

Le nucléaire français à la recherche de nouvelles structures

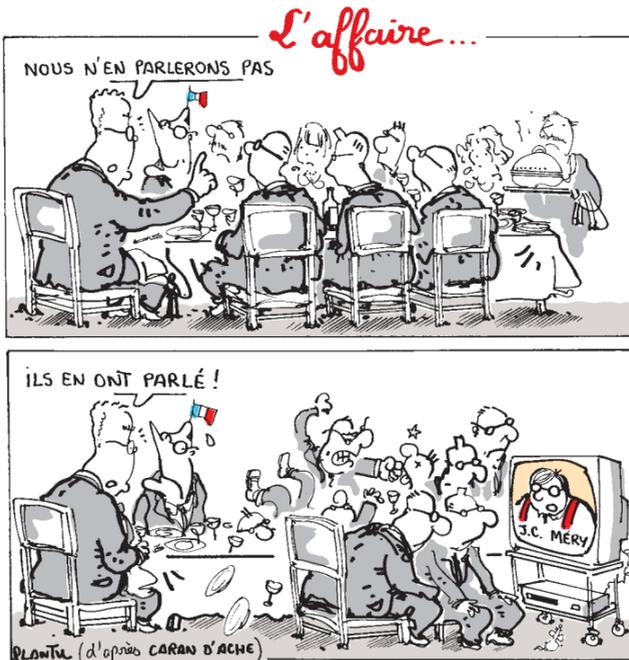
L'INDUSTRIE nucléaire française se prépare à une nouvelle étape importante de sa réorganisation. Avant la fin de l'année, le gouvernement doit décider de l'avenir du constructeur de chaudières Framatome, pièce maîtresse de ce secteur. La cession prévue des 8,4 % que possède encore le groupe Alcatel dans Framatome est l'occasion de ce réaménagement. Deux schémas sont en concurrence. Le premier, présenté par le patron de Framatome, prévoit la mise en Bourse de la société. Le second, défendu par les actionnaires publics, la Cogema et CEA-Industrie, vise à profiter de la circonstance pour restructurer l'ensemble de la filière. Une holding de tête serait créée et accueillerait deux pôles, l'un dans le nucléaire et l'autre dans les nouvelles technologies.

Lire page 22

Jacques Chirac face à l'affaire Méry

● Le chef de l'Etat est mis en cause sur le financement du RPR ● Des députés souhaitent qu'il en réponde devant la justice ● Le Conseil constitutionnel précise que la Haute Cour peut juger le président pour des délits antérieurs à son élection ● L'instruction du juge Halphen est validée

LA RELANCE du débat sur l'immunité pénale du chef de l'Etat et l'impossibilité pour un juge de l'entendre a amené le Conseil constitutionnel à sortir de sa réserve. Répliquant, par un communiqué, aux critiques formulées par le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, contre sa décision du 22 janvier 1999 sur le statut pénal du chef de l'Etat, la plus haute juridiction de la République saisit cette occasion pour en préciser la portée. Elle souligne donc que « le statut pénal du président de la République ne confère pas une "immunité pénale", mais un privilège de juridiction pendant la durée du mandat », conformément au principe de la séparation des pouvoirs. Mais elle précise que, si le chef de l'Etat ne peut être jugé, pendant son mandat, que devant la Haute Cour de justice - saisie par la majorité absolue des députés et des sénateurs -, il peut être jugé pour « des actes commis dans l'exercice de ses fonctions et qualifiables de haute trahison », mais aussi pour « des actes détachables des fonctions,



commis pendant son mandat ou, s'ils ne sont pas prescrits, antérieurement à celui-ci ».

Convaincu que les initiatives de M. Forni, comme celles de Noël Mamère (Verts) ou d'Arnaud Montebourg (PS), relèvent d'une opération concertée à l'Hôtel Matignon, l'Elysée a organisé, mardi, la contre-attaque parlementaire. Mais le président de la République et son entourage ne parviennent pas à arrêter une stratégie. Pour l'heure, l'Elysée juge qu'il est préférable de laisser s'apaiser le climat pour être entendu. Par ailleurs, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a validé, mercredi 11 octobre, dans la matinée, la procédure instruite par le juge Eric Halphen dans l'affaire des HLM de Paris. Cette décision valide la mise en examen du maire de Paris, Jean Tiberi. Elle permet surtout au juge de mener de nouvelles investigations à partir des révélations contenues dans la cassette enregistrée avant sa mort par Jean-Claude Méry.

Lire pages 8, 9 et 39



ISRAËL-PALESTINE

Le temps des diplomates

Au Proche-Orient, les diplomates s'activent à tenter de faire baisser la tension israélo-palestinienne. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a successivement rencontré, mardi, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et Yasser Arafat (photos). En Cisjordanie et à Gaza, les affrontements ont sensiblement baissé en intensité, accalmie dont Israël crédite le président de l'Autorité palestinienne. p. 2-3 et les points de vue p. 17

Discriminations au travail

UNE PROPOSITION de loi socialiste débattue à l'Assemblée nationale jeudi 12 octobre propose de renforcer la protection des salariés contre les discriminations au travail. Les associations d'homosexuels, notamment, ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur la recrudescence des cas d'homophobie dans le monde du travail. Le texte prévoit ainsi de préciser la dénomination des discriminations répréhensibles, en intégrant la notion d'« orientation sexuelle ». D'autre part, la charge de la preuve, qui incombe aujourd'hui au salarié, sera désormais partagée, l'employeur devant prouver l'absence de toute ségrégation à l'embauche ou en cours de carrière.

Lire page 11

Miroslav Filipovic, journaliste et premier prisonnier libéré de l'après-Milosevic

BELGRADE

de notre envoyée spéciale

Il est le premier prisonnier libéré de l'après-Milosevic. Souriant, calme, le journaliste serbe Miroslav Filipovic est arrivé mardi 10 octobre à Belgrade, où il a été accueilli avec émotion dans les locaux du quotidien *Danas*, qui l'emploie. A 14 heures il avait été relâché de sa cellule de la prison de Nis (Sud), après cinq mois de détention. « Aujourd'hui, j'ai appris que la Cour suprême annulait le verdict me concernant et que je devais être libéré, raconte-t-il. Après, j'ai eu un entretien avec le directeur de la prison. » De sa cellule, Miroslav Filipovic a suivi les chamboulements politiques en Serbie grâce à un petit poste de radio d'où il captait Radio Liberté, la BBC et La Voix de l'Amérique.

Il était devenu le symbole de l'écrasement de la liberté de la presse sous le régime de Slobodan Milosevic. Condamné par un tribunal militaire à sept années d'emprisonnement pour « espionnage » et diffusion d'« informations secrètes » à des « organisations étrangères », son crime était en réalité d'avoir

exposé dans des textes publiés par l'Institut for War and Peace Reporting, basé à Londres, les exactions commises par les forces serbes au Kosovo pendant les bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie. Seul journaliste serbe à avoir osé évoquer ce sujet publiquement, il avait recueilli ses informations auprès d'officiers et de soldats de retour du Kosovo dans la région de Kraljevo, où des protestations de militaires ont eu lieu durant l'été 1999.

Que dit Miroslav Filipovic du fait que Slobodan Milosevic soit, lui, toujours en liberté ? « Il est très important que Milosevic soit un jour jugé. Non seulement pour Milosevic, mais pour tous les autres qui ont commis des crimes. Mais, ajoute-t-il, épousant un sentiment répandu dans le pays, il y a en Serbie aujourd'hui des tâches plus importantes à accomplir. J'adhère à l'idée que le procès de Slobodan Milosevic ne doit pas être un obstacle aux changements politiques en cours. » « Milosevic et moi étions dans deux camps opposés, poursuit-il. Il m'a jeté en prison. Aujourd'hui, les circonstances sont différentes, je suis libre.

Je n'éprouve pas un sentiment de haine à son égard. Milosevic est en liberté mais on ne sait pas pour combien de temps encore. » L'avocat du journaliste, Zoran Ateljevic, précise qu'il compte demander « sa totale réhabilitation ».

Miroslav Filipovic est libre, mais d'autres croupissent encore en prison : des centaines d'Albanais transférés vers des geôles serbes lors du retrait des troupes yougoslaves du Kosovo, avec parmi eux la pédiatre et militante des droits de l'homme Flora Brovina, ainsi qu'un autre journaliste serbe, Zoran Lukovic, ancien associé de Mavko Curuvija, le patron du quotidien *Dnevni Telegraph*, assassiné à Belgrade au début des bombardements de l'OTAN. « Le fait d'être en prison pendant cinq mois est horrible, a commenté Miroslav Filipovic, mais ce qui est pire, c'est l'incertitude... Une partie de moi est toujours avec mes amis détenus. »

Natalie Nougayrède

Lire nos informations page 4 et notre éditorial page 19



PHILIPPE LOPPARELLI

VOYAGES Nuit blanche à Reykjavik

Notre envoyé spécial s'est immergé dans le tumulte d'une fin de semaine à Reykjavik. Tous les vendredis et samedis soirs la capitale de l'Islande fête le monde de la nuit. De bar en bar, de musique techno en sons latins, garçons et filles s'échauffent le corps et les esprits à force de bière et de whisky. p. 30-31

L'Occitanie à voix haute



BERNARD LUBAT

MUSICIEN, jazzman et... gascon, Bernard Lubat se revendique comme « occitaniste antirégionaliste ». Partisan de collaborations croisées, de l'émulation et du défi, il voit dans la nouvelle scène musicale occitane, de Toulouse à Marseille, « une résistance suprême au libéralisme ».

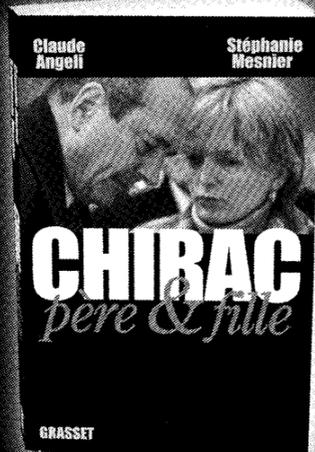
Lire page 34

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KR; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1012 - 7,50 F



Jeune fille au père



www.edition-grasset.fr

Grasset

POINT DE VUE

Il faut rendre Sofri à la vie

par Carlo Ginzburg et Jacqueline Risset

COMMENT est-il possible, à la fin du XX^e siècle, dans un pays démocratique dont la Constitution est une des plus éclairées d'Europe, que soit tranquillement énoncée, comme elle l'a été, le 5 octobre, par les juges de la Cour de cassation à Rome, une condamnation à vingt-deux ans de prison, juridiquement irrévocable et systématiquement réitérée, condamnation qui équivaut de fait à une condamnation à mort ? (Les commentateurs le soulignent, et Adriano Sofri lui-même, toujours si mesuré, fier, litotique, l'évoque de la prison de Pise, où il devrait rester enfermé, selon le verdict, jusqu'en 2017.)

Un pareil verdict vient clore un procès sans preuves, interminable, entièrement construit sur la parole contradictoire et vacillante d'un seul « repent ». Procès constellé de subterfuges, de pressions indues, caractérisé par une volonté obstinée de punir, de punir le plus durement possible, et de punir précisément ces hommes-là (Sofri, Bompreschi, Pietrostefani), ceux qui, au moment du meurtre du commissaire Calabresi, étaient, l'un, chef, les autres, membres dirigeants du

mouvement d'extrême gauche Lotta Continua...

Il s'agissait, par l'incrimination de ce mouvement - Adriano Sofri l'a très clairement analysé (*Les Temps modernes*, novembre-décembre 1997) -, d'antidater la naissance du terrorisme de gauche, en l'attribuant à un groupe fondé dès 1968. Ce qui permettait, en particulier, d'interpréter le massacre de décembre 1969 à Milan comme une réponse de gauche déjà en acte et, de façon générale, d'éviter de faire plus de lumière sur les années obscures - celles des complots entre extrême droite, services secrets et gouvernement démocrate-chrétien.

Dès 1972, Lotta Continua fut l'objet principal des enquêtes policières autour du meurtre de Calabresi.

Lire la suite page 17

Carlo Ginzburg est historien, professeur aux universités de Bologne et de Los Angeles. Jacqueline Risset est écrivain, professeur de littérature française à l'université de Rome.



ISETTI STUART/CORBIS SYGMA

ENQUÊTE Tokyo blues

Lucie Blackman a disparu à Tokyo le 1^{er} juillet. Cette Britannique de vingt et un ans travaillait comme hôtesse dans un bar. Comme des dizaines de milliers de jeunes étrangères, elle était venue au Japon « faire du yen » sur le marché du *mizu shobai*, le « commerce de l'eau », c'est-à-dire la restauration, les bars et les divertissements de la nuit. Les mâles nippons peuvent payer des fortunes pour s'enivrer en leur compagnie. L'enquête de notre correspondant à Tokyo sur les dessous de ce trafic en expansion. p. 16

International.....	2	Tableau de bord.....	25
France.....	8	Aujourd'hui.....	29
Société.....	11	Météorologie, jeux... 33	
Carnet.....	14	Culture.....	34
Régions.....	15	Guide culturel.....	36
Horizons.....	16	Abonnements.....	37
Entreprises.....	22	Kiosque.....	38
Communication.....	24	Radio-Télévision.....	38

DÉTENTE Les heurts israélo-palestiniens ont sensiblement baissé d'intensité, mardi 10 octobre, laissant quelques chances aux diplomates, de plus en plus nombreux à

tenter de faire prévaloir la raison. ● **BILL CLINTON** a eu de nouveaux contacts avec le premier ministre israélien et le président palestinien, mais la situation ne lui sem-

blait pas encore mûre pour justifier un déplacement au Proche-Orient. ● **KOFI ANNAN**, le secrétaire général des Nations unies, qui s'est déjà rendu en Israël et en Palestine, de-

vait concentrer mercredi ses efforts sur la libération des trois soldats israéliens enlevés par le Hezbollah. ● **EN FRANCE**, des manifestations de soutien à Israël ont

eu lieu dans plusieurs villes et ont donné lieu à des incidents. ● **LES OPÉRATEURS** pétroliers sont inquiets des répercussions des violences sur le prix du pétrole.

Fragile accalmie au Proche-Orient après treize jours d'affrontements

Bill Clinton pourrait se rendre dans la région où se multiplient les initiatives diplomatiques pour faire cesser les violences. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, œuvre à la libération des trois soldats israéliens enlevés par le Hezbollah

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Simple pause ou authentique répit pouvant conduire à un durable retour au calme ? Depuis l'ouverture de la crise, le 28 septembre, aucune journée n'aura ressemblé à celle de ce mardi 10 octobre au cours de laquelle les affrontements ont été sensiblement moins nombreux que les jours précédents.

Trente-neuf Palestiniens ont été blessés, dont trois grièvement, lors d'affrontements avec les forces israéliennes près de Ramallah ; un jeune manifestant y a trouvé la mort, tandis qu'un autre était blessé par balles à Hébron. Dans la bande de Gaza, le carrefour de Netzarim, qui était devenu un foyer de violence, est resté calme pour la deuxième journée consécutive. Depuis lundi, des policiers palestiniens empêchent les manifestants d'approcher des points d'appuis israéliens qui défendent la colonie située à trois kilomètres de là.

Des affrontements ont cependant éclaté dans le sud de la bande de Gaza, à Rafah, où un enfant de douze ans a été mortel-

lement blessé d'une balle dans la tête. Il n'y a pas eu, comme les journées précédentes, de violences anti-arabes commises par des émeutiers ni, semble-t-il, d'expéditions punitives menées par des groupes de colons extrémistes contre des villages palestiniens.

Le bilan est lourd, mais en retrait par rapport aux chiffres des journées précédentes. Selon l'armée et la police israéliennes, le recul est dû à Yasser Arafat qui,

pour la première fois aurait donné des ordres précis de modération. Depuis le début de la crise, les responsables israéliens qui accusent le président de l'Autorité palestinienne d'avoir délibérément organisé les violences, le somment de donner des ordres précis pour les arrêter. M. Arafat s'est bien gardé de leur répondre publiquement, mais selon les autorités israéliennes, la baisse constatée de la tension est bien de son fait, ce qui justifie a poste-

riori leur théorie. Mercredi matin, la presse israélienne soulignait qu'avec la libération par l'Autorité palestinienne de prisonniers du Hamas et du Jihad islamique, le terrorisme pourrait bien remplacer les manifestations.

Reçu à la Knesset par la commission des affaires étrangères et de la défense, le chef d'état-major, le général Shaoul Mofaz, a estimé que « l'apogée » des manifestations « était derrière nous », mais que les risques terroristes étaient accrus du fait des libérations de prisonniers islamistes « à un rythme insensé » depuis le début des événements. Selon une source du renseignement militaire rapportée par le quotidien *Haaretz*, certains des auteurs de l'attentat perpétré contre un centre commercial, à Tel-Aviv, en 1995, figuraient parmi les prisonniers libérés.

Voulu ou non, la détente constatée ces dernières vingt-quatre heures intervient alors que les diplomates sont massivement entrés en scène pour tenter de régler le conflit (*lire ci-dessous*). Tous s'efforcent de faire repartir des négociations qu'un

millier de personnalités palestiniennes, intellectuels et députés réunis, dénoncent par avance dans une pétition largement publiée dans la presse palestinienne. En réponse à l'« *agression israélienne* », les signataires demandent la fermeture des ambassades et bureaux diplomatiques israéliens en Jordanie, en Egypte et dans les Etats du Golfe, appellent au boycottage des produits israéliens et estiment « qu'il est impossible de revenir au cadre des négociations antérieures après les massacres barbares perpétrés par l'armée et le gouvernement d'Israël ».

Selon les autorités israéliennes, la baisse de la tension est due à Yasser Arafat

Ironique indication d'un retour au calme relatif, la perspective d'un gouvernement israélien d'union, qu'Ehoud Barak avait

agitée en recevant démonstrativement Ariel Sharon le dimanche 8 octobre, s'est éloignée mardi, lorsque les responsables des partis de l'opposition se sont réunis pour faire le point. Le chef du Likoud, y a révélé que lors de sa rencontre avec le premier ministre, ce dernier n'avait pas semblé autrement intéressé par un gouvernement d'urgence nationale. « *Aussi longtemps que Barak persiste à vouloir faire d'amples concessions à Arafat, nous ne pouvons faire partie d'un tel gouvernement* », a expliqué le chef du Likoud dans un entretien télévisé. Ne voulant cependant pas être accusée d'affaiblir le pays dans l'épreuve, l'opposition, apparemment divisée sur l'analyse de l'avenir, semble se diriger vers un soutien de l'extérieur qui ne durera que le temps de la crise.

La session parlementaire d'urgence convoquée mercredi pour examiner la situation a été annulée à la dernière minute, de peur qu'elle ne soit le théâtre de bagarres et d'insultes entre députés de différentes tendances.

Georges Marion

Les efforts diplomatiques s'accroissent pour la réouverture de pourparlers

LA PRÉSIDENTE américaine a annoncé, mardi 10 octobre, que Bill Clinton n'avait pas encore décidé s'il se rendrait ou non au Proche-Orient, un tel déplacement n'étant envisagé que s'il aidait le président palestinien, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, à « dépasser la violence et à se concentrer à nouveau sur le processus de paix ». M. Clinton, a dit le porte-parole de la Maison Blanche, James Crowley, devrait prendre une décision « dans les prochaines heures ».

Un peu plus tôt, la télévision israélienne avait indiqué que M. Clinton avait l'intention de se rendre dans les prochains jours en Israël et à Gaza. D'après elle, un sommet sur le Proche-Orient en Egypte « n'est plus d'actualité ». M. Clinton a eu cependant, dans la journée de mardi, de nouveaux contacts avec M. Arafat et M. Ba-

rak. « *Si la crise n'est pas réglée rapidement, elle risque de se propager à de nombreux autres pays, ce qui serait dévastateur pour tous ceux qui sont impliqués* », a souligné le secrétaire américain à la défense, William Cohen. C'est pourquoi il lui paraît urgent que les deux parties reprennent la négociation.

MULTIPLICATION DES ENTRETIENS

Par ailleurs, aux émissaires russe, européen et onusien dans la région, respectivement Igor Ivanov, Javier Solana et Kofi Annan, devait se joindre mercredi le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook. A Paris, le président, Jacques Chirac, et le premier ministre, Lionel Jospin, devaient s'entretenir le même jour avec l'ancien premier ministre, Shimon Peres, envoyé spécial du chef du gouvernement israélien. M. Chirac a eu, mardi, un entretien télépho-

nique avec M. Barak. Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan était attendu, mercredi 11 octobre à Beyrouth, où il devait discuter du sort des trois soldats israéliens enlevés quatre jours plus tôt par le Hezbollah libanais, qui veut les échanger contre des prisonniers libanais détenus par l'Etat hébreu.

M. Annan, qui s'était entretenu mardi avec M. Barak, a affirmé qu'à sa connaissance les trois soldats « *vont bien et sont bien traités* », mais il a précisé qu'il cherchait à en obtenir confirmation. Il a qualifié leur enlèvement de « *violation claire de la résolution 425* » du Conseil de sécurité de l'ONU, en vertu de laquelle l'Etat hébreu a retiré ses troupes du Liban en mai.

De son côté, M. Barak a « *réitéré qu'il considère la Syrie, de même que le Liban et le Hezbollah comme responsables* » du sort des trois militaires. « *Nous nous réservons le droit de réagir au moment, à l'endroit et de la manière que nous estimons appropriée* », a-t-il répété. Il a demandé que le Comité international de la Croix-Rouge puisse leur rendre visite, ce qui n'avait pas encore été possible mardi. L'armée israélienne avait indiqué auparavant que les trois soldats ont vraisemblablement été blessés lors de leur capture, selon l'analyse faite des traces de sang prélevées sur les lieux de leur enlèvement. — (AFP/Reuters.)

Les manifestations de colère anti-israéliennes ont gagné toute la société égyptienne

LE CAIRE

de notre correspondant

Jamais, depuis la signature du traité de paix égypto-israélien en 1979, l'hostilité à l'égard d'Israël n'a été aussi forte dans la vallée du Nil. Les signes de la montée de la colère populaire contre l'Etat hébreu se multiplient. L'expression la plus spectaculaire de ce ressentiment est la multiplication des manifestations dans toutes les universités égyptiennes.

Mardi 10 octobre, c'est par dizaines de milliers que les étudiants ont exprimé leur ressentiment à l'égard de « *l'entité sioniste* » et des Etats-Unis dans les trois plus grandes universités égyptiennes, celles du Caire, d'Ain Chams (nord-est du Caire) et d'Alexandrie. Aux drapeaux brûlés et aux appels au *djihad* (« la guerre sainte ») « *pour venger les martyrs* » s'est ajoutée une effigie du premier ministre israélien, Ehoud Barak.

« L'HOLOCAUSTE SIONISTE »

Des professeurs et même le doyen de l'université du Caire se sont joints à la manifestation des étudiants, dans une tentative visant sans doute à récupérer, à canaliser et à contrôler les manifestations, afin d'éviter tout dérapage.

Les établissements scolaires ne sont pas en reste. Il y a une semaine, un millier de lycéens, dans la banlieue résidentielle de Méadi,

au sud du Caire, ont attaqué à coups de pierres les magasins Sainsbury, soupçonnés d'appartenir à des juifs. Même l'école française de Méadi n'a pas échappé au bouillonnement généralisé. Mardi, des lycéens y ont brûlé un drapeau israélien, avant d'observer une minute de silence ou de prier pour « *le repos de l'âme des martyrs palestiniens* ».

Ces expressions de colère ne se passent pas sans heurts avec les forces de l'ordre, qui tolèrent les manifestations tant qu'elles se déroulent à l'intérieur du campus. Dès que les étudiants tentent de sortir, c'est la charge à la matraque et la pluie de grenades lacrymogènes. Ce genre d'incidents s'est répété mardi. Des dizaines de personnes ont été blessées. A la colère des jeunes est venue s'ajouter celle de presque toutes les catégories socioprofessionnelles.

Mardi 10 octobre, les dirigeants de plusieurs syndicats de professions libérales (médecins, pharmaciens, journalistes, etc.) se sont réunis pour appeler le président Hosni Moubarak à « *expulser l'ambassadeur d'Israël et à rompre les relations diplomatiques* » avec l'Etat hébreu. Ils ont appelé leurs membres à boycotter les produits fabriqués aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, deux pays considérés comme des alliés d'Israël. Les intellectuels se sont, eux aussi, mobilisés pour rassembler

un million de signatures afin de faire « *juger les généraux israéliens devant le Conseil de sécurité* ». Les artistes ne sont pas à la traîne. Des représentations sont interrompues pour condamner « *l'holocauste sioniste* », tandis que le drapeau palestinien flotte sur le Théâtre Galal el-Charkawi, au Caire, et sert maintenant de robe à des étoiles du cinéma égyptien.

FAMILLES RAPATRIÉES

La tendance commence à préoccuper le gouvernement égyptien, qui craint que ces sentiments ne soient exploités par les islamistes à l'occasion des élections législatives qui commencent dans une semaine. La parade trouvée consiste à prendre le sommet de la vague. Lundi, la télévision étatique a consacré aux violences en Palestine l'un de ses programmes de plus grande audience, « *Rédacteur en chef* ». Les invités ont non seulement condamné la « *répression sauvage* » contre les Palestiniens, mais ils ont également parlé de vengeance.

Le climat est tel que l'ambassade d'Israël a décidé de rapatrier les familles de diplomates, tandis que celle des Etats-Unis a recommandé à ses employés comme à tous les citoyens américains de « *réduire au minimum toutes leurs activités non essentielles* ».

Alexandre Buccianti

Images poignantes et rétrospectives militantes sur le petit écran palestinien

GAZA

de notre envoyé spécial

La tête tout entière a été roussie par l'impact. Le projectile, tiré vraisemblablement par un hélicoptère israélien autour de la colonie israélienne de Netzarim, a ravagé le visage de cette victime palestinienne. Il s'agit sans doute de l'image la plus rude des séquences d'actualité montrées régulièrement par la chaîne publique palestinienne PBC, qui a dressé, au jour le jour, des manières de rétrospective de « *l'Intifada El-Aqsa* ». La plus rude, mais non la plus poignante.

Plusieurs fois dans la journée revient en effet la mort, filmée en direct par France 2, du petit Mohamad El Dirah, samedi 30 septembre, également à Netzarim. Les deux séquences du drame, celle où l'on voit l'enfant affolé se recroqueviller contre son père sous la mitraille, puis celui qui laisse deviner un corps sans vie, sont immédiatement identifiées par les spectateurs palestiniens. Plus de dix jours après les faits, elles continuent d'impressionner et d'interrompre parfois les conversations.

Les images les plus nombreuses ne sont pas celles des arrivées dans l'hôpital Chifa de Gaza, filmées caméra à l'épaule, au pas de course, à la suite des infirmiers s'affairant autour des chariots, ou s'attardant longuement sur les blessures. Ce sont celles des *chebab* (« les jeunes »), défilant à coups de pierres les troupes israéliennes et brandissant des drapeaux palestiniens, également tournées au plus près, ce que trahissent de nombreux « *bougés* ». L'occupant israélien n'apparaît, par ailleurs, que sous les traits du soldat en action, fusil épaulé, tirant sur les jeunes qui lui font face. Il peut s'agir d'images tournées par d'autres chaînes de l'autre côté d'un « *front* » fluctuant, et récupérées par la PBC.

L'EXODE VERS LES CAMPS

Ces rétrospectives militantes et patriotiques, partagées par les spectateurs palestiniens, sont entrecoupées d'images d'archives. Images en noir et blanc qui rappellent la *Nakba* (« le Désastre ») de 1948 et l'exode des Palestiniens vers les camps de Cisjordanie et

de Gaza, ou bien des images d'un Yasser Arafat rajeuni, s'adressant pour la première fois à la tribune des Nations unies, en 1974. Images en couleurs, enfin, de l'Intifada. Ces images, rapides, sont introduites dans l'ensemble sans autre forme de mise en scène. Elles sont connues. « *Lorsqu'ils les regardent, mes amis palestiniens les identifient immédiatement*, relève un observateur. *Ils peuvent ainsi dire en une seconde devant des lanceurs de pierres : c'est à Jabaliyé !* », le camp de réfugiés d'où est partie l'Intifada en 1987.

La PBC diffuse également un troisième type d'images : les chansons patriotiques mises en scène pour exalter un Etat à venir. L'une d'elles est interprétée par une Palestinienne de Jordanie, Aida Amricani. La chanteuse a revêtu pour la circonstance un uniforme martial. Elle pose, cheveux noirs au vent, au milieu de soldats impeccablement mis, rangés au cordeau. L'ensemble veut transmettre un sentiment de puissance et de force, au contraire d'une réalité moins idéale.

Gilles Paris

NOUVELLE BROCHURE CIRCUITS ACCOMPAGNÉS 2001

Voyageurs
CIRCUITS

PARIS

☎ 01 42 86 16 00

☎ 01 42 86 16 88

LYON

☎ 04 72 56 94 56

☎ 04 72 56 94 55

TOULOUSE

☎ 05 34 31 72 72

☎ 05 34 31 72 73

RENNES

☎ 02 99 79 16 16

☎ 02 99 79 10 00

FOUGÈRES

☎ 02 99 94 21 91

☎ 02 99 94 53 66

SAINT-MALO

☎ 02 99 40 27 27

☎ 02 99 40 83 61

Conseillé par un spécialiste de chaque pays, vous construisez un voyage "à votre mesure"...

vdm.com

- Réservez vos vols
- Choisissez votre voyage à la carte
- Consultez nos promotions
- Commandez nos brochures



Les « fils de la diaspora » défilent à Paris devant l'ambassade d'Israël

RARES sont les occasions, pour les juifs religieux et laïques en France, de manifester ensemble. Les violences de Cisjordanie, Jérusalem et Gaza ont ressoudé une communauté, au-delà de ce qu'elle espérait, autour de son « attachement viscéral » à Israël. Ils étaient quelque 10 000 - 8 000 selon les policiers, 30 000 selon les organisateurs - à exprimer leur soutien à Israël, mardi soir 10 octobre, à Paris, près de l'ambassade, au rond-point des Champs Élysées, à l'appel de la Fédération des organisations sionistes (FOS), du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), du Consistoire central et du Consistoire de Paris, de l'Union des étudiants juifs (UEJF), du Likoud de France, du Bnai Brith, etc. Plusieurs élus avaient également répondu à leur invitation, comme Jean Tiberi, Eric Raoult, Pierre Lellouche, etc.

« Les fils de la diaspora se mobilisent quand Israël est en danger », dit Alex Moïse, secrétaire général de la Fédération des organisations sionistes, pour expliquer une solidarité « instinctive ». « Libérez les trois soldats israéliens ! », « Arafat, protège tes enfants ! », « Arafat, assassin ! », « Les pierres et la haine ne passeront pas ! » : tels furent quelques-uns des cris et slogans les plus entendus, au milieu des hymnes et sous les drapeaux israéliens.

AVERTISSEMENT À M. CHIRAC

« Nous sommes tous des sionistes », clamaient des banderoles. « Les enfants de douze ans doivent aller à l'école, et non au front », entendait-on enfin dans les rangs, à propos des enfants tués dans les territoires palestiniens.

Cette manifestation était aussi à destination intérieure. L'attitude de Jacques Chirac, celle des mé-

diats, accusés de parti pris pro-palestinien, sont visées par la « révolte ». « Chirac, nous nous souviendrons », avertissait une pancarte. Président de la FOS, Robert Zdili parlait de « pogrom médiatique » et, après avoir fait vibrer la foule avec son *Yerushalaïm*, le chanteur Enrico Macias confiait aux radios juives que « les médias français ne font pas leur travail », « maquillaient les informations » et que, pour sa part, « il se branchait sur CNN ».

Outre les incidents de fin de manifestation (bris de vitrines à Iran Air, sur les Champs-Élysées), une fausse note a été déplorée par Henri Hajdenberg, président du CRIF, « empêché de parler » par le Likoud de France, qui lui reprocherait d'avoir serré la main de Yasser Arafat et d'être favorable au dialogue avec les Palestiniens. « Les juifs veulent témoigner de l'incompréhension dont ils sont

les victimes », affirmait M. Hajdenberg, déplorant qu'« Israël soit agressé par les émeutiers palestiniens et sur les écrans de télévision » et regrettant « le déséquilibre des positions de la France et de l'opinion publique ». De son côté, le Consistoire de Paris faisait le compte des agressions - une vingtaine - dont ont été victimes des synagogues et des centres communautaires juifs dans la région parisienne depuis Roch Hachana.

A Marseille et à Strasbourg, des rassemblements de soutien à Israël ont également eu lieu. Devant le consulat général à Marseille, 3 000 personnes avaient répondu à l'appel du CRIF, de l'association France-Israël et de la Licra en scandant : « Respect des lieux saints ! », « Oui à la paix et non à la violence ! ».

Henri Tincq

L'inquiétude des opérateurs pétroliers

LONDRES

de notre correspondant à la City

La remontée de prix du baril de Brent souligne l'inquiétude de certains opérateurs face à la continuation de la violence dans les territoires palestiniens, malgré les efforts diplomatiques actuellement en cours. Mais ce scénario pessimiste est loin de faire l'unanimité sur l'International Petroleum Exchange de Londres, le plus gros marché à terme du pétrole au monde.

« Je suis inquiet, car toute tension au Proche-Orient a un effet sur le prix du pétrole, surtout sur un marché si tendu en raison de l'arrivée du froid aux Etats-Unis et des bas stocks mondiaux de fioul de chauffage domestique. Les troubles pourraient à terme affecter les livraisons de pétrole venant du golfe Persique, qui disposent du brut le plus abondant et le moins cher. » Se posant en prophète, un trader de l'International Petroleum Exchange (IPE) répète à qui veut l'entendre que l'éternel recommencement des cycles de violence pourrait provoquer un mini-choc pétrolier. Selon lui, cette nouvelle flambée de colère des Palestiniens se plaque en effet sur un concours de circonstances exceptionnel (demande de brut très forte, limitation des volumes des stocks dans les raffineries...) pour doper le prix de référence.

La grande inquiétude de ce pessimiste concerne la réaction de l'Irak, qui pourrait se servir de la crise en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour tenter d'obtenir une levée des sanctions de l'ONU. L'Irak, qui dispose des deuxième réserves pétrolières au monde après l'Arabie saoudite, a, de fait, be-

soin d'énormes investissements pour développer l'exploitation de ses gisements, qu'il ne peut réaliser tant que les sanctions imposées depuis son invasion du Koweït, en août 1990, sont maintenues.

En ce moment, Badgad exporte du brut en vertu du programme « pétrole contre nourriture », mis en place en 1996 par l'ONU. Pour tenter d'obtenir la fin de l'embargo pétrolier frappant son pays depuis près d'une décennie, Saddam Hussein pourrait décider de baisser la production de brut irakien. « Une telle contraction entraînerait une accélération de la hausse du pétrole, en raison de l'augmentation attendue de la demande mondiale de produits pétroliers sur un marché difficile à l'extrême », insiste un intervenant sur l'IPE, qui se fait, lui aussi, une noire vision du destin pour les pays consommateurs. Par ailleurs, les menaces récentes de Bagdad contre le Koweït, à propos de l'exploitation d'un champ pétrolier situé dans la zone démilitarisée, alimentent la nervosité des marchés.

ENCHÈRES BACLÉES

Enfin, les courtiers accusent les Etats-Unis d'avoir bâclé les enchères des 30 millions de barils issus de l'ouverture des réserves stratégiques américaines, le 22 septembre, dans leur souci de faire baisser au plus vite les prix mondiaux. Sur les onze entités qui ont remporté les enchères, la majorité sont des spéculateurs dépourvus de toute capacité de raffinage, qui ne manqueront pas d'entretenir la volatilité actuelle des cours. Trois sont même des amateurs, choisis en raison d'un pro-

gramme de discrimination à rebours visant à favoriser les entrepreneurs noirs dans un monde pétrolier fermé aux minorités, affirme la dernière livraison du Platt, la bible de la profession.

Ils ont beau tirer la sonnette d'alarme, leurs sombres prédictions se perdent, semble-t-il, dans le désert. Peut-être parce qu'elles dérangent des intervenants euphoriques à l'extrême depuis la hausse du brut. Malgré la nouvelle intifada, les optimistes continuent de lier leur foi à une accalmie des cours jusqu'à la fin de l'hiver, suivie d'une décrue progressive au printemps. Ainsi Peter Genoux, expert pétrolier auprès de Salomon Smith Barney, minimise la marge de manœuvre du président irakien : « En vertu de l'embargo, la seule arme dont dispose Saddam Hussein est de réduire les quantités livrées. Mais, sur le plan diplomatique, l'Irak a besoin d'alliés dans la région. Il n'est donc pas question pour l'instant de faire cavalier seul au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, comme on a pu le voir à l'occasion du sommet de Caracas, à la fin septembre. »

Autre argument : une déclaration, mardi 10 octobre, de l'Arabie saoudite excluant tout recours à l'arme du pétrole à l'encontre des pays occidentaux pour les sanctionner d'un éventuel soutien à Israël. « Les pays du Golfe veulent profiter à fond de l'embellie créée par la croissance américaine et la reprise en Europe, après des années de vaches maigres », ajoute Peter Genoux.

Marc Roche

Les Etats-Unis parviennent à bloquer le Soudan à l'ONU

Washington ne voulait pas voir Khartoum au Conseil de sécurité

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Lors d'élections vivement disputées, en quatre tours de scrutin, mardi 10 octobre, à l'Assemblée générale des Nations unies, l'Irlande, la Norvège, Singapour, la Colombie et l'île Maurice ont été élus membres non permanents pour siéger pendant deux ans au Conseil de sécurité de l'ONU. Ils succéderont, le 1^{er} janvier 2001, au Canada, aux Pays-Bas, à la Malaisie, à l'Argentine et à la Namibie. Ce résultat consacre surtout la victoire des Etats-Unis, qui cherchaient avant tout à faire obstacle au Soudan. Le Conseil de sécurité compte quinze membres, dont cinq permanents avec droit de veto : les Etats-Unis, la Chine, la France, la Grande Bretagne et la Russie. Les dix autres sont élus pour des périodes de deux ans par leurs groupes régionaux.

Peu importait à Washington que le Soudan soit un des plus grands pays d'Afrique et l'île Maurice un des plus petits, ou même que Khartoum soit le can-

didat officiel du continent africain : Richard Holbrooke n'en voulait pas. Dans une bataille acharnée, le diplomate américain a mis tout le poids de son gouvernement contre le Soudan, pays « terroriste » inscrit sur la « liste noire » du département d'Etat. « L'élection de l'île Maurice est une très grande victoire pour les Nations unies », a déclaré, après le vote, M. Holbrooke. Et elle est aussi une répudiation claire du Soudan. »

DÉFAITE DE L'ITALIE

Le Soudan est soumis, depuis 1996, à des sanctions internationales imposées par le Conseil de sécurité, après une tentative d'assassinat du président égyptien Hosni Mubarak. Washington refuse une levée de ces sanctions, même si l'Egypte, entre autres, y est favorable. A en croire Richard Holbrooke, Khartoum avait, avant le vote, approché les Etats-Unis, en proposant le retrait de sa candidature « en échange » de la levée des sanctions : « Je leur ai dit : pas ques-

tion, ils ont voulu se battre et ils ont perdu » (par 113 voix contre 55). Malgré sa défaite, l'ambassadeur soudanais n'était pas mécontent, car « le Soudan s'est battu non pas contre l'île Maurice, mais contre la seule superpuissance de la planète, et il aura tout de même fallu quatre tours pour que [son] pays soit battu par Washington ! ».

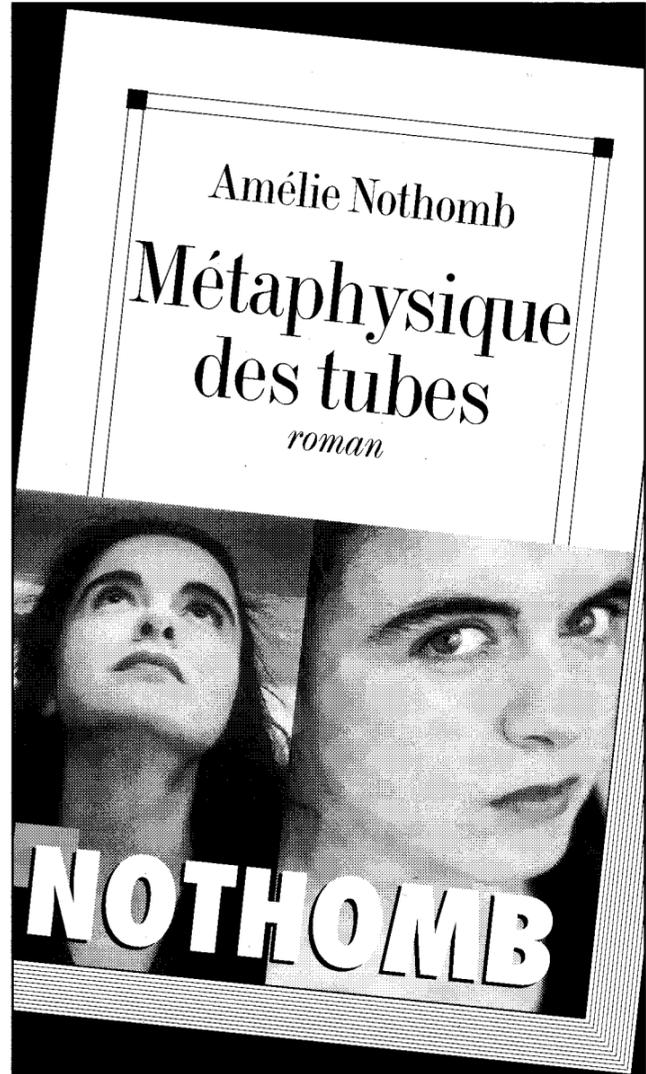
Défaite aussi pour l'Italie, qui a perdu sa lutte contre la Norvège et l'Irlande pour représenter le groupe occidental au Conseil. La tardive décision de Rome de se présenter avait agacé beaucoup de pays, étant donné que l'Italie avait déjà siégé au Conseil de sécurité il y a quatre ans. Cependant, Rome estime que son poids économique et politique, ainsi que sa contribution - « plus importante que celle de la Grande-Bretagne » - au budget des Nations unies la qualifie pour y siéger à nouveau.

L'Italie a par ailleurs réussi, depuis cinq ans déjà, à bloquer l'élargissement des membres permanents du Conseil de sécurité pour inclure l'Allemagne et le Ja-

pon. Son argument est simple : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne comme membres permanents feraient de l'Italie « un pays de deuxième classe en Europe ». Par ses candidatures à répétition, l'Italie tente en revanche de créer de fait « une nouvelle catégorie » de pays membres du Conseil de sécurité : selon la formule d'un ambassadeur, celle des pays « quasi permanents », puissances moyennes qui, faute d'être en mesure de jouir un jour du droit de veto des membres permanents, mettent tout leur poids, souvent financier, dans des campagnes électorales pour accéder « au moins tous les quatre ans » au Conseil, et cela « au détriment » des petits pays qui n'ont pas les moyens de « s'acheter les votes ».

L'Irlande, qui se présentait pourtant en « petit pays colonisé » et la Norvège ont fait campagne à coups de soirées somptueuses, tandis que la Colombie et Singapour ont été élus sans contestation de leur rôle régional.

Afsané Bassir Pour



“La lucidité, l’intelligence, la paisible folie de l’intrepide romancière font merveille.”

HUGO MARSAN, LE MONDE

“Une merveille d’autodérision, aussi drôle que brillante.”

ALEXANDRA LEMASSON, LE MAGAZINE LITTÉRAIRE

“Une comtesse de Ségur qui aurait fauté avec Marcel Proust.”

ALBERT SEBAG, LE POINT

“Son culot, sa gravité, servis par un humour féroce, emportent l’adhésion sans restriction.”

MICHEL ABESCAT, TELERAMA

“Un livre subtil aux multiples niveaux de lecture, avec le charme mortel d’un lied de Schubert. Voilà enfin un roman français qui est à la fois un témoignage et une œuvre d’art.”

MICHEL POLAC, CHARLIE HEBDO

ALBIN MICHEL
www.rentree-litteraire.com

M. Védrine a apporté au président Kostunica le soutien de l'Union européenne

En visite dans la capitale yougoslave, le ministre français a loué « le courage serein » des Serbes

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, en visite à Belgrade mardi 10 octobre, a exprimé au nouveau président Vojislav

Kostunica le soutien de l'Union européenne. Il a indiqué que la priorité pour les Européens était la consolidation de la démocratie en Serbie. Il a

loué le « pacifisme » des Serbes, tandis que M. Kostunica évoquait « l'amitié » franco-serbe (lire aussi notre éditorial page 19).

BELGRADE

de notre envoyé spécial
« Nos vieux amis... »... « Nos vieux amis les Français... » a insisté Vojislav Kostunica, le président yougoslave. La visite d'Hubert Védrine à Belgrade revêtait, mardi 10 octobre, un caractère un peu particulier, notamment pour des politiciens et intellectuels serbes pétris de références historiques. Bien que le ministre des affaires étrangères soit venu au nom de l'Union européenne annoncer la levée des sanctions économiques qui frappaient la Yougoslavie, il flottait dans l'air comme un parfum de retrouvailles.

Pour Vojislav Kostunica, comme pour de nombreux chefs de l'opposition, démocratique et nationaliste, à Slobodan Milosevic, l'amitié historique entre la France et la Serbie a un poids considérable. « Nos vieux amis les Français nous viennent en aide encore une fois », a déclaré le président élu, qui considère que « le retour des Serbes en Europe est facilité par le fait que la France assume la présidence de l'Union européenne. »

MOMENTS CONFRATERNELS

En coulisses, un conseiller de Vojislav Kostunica confie qu'« un canal de communication privilégié est d'ores et déjà établi entre Belgrade et Paris, notre partenaire préféré », alors que le président yougoslave est « exaspéré » par la rudesse de la diplomatie américaine et « agacé » par un paternalisme russe encore très ancré dans les années de guerre. Les deux interlocuteurs ont d'ailleurs insisté sur la « cordialité » des discussions, et le sentiment de « confiance », voire d'« amitié », qui émanait de la rencontre.

Le ministre français n'avait donc visiblement pas à craindre, remarquaient ironiquement certains Belgradois, une justice serbe qui l'a récemment condamné, ainsi que

treize autres dirigeants occidentaux, à vingt ans de prison pour sa responsabilité dans les bombardements de l'OTAN en 1999 contre la Yougoslavie.

Hubert Védrine n'a pas mâché ses mots en hommage à l'accession au pouvoir de l'opposition à Slobodan Milosevic, faisant part de son « admiration envers le président Kostunica et le peuple serbe, qui viennent d'écrire une page magnifique de l'histoire démocratique de l'Europe ». Il a plus tard loué le « pacifisme » et le « courage serein » des Serbes qui, après avoir été plus ou moins tenus à l'écart de la communauté des nations durant neuf années de guerre

nels, MM. Kostunica et Védrine ont indiqué avoir évoqué lors de leur entretien tous les dossiers chauds du moment, y compris ceux susceptibles de fâcher Belgrade, notamment, selon Hubert Védrine, « la situation de Milosevic », recherché pour « crimes contre l'humanité » par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), « la question du Kosovo et des prisonniers albanais en Serbie », et « les relations entre la République fédérale de Yougoslavie [RFY, Serbie et Monténégro] et ses voisins » balkaniques. Aucune annonce particulière n'a été faite, les deux hommes insistant sur le caractère « positif » de ce premier

« pacifisme » des Serbes, tandis que M. Kostunica évoquait « l'amitié » franco-serbe (lire aussi notre éditorial page 19).

TÂCHES URGENTES

« Chaque chose en son temps. Chaque peut comprendre... » a glissé Hubert Védrine, prenant acte du refus du président yougoslave de coopérer avec la justice internationale. « L'histoire de Milosevic et de ses méfaits ne va pas disparaître. Il devra en rendre compte d'une façon ou d'une autre ». Même si ce « d'une façon ou d'une autre » n'est pas franchement un message de soutien aux enquêteurs du Tribunal pénal international, le ministre des affaires étrangères a simplement réaffirmé que « tous les problèmes ne peuvent pas être réglés alors que la démocratie n'est pas encore installée », ne fermant pas la porte à l'hypothèse d'un futur procès.

Et, effectivement, des tâches urgentes attendent Vojislav Kostunica sur la voie d'une consolidation de son pouvoir, notamment de remporter les élections parlementaires qui pourraient être convoquées en décembre, puis de s'assurer la fidélité sans faille de l'armée et de la police. Pour l'instant, on voit mal comment le président yougoslave, qui est de toute façon opposé à une comparaison de Slobodan Milosevic à La Haye, pourrait ordonner d'arrêter le dictateur déchu à des officiers dans les guerres de l'ex-Yougoslavie. La position européenne préconisée par la France devrait donc suivre, sauf incident imprévisible, cette ligne de conduite : un soutien affirmé au président yougoslave tant qu'il n'a pas réellement pris en main tous les rênes du pays.

Rémy Ourdan

Jörg Haider fête la Carinthie germanique

Le leader populiste a célébré le rattachement, en 1920, des Slovènes du Sud à l'Autriche, tout en soignant son discours européen

KLAGENFURT

de notre envoyé spécial
« Comme dit Kafka, il n'y a qu'une vérité, mais elle a beaucoup de visages. Alors, quel Jörg Haider avouons-nous aujourd'hui en face de nous ? », demande ironiquement le journaliste Paul Lendvai, vieux routier des débats sur l'Europe centrale. Sous sa main, le « Haider de poche », un petit livre bleu bien utile qui permet de confronter en permanence le leader de la droite populiste autrichienne à ses propres citations. Jörg Haider répond par un sourire crispé. Autour de lui, le décor grandiose de la salle des armoiries du Parlement régional de Klagenfurt, un bâtiment Renaissance d'où il a fait enlever, il y a quelques semaines, d'énormes fresques à la gloire du nazisme peintes après l'Anschluss, en 1938. Celles-ci étaient recouvertes – et donc invisibles – depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Mais le gouverneur de Carinthie a voulu se débarrasser de ce symbole du passé le moins honorable de l'Autriche juste avant de célébrer en grande pompe, en présence du président de la République et d'une bonne partie du gouvernement, une date historique pour sa province : le référendum du 10 octobre 1920 par lequel les Slovènes du Sud de la Carinthie se sont prononcés en majorité pour le rattachement à la République autrichienne plutôt qu'au royaume de Yougoslavie.

Les organisations slovènes se sont abstenues de participer au défilé solennel qui a sillonné pendant cinq heures, mardi, les rues de Klagenfurt, et où dominaient les puissants cortèges de l'Union des combattants pour la patrie, qui entretient depuis les années 20 le culte d'une Carinthie germanique. Sur les banderoles et les oriflammes, on pouvait lire les antiennes devenues : « Pour le peuple, la patrie et la charrue » ou encore « Ici se sont arrêtés les cavaliers serbes ». Mais c'est le visage du dé-

mocrate lisse et responsable du politicien ancré dans son terroir et ouvert sur le futur de l'Europe que Jörg Haider a offert aux journalistes lors d'une « conférence de presse internationale ».

Oublié, ou presque, le discours que Jörg Haider avait prononcé, le 1^{er} octobre sur le mont Ulrichsberg, à l'occasion du pèlerinage annuel des vétérans de la Wehrmacht et de la Waffen-SS. Et où il a une fois de plus, sous couvert de « réconciliation » avec un passé douloureux, vanté les « mérites historiques de nos pères et de nos grands-pères », dont l'histoire ne doit pas être « réduite à celle de criminels en raison de récits inexacts. »

« MAL COMPRIS »

Huit jours plus tard, campé devant un panneau « Carinthie, promesse pour le futur », Jörg Haider a chanté les mérites de sa politique d'intégration de la minorité slovène – un progrès notable de ces dernières années – et arrondi les angles de ses déclarations sur la construction européenne : il a été « mal compris » lorsqu'il a dit, au lendemain du « non » des Danois à l'euro, qu'il valait mieux « stopper les négociations avec les candidats à l'élargissement vers l'Est » et leur proposer une simple union douanière.

Raisonné et constructif, il s'est prononcé pour un élargissement rapide, mais avec des phases de transition longues afin de préserver les intérêts des régions frontalières. Le leader charismatique du FPÖ – tête de liste potentielle d'une vaste fédération des « droites de la droite » lors des prochaines élections européennes – a le regard fixé sur l'Italie. Non seulement sur Rome, où il espère que les législatures amèneront une nouvelle majorité conforme à ses vœux, mais aussi sur ces régions industrielles et touristiques du Nord où sa réputation ne cesse de grandir.

Joëlle Stolz

Belgrade demande une aide économique d'urgence

BELGRADE

de notre envoyé spécial
Le nouveau pouvoir yougoslave prend les rênes d'un pays ruiné par dix années de guerre et presque autant de sanctions économiques internationales qui ont appauvri la Yougoslavie, dont le PNB annuel par habitant est l'un des plus faibles d'Europe. La transition du système socialiste vers une économie de marché en a été freinée. Les économistes proches de Vojislav Kostunica, regroupés au sein du G17, tirent la sonnette d'alarme et appellent la communauté internationale à mettre la main à la poche. « Nous avons besoin d'une aide financière et énergétique d'urgence d'ici dix jours », nous a déclaré Srbojub Antic, un des experts du G17, qui estime par ailleurs à 500 millions de dollars les besoins d'argent frais de la Yougoslavie pour les douze prochains mois.

Le secteur énergétique, principalement, est au bord de la faillite alors que l'hiver approche. « La

Russie est notre seul fournisseur en gaz. Or Moscou ne nous livre plus depuis la fin du mois de juin. Les centrales électriques sont proches du point de rupture parce qu'aucun investissement n'a été réalisé depuis dix ans et nous n'avons pas d'argent pour acheter du brut pour nos raffineries », se désespère M. Antic. « Sans énergie, il est pratiquement impossible de commencer notre réforme », ajoute-t-il, tout en saluant la décision, lundi 9 octobre, de l'Union européenne de lever l'embargo sur le pétrole en vigueur depuis avril 1999.

SECTEUR INDUSTRIEL MORIBOND

Il est en effet difficile, dans ces conditions, d'envisager la relance d'un secteur industriel moribond. Le niveau de la production industrielle atteint péniblement un quart de ce qu'il était il y a dix ans. Le PNB a chuté de 19,3 % en 1999 en raison de la guerre au Kosovo et des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie. Belgrade escomptait une croissance de 14 % cette année : elle ne devrait guère dépasser les 6 %.

Le commerce extérieur est lui aussi à l'agonie, étranglé par des sanctions économiques internationales qui, s'il elles n'interdisaient pas les échanges, en compliquaient singulièrement la pratique. La fin de la guerre s'est traduite par un afflux de produits étrangers, laissant présager un im-

portant déficit de la balance commerciale à la fin de l'année. Selon les premiers chiffres qui circulent à Belgrade, on estime que les réserves de change à la Banque nationale ne dépasseraient pas l'équivalent d'un mois d'importations.

La nouvelle équipe ne contrôle pas encore tous les leviers du pouvoir, notamment ceux qui relèvent de la compétence du gouvernement de la République serbe, et non de la Fédération. « Le gouvernement serbe n'est plus légitime et Milan Milutinovic [le président serbe pro-Milosevic] doit nommer un gouvernement intérimaire d'experts », dans le but notamment d'appliquer « un programme de stabilisation macroéconomique et de privatisations », a expliqué Mladjan Dinkic, principal conseiller économique de Vojislav Kostunica et animateur du G17.

Sans attendre la dissolution de l'Assemblée serbe et la constitution d'un nouveau cabinet, l'ODS, la coalition qui soutient M. Kostunica, a formé, dès vendredi, un état-major de crise qui a déjà pris ses premières mesures d'urgence, notamment dans le domaine monétaire, une compétence fédérale. « L'ancien gouverneur de la banque centrale avait besoin de repos. Il est en vacances », ironise ainsi Srbojub Antic.

L'ODS a en effet pris, dimanche, le contrôle de la Banque nationale

et de sa planche à billets que le régime de Slobodan Milosevic avait chauffée à blanc (la masse monétaire en circulation, qui se chiffrait à 18,7 milliards de dinars en mai, aurait atteint 23,6 milliards au 1^{er} octobre, indique le G17). Mladjan Dinkic a promis, dimanche, que « désormais il n'y aura plus d'émission d'argent sans couverture en devises ».

RÉFORME MONÉTAIRE

Cette décision a été saluée par une chute brutale du deutschemark au marché noir (le seul qui donne une indication de la valeur réelle du dinar yougoslave). Mais, dès le lendemain, la monnaie yougoslave a recommencé à plonger face à la monnaie allemande. Une réforme monétaire est en chantier et devrait aboutir « d'ici un mois soit à l'introduction d'une nouvelle monnaie, soit à la création d'un système de paiement à double devise (dinar et deutschemark) comme c'est le cas au Monténégro », précise-t-on au G17. Cette réforme associée à un sévère encadrement des prix devrait permettre de limiter les risques de dérapages inflationnistes, espère l'ODS.

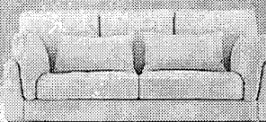
Le nouveau pouvoir ne pourra pourtant pas échapper à un ajustement des prix, notamment ceux de l'énergie, maintenus à un niveau artificiellement bas pour des raisons sociales. Pour être impopulaire, cette mesure n'en est pas moins nécessaire. Elle résume le dilemme de la nouvelle équipe. Près d'un tiers de la population active est en effet au chômage, sans compter les employés des entreprises d'Etat désœuvrés ; 60 % des Serbes vivraient en dessous du seuil de pauvreté.

La politique économique du pouvoir sera donc affaire de dosage. Srbojub Antic résume cette difficulté : « Il faudra concilier des approches libérales, pour relancer les entreprises, et sociales pour protéger la population. Il faudra être pragmatique et se garder d'être doctrinaire, sinon ce sera un désastre. »

Christophe Châtelot

Belgrade demande une aide économique d'urgence

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Durvillier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
♦ 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe
♦ 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

BACK TO BLUES (01 46 37 33 88 & 99) & LE NOUVEL OBSERVATEUR présentent

LIZ Mc COMB
The Soul of Gospel
www.liz-mccomb.com

NOUVEAU SPECTACLE
grande formation
à participation de
Edwin Hawkins
Créateur de "Oh Happy Days"

26 & 28 OCTOBRE / 20 H
THEATRE DU CHATELET

DE 30 à 320 F • www.chatelet-theatre.com • 01 40 28 28 40

La confession de sept « tories fumeurs » relance le débat sur la dépénalisation du cannabis en Grande-Bretagne

LONDRES

de notre correspondant
Théoriquement, ils incarnent l'ordre établi, une conception rigide – voire vieillotte – de la société britannique. Alors, lorsque sept des vingt « ministres fantômes » du présumé « prochain gouvernement conservateur » se vantent, à la « une » d'un tabloïd dominical, d'avoir « tiré sur le joint » et goûté à l'excitante illégalité du cannabis, cela surprend. Depuis la confession collective des ténors « tories », dimanche 8 octobre, dans *The Mail on Sunday*, la planète politico-médiatique tout entière est en émoi. Grâce à Ann Widdecombe, la passionaria conservatrice, le débat sur la dépénalisation du joint de marijuana au Royaume-Uni est relancé.

Tout commence il ya quelques jours lorsque la « ministre fantôme » de l'intérieur propose, sous les vivats du congrès annuel des « tories », un sévère durcissement de la législation antidrogue. Constatant que, sur les 110 000 personnes arrêtées en 1999 avec du cannabis en poche, plus de 40 000 ont été relâchées après un simple avertissement parce que les policiers ne veulent encombrer ni les tribunaux ni les prisons avec des « contrevenants récréatifs », Mme Widdecombe lance sa bombe : les conservateurs ne fermeront plus les yeux sur la consommation de marijuana, même occasionnelle. Et elle propose que tout contrevenant paye une amende minimale de 100 livres (environ 1 100 francs).

Dimanche, patatras ! Face à la confession de ses sept collègues fumeurs – qui portent des noms aussi localement célèbres que ceux de Francis Maude, Archie Norman, Peter Ainsworth et même Lord Strathclyde, chef les « tories » à la

Chambre des lords – Mme Widdecombe essaie de faire marche arrière. On l'a mal comprise : la contravention proposée ne gênera pas l'avenir des jeunes contrevenants, et elle ne figurera pas plus dans le casier judiciaire du justiciable qu'un simple excès de vitesse. Trop tard : le mal est fait, et les stratèges conservateurs constatent les dégâts dans un pays où 40 % des jeunes électeurs avouent avoir s'être essayé au moins une fois à la « fumette ». Plus grave : tous les experts policiers jugent la proposition conservatrice au mieux « inapplicable », au pire « totalement idiote. »

Les militants anti-prohibitionnistes – qu'on n'entendait plus beaucoup – ont retrouvé voix au chapitre. A la tête du combat, un ancien policier, Frank Wilkinson, qui était dans tous les médias lundi : « Le cannabis, affirme-t-il, nuit moins à la société que le tabac et l'alcool ». Tony Blair, pour l'instant, fait la sourde oreille. Il a fait savoir lundi qu'il n'envisionnait pas de changer la législation en vigueur.

Patrice Claude

LIQUIDATION TOTALE

IMPORTANT STOCK DE TAPIS D'ORIENT, A DES PRIX EXCEPTIONNELS

Tapis et Kilims des Tribus Normades. Toutes Tailles.
Grand choix de Tapis de grandes et très grandes dimensions.
Vente uniquement jeudis, vendredis, samedis de 11h à 19h.

7, rue des Filles du Calvaire (3^è)
Tél. 01 45 89 57 72 ou 06 10 23 63 87

Les travailleurs au noir de l'ex-URSS affluent en Europe centrale

La Pologne tolère l'immigration ukrainienne et lituanienne pour ménager ses voisins

Chaque année, dix millions de personnes environ traversent la frontière qui sépare la Pologne de l'Ukraine et de la Biélorussie. L'économie en

profite, mais l'Union européenne demande un renforcement du régime des visas. Varsovie en fait aussi un instrument politique, favorisant

l'accès des ressortissants de pays voisins, tels l'Ukraine, dont elle veut soutenir l'indépendance face à Moscou.

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Comment, de chargée d'urbanisme dans une mairie de l'ouest de l'Ukraine, devient-on aide-ménagère d'une vieille dame polonaise, dans un faubourg de Varsovie ? C'est l'histoire de Larissa, ukrainienne, une brune pétulante de 39 ans, que rien ne semble abattre : ni son statut aléatoire de travailleuse au noir en Pologne, ni le souvenir d'un mari qui buvait et la frappait, laissé derrière elle en Ukraine sans regrets. Une histoire comme la vivent des milliers d'autres immigrés, dans ces régions où l'effondrement de l'empire soviétique, et le décollage économique des candidats à l'Union européenne n'ont pas fini de chambouler les vies. La ligne de fracture s'accroît entre l'Europe centrale (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie) et l'univers ex-soviétique – hors pays baltes –, qui a basculé dans la pauvreté. Cette ligne sera la frontière orientale de l'Union européenne élargie. Entre ces deux mondes, Larissa a tissé un fil.

RÉSEAU D'ENTRAÏDE

Un beau jour de 1998, fatiguée d'un salaire de fontionnaire qui n'était plus versé et des travaux potagers qui lui permettaient de nourrir ses enfants, Larissa a pris ses valises et la route de Varsovie. Désormais, cette femme de confession orthodoxe chante le soir à Varsovie dans une chorale adventiste, une Eglise qu'elle a rejoint après avoir rencontré un missionnaire américain en Ukraine. Cela lui procure un petit réseau d'entraide. Larissa gagne aujourd'hui 1 000 zloty polonais par mois (environ 1 400 francs), soit dix fois son ancien salaire.

Comme l'écrasante majorité des « *gastarbeiter* » venus de l'ex-URSS (comme certains les appellent ici, en référence aux Polonais partis, eux, travailler en Allemagne), Larissa n'a pas de permis de travail. Risquant une expulsion et cinq années d'interdiction de séjour en Pologne, elle vit dans la

crainte d'un contrôle et se méfie des curieux. Sa fille, diplômée d'une école d'art, a également fait le voyage de Varsovie, où elle travaille comme femme de ménage.

Chaque année, dix millions de personnes franchissent la frontière qui sépare la Pologne de l'Ukraine et de la Biélorussie. Le pays tirerait un milliard de dollars par an de cette économie clandestine. A Prague, Bratislava, Budapest, un phénomène semblable est constaté, mais la Pologne, par sa position, sa taille et sa croissance (+5,1% prévus cette année), se trouve en première ligne. La langue facilite les choses.

« Dans l'ouest de l'Ukraine, les

tières polonais, confirme : « *Des bus entiers, convoyés par des directeurs de fabriques polonaises, amènent de soi-disant touristes... La moitié des gens que nous bloquons sont des travailleurs clandestins potentiels.* »

Pressée par l'Union européenne d'introduire un régime de visas sur sa frontière orientale (1 300 kilomètres), Varsovie a commencé à agir : Biélorusses et Russes ont désormais besoin d'une invitation ou d'un « voucher » (coupon d'agence de voyage) pour se rendre en Pologne. Les contrôles ont été renforcés. Mais les Ukrainiens et les Lituanais continuent de circuler librement. Ce n'est en

La Bulgarie demande à l'UE la suppression des visas

La Bulgarie a demandé, mardi 10 octobre, que l'Union européenne supprime d'ici la fin de l'année les visas pour ses ressortissants, comme c'est déjà le cas pour dix pays candidats à l'adhésion. La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie font encore exception. M. Vladimir Kissiov, vice-ministre bulgare des affaires étrangères, a assuré, à l'issue d'un conseil d'association entre son pays et l'Union qui s'est tenu à Luxembourg, que son pays menait une politique sévère de lutte contre l'immigration et que les craintes des Quinze n'étaient pas justifiées, laissant entendre que dans ce domaine la Bulgarie était en avance sur la Roumanie. La Commission européenne a proposé en début d'année que la Bulgarie et la Roumanie soient exemptées de visas. Mais les ministres de la justice et de l'intérieur des Quinze estiment qu'il est encore prématuré de lever l'obligation de visas pour ces pays, par où transitent beaucoup de travailleurs clandestins. – (AFP)

gens parlent souvent le polonais et regardent la télévision polonaise *Polsat* », dit Igor Szczerba, rédacteur en chef du journal *Nasze Slowo* qui, depuis Varsovie, s'adresse à la minorité ukrainienne de Pologne (300 000 personnes). Chaque semaine arrivent sur son bureau de nombreuses lettres de demandeurs d'emploi. « *Avant, les Polonais allaient en Allemagne ; maintenant, les Ukrainiens viennent en Pologne* », sourit-il. « *C'est logique : jusqu'à ce qu'on soit tous au même niveau, ce sera comme ça* ». Dans son bureau orné d'une carte de tous les passages frontaliers apparus après 1991, Miroslaw Szacilo, représentant des gardes- fron-

rien un hasard. Le message de la Pologne à ces pays qui lui sont liés historiquement (non sans soutiens douloureux) est celui d'un soutien fraternel aux nouvelles indépendances, face à Moscou.

« Bronislaw Geremek [chef de la diplomatie polonaise jusqu'en juin] a appelé l'Ukraine notre "partenaire stratégique" », commente Henryk Wujec, ancien député, aujourd'hui député à la Sejm (Parlement), convaincu du rôle que la Pologne peut jouer pour la démocratisation chez ses voisins orientaux. « *Mais la Russie, qui fournit l'énergie, peut les avaler quand elle veut* », juge M. Wujec, élu d'une région frontalière. « *Notre rôle est*

de les aider », dit-il. Ce souci-là, le premier ministre polonais, Jerzy Buzek, l'a aussi exprimé lors d'une récente visite à Paris.

La Pologne a été le premier pays à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Des intellectuels, dont Jerzy Giedroyc, récemment décédé en France, ont de longue date parlé d'une solidarité nécessaire entre la Pologne « libre » et ses voisins orientaux. Un penchant pas toujours bien perçu à Bruxelles, regrette M. Wujec : « *La seule chose qu'ils veulent, c'est la fermeture de la frontière.* »

BOUFFÉE D'OXYGÈNE

Pour Larissa, cette perspective est angoissante. L'accès à la Pologne (dont le PNB est aujourd'hui le double de celui d'une Ukraine deux fois plus vaste, alors que les deux pays étaient sensiblement au même niveau voici dix ans) est une bouffée d'oxygène. Varsovie a prévenu les Occidentaux qu'un régime de visas ne serait introduit « *qu'à la dernière minute* », lors de l'adhésion à l'Union, et souhaite qu'il soit souple. M. Wujec indique que l'enthousiasme pour l'intégration européenne, dans sa circonscription du sud-est de la Pologne, n'est pas au beau fixe : dans ces zones rurales, on craint d'être coupé des marchés de l'Est, où s'écoulent encore beaucoup de produits alimentaires polonais.

A Varsovie, les officiels minimisent l'impact, sur le processus d'élargissement, de la présence de ces travailleurs au noir. Le risque migratoire pour l'Ouest serait faible. Peu de Polonais, finalement, se sont installés en Europe occidentale depuis la chute du communisme, et les ressortissants de l'ex-URSS venus en Pologne ne souhaitent en général y séjourner que le temps de gagner un pécule. Comme d'autres, Larissa vit frugalement et économise. En Ukraine, elle a commencé à construire une maison pour héberger sa mère. Elle compte un jour rentrer au pays.

Natalie Nougayrède

Le « tommy » britannique mieux entraîné que le soldat français

AU SEIN de l'Union européenne (UE), les armées françaises sont condamnées à devoir s'entraîner et s'instruire dans des conditions moins favorables que celles que le Royaume-Uni réserve à ses propres forces. Faute d'y consacrer les crédits nécessaires. Devant les députés de la commission de la défense, le chef d'état-major français des armées, le général Jean-Pierre Kelche, vient de le déplorer, en comparant – au détriment de la France – le niveau annuel des activités dans les deux armées. Loin d'être théorique, le débat a des effets politiques directs. Comment revendiquer le commandement d'une coalition armée de l'UE si un pays ne consent pas l'effort suffisant pour justifier cette ambition ?

L'armée de terre française disposera en 2001 de quoi faire manœuvrer chacune de ses unités pendant 80 jours par an. Elle en souhaitait 100 et elle n'en aura eu que 73 cette année. Le *tommy* – soldat britannique – peut d'ores et déjà compter sur 110 à 150 jours de sortie par an et

par unité. Même constat pour la marine, encore plus préoccupant : la Royal Navy sort ses bâtiments à raison de 150 jours de mer en moyenne, chaque année, quand les navires français se contentent de 73 jours en 2000 et qu'on leur en promet 80 l'an prochain. Soit deux fois moins. L'écart est le même pour les activités dans les armées de l'air, avec 180 heures de vol (le strict minimum prévu par l'OTAN) par an, pour les pilotes de combat en France, et avec quelque 200 heures dans la Royal Air Force.

RIVALITÉS

« Les conditions d'entraînement des forces sont plus favorables au Royaume-Uni qu'en France », a noté, avec regret, le général Kelche, même s'il reconnaît qu'il peut exister, de part et d'autre de la Manche, des différences dans le mode de calcul de ces critères d'activité, jugés néanmoins « *significatifs* », de la capacité d'une armée à acquérir, à améliorer et à conserver un

savoir-faire en matière opérationnelle.

L'UE tente actuellement de mettre sur pied une force européenne de réaction rapide et, parmi les Quinze, moins d'une demi-douzaine de pays aspirent à pouvoir diriger, cas par cas, une coalition armée sur le terrain si une opération multinationale de maintien de la paix était décidée. La Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Allemagne ou encore l'Espagne sont de ceux-là. Entre ces armées nationales, il existe une rivalité qui, pour être larvée, n'en est pas moins rude. La compétition entre elles commence par leur niveau de préparation, preuve qu'elles sont aptes à prendre la tête d'une mission si, dans le même temps, elles alignent les outils de commandement et de contrôle adaptés. D'où l'opiniâtreté des chefs militaires, en Europe, à réclamer des dirigeants politiques qu'ils investissent dans l'instruction de leurs armées.

Jacques Isnard

Le numéro 2 nord-coréen en visite à la Maison Blanche

WASHINGTON

de notre correspondant

Bill Clinton s'est entretenu pendant 45 minutes avec le numéro 2 nord-coréen, le vice-maréchal Jo Myong-rok, mardi 10 octobre. C'était la première visite d'un dirigeant de Pyongyang à la Maison Blanche. Le vice-président de la Commission nationale de la défense a aussi rencontré le secrétaire d'Etat, qui a donné un dîner en son honneur. Mercredi, il devait être reçu au Pentagone par le secrétaire à la défense.

L'événement est d'importance : les deux Etats sont en quasi-état de guerre depuis l'armistice qui mit fin en 1953 à la guerre de Corée, qui causa la mort de 33 000 GI. Ils n'ont pas de relations diplomatiques, et le régime du « Cher Dirigeant » reste considéré par Washington comme terroriste au même titre que l'Iran, l'Irak ou la

Libye. Ce qui explique l'absence de poignée de main à la Maison Blanche. Le dégel entre le Sud et le Nord a cependant facilité les contacts, souhaités par Séoul. L'embargo américain a été en partie levé en 1999, et Pyongyang et Washington ont signé la semaine dernière un accord pour lutter contre le terrorisme. Lors de leur sommet d'août, Kim Jong-il aurait d'ailleurs indiqué à son homologue sud-coréen qu'il jugeait « *désirable* » le maintien des 37 000 soldats américains dont il n'avait cessé d'exiger le départ.

« NOUVELLE ÈRE »

Le vice-maréchal, âgé de soixante-dix-huit ans, qui était porteur d'une lettre de Kim Jong-il à Bill Clinton, a dit à son arrivée qu'il entendait avoir de « *franches discussions pour [se] débarrasser d'une méfiance profonde et an-*

cienne afin de conduire nos relations vers une nouvelle ère (...) en accord avec l'environnement de paix et de réconciliation qui prévaut dans la péninsule ». Le président américain avait de son côté déclaré qu'il allait « *d'abord l'écouter* » et lui dire qu'il avait « *été encouragé par le travail effectué par les présidents des deux Corées* ». Ses porte-parole ont qualifié la rencontre de « *très positive, directe et chaleureuse* », ajoutant que la Corée du Nord, qui « *représente une menace majeure pour la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés* », a indiqué qu'elle était « *désireuse de changer son régime et de l'ouvrir* ».

Ce qui importe le plus pour Washington est de réduire les risques de prolifération que fait peser Pyongyang. La Corée du Nord a été agitée comme croque-mitaine durant le débat sur le bouclier antimissiles américain, ou

NMD.

Comme l'explique Gary Milhollin, du Wisconsin Project on Nuclear Arms Control, Pyongyang a aidé Téhéran à se doter de missiles. Et si son programme nucléaire militaire a été gelé en 1994 en échange d'une coopération avec les Etats-Unis dans le domaine civil, on n'est toujours pas certain de ce qui se passe dans les usines souterraines du Nord : « *Nous ignorons s'ils ont une ou six têtes nucléaires, ce qui leur permettrait de prendre à la fois en otage le Japon et nos forces au sud du 36° parallèle. Ils ne sont guère coopératifs à ce sujet et nos renseignements sont insuffisants. Si nous devions lancer une attaque préventive contre eux, on ne saurait même pas quelles cibles viser* », affirme cet expert des questions d'armement.

Patrice de Beer

Cuba : harcèlement et condamnations d'opposants

LA HAVANE. Un tribunal cubain a condamné à dix et quinze ans de prison deux exilés cubains de Miami âgés de 66 et 76 ans. Ils sont accusés d'avoir tenté en 1998 de débarquer dans l'île pour organiser un soulèvement contre le régime de Fidel Castro, a annoncé la dissidence cubaine mardi 10 octobre. Le procès de Ernestino Abreu Horta, une figure de la communauté anticastro de Miami, et de Vicente Marcelino Martinez n'a pas été commenté par la presse officielle. En même temps, la Commission des droits de l'homme et de la réconciliation nationale (CCDHRN) a dénoncé l'arrestation lundi à La Havane de 15 à 20 dissidents, dont Carlos Oquendo, le leader du Mouvement du 13-Juillet. Ils faisaient partie d'un groupe de militants qui se reliait depuis la mi-septembre pour observer une grève de la faim de protestation. – (AP, AFP)

Les journalistes de France 3 au Maroc ne seraient plus retenus

RABAT. Les trois journalistes de la chaîne de télévision France 3, retenus au Maroc depuis dimanche 8 octobre, sont « *libres de leurs mouvements* », a indiqué l'un d'eux mardi soir. « *Nos passeports nous ont été rendus. Nous nous sommes engagés à revenir au Maroc si la justice marocaine nous le demandait pour les besoins de l'enquête et nos deux camarades marocains sont dans la même situation que nous* », a déclaré Joseph Tual, en précisant que les membres de l'équipe avaient refusé de signer le moindre procès-verbal. Joseph Tual, Jean-Marc Pitte et Michel Bernasconi, ainsi que deux militants marocains des droits de l'homme, avaient été assignés à résidence dimanche à Errachidia après avoir couvert la veille un « *pèlerinage* » à l'ancien bague de Tazmamart, organisé par l'association forum Vérité et Justice. Les autorités, selon l'agence officielle marocaine MAP, leur reprochaient d'avoir filmé un dépôt de munitions à partir d'un site non autorisé. Un reproche que le porte-parole de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), Fouad Abdelmoumni, a qualifié de « *grotesque* ». – (AFP)

Des antinucléaire autrichiens bloquent la frontière tchèque

AUTRICHE. La République tchèque va demander à l'Union européenne d'intervenir si l'Autriche n'empêche pas des manifestants de bloquer la frontière entre les deux pays, a annoncé mardi 10 octobre le ministre tchèque des Affaires étrangères, Jan Kavan. Des milliers d'écologistes autrichiens ont érigé des barrages routiers pour protester contre une centrale nucléaire installée à Temelin, localité tchèque située à une cinquantaine de kilomètres de la frontière. Le premier réacteur de la centrale, dotée de réacteurs de conception soviétique équipés d'un système de contrôle occidental, a été mis en service lundi soir et les manifestants ont juré de maintenir leurs barrages. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS/CHINE** : le président Bill Clinton a signé mardi 10 octobre la loi sur la normalisation des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, votée par le Sénat le 19 septembre et par la Chambre en mai, malgré l'opposition des syndicats et des militants des droits de l'homme. « *Le commerce avec la Chine ne va pas seulement renforcer notre croissance économique, il nous donne une chance de modeler l'avenir du pays le plus peuplé du monde* », a estimé le président lors de la cérémonie de signature à la Maison Blanche. – (AFP)

■ **CHINE** : La Chine annule 1,2 milliard de dollars (10 milliards de yuans) de dettes de pays africains, a annoncé le 11 octobre à Pékin le ministre chinois du commerce extérieur et de la coopération économique, Shi Guangsheng. Cette annulation aura lieu dans les deux ans et concernera « *des pays pauvres très endettés* », dont le ministre n'a pas indiqué la liste. – (AFP)

■ **CÔTE D'IVOIRE** : l'ancien président renversé par la junte du général Gueï, Henri Konan Bédié, a lancé mardi 10 octobre à Paris un appel au boycottage de l'élection présidentielle du 22 octobre. « *Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) n'a pas d'autre choix que de manifester son opposition à cette tricherie en donnant pour consigne à ses militants et électeurs le boycottage de l'élection présidentielle dans la non-violence et en récusant d'avance la validité des résultats de cette consultation truquée* », a indiqué le président déchu. – (AFP)

■ **LIBYE** : quatre personnes, dont trois Français, sont portées disparues après la collision en Libye, lundi après-midi 9 octobre, de deux avions légers, rapporte l'agence libyenne Jana. La collision s'est produite peu après le décollage des appareils de l'aéroport de Maatigha, près de Tripoli. Les avions participaient à un rallye aérien humanitaire entre Paris et le Kenya, via la Libye et l'Egypte. – (Reuters.)

■ **PÉROU** : l'organisation de défense des droits de l'homme américaine Human Rights Watch a demandé mardi 10 octobre aux autorités panaméennes d'arrêter et de juger l'ancien chef des services secrets péruviens, Vladimiro Montesinos. Celui-ci demande l'asile au Panama après avoir dû quitter Lima à la suite de la diffusion d'une cassette vidéo qui le montrait soudoyant un député de l'opposition. « *Montesinos a été accusé des pires actes de torture, de disparitions et d'assassinats politiques. Le gouvernement a l'obligation non seulement de lui refuser l'asile politique mais d'enquêter sur lui* », a déclaré un responsable de Human Rights Watch. – (Reuters.)

■ **GUATEMALA** : Un homme de 35 ans a été tué mardi 10 octobre par un tireur non identifié à 90 km de Guatemala City. Gregorio Sloj participait à une manifestation nationale organisée pour demander au gouvernement d'aider les petits paysans. La manifestation a regroupé environ six mille personnes et a bloqué douze axes routiers majeurs du pays. L'assassin faisait partie d'un groupe d'hommes anonymes. – (AP)

Les inondations gagnent le centre du Vietnam

Le centre du Vietnam est menacé à son tour par les inondations à la suite de pluies torrentielles, a indiqué mercredi 11 octobre Nguyen Van Hai, responsable du Comité régional de lutte contre les intempéries. Ces inondations ont déjà provoqué la mort de six personnes dans les provinces de Binh Duong, Bin Phoc, Lam Dong et Dak Lak et les fleuves de la région ont atteint leur cote d'alerte. La situation s'est cependant améliorée dans le delta du Mékong, au sud, où le niveau des eaux poursuit sa baisse. Les inondations y ont provoqué en trois mois la mort de 308 personnes. Les crues qui ont touché cette année les provinces du delta du Mékong sont considérées comme les pires depuis quarante ans. Elles ont également frappé le Laos, la Thaïlande et le Cambodge, où elles ont causé la mort de 250 personnes et provoqué d'importants dégâts matériels. – (AFP)

« **AFFAIRES** » Le Conseil constitutionnel a répondu, mardi 10 octobre, de façon tout à fait inhabituelle, aux critiques formulées contre sa décision du 22 janvier 1999 sur le statut

pénal du chef de l'Etat. La plus haute juridiction de la République a précisé la portée de l'immunité dont bénéficie Jacques Chirac, qui peut être mis en accusation devant la Haute Cour

de justice pour des faits antérieurs à son élection si l'Assemblée nationale et le Sénat en décident ainsi. ● A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, le même jour, la contre-attaque voulue par

l'Elysée au sujet des révélations de Jean-Claude Méry a tourné court. Elisabeth Guigou a confirmé, pour sa part, le refus du gouvernement d'intervenir sur les instructions en cours.

● LES DÉPUTÉS ont adopté, au sujet de l'élection présidentielle, un amendement permettant au Conseil constitutionnel de réexaminer les comptes de campagne (lire page 9).

La Haute Cour peut être saisie pour des délits antérieurs à 1995

Sortant de sa réserve en raison de la polémique sur sa décision de janvier 1999, le Conseil constitutionnel a précisé, mardi 10 octobre, que Jacques Chirac bénéficie d'un privilège de juridiction, mais le Parlement peut le traduire en Haute Cour pour des faits ayant précédé son élection

LA RELANCE du débat sur « l'immunité pénale » accordée à Jacques Chirac et l'impossibilité pour un juge de l'entendre, avec les déclarations à ce sujet de Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, le 8 octobre, a amené le Conseil constitutionnel à sortir de sa réserve habituelle. De façon exceptionnelle, la plus haute juridiction de la République a publié, mardi 10 octobre, un communiqué répondant aux critiques de M. Forni, mais aussi – et surtout – précisant la portée de sa décision du 22 janvier 1999 sur le statut pénal du président de la République.

Le président de l'Assemblée nationale a contesté la validité de cette décision, dans laquelle, à l'occasion de l'examen du traité créant la Cour pénale internationale, les juges constitutionnels avaient précisé que « pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, [le président de la Répu-

blique] bénéficie d'une immunité ». « Au surplus, ajoutaient-ils, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice. » A propos de « cette immunité entre guillemets dont bénéficierait le président », M. Forni a déclaré qu'elle « est le fruit d'une décision assez curieuse du Conseil constitutionnel », qui, au surplus, « ne fait pas l'unanimité » et « est contestée par tous, sauf ceux qui y ont intérêt » (Le Monde du 10 octobre).

PROCÉDURE « EXCEPTIONNELLE »

Le Conseil lui a donc répliqué par un communiqué, procédure dont il souligne lui-même qu'elle est « exceptionnelle ». S'il sort de sa discrétion, précise ce communiqué, c'est « en raison de déclarations qui mettent en cause l'honneur de l'institution et chacun de ses membres en présentant [la décision du 22 janvier 1999] comme le résul-

tat d'un "marché" entre le président du Conseil constitutionnel alors en fonctions [Roland Dumas] et le président de la République ». Il ajoute que « les délibérations du Conseil sont collégiales » et qu'il est « inadmissible de présenter ses membres comme susceptibles de céder aux prétendus calculs de l'un d'entre eux ».

Pendant, le Conseil constitutionnel revient sur le fond du problème. « Conforme au texte de l'article 68 de la Constitution, la décision du 22 janvier 1999 précise que le statut pénal du président de la République, s'agissant d'actes antérieurs à ses fonctions ou détachables de celles-ci, réserve, pendant la durée du mandat, la possibilité de poursuites devant la seule Haute Cour de justice », souligne son communiqué, avant d'ajouter : « Le statut pénal du président de la République ne confère donc pas une "immunité pénale", mais un privilège de juridiction pen-

dant la durée du mandat. Ainsi est assuré, selon la tradition constitutionnelle française, le respect des principes républicains. »

Autrement dit – et une longue note explicative établie par le secrétariat général du Conseil constitutionnel et consultable sur son site Internet (www.conseil-constitutionnel.fr) le précise très clairement –, le président de la République n'est pas exonéré de sa responsabilité pénale, mais bénéficie d'« un privilège de juridiction jusqu'à la fin de son mandat ». Cela signifie que « toute poursuite devant les juridictions pénales ordinaires est suspendue pendant le mandat ». Le Conseil souligne longuement que cette interprétation est conforme, à la fois, à toute l'histoire institutionnelle française, mais aussi à la protection pénale, comparable ou similaire, dont bénéficient tous les chefs d'Etat des grands pays démocratiques et, enfin, à plusieurs principes fonda-

mentaux : la séparation des pouvoirs, la continuité des fonctions présidentielles et donc des pouvoirs publics, sans parler de la dignité de l'élu de l'ensemble de la nation. Il ajoute, à l'intention des parlementaires, qu'eux-mêmes bénéficient, grâce à l'article 26 de la Constitution, d'une protection pénale et qu'il serait pour le moins paradoxal que la protection du chef de l'Etat soit moindre.

EXPLICATION IMPORTANTE

Mais le Conseil apporte une explication importante sur la portée de sa décision. Si le chef de l'Etat ne peut être jugé, pendant son mandat, que devant la Haute Cour, le Conseil précise qu'il peut être jugé pour deux types d'actes : d'une part, « des actes commis dans l'exercice de ses fonctions et qualifiables de haute trahison », conformément à la lettre de l'article 68 de la Constitution ; d'autre part, « des actes détachables des

fonctions, commis en dehors de son mandat ou, s'ils ne sont pas prescrits, antérieurement à celui-ci ».

Autrement dit, la Haute Cour de justice, qui ne peut être saisie que par l'Assemblée nationale et le Sénat statuant à la majorité absolue de leurs membres par un vote identique, n'est pas seulement habituelle, selon le Conseil constitutionnel, à juger un président de la République qui serait accusé de « haute trahison », généralement définie comme une atteinte aux intérêts supérieurs du pays ou un manquement grave aux devoirs de la charge présidentielle et au respect de la Constitution. La Haute Cour pourrait également juger – en lieu et place des juridictions ordinaires – un président de la République pour des actes sans liens avec sa fonction, qu'ils aient été commis avant ou depuis son élection.

Gérard Courtois

L'Elysée oscille entre l'offensive parlementaire et l'explication devant les Français

DÈS le petit-déjeuner, ils ont compris que le président était furieux. Lors de cette réunion, où se retrouvent, chaque mardi matin, autour du chef de l'Etat, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, le président du groupe RPR de l'Assemblée, Jean-Louis Debré, et son homologue au Sénat, Josselin de Rohan, les amis de Jacques Chirac ont vu que l'on repartirait à la bataille. Car le chef de l'Etat n'était convaincu que d'une chose : « Jospin joue un double jeu. » Les déclarations du président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, invitant le président à « s'expliquer » sur l'affaire Méry, l'attaque de Noël Mamère annoncée pour l'après-midi même à l'Assemblée, les allusions de François Hollande, la semaine précédente, ont été perçues par les chiraquiens comme « une opération concertée » conduite par Matignon. « On rendra coup pour coup », avaient déjà prévenu depuis trois semaines les conseillers de Jacques Chirac. La contre-attaque a donc été immédiatement élaborée. « Nous ne sommes ni sans détermination, ni sans arguments, ni sans biscuits », dit volontiers M. de Rohan.

M. Chirac a donc engagé le groupe RPR à batailler, l'après-midi même à l'Assemblée. La riposte devait être à double détente : si M. Mamère mettait gravement en cause le chef de l'Etat, alors les députés de droite quittaient l'Hémicycle. S'il s'en tenait à une argumentation juridique, le RPR poserait à son tour une question mettant personnellement en cause M. Jospin, en tant qu'ancien premier secrétaire du Parti socialiste.

« FAIRE TAIRE LES ATTAQUES »

Très vite, devant les médias, M. Debré expose clairement le sens de la stratégie présidentielle : il affirme que M. Jospin est un « hypocrite » dans l'affaire Méry et il l'invite à « faire taire les attaques contre le président ». Lors de la conférence des présidents, à l'Assemblée, M. Forni a beau assurer à ses collègues de l'opposition qu'il n'avait pas voulu aggraver le chef de l'Etat, le RPR, l'UDF et DL décident de marquer le coup en rendant publique une lettre de protestation.

En fin de matinée, le bureau du groupe RPR valide la contre-attaque élyséenne. Selon certains partici-

pants, la réunion est cependant « un peu mouvementée ». Une minorité de députés veulent en effet calmer le jeu et ne pas revenir sur les affaires. M. Debré propose pourtant le nom de Roselyne Bachelot, députée du Maine-et-Loire, parce que c'est « une femme, un peu médiatique, qui

donner ses séides contre le président de la République », dit-elle.

Au-delà de la contre-offensive parlementaire contre M. Jospin, l'Elysée cherche cependant désespérément à sortir de la tempête. Depuis plusieurs semaines, toutes les hypothèses ont donc été envisagées.

Mauvais sondage pour Jacques Chirac

La cote de popularité de Jacques Chirac continue à chuter, tandis que celle de Lionel Jospin se redresse, selon le dernier sondage réalisé par BVA, du 6 au 8 octobre, auprès d'un échantillon national de 979 personnes et publié par Paris-Match (daté 12 octobre). M. Chirac recueille 53 % d'opinions favorables, soit une perte de 4 points depuis septembre et de 13 points depuis juillet, contre 35 % d'opinions négatives (en hausse de 12 points depuis juillet). M. Jospin, qui avait enregistré une chute exceptionnelle de 18 points en septembre, au plus fort du conflit sur l'essence, retrouve une cote positive, avec 48 % d'opinions positives (en hausse de 6 points), contre 40 % d'opinions négatives (en baisse de 8 points).

n'a pas pris la parole depuis longtemps » et parce qu'elle n'est pas perçue comme une militante « dure » contre la gauche. M^{me} Bachelot accepte la mission de bon cœur. « M. Jospin ne peut pas jouer les chevaliers blancs, tout en faisant

l'avocat Patrick Devedjian, qui est aussi le porte-parole du RPR, plaide ainsi auprès de l'Elysée pour une stratégie radicale : attaquer en justice la presse, et au premier chef Le Monde, pour diffamation. « C'est le meilleur moyen de tuer les insinua-

tions contre le président, a-t-il plaidé auprès des conseillers de M. Chirac. Regardez Jean-Claude Gaudin et François Léotard. Des journalistes du Canard enchaîné les accusaient dans un livre d'être les commanditaires de l'assassinat de Yann Piat [NDLR : L'affaire Piat, des assassins au cœur du pouvoir d'André Rougeot et Jean-Michel Verne (Flammariou, 1997)]. Ils ont attaqué les auteurs du livre. Evidemment, ils ont gagné, puisque les journalistes n'avaient aucun élément de preuve. Cela a été terminé : La rumeur a été tuée net par le procès en justice. »

« PARLER POUR DIRE QUOI ? »

L'Elysée a pourtant écarté l'hypothèse. M. Chirac n'a-t-il pas suivi la tradition de son prédécesseur François Mitterrand de ne jamais attaquer la presse en justice ? La perspective de voir les révélations contenues dans la cassette enregistrée par Jean-Claude Méry débattues dans un prétoire a fait doublement reculer l'Elysée.

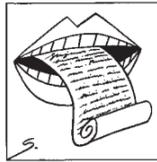
D'autres amis du chef de l'Etat, autour du petit groupe qu'animent les anciens ministres Jean-Pierre Raffarin, Dominique Perben, Michel

Barnier et Jacques Barrot, sont venus dire que « si la première explication du président [NDLR : le 21 septembre sur France 3] n'avait pas suffi, peut-être faudrait-il re-communiquer ». Depuis trois semaines, l'Elysée a repoussé cette solution d'un revers de main : « Parler pour dire quoi ? Dire que Méry ment ? Le président l'a déjà fait. Reconnaître que tous les partis avaient leur système de financement ? C'est mettre le doigt dans l'engrenage judiciaire », disait encore il y a quelques jours un conseiller de M. Chirac (Le Monde du 6 octobre). Pourtant, l'hypothèse d'une nouvelle intervention du chef de l'Etat continue d'être discutée. Encore faut-il trouver la forme et le moment adéquats : un communiqué, un message aux Français. Mais « surtout pas à chaud », disent les amis de M. Chirac dont certains imaginent même qu'il pourrait attendre les traditionnels vœux du nouvel an pour s'exprimer. « Actuellement aucun message n'est audible », constatait, mercredi dans France-Soir, M. Raffarin.

Raphaëlle Bacqué et Jean-Louis Saux

M^{me} Guigou : « Je m'en suis tenue à ma ligne de conduite constante... »

LA QUESTION de Noël Mamère (Verts, Gironde), au cours de la séance des questions au gouvernement, mardi 10 octobre : « La prétendue immunité pénale du président de la République pour des faits commis antérieurement à son entrée en fonctions résulte de la conjonction de deux facteurs aussi



VERBATIM

inacceptables l'un que l'autre au regard du droit (...). La justice pénale a déjà tranché la question de savoir si un président peut être poursuivi pour des actes antérieurs à son entrée en fonctions. [En 1974], le tribunal, suivi par la cour d'appel, avait relaxé [Valéry Giscard d'Estaing] mais s'agissant de sa compétence, il avait considéré que, cette dernière n'ayant pas été contestée par M. Giscard d'Estaing malgré son accession à la présidence de la République, la partie civile avait valablement saisi la juridiction de droit commun. Ce qu'une partie civile a pu faire en 1974, le parquet peut le faire en 2000 (...).

» Il le peut depuis que Le Monde a révélé qu'un certain M. Méry aurait, selon ses propres déclarations, remis « cinq millions de francs en liquide directement sur le bureau de M. Rousin, en présence de M. Chirac ». M^{me} la garde des sceaux, nous aimerions savoir (...) ce qui vous empêche

d'ordonner au parquet, comme vous en avez le pouvoir et le devoir, de mettre en mouvement l'action publique (...). Si le gouvernement ne faisait pas son devoir, des parties civiles pourraient éventuellement déclencher elles-mêmes l'action publique : la faisabilité en est à l'étude. »

La réponse d'Elisabeth Guigou : Après avoir cité l'article 68 de la Constitution sur la responsabilité du président de la République, puis la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, qui précise son statut pénal, la ministre de la justice a déclaré : « Le Conseil a pris cette décision à l'occasion de l'examen de la conformité à la Constitution du traité relatif à la Cour pénale internationale. Il ne m'appartient pas d'apprécier le bien-fondé de cette décision. »

» Pourquoi ne pas avoir enjoint au procureur général de la Cour de cassation de former un pourvoi à l'encontre de l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles ? C'est que, dans ce dossier comme dans les autres, je m'en suis tenue à ma ligne de conduite constante qui est de respecter totalement l'indépendance de la justice et de ne jamais intervenir dans une affaire individuelle, fût-ce par la voie d'un recours exercé dans l'intérêt de la loi. C'est la ligne définie ici même par le premier ministre en juin 1997 : il n'y a pas eu d'exception et il n'y aura pas. »

Et Roselyne Bachelot (RPR) demanda à Lionel Jospin de s'expliquer...

EN FIN DE MATINÉE, Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, prévient Roselyne Bachelot : c'est elle qui est chargée de poser une question sur l'« affaire ». De son côté, Démocratie libérale cherche aussi un moyen de répliquer aux propos tenus, la veille, par Raymond Forni, président (PS) de l'Assemblée nationale. Le groupe UDF, lui, est absorbé dans un débat « qui n'est pas futile », comme dit Hervé de Charette, sur... l'inversion du calendrier. Chacun est à son affaire, ça flotte.

L'heure approche. A 14 heures 15, M. Debré réunit son groupe. « On passe juste après les Verts. Roselyne Bachelot va interpeller Jospin. » De quelle manière ? « On verra. On graduera en fonction de l'attitude de Mamère. » Matignon ne sait rien.

Quinze heures. Le tour de parole des Verts, en troisième position, arrive vite. Noël Mamère se lève, son discours à la main. Tourné vers le député Vert, M. Debré ne perd pas un mot de son argumentation (lire ci-dessous).

Comme la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, assise sur le rebord de son strapontin. Comme le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, la tête appuyée sur la main. En revanche, la question passe complètement au-dessus du banc de M. Madelin, le nez plongé dans des notes. Alain Juppé regarde droit devant lui. Au choix, Raymond Forni a ôté ses lu-

nettes. Il voit tous ces visages et savoure la scène.

Noël Mamère parle, parle. « Il a raison ! », lance Arnaud Montebourg, sur les bancs socialistes. L'opposition peine à se contenir. « Rapace ! », lance un élu RPR. M. Mamère a dépassé son temps de parole. La droite s'énervé, les pupitres commencent à claquer. M. Debré fait signe à M. Forni. Enfin, M. Mamère conclut : « Si le gouvernement ne fait pas son devoir [en ne saisissant pas le parquet], des parties civiles pourraient éventuellement déclencher elles-mêmes l'action publique : la faisabilité en est à l'étude. » Rien, pas d'applaudissement, si ce n'est celui, discret et rapide de son collègue de groupe, Yves Cochet.

SILENCE TOTAL

Elisabeth Guigou se lève. Le silence est total. Chacun retient son souffle comme si l'hémicycle était une cour d'assises au moment de la lecture du verdict. Pourtant, les députés connaissent déjà la réponse de la garde des sceaux, calée, le matin même, avec Lionel Jospin. D'une voix volontairement basse et monocorde, la ministre lit l'article 68 de la Constitution, puis le texte de la décision du Conseil, avant d'opposer une fin de non-recevoir au député. Au suivant.

M^{me} Bachelot passe à l'attaque. Le président de la République « a expliqué » devant les Français que la « vidéo » le mettant en cause

est « mensongère », commence-t-elle. « Les faits intervenus le confirment ». « Monsieur le premier ministre, vous ne vous êtes pas encore expliqué directement devant les Français alors que cette vidéo vous met directement en cause en tant que premier secrétaire du PS de parole. [à l'époque des faits] (...) Nous souhaitons qu'à votre tour, vous nous apportiez les éclaircissements nécessaires. »

« Monsieur le député... euh, madame la députée », s'excuse le premier ministre, « j'ai du mal à comprendre la logique qui veut ne pas ajouter foi à un document, à une cassette (...) pour ce qui concerne des imputations directes et précises portées à l'égard d'une personnalité publique, et la logique qui vous conduit à vouloir attacher du prix ou de la crédibilité à des imputations qui n'évoquent en rien, à aucun moment, une autre personnalité publique, ironise-t-il. Je vous suggère donc de laisser la presse s'exprimer sur ces sujets ; de laisser, quand il y a lieu, la justice mener les enquêtes qu'elle a à mener ou les procédures judiciaires qu'elle a à conduire. » « Et pour le reste, de faire comme moi, de vous garder de vouloir utiliser ce qu'on appelle "les affaires" dans le débat public », conclut M. Jospin, sous les applaudissements de la majorité « plurielle ».

La tension retombe. Les questions sur les « affaires », c'est fini pour la journée ! De l'avis de tous, celle de M^{me} Bachelot a fait un

« flop ». Vers 15 heures 30, Jean Tiberi entre dans l'hémicycle. M. Mamère, lui, envoie un mot à M. Forni : « Merci, Raymond, de m'avoir laissé un peu de temps. » « Cher ami, ton analyse était pertinente. Bien entendu, je ne regrette rien, ni mes propos d'hier, dedans [on ne met pas en cause Jacques Chirac dans l'hémicycle], ni ceux d'aujourd'hui, dehors », répond M. Forni.

DANS LES COULOIRS

La discussion sur « les affaires » se poursuit dans les couloirs. « Je n'ai pas transformé l'hémicycle en prétoire ! Je n'ai fait que poser une question de droit », se défend M. Mamère. « La question de M^{me} Bachelot était un peu malvenue et la réponse [de Lionel Jospin] a été un sophisme comme d'habitude », commente Claude Goasguen (DL). La discussion sur les affaires continue sur les radios, mercredi matin. Le président de la République, Jacques Chirac, « a le devoir de combler le hiatus » avec l'opinion publique, « le président un jour parlera », déclare Gilles de Robien, député de la Somme et maire d'Amiens. « Il faut qu'il intervienne », répète M. Forni, sur France-Inter. « Personne ne souhaite la traduction du président de la République devant la Haute Cour de justice », assure le président de l'Assemblée. Toujours « dehors ».

Clarisse Fabre



Les députés votent la possibilité d'un réexamen des comptes de campagne

DANIEL VAILLANT a pris soin de n'entrer dans aucune des polémiques. Mardi 10 octobre, le nouveau ministre de l'intérieur a feint de n'attendre de la discussion en première lecture du projet de loi organique sur l'élection du président de la République qu'un débat technique sur un texte technique. Les députés, eux, s'étaient préparés à en découdre sur deux amendements, relatifs aux pouvoirs du Conseil constitutionnel lorsqu'il statue sur les comptes de campagne des candidats à l'élection présidentielle.

Le projet de loi organique, qui reprend l'essentiel des souhaits formulés par le Conseil constitutionnel après l'élection présidentielle de 1995, a été adopté par la majorité, tandis que l'opposition a voté contre. Les députés de la majorité ont refusé au Conseil, par amendement, une marge d'appréciation, qu'il réclamait et que proposait de lui accorder le projet, pour l'application des sanctions financières prévues par la loi à l'encontre des candidats à la présidentielle dont les dépenses auraient dépassé le plafond autorisé. « Notre seul objectif est de protéger le Conseil contre tous ceux qui l'attaquent, en fixant des règles précises qui le mettent à l'abri de toute interprétation orientée », a assuré, faussement candide, le rapporteur Bernard Derosier (PS). Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes), s'est élevé en vain contre le refus opposé au Conseil constitutionnel quand « toutes les juridictions françaises, à l'exception de la commission permanente du permis de conduire, qui gère le permis à points, disposent d'un tel pouvoir d'appréciation ». Pascal Clément (DL, Loire) a aussi protesté : « Plus on ligote le juge, plus la justice s'éloigne de l'équité », a-t-il fait valoir.

M. Vaillant ne s'étant finalement pas opposé à l'amendement, celui-ci a été adopté. Tout comme a été adopté, quelques instants plus tard, un amendement socialiste ayant pour rédacteur Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire). Il vise à permettre au Conseil constitutionnel de procé-

der au « réexamen » du compte de campagne d'un candidat à la présidentielle lorsque, dans les trois ans qui suivent le scrutin, « dans le cadre d'une procédure judiciaire, des faits relatifs aux dépenses électorales » du candidat et qui seraient « de nature à modifier sa décision » apparaissent. « Ainsi, au hasard, après la découverte d'emplois fictifs représentant 40 millions de francs et dont il est possible de penser qu'ils ont contribué au dépassement du plafond des dépenses de campagne, le parquet pourrait prendre l'initiative d'informer le juge électoral qui décide ensuite », a expliqué M. Montebourg, dans une allusion aux enquêtes sur le financement du RPR.

CALENDRIER ÉLECTORAL

L'opposition s'est insurgée contre cet « amendement de circonstance » qui bat en brèche, selon Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire), le « principe même de sécurité juridique » et le « principe constitutionnel de l'immunité juridictionnelle du président ». Là encore, M. Vaillant s'en est remis à la « sagesse » des députés, non sans juger que cet amendement « pose un problème de constitutionnalité » sur lequel sera appelé à se prononcer... le Conseil constitutionnel.

Enfin, les députés ont pour la première fois évoqué dans l'Hémicycle l'éventualité d'inverser le calendrier électoral de 2002 en repoussant les législatives après la présidentielle, comme le proposait un amendement du chevènementiste Georges Sarre (Paris), qui n'a finalement pas été soumis au vote. M. Vaillant a rappelé que le gouvernement ne débattait de cette question que si « un très large accord » se dégageait. Cela n'est à l'évidence pas le cas : l'UDF y est favorable mais souhaite n'en débattre qu'après les municipales de mars 2001 ; DL est partagée ; pour le PCF, Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine) s'y dit farouchement hostile ; quant au RPR, il n'a pas souhaité s'exprimer sur ce chapitre.

Cécile Chambraud

Alain Madelin est seul à souhaiter l'anticipation des élections de 2002

INTERROGÉ, mardi 10 octobre, sur RTL, Alain Madelin avait demandé à Jacques Chirac de « rendre la parole aux électeurs » avant 2002 (*Le Monde* du 11 octobre). A droite, au mieux, cette suggestion a été accueillie par un silence poli. Pour l'UDF, Dominique Paillé a rapidement fermé la porte : « Nous avons des échéances programmées en 2002. Vivons-les en 2002 ! », a déclaré le député des Deux-Sèvres sur i-télévision. « Il n'a jamais été question de précipiter les échéances », s'est bornée à constater la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie. « C'est sa proposition. Point », a commenté le porte-parole de DL et député de Paris, Claude Goasguen.

« IDÉE VIRTUELLE »

Jean-Pierre Raffarin, vice-président de DL, proche du chef de l'Etat, s'est montré plus catégorique : « Toute modification du calendrier électoral apparaîtrait comme une manipulation et serait rejetée par les Français », affirme-t-il dans *France-Soir* mercredi. Seul François Goulard

(Morbihan), proche de M. Madelin, s'est dit « sur la même longueur d'ondes » que lui.

A gauche, si l'on accorde à M. Madelin la justesse du diagnostic sur la « cohabitation-confrontation », nul n'y voit motif à bousculer les échéances. « Madelin devrait passer moins de temps sur Internet. C'est une idée virtuelle. Aucune des deux têtes de l'exécutif n'en prendra l'initiative », soutient Georges Sarre (MDC). Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, a évacué l'hypothèse, mercredi, sur France 2 : « La législature, c'est cinq ans, elle doit aller jusqu'au bout. » Ironisant sur « le candidat Madelin, qui piaffe », le président du PRG, Jean-Michel Baylet assure : « Chirac ne dissoudra pas, pas plus qu'il ne démissionnera. C'est purement tactique. »

Pour les Verts, Yves Cochet estime qu'un seul événement pourrait bouleverser les échéances : « Si Jacques Chirac s'expliquait devant la justice ou devant les Français. »

Unedic : dernières batailles sur le financement entre le gouvernement et les signataires

La majorité « plurielle » accentue la pression sur Martine Aubry

Le climat s'est à nouveau tendu, mardi 10 octobre, entre les signataires de la nouvelle convention Unedic et Martine Aubry. Le point d'achop-

pement des discussions porte sur la baisse des cotisations d'assurance-chômage exigée par les organisations patronales et sur le niveau et les

modalités du reversement de l'Unedic à l'Etat. La majorité « plurielle » enjoint la ministre de l'emploi de ne pas conclure d'accord trop vite.

DERNIER cahot sur le dossier de l'assurance-chômage, qui tourne désormais à l'histoire de gros sous. Les signataires de la nouvelle convention Unedic et la ministre de l'emploi se sont quittés, mardi 10 octobre, sur un ultime point de litige : l'affectation des excédents, historiquement élevés, que s'approprie à décaler l'Unedic d'ici à 2003.

En clair, les débats se concentrent, d'une part, sur la baisse des cotisations, exigée par les organisations patronales et programmée, trois années durant, par la nouvelle convention ; sur le niveau et les modalités du reversement de l'Unedic à l'Etat dans le cadre de la clarification des relations financières, d'autre part. Il ne s'agit donc plus ici de discuter du niveau d'indemnisation des demandeurs d'emploi : le gouvernement estime que cette question relève des seules attributions des partenaires sociaux, à qui il renvoie la balle ; les signataires font valoir, de leur côté, qu'ils ont fait un geste suffisant en envisageant de supprimer la dégressivité des allocations qu'ils avaient, eux-mêmes, introduite en 1992.

Mardi, le Medef et la CFDT ont raidi à nouveau leurs positions. Disposés à suspendre la troisième tranche de baisse de cotisations (3,23 % pour les employeurs et 1,67 % pour les salariés à compter du 1^{er} janvier 2003), ils se sont opposés à la mise entre parenthèse de la deuxième (3,5 % pour les employeurs, 1,9 % pour les salariés au 1^{er} janvier 2002) qu'ils avaient envisagée la veille (*Le Monde* du 11 octobre).

« UNE QUESTION DE PRINCIPE »

L'organisation patronale et la centrale de Nicole Notat en font « une question de principe », jugeant que les exigences de M^{me} Aubry sur les reversements à l'Etat ne sont pas acceptables. De son côté, l'entourage de la ministre se borne à indiquer que « l'équilibre financier du plan d'aide au retour à l'emploi n'est pas acquis et qu'il est indispensable de faire un effort sur l'allègement prévu en 2002 ». Le gouvernement dit également « attendre un texte », intégrant les derniers amendements proposés par les signataires. Or, ces derniers s'y refusent tant qu'ils

n'ont pas obtenu un engagement informel de M^{me} Aubry sur l'agrément.

Sitôt l'entretien avec la ministre achevé, Medef, CGPME, UPA, pour les organisations patronales, CFDT, CFTC, CGC, pour les syndicats, sont donc partis refaire des simulations au siège de l'Unedic. Parallèlement, des contacts ont été pris avec Force ouvrière. Sans résultat. La centrale de Marc Blondel souhaite désormais qu'un effort plus important soit fait pour ouvrir « un véritable droit au congé individuel de formation » aux chômeurs, en le chiffrant à « quatre milliards de francs par an ». Elle exige par ailleurs que la précarité soit davantage prise en compte.

Tandis que les associations de chômeurs (AC !, MNCP, Apeis) occupaient quelques heures le Conseil constitutionnel pour revendiquer la « création d'un système unifié d'assurance-chômage ainsi qu'une indemnisation décente », le SNU-ANPE (ex-CFDT-ANPE) demandait que « des mesures immédiates de justice » soient prises en faveur des chômeurs et qu'en aucun cas « l'al-

location plancher ne puisse être inférieure au seuil de pauvreté (...), soit 3 800 francs ». La majorité « plurielle » est à son tour montée au créneau. Dans un communiqué publié mardi, les Verts ont ainsi invité M^{me} Aubry à « ne pas se précipiter pour aboutir à un accord sur l'Unedic » qui se ferait « sur le dos des chômeurs », indiquant que « la parole [de ces derniers] n'a pas été prise en compte » et réclamant « un véritable débat démocratique ». Le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocklet, a exprimé le « besoin urgent » d'une nouvelle loi « refondant l'Unedic et tout le système d'allocations chômage ». La pression monte de toutes parts. « J'espère bien que nous arriverons à sortir par la concertation », a déclaré M^{me} Aubry, mardi à l'Assemblée nationale, en réponse à une question de l'UDF. « Si ce n'était pas le cas, mais je ne le crois pas, il faudra alors que chacun prenne ses responsabilités », a-t-elle ajouté.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot



TOD'S: Tel. 01.42664693

Les députés PS convainquent Laurent Fabius d'élargir la baisse de la CSG

Le rapporteur général du budget propose la concession d'une cinquième licence UMTS

Laurent Fabius ne rencontre aujourd'hui que peu d'oppositions dans le Parti socialiste. Son projet de budget pour 2001, qui sera discuté à l'Assemblée

nationale à partir du 17 octobre, ne donnera pas lieu à la polémique attendue sur la baisse du taux marginal. En contrepartie, les députés ont obtenu

que la baisse de la CSG s'applique jusqu'à 1,4 fois le SMIC. Didier Migaud demande, par ailleurs, au gouvernement d'attribuer une cinquième licence UMTS.

D'UNE certaine manière, la rentrée difficile de Lionel Jospin a épargné quelques ennuis à Laurent Fabius. Le débat budgétaire, qui débute à l'Assemblée nationale le 17 octobre, promettait une belle polémique au sujet de la baisse du taux marginal de 54 % de l'impôt sur le revenu (IR). Il n'en sera rien : pressés de se montrer solidaires du gouvernement, les députés socialistes se sont tus. Le porte-parole des commissaires socialistes aux finances, Augustin Bonrepaux, le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli, ou le président du groupe PS de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, qui s'étaient pourtant exprimés publiquement contre la baisse du taux marginal, sont restés silencieux.

Tout s'est réglé mardi 10 octobre vers 9 heures. Les commissaires socialistes aux finances sont alors en réunion, lorsque celle-ci est interrompue pour une ultime mise au point sur la question de la tranche supérieure du barème entre M. Fabius, M. Ayrault, M. Emmanuelli, M. Bonrepaux et Didier Migaud, rapporteur général au budget. « Les avancées du gouvernement sur la CSG et sur les hauts revenus sont acceptables pour le PS », annonce M. Bonrepaux en fin de matinée, lors de la réunion du groupe.

Le très fabiusien M. Migaud présente ensuite à ses collègues la nature du marché passé avec le gouvernement. Celui-ci doit limiter le nombre d'exclus du plan Fabius, c'est-à-dire ceux qui ne bénéficieront ni de la baisse du barème de

l'IR ni de l'allègement de la CSG pour les bas salaires : la baisse de la CSG, qui devait initialement concerner les salaires inférieurs à 1,3 fois le SMIC, soit 7 millions de personnes, sera étendue jusqu'à 1,4 fois le SMIC et concernera ainsi 2 millions de personnes supplémentaires. Coût de l'opération : 1 milliard de francs. Par ailleurs, les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et non imposables se verront exonérées de la redevance télévision : 800 000 personnes en profiteront, pour un coût de 600 millions de francs.

Pour financer ces mesures, le prélèvement sur les compagnies pétrolières sera augmenté de 3,5 milliards à 5,5 milliards de francs. Par ailleurs, le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune ne sera pas indexé sur l'inflation, ce qui rapportera 170 millions de francs. Enfin, les contribuables imposés au taux de 54 % perdront l'abattement de 8 000 francs (16 000 francs pour un couple) dont ils bénéficient sur les revenus de valeurs mobilières. Cela fera entrer dans les caisses 500 millions de francs.

Un sujet reste en débat : la suppression de la vignette pour les véhicules de particuliers. Plusieurs députés socialistes ont intervenus en réunion de groupe pour demander que cette mesure soit étendue aux véhicules utilitaires. L'amendement dit « Kangoo », qu'ils réclament, n'a pas été adopté en commission des finances dans la soirée, et devrait donc faire l'objet d'une dis-

cussion ultérieure en séance publique.

Dans un entretien aux *Echos*, mercredi, M. Migaud demande au gouvernement d'attribuer une cinquième licence UMTS, en plus des quatre qui doivent rapporter à l'Etat 130 milliards de francs sur quinze ans. « Je déposerai probablement un amendement au projet de loi de finances en ce sens », explique-t-il au *Monde*.

Un sujet reste en débat : la suppression de la vignette pour les véhicules de particuliers

L'Autorité de régulation des télécommunications, qui ne s'est pas prononcée dans ce sens, verrait sans doute d'un mauvais œil cette démarche, même si, juridiquement, rien ne s'y oppose. En revanche, elle pourrait poser un véritable problème de calendrier. Il faudrait reprendre à zéro le processus lancé en août, et attendre l'entrée en vigueur du budget, le 1^{er} janvier 2001, pour le relancer. Il n'est pas certain, dans ces conditions, que la France puisse être au rendez-vous fixé par une directive européenne d'offrir à ses citoyens les premiers services

de téléphonie mobile de troisième génération au 1^{er} janvier 2002.

A six semaines du congrès du PS, qui doit consacrer la nouvelle alliance entre jospinistes, rocardiens et fabiusiens, M. Fabius n'a été contesté, lors de la réunion du bureau national, mardi soir, que par l'aile gauche du PS. Alain Vidalies, qui présente une motion avec M. Emmanuelli, s'en est pris particulièrement à la baisse du taux marginal de l'IR. Pour la Gauche socialiste, Harlem Désir a douté de « l'efficacité électorale » des baisses d'impôts directs, auxquelles il aurait notamment préféré une baisse de la TVA pour soutenir la consommation. M. Fabius a récusé les « effets de tribune », en soulignant qu'il ne faut pas se polariser sur « 1 % ou 2 % de grandes fortunes » qui « cachent la forêt » des couches supérieures des classes moyennes, qui gagnent de 30 000 à 35 000 francs par mois.

Au diapason de François Hollande, qui a insisté sur la nécessité de « relancer l'effort de formation de façon à éviter les goulets d'étranglement dans l'offre de travail », M. Fabius a tempéré « l'euphorie ambiante » sur la croissance. « Elle est vigoureuse, mais elle est vulnérable aux chocs exogènes », a-t-il affirmé. Pour « maintenir un chemin de croissance », a-t-il souligné, il ne faut pas relâcher l'effort de désendettement et de réduction des déficits, et il faut encourager l'investissement.

Virginie Malingre et Michel Noblecourt

Les sénateurs s'inquiètent du dispositif de sortie des emplois-jeunes

Les élus font un bilan plutôt positif du système

LE DIAGNOSTIC sur les emplois-jeunes, établi par le Sénat, est mitigé. D'un côté, le dispositif créé en 1997 a fait ses preuves ; de l'autre, il suscite de nombreuses inquiétudes, estime Alain Gournac (RPR), qui a rendu public, mercredi 11 octobre, un rapport d'information sur le sujet. Selon le sénateur des Yvelines, si rien ne change, il faudra trouver « vingt mille solutions d'insertion professionnelle par trimestre, à partir de janvier 2003, pour assurer une sortie dans de bonnes conditions » de ces emplois prévus sur cinq ans.

Alors que le gouvernement prépare en ce moment un plan de pérennisation pour certains emplois-jeunes (*Le Monde* du 7 octobre), M. Gournac, entendu mardi matin par la commission des affaires sociales du Sénat, juge que le « dispositif a incontestablement fonctionné et rencontré un succès auprès des jeunes ». Ces derniers, dont 75 % se trouvaient préalablement au chômage, ont en effet témoigné de leur attachement, tout au long de l'été, sur le site Internet du Sénat. « Globalement », observe l'auteur du rapport, « les nouveaux métiers ont réussi à exister, par-delà les appellations parfois surprenantes » de leurs missions.

252 600 EMBEAUCHES

Sur les 252 600 embauches recensées au 1^{er} juin 2000 par le sénateur, 36,5 % ont été réalisées, hors éducation nationale et police, par des structures de moins de dix salariés. Un jeune sur cinq travaille dans le domaine de la solidarité, devant l'environnement et les sports. « Dans la majorité des cas », observe M. Gournac, les postes correspondant bien « à un emploi nouveau jusqu'alors non satisfait ». Le premier employeur, l'éducation nationale, aurait ainsi inventé des « emplois ni-ni », ni enseignant ni surveillant mais des aides-éducateurs jugés précieux. Sur la nature des missions accomplies « il semble

bien », par conséquent, « qu'une majorité d'emplois-jeunes ne soient pas déçus ».

Ces « points positifs » relevés, le sénateur des Yvelines se montre ensuite beaucoup plus critique, notamment sur « l'impératif de formation des emplois-jeunes (...), souvent passé au second plan » et dont la mise en œuvre s'est faite très « tardivement ». Alors que près d'un quart des titulaires ne possède aucune qualification, « il faudra attendre le 30 mai 2000 pour voir adopter une circulaire sur les modalités de mise en place des plans de formation ». M. Gournac dénonce également le « statut juridique incertain » des emplois-jeunes, souvent recrutés sous contrat privé par « des personnes morales de droit public ». Le coût du dispositif est aussi épinglé : « à terme, si l'objectif des 350 000 emplois-jeunes est atteint », 37 milliards de francs seront nécessaires, « sans prendre en compte la progression à venir du SMIC ».

C'est évidemment l'avenir des emplois-jeunes qui inquiète avant tout les élus, nombreux à en avoir embauché. A l'heure actuelle, seulement 16 % des titulaires sont sortis du dispositif. Or, observe M. Gournac, la « solvabilisation de leurs missions par les usagers » est loin d'être garantie. Qui plus est, souligne le sénateur, le mécanisme des conventions emplois-jeunes « ne connaît pas de limitation légale de durée ». Si l'aide de l'Etat (80 % du SMIC) est bien limitée à cinq ans, rien n'empêche, selon lui, une association ou une collectivité de demander à embaucher un emploi-jeune en... 2010. Aussi, M. Gournac propose-t-il d'« abroger » le dispositif dès « octobre 2002 » et d'instaurer des « passerelles » favorisant le retour des emplois-jeunes vers les entreprises privées, dont la principale préoccupation, aujourd'hui, réside dans la pénurie de main-d'œuvre.

Isabelle Mandraud

Bercy veut unifier le contrôle des marchés financiers

IL Y A des réformes qui naissent sous de mauvais auspices. Le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), dont le Sénat a commencé l'examen mardi 10 octobre, est de celles-là. Annoncé par Lionel Jospin en septembre 1999, pour prouver que l'Etat n'est pas impuissant face au « tout-marché », adopté de justesse à l'Assemblée nationale le 2 mai, le texte va essayer jusqu'au 17 octobre le feu de la droite, qui lui reproche d'opérer, sous couvert de « régulation », une « re-réglementation rampante », notamment en matière de relations commerciales. Les critiques viennent aussi du Mouvement des citoyens et du PCF, qui ont opposé la question préalable en soulignant, par la voix de Paul Lorient (MDC, Essonne), que le texte « ne répond pas à l'attente des salariés et des citoyens de ce pays ».

Le projet, passé de 74 à 122 articles au cours de son examen au Palais-Bourbon, traite aussi bien de la transparence des OPA-OPE que des relations commerciales fournisseurs-distribu-

teurs, du prix minimum des fruits et légumes, de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale, de la fiscalité des stock-options, de la publicité sur les salaires des dirigeants ou des cartes d'accès illimité au cinéma. Plus de 600 amendements ont été déposés. En ouvrant les débats, mardi, Laurent Fabius a souligné que l'examen du projet sur la régulation ne pouvait se réduire à une opposition entre « prosélytes du "laissez-faire" et zéloteurs du "tout diriger" ».

« JURISPRUDENCES CONTRADICTOIRES »

M. Fabius a confirmé que le Parlement discutera « au semestre prochain » d'une réforme de l'ordonnance de 1959 sur les finances publiques. Au moment où la France dénonce les « carences importantes » de Monaco dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale (*lire ci-dessous*), le ministre juge nécessaire de « braquer la lumière sur les véritables "trous noirs" que constituent les centres off-shore (...), qui fragilisent l'assiette fiscale des "pays hon-

nêtes" ». Il a également justifié par les limites du droit d'amendement – sans convaincre la droite sénatoriale – sa décision de ne pas intégrer dans le projet NRE la réforme des autorités de contrôle des marchés financiers.

M. Fabius a cependant annoncé l'examen en conseil des ministres, « dans les prochaines semaines », d'un projet prévoyant la fusion du Conseil des marchés financiers (CMF) et de la Commission des opérations de Bourse (COB). Il souhaite qu'il soit « voté définitivement au premier semestre 2001 », afin de mettre un terme à l'émergence de « deux droits boursiers parallèles », entraînant eux-mêmes des « conflits de compétences et des jurisprudences contradictoires ». Enfin, M. Fabius a annoncé la création d'un « comité des entreprises d'assurances » pour renforcer les procédures d'agrément. Bercy garde, en effet, un souvenir cuisant de la récente faillite de la compagnie Europavie.

Jean-Michel Bezat

Monaco se défend de tout laxisme face à la délinquance financière

L'INDIGNATION en bandoulière, le ministre d'Etat de la principauté de Monaco, Patrick Leclercq, a réagi, mardi 10 octobre, aux deux rapports publiés par les ministères français de la justice et de l'économie et des finances sur les pratiques monégasques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent sale (*Le Monde* du 11 octobre). Au cours d'une conférence de presse en duplex, à Monte-Carlo et à Paris, M. Leclercq s'est offusqué de nombreuses « inexactitudes » contenues dans les rapports, au sujet de la surveillance des flux financiers transitant par le casino, des pratiques bancaires ou de la mauvaise grâce que mettraient les autorités monégasques à répondre aux demandes de Tracfin, l'organisme chargé de la lutte contre le blanchiment qui dépend de Bercy.

Le directeur des services juridiques de la Principauté, Patrice Davost, présent à côté de M. Leclercq – et, comme ce dernier, fonctionnaire français en détachement sur le Rocher –, a renchéri en qualifiant d'« insinuations perfides », non dénuées d'« arrière-pensées politiques », le contenu des deux rapports. Pour lui, c'est pure « malveillance de dire que Monaco n'est pas coopérative ». Chiffres à l'appui, M. Davost a affirmé que « le taux d'exécution des commissions rogatoires est de 97 % » et que toutes les demandes d'entraide judiciaire en matière de blanchiment ont été satisfaites.

Les deux rapports commandés par le gouvernement français sur « les relations économiques et financières » entre Monaco et la France, Etats souverains liés par une série de conventions bilatérales, et sur leurs

Si les dispositifs de lutte contre le blanchiment existent bien, leur mise en œuvre laisse largement à désirer, selon les deux rapports. Ainsi, la chancellerie « s'interroge sur la qualité de certaines pièces transmises

Une condamnation exemplaire

Agatino Pedicone, un comptable de Palerme (Italie), a été condamné à sept ans de prison, mardi 10 octobre, par le tribunal correctionnel de Monaco, dans une affaire de blanchiment d'argent lié au trafic de stupéfiants. En 1998 et 1999, M. Pedicone avait déposé plus de 6 millions de francs, en espèces, sur un compte ouvert à Monaco auprès de la Banque du Gothard. A l'audience, le 5 septembre, il avait reconnu le blanchiment, mais nié que les sommes étaient issues du trafic de drogue. Soulignant ses liens avec les cartels colombiens de la cocaïne et avec Cosa Nostra, le procureur avait requis dix ans de prison (*Le Monde* du 7 septembre).

La principauté met aujourd'hui ce dossier en exergue pour attester de sa volonté de lutter contre le blanchiment. Cependant, les malversations de M. Pedicone avaient été dénoncées aux autorités monégasques par la justice suisse, qui enquêtait sur une filière internationale de blanchiment d'argent de la drogue.

« relations juridiques et judiciaires dans le domaine de la justice pénale » sont moins polémiques que celui qu'avait consacré à Monaco, il y a quatre mois, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière en Europe. Ils n'en sont pas moins accablants pour la principauté, qui ne figure pas sur la liste noire des pays non coopératifs dressée par le GAFI (groupe d'action financière) avant l'été, mais parmi les pays « à surveiller ».

aux juges d'instruction français demandeurs ».

EXIGENCES DE LA FRANCE

Tout en se félicitant des délais rapides de traitement des commissions rogatoires internationales, elle observe un approfondissement insuffisant dans l'exécution de certaines demandes d'entraide pénale. De même, « l'attitude des autorités monégasques laisse craindre une volonté de restreindre les pouvoirs et

les capacités d'intervention des agents des douanes ». Et si la surveillance des casinos revient à l'administration des douanes, « cette pratique n'est pas étendue au casino de Monaco, dont le contrôle relève des seules autorités locales ».

La France demande donc à Monaco de prendre rapidement des mesures pour remédier à ces carences et menace, sinon, de légiférer. Le gouvernement avance plusieurs propositions : instaurer une obligation de déclaration des comptes tenus par les établissements monégasques ; mettre en conformité la législation financière monégasque avec la loi française ; accroître les effectifs de Sicfin, équivalent du Tracfin français ; faire surveiller le casino de Monaco par les douanes françaises ; ou, encore, prendre des mesures législatives ou conventionnelles permettant d'imposer à l'ISF les résidents français de Monaco soumis à l'impôt sur le revenu.

La France, qui préside actuellement l'Union européenne, a fait de la lutte contre le blanchiment un de ses chevaux de bataille et a tout intérêt, pour être crédible, à se montrer intransigente vis-à-vis des pratiques douteuses d'un territoire auquel elle est si étroitement liée. Elle est, de surcroît, dans un rapport de forces favorable pour faire plier Monaco, qui négocie actuellement avec le Trésor son passage à l'euro.

Babette Stern

Voulez-vous faire des économies de gazole ?

Choisissez un véhicule équipé d'un système d'injection directe diesel Bosch.

Bosch a livré le 2 000 000^{ème} système d'injection directe diesel à haute pression "Common-Rail". Bonne route, bonnes économies.

Bosch, il y a toujours une solution



JUSTICE Une proposition de loi socialiste destinée à renforcer la lutte contre les discriminations dans le monde du travail devait être débattue, jeudi 12 octobre, à

l'Assemblée nationale. Elle concrétise des promesses gouvernementales et complète le dispositif récemment mis en place. ● LA CHARGE DE LA PREUVE, qui in-

combe aujourd'hui au salarié, sera désormais partagée, l'employeur devant prouver l'absence de toute discrimination. ● LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI sera étendu

à différents domaines de la vie au travail. ● « L'ORIENTATION SEXUELLE » figurera désormais parmi les motifs de discrimination réprimés, conformément à une reven-

dition des milieux homosexuels. ● SALARIÉ DANS UNE ENTREPRISE DE PIZZAS, Christophe Fourquin a été licencié peu de temps après avoir révélé son homosexualité.

La loi sur les discriminations au travail va être renforcée

Une proposition de loi du PS destinée à mieux réprimer les discriminations dans les entreprises est débattue, jeudi 12 octobre, à l'Assemblée nationale. Le texte facilite l'accès des victimes à la justice

DONNER un second souffle à la lutte contre les discriminations. Telle est l'ambition du groupe socialiste et du gouvernement en soumettant à l'Assemblée nationale, jeudi 12 octobre, une proposition de loi relative à « la lutte contre les discriminations ». Le groupe PS profite ainsi de sa « fenêtre parlementaire » pour reprendre le projet de réforme annoncé par Martine Aubry lors des Assises de la citoyenneté, organisées par le gouvernement, le 18 mars. La ministre de l'emploi et de la solidarité tenait à défendre sa réforme avant son départ du gouvernement. M^{me} Aubry veut ainsi démontrer l'ambition du gouvernement à combattre toutes les discriminations, qu'elles soient raciales, visent les femmes ou les homosexuels.

Voilà un an, le gouvernement de M. Jospin avait donné le signal d'une prise de conscience de l'Etat de l'existence d'un mal rongeur la société française, les actes discriminatoires frappant les étrangers et les jeunes issus de l'immigration dans des domaines comme l'emploi, la formation, le logement, les loisirs ou au guichet des services publics. Deux initiatives avaient été lancées : des commissions d'accès à la citoyenneté (Codac) étaient mises en place dans chaque préfecture par Jean-Pierre

Chevènement pour pister ces manifestations du racisme ordinaire ; un Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (GELD) était installé par M^{me} Aubry pour analyser ce phénomène. Enfin, un numéro vert, le 114, était mis en service, à la mi-mai, pour assurer un suivi des cas signalés.

45 APPELS EN 1999

Trois mois plus tard, le bilan est impressionnant : sur 10 000 appels pris en compte, 4 000 ont fait l'objet d'une fiche de signalement aux Codac, dont 40 % concernent des discriminations à l'emploi ou dans l'entreprise. Dans le même temps, les associations d'homosexuels alertaient les pouvoirs publics sur une nette recrudescence des cas d'homophobie dans le monde du travail. Les nombreux appels téléphoniques reçus sur la ligne d'écoute anonyme de SOS-Homophobie (01-48-06-42-41) - 45 appels en 1999 - révélaient les exemples de discriminations vécues : menaces et insultes essentiellement, mais également licenciements ou menaces de licenciement, mutations, non-renouvellements de contrat...

Le dispositif de lutte imaginé par le gouvernement s'est révélé insuffisant. Seuls 10 % des appels reçus au 114 ont pu être traduits en plaintes devant les tribunaux,



l'expérience montrant que les preuves de la discrimination subie sont difficiles à établir. Les victimes sont donc généralement ignorées. Il y avait urgence à élargir l'accès au droit en facilitant le régime de la preuve. La proposition de loi, qui retranscrit partiellement dans le droit français une directive européenne du 29 juin, tend à mieux protéger les salariés contre les différentes formes de

discrimination, à l'embauche mais aussi dans tout le déroulement de carrière. L'article 122-45 du code du travail précise : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de sa situation de famille, de son appartenance à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques (...)

de ses convictions religieuses (...). »

Le texte du PS propose d'aller plus loin en intégrant les discriminations qui se manifestent en matière « de rémunération, de formation, d'affectation à un poste, de qualification, (...) de promotion professionnelle ou de mutation » ou encore d'accès aux stages pour les jeunes diplômés. Il s'agit de « permettre d'attaquer aux formes les plus visibles de la discrimination, mais aussi aux situations résultant de longues années de pratiques discrètes, la discrimination indirecte », explique le rapporteur de la proposition, Philippe Vuilque (PS, Ardennes).

Mais, surtout, le texte ne laisse plus à la seule victime de devoir prouver la réalité de la discrimination devant les prud'hommes. La proposition dispose qu'une fois « les éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination » exposés par la victime l'employeur devra apporter la preuve que sa décision n'était pas discriminatoire. Le juge sera ensuite amené à « former sa conviction » sur les deux dépositions. La proposition reconnaît aussi aux organisations syndicales le droit d'ester en justice en lieu et place de la victime. Enfin, les partenaires sociaux sont appelés à veiller à ce que ces dispositions soient appliquées dans les conventions collectives.

Lors de l'examen en commission, les députés ont souhaité préciser la dénomination des discriminations visées en substituant la notion d'« orientation sexuelle » à la référence aux « mœurs », connotée péjorativement, et inégalement comprise par les tribunaux comme renvoyant à l'homosexualité. Les associations d'homosexuels et de lutte contre le sida voient ainsi aboutir une des revendications qu'elles avaient mises en avant lors des deux dernières Gay Pride. Les associations de lutte contre le racisme s'estiment elles aussi « satisfaites » par la proposition de loi. « C'est un texte qui permet d'avancer en termes de droits », convient Malek Boutih, président de Sos-Racisme. « La vraie question, c'est comment les tribunaux vont l'appliquer. » L'association garde en mémoire le classement sans suite d'une plainte qu'elle croyait solide. En juin 1999, Raoul Lachhab envoyait deux CV en réponse à une offre d'emploi du Crédit mutuel de Strasbourg, l'une sous son propre nom, l'autre sous celui de Thierry Meyer. Le premier avait fait chou blanc tandis que le second recevait une proposition d'entretien. Malgré des preuves étayées, le procureur a classé la plainte le 31 mai 2000.

Sylvia Zappi

Un amendement protège les auteurs de signalement

La proposition de loi relative aux discriminations devrait s'enrichir d'un amendement destiné à assurer une protection particulière contre les sanctions ou les licenciements aux agents dénonçant des faits de maltraitance dans les services et établissements médico-sociaux. Il reprend le dispositif initialement prévu à l'article 15 du projet de loi de modernisation sociale, qui ne sera examinée qu'en 2001. S'il est adopté, cet amendement ajoutera un article à la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, disposant que « le fait qu'un salarié ou un agent a témoigné de mauvais traitements ou privations infligés à une personne accueillie ou relaté de tels agissements ne peut être pris en considération pour décider de mesures défavorables le concernant » dans les différents domaines de son activité professionnelle. L'amendement prévoit d'étendre ces dispositions aux salariés d'une personne ou d'un couple accueillant.

SON NOM, Christophe Fourquin le veut en toutes lettres dans le journal. Tant pis pour les conséquences. « J'en ai marre de m'inventer une vie factice, une copine, un mariage. Je suis décidé à me battre contre la

PORTRAIT

« J'en ai marre de m'inventer une vie factice, une copine, un mariage. Je suis décidé à me battre contre la bêtise »

bêtise. » Au chômage pour la première fois de sa vie, cet élégant comptable de vingt-cinq ans a été licencié en juillet par la société de livraison de pizzas qui l'employait depuis un an. Et cela, est-il persuadé, parce qu'il a révélé son homosexualité.

La première année de travail de Christophe Fourquin comme comptable au siège social de Speed rabbit pizza s'était pourtant « bien passée », assure-t-il. Suffisamment en tous les cas pour qu'il juge pensable de s'ouvrir de son homosexualité à deux ou trois de ses collègues avec lesquels il entretenait des « relations conviviales ». « A partir d'un certain moment, il est logique d'en dire

Christophe, comptable, licencié après son « coming out »

plus. C'est une forme de confiance. » Au début du mois de juin, il fête sa pendaison de crémaillère sur une péniche, et convie une dizaine de collègues. « En donnant l'invitation, je faisais mon coming out, puisque c'était "Christophe et Didier" qui conviaient. » Le PDG de l'entreprise s'invite au dernier moment.

« A partir de là, la dégradation a été rapide. Apparemment, mon patron était homophobe. Il a commencé par m'insulter, me traiter de "sale pédé". Des collègues m'ont rapporté qu'il me qualifiait aussi de "tapiole" hors de ma présence. »

Le 22 juin, M. Fourquin est mis à pied. Le 6 juillet, il est licencié pour « incompatibilité de poste ». « D'un seul coup, je devenais un mauvais comptable ! », s'insurge-t-il, d'une voix qui soudain tremble. Pour se laisser le temps de contrôler son émotion, il tend sa lettre de licenciement.

Son employeur lui reproche, notamment, de trop nombreuses initiatives intempestives (« Vous êtes venu le week-end du 17-18 juin pour ranger les bureaux sans qu'on vous ait demandé quoi que ce soit »), et son attitude incorrecte (« Mardi 20 juin, à 9 h 45, vous avez traversé les bureaux sans dire bonjour à personne »). Quand Christophe Four-

quin reçoit cette lettre, le « ciel [lui] tombe sur la tête ».

D'autant que dans sa propre famille, l'annonce de son homosexualité n'avait pas abouti au rejet qu'il craignait. Et que dans ses deux emplois précédents (une maison de couture et une société d'import-export), il n'avait jamais rencontré de réactions homophobes.

« J'étais humilié, inférieur. Etre viré pour ça, quel anachronisme ! Malgré tous les efforts du gouvernement, malgré le pacs, et même si en façade, les gens ont l'esprit plus ouvert, l'homophobie demeure, juste plus sournoise. Il n'y a pas eu de changement des mentalités en profondeur. » Et encore, réfléchit-il à haute voix, « j'habite Paris ». Et encore, « je ne suis pas la folle du Marais habillée de cuir »... Son ami, avec lequel il « mûrit » un projet de pacs, travaille dans une banque et s'est inventé une fausse vie d'hétérosexuel. « Il est conseil en clientèle, c'est-à-dire un peu l'image de la banque, il aurait des problèmes... »

Après un moment d'abattement total, Christophe Fourquin a décidé de se battre, déniché le numéro de l'association SOS-Homophobie dans une librairie gay, porté plainte pour discrimination au pénal et de-

vant le tribunal des prud'hommes. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire. Mais le jeune comptable se heurte à l'habituelle difficulté de regrouper des preuves de la discrimination.

Les collègues, qui ont entendu des insultes, craignent d'être à leur tour licenciés. « Au début, ils me disaient de ne pas m'inquiéter, qu'ils seraient là pour témoigner. Mais ils m'ont finalement tous lâchés quand ils ont vu que je lançais vraiment la machine judiciaire. »

Joint au téléphone, Daniel Sommer, le PDG de Speed rabbit pizza, estime « totalement fausses, relevant de l'asile psychiatrique » les accusations portées par son ancien employé : « Si je l'ai licencié sur-le-champ, c'est pour son incompétence. » Pour toute preuve tangible, Christophe Fourquin dispose du témoignage de l'huissier de justice par l'entremise duquel il avait fait parvenir en main propre une lettre à son patron. « Lorsque l'huissier lui a demandé de décliner son identité, il lui a dit "Daniel la Tourlouze". » Avec la nouvelle loi, les deux parties devront, à part égale, tenter de démontrer leurs dires.

Pascale Krémer

Universités : Jack Lang annonce un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants

JACK LANG aime se hâter lentement. C'est donc « au moment où la rentrée universitaire s'achève » - désormais très étalée, elle a commencé il y a plus de six semaines - que le ministre de l'éducation nationale a choisi de présenter, mercredi 11 octobre, ses « orientations pour l'enseignement supérieur ». Les enseignants des universités n'ont pas été autant secoués que leurs homologues des collèges et des lycées par le bras de fer engagé avec Claude Allègre. Néanmoins, ils ont droit au même message d'encouragement - « l'université française [est devenue] ouverte et innovante » - et à de semblables témoignages d'attention.

M. Lang annonce avoir demandé au premier ministre « de bien vouloir étendre à l'enseignement supérieur le projet de plan pluriannuel ». Destiné à programmer les recrutements d'enseignants, ce plan, annoncé le 16 mars par Lionel Jospin pour le secteur scolaire, est désormais promis pour l'ensemble du système éducatif et devrait être dévoilé au début du mois de novembre.

Une rencontre entre MM. Lang et Jospin devrait se tenir à ce sujet

le 25 octobre. Les syndicats d'enseignants ont du mal à croire à la réalité de ce plan, qualifié d'« Arlésienne » par le SGEN-CFDT. La Conférence des présidents d'université (CPU) affiche cependant sa satisfaction. La mesure apparaît, en effet, comme un début de prise en compte des lourds changements qui s'annoncent dans les dix ans à venir dans les universités : fort renouvellement des générations d'enseignants et évolution rapide de leur métier.

Dans un climat plutôt serein, fort de sa cote de popularité auprès des jeunes - 73 % des étudiants jugent son action positive, selon un sondage Sofres publié dans *Le Parisien* du 11 octobre -, le ministre affirme vouloir « plus que jamais placer l'étudiant au centre » de son action.

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Cinq mesures sont prises afin d'améliorer l'efficacité des DEUG, que seuls 37 % des étudiants obtiennent en deux ans : l'officialisation d'une fonction de directeur des études de première année ; un appel à projets pédagogiques, pour lequel le ministère puisera dans les 180 millions de francs de mesures nouvelles inscrites à ce chapitre

dans le projet de loi de finances 2001 ; la possibilité offerte aux étudiants de retarder leur choix d'orientation à la fin de leur première année d'études, les réorientations semestrielles prévues dans le cadre de la réforme Bayrou de 1997 ayant fait la preuve de leur échec (elles ne concernent que 2 % des étudiants) ; la possibilité d'un enseignement bidisciplinaire ; enfin la mobilisation des mille nouveaux emplois de personnels administratifs sur l'accueil des étudiants.

A l'adresse de ces derniers, et sans oublier personne, le ministre rappelle aussi que le plan social engagé par son prédécesseur devrait permettre, avec le développement des bourses, d'atteindre une proportion de 30 % d'étudiants aidés l'an prochain (soit 500 000), contre 24 % en 1998. Mesure symbolique, les bourses de mérite (40 000 francs par an), jusqu'à présent réservées aux juristes et aux scientifiques, seront aussi accordées aux étudiants des grandes écoles de lettres et sciences humaines.

D'autres aspects de la vie étudiante doivent avancer dans le cadre de « groupes de travail » conduits par la direction des enseignements supérieurs du ministère :

création d'un système de cautionnement mutuel pour aider les étudiants à se loger (vieux cheval de bataille de l'UNEF-ID) ou validation des compétences acquises dans le cadre d'activités associatives (vieux antenne de la Fédération des associations générales étudiantes, FAGE).

GROUPES DE TRAVAIL

La question des contenus d'enseignement, que Claude Allègre avait esquivée à l'université, est elle aussi renvoyée à des groupes de travail. Ils traiteront des sciences, marquées par une désaffection persistante des étudiants, de l'économie, du deuxième cycle de la médecine ou de la diversification des parcours en lettres et sciences humaines. Le développement de la mobilité des étudiants sera abordé dans un cadre interministériel.

« Urgence absolue », selon certains universitaires, la redéfinition du métier des enseignants du supérieur va faire l'objet d'une réflexion dans les mois à venir. Comment reconnaître, dans le service d'un enseignant jusqu'alors défini par un certain nombre d'heures de cours, l'ensemble des tâches qu'il effectue : cours, travaux dirigés, re-

cherche, tâches administratives, enseignement à distance, tutorat d'étudiant ?

M. Lang reconnaît que cette question est « difficile et décisive », mais il estime que le milieu n'en a pas encore pris toute la mesure et que le sujet exige réflexion. François Petit, président de l'université Mendès-France de Grenoble, est chargé du dossier. S'il débouche, les mesures ne concerneront que la rentrée 2001.

Les présidents d'université risquent aussi de rester sur leur faim s'agissant de la gestion de leurs établissements et de l'inégalité des moyens accordés. Les littéraires se plaignent d'un système de répartition des moyens qui privilégie les formations professionnalisées, qui occupent une place croissante dans le paysage universitaire, et ce alors que les effectifs globaux de l'enseignement supérieur se stabilisent. Un étudiant sur cinq est désormais inscrit dans les filières courtes, IUT ou BTS, et les formations d'ingénieurs ou de troisième cycle professionnalisées (DESS) connaissent une croissance soutenue.

Nathalie Guibert

Peut-on garder des amis d'enfance ?

Bosch fait équipe avec Citroën, Peugeot et Renault depuis des décennies.

Dans le domaine du diesel, Bosch contribue chaque jour au succès des constructeurs français. Bonne route, bonne conduite.

Bosch, il y a toujours une solution



« Vache folle » : la France interdit toute forme d'utilisation alimentaire des intestins bovins

Cette mesure était demandée par les experts depuis plus d'un an

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a pris position, mercredi 11 octobre, en faveur de l'interdiction de toute forme

d'utilisation des intestins bovins - qui servent d'enveloppe alimentaire naturelle - dans l'alimentation humaine et animale. Jean Glavany,

ministre de l'agriculture, a annoncé au Monde que le gouvernement avait décidé de se ranger à l'avis de l'Afssa.

MARTIN HIRSCH, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a rendu public, mercredi 11 octobre, un avis concluant à la nécessité d'interdire au plus vite toute forme d'utilisation des intestins de bovins dans les chaînes alimentaires humaine et animale. Il s'agit de prévenir le risque de transmission de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») et de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMC).

Mercredi matin, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a déclaré au Monde qu'au terme d'un récent arbitrage interministériel le gouvernement avait décidé de suivre l'avis de l'Afssa et que ce dernier sera très prochainement traduit en termes réglementaires et techniques. Cette mesure met un terme à une controverse datant de plus d'un an. Elle préfigure d'autres décisions préventives concernant notamment l'usage des graisses bovines dans l'alimentation des jeunes bovins.

La question de l'élimination de

l'incorporation des intestins bovins dans l'alimentation humaine est officiellement soulevée depuis le 30 juin 1999, date à laquelle le comité des experts français des maladies à prions présidé par le docteur Dominique Dormont, avait recommandé, notamment, l'exclusion de ces abats dans les chaînes de l'alimentation humaine et animale ainsi que leur destruction définitive par incinération.

DÉLIMONAGE

Ces experts estimaient, dès cette date, que les intestins des bovins d'origine française comportent en leur sein différents tissus (lymphoïdes et nerveux) qui doivent être considérés comme potentiellement contaminés par l'agent de l'ESB et, à ce titre, dangereux pour l'homme chez lequel il peut être à l'origine d'une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

En dépit de cette prise de position des experts du comité Dormont, les autorités sanitaires avaient, en juillet 2000, jugé que le seul retrait d'une fraction des intestins (l'iléon

distal soit une longueur d'1,5 mètre sur les 30 à 35 mètres de l'intestin grêle bovin) connue pour être potentiellement plus dangereuse. Contraire au principe de précaution, cette décision tenait, expliquait-on, au fait qu'une interdiction définitive de la totalité de l'intestin aurait eu des conséquences majeures sur le secteur de la boyauderie et de la charcuterie traditionnelle.

Ces abats servent, en effet, d'enveloppe alimentaire naturelle aux andouilles, saucissons, cervelas, salamis et mortadelles. Depuis février le gouvernement avait soumis plusieurs projets d'arrêtés à l'Afssa destinés à améliorer la sécurité sanitaire sans pour autant mettre en œuvre les conclusions drastiques du comité Dormont (*Le Monde* du 19 mai et du 23 juin).

L'Afssa était cette fois saisie par le gouvernement d'une demande relative à l'efficacité d'un procédé de traitement mécanique (ou délimonage) des intestins bovins visant à éliminer les formations lymphoïdes potentiellement infectieuses. Dans un avis détaillé basé notamment sur

deux expérimentations destinées à juger de l'efficacité du délimonage, l'Agence conclut que « l'ensemble de l'intestin peut être considéré comme à risque chez les animaux en incubation ». L'Agence démontre également que les différentes propositions gouvernementales en la matière n'étaient pas fondées sur une mise en œuvre adéquate du principe de précaution.

« Au terme d'un processus de décision interministérielle et sur la base d'un accord unanime entre les trois ministères concernés le gouvernement a décidé de suivre l'avis de l'Afssa, a déclaré au Monde M. Glavany. Il faut rappeler que le premier avis de cette agence allait au-delà des préconisations communautaires et que son impact économique et social était loin d'être négligeable avec de lourds problèmes de contrôle à l'importation. Nous avons donc, en toute transparence, cherché une solution. Celle-ci ne donnant pas satisfaction, le gouvernement se range à l'avis de l'Agence. »

Jean-Yves Nau

Dix ans de prison requis contre huit militants basques

Le substitut du procureur a réclamé la peine maximale contre huit des dix prévenus dans une salle évacuée après des incidents

LE PROCÈS de neuf membres présumés de l'organisation indépendantiste basque ETA s'est poursuivi, mardi 10 octobre devant la 31^e chambre du tribunal correctionnel de Paris en l'absence des prévenus. Une absence qui ne doit rien au mouvement social des gardiens de prisons, mais à l'attitude provocatrice des neuf militants poursuivis principalement pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Comme la veille, ils ont profité d'une suspension d'audience pour lancer, avec force cris, des slogans favorables à l'ETA, entonnant notamment des chants en langue basque. Ils ont aussi pris à partie les journalistes espagnols accusés de désinformation. Ignacio-Miguel Gracia-Arregui, dit « Inaki de Renteria », considéré par l'accusation comme « l'homme le plus important de cette affaire », a même lancé une chaussure vers les bancs de la presse. Âgé de quarante-quatre ans, il est soupçonné d'être l'un des instigateurs de la tentative d'attentat contre le roi Juan Carlos à Palma de Majorque en août 1995.

Au retour du tribunal, Irène Stoller, premier substitut du procureur de la République, qui soutient l'accusation au procès, s'est vue qualifiée de « chien fasciste ». Le président du tribunal, Olivier Perusset, a donc décidé de renvoyer les prévenus au dépôt et de faire évacuer la salle où des sympathisants de l'organisation indépendantiste donnaient de la voix.

La suite de l'audience s'est résumée à la fastidieuse lecture de

l'acte d'accusation. Au total, trois dossiers étaient examinés : la découverte de caches d'armes et de résidences occupées en France par des militants de l'ETA, dont l'une aurait notamment servi de centre d'entraînement. L'affaire avait débuté en mars 1999 avec l'arrestation, à Paris, de six responsables de l'organisation venus discuter de « l'affaire des Gorris », à savoir l'approvisionnement d'ETA, sans doute par une filière allemande, en armes et en explosifs.

Ramenés dans le box pour assister au réquisitoire, les prévenus ne sont restés que quelques minutes avant d'être de nouveau conduit au dépôt non sans avoir auparavant lancé de nouveaux slogans pro-ETA. Après avoir évoqué la « folie meurtrière » actuelle de l'ETA - une trentaine d'attentats ou tentatives depuis le 21 janvier -, la représentante du ministère public a qualifié les prévenus d'« assassins ». Soutenant l'obligation d'obtenir des « condamnations sévères », elle a requis, dans le cadre du premier dossier, une peine de dix ans d'emprisonnement - le maximum légal - à l'encontre de huit d'entre eux, dont l'un était jugé par défaut. Un dixième, interpellé à la mi-septembre, a vu son cas disjoint et sera jugé le 19 décembre. Dans les deux autres dossiers, concernant en partie les mêmes prévenus, elle a requis six ans d'emprisonnement et cinq ans à l'encontre de Conchita Iglesias-Alvarez, de nationalité française, compagne de José-Javier Arizcuren-Ruiz, dit « Kantauri », déjà condamné à deux reprises en France et considéré comme l'ancien chef de l'appareil militaire de l'ETA.

Jugement le 18 décembre.

Acacio Pereira

Deutsche Post World Net
MAIL EXPRESS LOGISTICS FINANCE



Pour vos colis, nous prenons la pole position dans toute l'Europe. Voici 3 arrivées exemplaires.

Euro Express : le nouveau réseau de messagerie en Europe. Euro Express, le réseau européen créé par Deutsche Post, réunit des partenaires professionnels reconnus pour leur compétence locale dans plus de 20 pays. Avec 55 000 employés, 35 000 véhicules et plus de 1 000 centres de distribution, Euro Express est maintenant un prestataire incontournable qui vous offre un service personnalisé de la plus haute qualité à travers toute l'Europe. Nous faisons maintenant partie de cette grande équipe. Pour plus d'information : www.ducros-euroexpress.com

DUCROS

EURO EXPRESS

Préfet Bonnet : l'enquête validée par la chambre d'accusation

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Bastia (Haute-Corse) a rejeté, mercredi 11 octobre, le recours en nullité déposé par les avocats de l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet, mis en examen dans l'affaire de l'incendie criminel de la paillote Chez Francis. Les défenseurs de M. Bonnet avaient soulevé quatre moyens d'annulation de l'affaire, visant notamment les conditions irrégulières dans lesquelles avait été désigné le juge d'instruction, Patrice Cambérou, chargé de l'enquête. Ils contestaient la régularité des ordonnances prises par la hiérarchie de M. Cambérou, qui s'était vu confier ce dossier en qualité de « juge placé » auprès du tribunal d'Ajaccio (Corse-du-Sud) avant d'être chargé de ce dossier. La chambre d'accusation a rejeté cet argument au motif que les ordonnances citées relevaient « d'actes d'administrations judiciaires qui n'intéressent pas les parties ». De plus, a-t-elle ajouté, dans son arrêt, l'instruction des faits visant M. Bonnet n'a, en rien, été altérée par ces actes. Les défenseurs de M. Bonnet ont l'intention de se pourvoir en cassation.

Elf : les juges redemandent la levée du secret-défense

LES JUGES en charge de l'affaire Elf ont à nouveau demandé, dans un courrier en date du mardi 10 octobre, au ministre de l'économie et des finances de lever le secret-défense sur lequel leur enquête continue de buter. En dépit de la décision du ministre de l'économie, annoncée le 6 octobre, la direction générale des douanes (DGD) avait refusé, lundi 9 octobre, de communiquer aux magistrats l'ensemble des dossiers relatifs aux commissions versées à l'étranger par le groupe Elf entre 1989 et 1993. Seuls des éléments partiels concernant un versement en marge du rachat de la compagnie de raffinage espagnole Ertoil, en 1991, ont été remis par les douanes - ainsi que l'a indiqué *Le Nouvel Observateur* sur son site Internet. M. Fabius avait pourtant indiqué s'être conformé à l'avis de la Commission consultative du secret de la Défense nationale (CCSDN), qui estimait « qu'il pouvait être procédé à la déclassification des pièces relatives à l'instruction en cours », et avoir donné des « instructions » en ce sens (*Le Monde* daté 8-9 octobre).

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : la France a été condamnée à verser un million de francs par la Cour européenne des droits de l'homme à la famille d'un hémophile, mort du sida après une transfusion en 1984, pour violation du droit d'accès à un tribunal judiciaire. Indemnisée une première fois en 1992 par le fonds d'indemnisation des transfusés et hémophiles, la famille n'avait pas trouvé satisfaisant le montant de la réparation. Elle s'était alors tournée vers le tribunal de grande instance de Paris, qui avait rejeté sa demande, parce qu'elle avait été indemnisée par le fonds.

■ **La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastia** (Haute-Corse) a donné, mercredi 11 octobre, un avis défavorable à la demande d'extradition vers l'Italie d'Alvaro Baragiola (*Le Monde* du 5 juin), accusé d'avoir participé à l'assassinat d'Aldo Moro, en 1978. De nationalité suisse, il avait passé plus de dix ans, pour ces mêmes faits, dans les prisons helvétiques. La cour a estimé que la procédure de contumace italienne, qui ne prévoit pas de rejurer l'accusé en sa présence, était contraire aux droits fondamentaux.

DISPARITION

Sirima Bandaranaike

La première femme au monde chef de gouvernement

ANCIEN PREMIER MINISTRE du Sri Lanka, Sirima Bandaranaike est morte mardi 10 octobre.

Pour une moitié de vie en politique, son dernier acte aura été de voter. C'est dans la voiture qui la ramenait après qu'elle eut déposé son bulletin de vote dans la circonscription familiale d'Attanagalle, à trente-six kilomètres au nord-est de Colombo, que Sirima Bandaranaike, âgée de quarante-deux ans, est morte d'une attaque cardiaque. Mère de la présidente, Chandrika Kumaratunga, Sirima Bandaranaike, qui ne se déplaçait plus qu'en chaise roulante et avait des difficultés à parler, avait été contrainte de renoncer à son poste de premier ministre le 20 août dernier, sa fille souhaitant la remplacer par un homme plus jeune et capable de mener une campagne électorale vigoureuse à un moment délicat de l'histoire du pays. Sirima Bandaranaike restait toutefois chef du parti sri-lankais de la Liberté, principal parti de la coalition gouvernementale, fondé par son mari.

Née en 1916 dans une famille Raddala, l'aristocratie locale descendante des ministres des rois sri-lankais, elle avait épousé en 1940 Salomon Bandaranaike, homme

politique de la haute caste des goyagama qui devint premier ministre en 1956. Femme jusqu'alors effacée, elle fait son entrée en politique à la suite de l'assassinat de son mari par un moine bouddhiste, en 1959. Après un court intérim infructueux, le parti sri-lankais de la Liberté vient la chercher pour conduire des élections victorieuses et elle devient, en juillet 1960, la première femme au monde à occuper le rang de chef de gouvernement. Elle inaugure ainsi une tradition qui va se poursuivre en Inde avec Indira Gandhi, au Pakistan avec Benazir Bhutto, au Bangladesh avec Sheikh Hasina Wajed ou Khaleda Zia.

RÉFORMES SOCIALISTES

Premier ministre de 1960 à 1965, elle le sera encore de 1970 à 1977, puis enfin de 1994 à août 2000, alors sous la coupe de sa fille qui occupe des fonctions présidentielles devenues depuis 1978 exécutives. De ses deux premiers passages au pouvoir, les Sri-Lankais gardent le souvenir des réformes socialistes qu'elle impose – nationalisation des entreprises privées, réforme agraire pour redistribuer les terres – et d'un Etat généreux avec les plus démunis. Une politique en contradiction avec celle de

sa fille qui, trente-cinq ans plus tard, fera revenir les multinationales expulsées par sa mère. En 1995, Sirima Bandaranaike critiquera publiquement les privatisations, accusant la Banque mondiale de les imposer « sans amour pour le Sri-Lanka ».

Membre fondateur du Mouvement des non-alignés, elle rompra avec Israël des relations que sa fille, présidente, a renoué, en mai, afin d'obtenir de l'Etat hébreu des armes, face à l'offensive des Tigres de l'Eelam Tamoul, qui se battent depuis 1983 pour une patrie séparée pour la minorité tamoul dans le nord de l'île.

A une époque où la corruption est dénoncée partout dans le pays, Sirima Bandaranaike restera aussi pour tous un exemple de probité. « Sa conduite et sa discipline étaient impeccables et même ses plus sévères critiques ne pourront rien trouver à redire sur ce point. Durant ses quarante-deux ans de carrière, il n'y a jamais eu une ombre de soupçon quant à son honnêteté, un résultat remarquable pour n'importe quel dirigeant du tiers-monde », soulignait en août l'éditorial du quotidien d'opposition *Island*. Oratrice habile, personnalité imposante, elle savait charmer et « toute personne qui la regardait l'aimait », nous affirmait mardi un ancien fonctionnaire.

Mère de trois enfants, elle souffrait, selon ses proches, de la querelle opposant son fils unique Anura à sa seconde fille Chandrika qui lui a ravi la succession politique familiale. Devenu un des dirigeants de l'opposition, Anura a quitté le parti sri-lankais de la Liberté en 1993.

Sirima Bandaranaike sera, selon sa volonté, enterrée et non incinérée, samedi 14 octobre lors de funérailles nationales. Un deuil de deux jours a été décrété dans le pays et les Sri-Lankais pourront, à partir de jeudi, se recueillir devant sa dépouille exposée au Parlement.

Françoise Chipaux

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 9-mardi 10 octobre est publié :

● **Accord international** : un décret portant publication de la convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale et de deux protocoles, l'un relatif

aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale, l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale, signés à Nairobi le 21 juin 1985.

LE MONDE DES LIVRES

avec *Le Monde*
DATÉ VENDREDI

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique



Les leviers de la puissance

Contrôler les esprits, par **Ignacio Ramonet**. ■ Nouvelle économie, Dow Jones : jusqu'ici tout va bien..., par **Ibrahim Warde**. ■ Les salariés veulent le temps de vivre, par **Mark Hunter**. ■ Ecole chère, école inégalitaire, par **Françoise Burgess**. ■ Les riches entre philanthropie et repentance, par **Ibrahim Warde**. ■ L'emprisonnement des classes dangereuses, par **Loïc Wacquant**. ■ Autopsie d'un été brûlant à Chicago, par **Eric Klinenberg**. ■ Election présidentielle : des jeux sans enjeux, par **Serge Halimi**. ■ Fièvre référendaire en Californie, par **Yves Eudes**. ■ Une gauche en convalescence, par **Barbara Epstein**. ■ Journalistes en accusation, par **Serge Halimi**. ■ L'Ouest menacé par le béton, par **Danièle Stewart**. ■ Diplomatie américaine, un domaine réservé, par **Eric Alterman**. ■ Washington veut pouvoir vaincre sur tous les fronts, par **Michael Klare**. ■ Quand les Etats-Unis sont un « Etat voyou » par **Noam Chomsky**. ■ Echelon : le plaidoyer des espions, par **Philippe Rivière**. ■ Les Balkans sous l'emprise de l'OTAN, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Guerres saintes, par **Alain Gresh**. ■ De Paris à Tel Aviv : faiseurs d'élections made in USA, par **Serge Halimi**. ■ La nouvelle vulgate planétaire, par **Pierre Bourdieu** et **Loïc Wacquant**. ■ L'impérialisme de la vertu, par **Yves Dezalay** et **Bryant Gurch**. ■ Irrésistibles « business schools », par **Ibrahim Warde**. ■ Le système « McDo », par **Rick Fantasia**. ■ La langue-dollar, par **Bernard Cassen**. ■ « Titanic » et la lutte des classes, par **Thomas Frank**.

Glossaire, bibliographie, sites Internet, etc.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Tous les voisins de la rue de Bapaume sont heureux d'accueillir un nouveau résident dans l'immeuble.

Bienvenue à

Victor,

né le 10 octobre 2000 à Nogent-sur-Marne.

Félicitations à

Martine
et
François COUSSY

RV et Yaya.

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire,

Dominique !

« Le bonheur suppose sans doute une pointe de passion, mais aussi de douleur qui nous éveille à nous-mêmes. »

Il est des jours et des après-midi...
Il est des mois et des années,
Il est des gens qui veulent te transmettre...
leurs meilleurs vœux.

Joyeux anniversaire,

Alain MENIEL.

Pas de chiffre, c'est promis...
Des amis...

– No label, no clone au Grand-Duc protecteur, unique

Papyrus.

Tendresse pour tes soixante-dix ans.

Mamigeo and C°.

Anniversaires

C'est notre anniversaire.
Ce jeudi-là, à midi,
je suis venue vers toi.
Cinq ans aujourd'hui,
et depuis, notre vie,
nous, maintenant
et à toujours
dans notre étoile.

Décès

– L'Union des anciens élèves des écoles françaises de Turquie
à la douleur de faire part du décès de

M. Nissim ADATO,
doyen de ses membres,
ancien élève du lycée Saint-Michel
d'Istanbul,

survenu le 8 octobre 2000, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

– Suzanne Baudoin,
son épouse,
Patsy Baudoin et Madge Kaplan,
Ellen et Jean-Yves Baudoin,
Marina et Harry Baudoin-Rea,
Bettina Baudoin,
Et Henri Widmer,
ses enfants,
Christina, Patrick, Alexander, Daniel et Paul,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles BAUDOIN,

survenu à New York, le 4 octobre 2000, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Une cérémonie de commémoration aura lieu le 13 octobre, à 15 heures, au Memorial Riverside Chapel, 180 West, 76^e Rue, à Manhattan.

400, West End Avenue,
New York, New York 10024.

– Michèle Camous,
son épouse,
Grégory, Elodie et Alexis,
ses enfants,
Josette et Paul Camous,
ses parents,
Michel et Marie-Hélène,
ses frère et sœur,
Donald (†) et Nadine Kinloch,
ses beaux-parents,
Sa famille,
Ses proches et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

docteur Bernard CAMOUS,

le 8 octobre 2000, à l'âge de cinquante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Bruno Horaist en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Paris-5^e, le vendredi 13 octobre, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière du village familial de Peillon (Alpes-Maritimes).

Des dons pour la recherche sur le cancer, à l'Institut Curie seront recueillis à la fin du service religieux.

262, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– Tom, Elizabeth, Margaret, Daniel et leur famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mireille JOHNSTON,
née **BUSTICACCIA,**

survenu le 5 octobre 2000.

L'inhumation aura lieu le vendredi 13 octobre, à 15 h 45, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

– M^{me} Jean-Paul Joly,
née Vigneau,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petites-filles,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces,
Et sa nombreuse famille,
ont la douleur de faire part du décès de

docteur Jean-Paul JOLY,
ophtalmologiste en retraite,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à son domicile de Pargny-la-Dhuys (Aisne), le 9 octobre 2000, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 octobre, à 16 heures, en l'église de Condé-en-Brie (Aisne), où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de Pargny-la-Dhuys.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Louise Lefèvre,
sa mère,
M. et M^{me} Serge Normant et Hélène,
M. et M^{me} Jean Claude Adamy et Jean,
ses sœurs, beaux-frères, neveu et nièce,

Ses oncles, tantes, cousins et cousines,

M. Jacques Warmé,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude LEFÈVRE,
antiquaire, marchand de tableaux,

survenu à Paris, le 7 octobre 2000, à l'âge de quarante-huit ans.

Priez Dieu pour lui !

La messe d'inhumation sera célébrée jeudi 12 octobre, à 15 heures, en l'église de Pontfarcy (Calvados).

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Warmé,
158, rue de Longchamp,
75116 Paris.

– M. et M^{me} René Perrimond,
M. et M^{me} Jacques Lerer,
ses neveux et nièces,
M. et M^{me} Patrick Gorde-Riquelme,
M. et M^{me} Jean Pierre Burguin,
ses petits-neveux et petites-nièces,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. André MOGARAY,
ancien ingénieur général
des Ponts et Chaussées,
Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 octobre 2000, à 11 heures, au cimetière ancien de Saint-Jean-de-Luz.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et M^{me} Jacques Lerer,
2^{ter}, rue de la Herse,
28400 Nogent-le-Rotrou.

– Tatiana Redalié,
Svetlana et Serge Cholewa,
ses enfants,
Nicolas Goulart,
Karine et Julien Cholewa,
ses petits-enfants,
Sa belle-sœur et son beau-frère,
Ses neveu et nièce,
Ses cousins,
Et les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Hélène Lola REDALIÉ,

enlevée à leur tendre affection le samedi 7 octobre 2000, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Une cérémonie aura lieu le mercredi 11 octobre, à 14 h 30, en la chapelle de l'Ange-de-la-Consolation, au cimetière de Saint-Georges.

« Elle est retrouvée.
Quoi ? – L'Éternité.
C'est la mer allée
Avec le soleil. »
A. Rimbaud.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, avenue de la Grenade,
1207 Genève.

– M. et M^{me} André Reuter,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès de

M^{me} veuve François REUTER,
née **Simonne TRIC,**

survenu le 6 octobre 2000, à Troyes, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière de Meudon.

– Jean Pierre Tardieu,
son mari,
Violaine et Paul-François Fournier,
Laurence et Gilles Debuchy,
Aurélien Tardieu,
ses enfants,
Arnaud et Guillaume,
ses petits-enfants,
Maxette Tardieu,
sa belle-mère,
Jean et Gérard Torassa,
ses frères,
Sa famille,
Ainsi que tous ses amis,
font part du rappel à Dieu de

Paula TARDIEU,

le 10 octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 octobre, à 14 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16^e, où l'on se réunira.

Selon le désir de la défunte, prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être adressés à des associations, à l'issue du service religieux.

– Alyse Viateau-Genest,
son épouse,
Jocelyne et Jacques Saglier,
Pierre et Claire Viateau,
Jean-Marc et Véronique Viateau,
ses enfants,

Nicolas et Caroline, Sophie et Frédéric,
Adrien, Raphaël, William, Alexandre,
Arnaud, Albane et Aurore,
ses petits-enfants,

Arthur,
son arrière-petit-fils,
Les familles Genest, Duchateau,
Meynard, Castera, Bouvet et Serres,
ont la douleur de faire part du décès de

docteur Pierre VIATEAU,
chirurgien,
président du directeur
de l'hôpital privé de l'Est parisien,
clinique d'Aulnay,

survenu le 8 octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 13 octobre, à 11 h 15, en l'église Notre-Dame du Raincy, 83, avenue de la Résistance (Seine-Saint-Denis).

Des dons pourront être recueillis pour l'association Etude et traitement du cancer.

58, allée des Chênes,
93390 Clichy-sous-Bois.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans mourait

Ahmad Kadjar FAROUGHY.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

« Even the weariest river winds somewhere safe to sea. »

Messés anniversaires

– Il y a dix ans, le

professeur Claude JACQUILLAT

quittait les siens.

Ceux qui l'ont connu, admiré et aimé ne l'ont pas oublié.

Une messe sera célébrée à son intention à Saint-Agrève (Ardèche).

Conférences

Vendredi 13 octobre 2000,
à 15 heures,
Centre André-Malraux,
112, rue de Rennes, Paris-6^e
Entrée libre
SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ASSOCIATION
LOUIS-LAVELLE

Deux conférences :
« La participation comme communion créatrice », par Thierry Ekogha, docteur en philosophie.
« La perception de Dieu chez Louis Lavelle et le dialogue interreligieux », par le RP Benoît Standaert, OSB.

A l'invitation du Bené-Brit Ben-Gourion, le professeur **Maurice-Ruben Hayoun** traitera du thème suivant :
« L'interprétation kabbalistique de la Tora dans le Zohar et la mystique des lettres. La Tora de la Grâce ». Jeudi 19 octobre 2000, à 20 h 15, mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris. Renseignements et inscriptions : tél. : 01-40-82-26-33 E-Mail : mrlh@consistoire.org

Cours

COURS D'ARABE
tous niveaux : jour, soir, samedi.
Cours d'enfants : mercredi ou samedi.
INSC : AFAC 01-42-72-20-88.

SPECTACLE
ÉCOLE PARIS MARAIS
Michel Bouttier, Marie Burvingt
Formation théâtre,
cinéma trois niveaux.
Représentation 2000. 01-48-04-05-57

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

TARIF CARNET 2000

Tarif à la ligne : 140 F TTC - 21,34 €
Tarif abonnés : 120 F TTC - 18,29 €
Tél. : 01-42-17-39-80 – Fax : 01-42-17-21-36
e-mail: carnet@mondepub.fr.

Les filles perdues de Tokyo

LE Club Casanova recrute jeunes et jolies hôtesse occidentales. Atmosphère décontractée et clientèle haut de gamme : 3 000 à 4 000 yens par heure (de 180 à 240 francs), plus bonus selon performances. Appelez... » Aux annonces de ce genre, dont on trouve pléthore dans les publications destinées aux étrangers au Japon, fait pendant une autre, sur des affichettes collées çà et là dans les rues du quartier nocturne de Roppongi, à Tokyo, ou placées à l'entrée des postes de police : y figure la photographie d'une jeune Occidentale souriante, le visage encadré de longs cheveux blonds, assortie d'une demande de renseignements en anglais et en japonais.

Lucie Blackman, âgée de vingt et un ans, ancienne hôtesse de l'air de British Airways, a disparu à Tokyo le 1^{er} juillet. Arrivée deux mois auparavant avec un visa de touriste, elle travaillait comme hôtesse au Casablanca, un bar de Roppongi. Elle s'est évaporée après avoir dit à l'amie avec laquelle elle partageait une chambre qu'elle allait rencontrer un client qui lui avait promis un nouveau téléphone mobile.

La disparition de la jeune Anglaise a pris un tour d'affaire internationale avec l'intervention personnelle de Tony Blair. Mais jusqu'à présent les recherches de la police, les appels à témoins et la diffusion de trente mille photographies de la disparue ont été vaines, tout comme la prime de 1,5 million de yens (près de 100 000 F) offerte par la famille en échange d'informations. Enlèvement par une secte religieuse ou par des gangsters pratiquant la « traite des blanches », assassinat ? La disparition de Lucie Blackman jette une lumière crue sur le sort de certaines des dizaines de milliers de jeunes étrangères, venues au Japon « faire du yen » sur le marché du *mizu shobai* : le « commerce de l'eau », c'est-à-dire la restauration, les bars et les divers divertissements de la nuit.

Le « commerce de l'eau » ne figure dans aucune statistique, mais n'en représente pas moins l'un des deux grands pôles de la vie économique : aux activités relevant du « travail utile » s'opposent celles considérées comme « futiles », instables, fluides. Implicitement, cette distinction en recouvre une autre, distinguant les activités respectables de celles qui le sont moins. L'expression viendrait de *mizu chaya* (les « maisons de thé qui vendent de l'eau ») du quartier d'amusement de Ryogoku, à l'époque Edo (XVII^e - milieu du XIX^e siècle) : ces « maisons de thé » étaient en réalité des lupanars clandestins. Par la suite, l'expression aurait été étendue à l'ensemble des professions au revenu instable, qui dépendent de la faveur des clients.

Fréquenter les quartiers nocturnes de Tokyo, c'est faire un tour du monde sans quitter le Japon. On trouve dans les *mizu shobai* toutes les nationalités : des Japonaises, en grande majorité, mais aussi des Américaines, des Australiennes, des Européennes et des Israéliennes, des Russes et des Européennes de l'Est et pléthore d'Asiatiques. Les premières bénéficient généralement du meilleur sort. Les autres, Russes, Roumaines et Asiatiques, sont pour la plupart aux mains d'« agents » appartenant à la pègre, en cheville avec des truands de leur pays d'origine. Elles entrent au Japon en touristes ou avec des visas de « show-biz » de six mois. Souvent, à leur arrivée, elles se voient confisquer passeport et billet de retour et sont contraintes à des activités qui n'étaient pas mentionnées dans leur « contrat » d'hôtesse, de chanteuses ou de « *gogo dancers* ». Certaines connaissaient les risques. D'autres pas. Mais pour une Philippine, une Russe ou une Chinoise, des revenus en yens, même après les « prélèvements » des agents, constituent un pactole une fois revenue au pays. Et, en dépit de la récession, le *mizu shobai* reste lucratif : on estime à plus de 1 % du produit intérieur brut nippon ce qu'un économiste a joliment nommé « l'économie des rues de derrière ».

Bien que, selon la rumeur, il y ait eu au cours de ces cinq dernières



ISEIT STUART/CORBIS SYGMA

Lucie Blackman, vingt et un ans, britannique, a disparu à Tokyo le 1^{er} juillet. Elle faisait partie de ces innombrables hôtesse occidentales qui font la fortune du « commerce de l'eau »

années sept cas de disparitions de jeunes Occidentales – certains ne sont pas signalés à la police, car les victimes étaient en situation illégale au regard de l'immigration –, les ressortissantes des « pays riches » qui entrent dans le « commerce de l'eau » ne courent généralement guère de risques. Il est certes interdit d'embaucher des « touristes », mais les gérants de bars ne sont guère regardants. A la suite de la disparition de la jeune Anglaise, le Casablanca, où elle travaillait, au sixième étage d'un immeuble avec, sur le même palier, un bar de travestis et au rez-de-chaussée un « top less », a eu des ennuis avec la police. Il a fermé. Un autre, Greengrass, a pris la suite.

Il existe toute sorte de bars : depuis les plus huppés avec « *biches de haute volée* » et aux prix astronomiques réglés sur notes de frais, jusqu'aux plus glauques, où se déroulent de tristes saturnales dans la pénombre des banquettes. Les Occidentales travaillent, en général, dans des établissements chers et convenables. Beaucoup sont situés à Roppongi.

HÔTESSES blondes et rabatteurs noirs, « masseuses » chinoises, dealers iraniens, GI's au crâne rasé, golden boys autosatisfaits, « quinquas » occidentaux bedonnant et jeunes Japonaises en quête d'une rencontre « exotique » se mêlent dans un maelström de races et de nationalités le long des rues où les enseignes de bars, de discos et de restaurants montent à l'assaut des façades : Roppongi, en plein centre de Tokyo, est le quartier nocturne des étrangers. Il se ramifie à partir d'un carrefour, l'un des plus embouteillés du monde, à l'intersection entre deux grands axes sur lesquels se greffe un labyrinthe de petites rues.

Autrefois quartier de garnison pour l'armée impériale, – et récemment encore siège des forces d'autodéfense –, Roppongi fut, au lendemain de la défaite, un des bivouacs des troupes d'occupation américaines (*Hardy barracks*) et le siège – qu'il est toujours – du journal des US Forces : *Pacific Stars and Stripes*. Il jouxte le district résidentiel d'Azabu, où sont situées nombre d'ambassades. C'est au sud du quartier qu'au début des années 50, un ex-marine d'origine italienne, Nick Zapetti, évoluant dans les milieux interlopes de Tokyo, ouvrit une pizzeria : Nicola's. Il allait devenir le *godfather* du quartier : le seul étranger à pouvoir s'enorgueillir d'avoir été un « *Mafia boss of Tokyo* » jusqu'à sa mort, en 1992. Son bistrot fut le lieu de rendez-vous du Tokyo étranger et du demi-monde, comme des truands de Tosei Kai, la bande du Coréen Machii, qui tenait le haut du pavé de Roppongi. L'établissement de Zapetti n'en fut pas moins jugé assez respectable pour être consacré par la visite d'Akihito, alors prince héritier, qui venait d'épouser la roturière Michiko. Si Nicola's contribua à sortir Roppongi de l'ombre d'une ville de garnison, le quartier allait prendre son essor avec l'ouverture d'une ligne de métro, à la veille des Jeux olympiques de 1964, pour devenir un de ces pôles de la nuit au nom magique, à la même enseigne que via Veneto à Rome, un lieu où la jeunesse tokyôite venait se montrer, imiter les modes occidentales, danser et manger des pizzas, note Edward Seidenstecker dans *Tokyo Rising*.

A l'époque flamboyante de la « bulle spéculative » de la fin des années 80 et du début de la décennie suivante, le club-casino One-Eyed Jack était l'établissement le

plus connu pour sa concentration d'hôtesse occidentales qui folâtraient sur les sofas avec les clients. Sérieusement concurrencé par d'autres, il fait toujours recette au rez-de-chaussée de l'imposant bâtiment en béton du siège de Tosei Kai. Roppongi a toujours été sous la coupe de la pègre, qui gère indirectement ses établissements. Aux yakuzas s'est ajoutée la « voyouterie » étrangère : en 1999, cent vingt de ses membres qui sévissaient sur le pavé du quartier ont été arrêtés pour trafic de drogue, violences, « pick-pocketing », etc.

Ce qui surprend les jeunes étrangères « novices » dans le métier d'hôtesse, qui consiste à veiller à ce que les verres soient pleins, allumer les cigarettes, rire des plaisanteries des clients, chanter au karaoké et danser, c'est que des mâles nippons puissent payer des fortunes pour simplement s'enivrer en leur compagnie. Les hôtesse de bar sont les héritières des serveuses de café du début de la modernisation, à la fin du siècle dernier. Jusque-là, il existait une distinction assez nette entre les endroits où l'on buvait et ceux où l'on trouvait des femmes. Les deux activités commencèrent à se confondre au début du XX^e siècle. Et apparurent celles que l'écrivain Matsutaro Kawaguchi baptisa « *les papillons de nuit* ». Les hôtes-

tion. Ce jeu est aussi un des ressorts de la fréquentation des bars à étrangères, avec un zeste d'exotisme en plus : « *Venez voir comment aiment les étrangères* », disent les publicités de ce genre d'établissement. Comme beaucoup ne parlent pas japonais – certaines sont cependant des étudiantes perfectionnant leur apprentissage de la langue –, la conversation est souvent réduite à un babillage en anglais.

La plupart des Occidentales qui travaillent dans le « commerce de l'eau » n'ont jamais fait ce métier auparavant et n'auraient jamais songé à le pratiquer chez elles. Mais le Japon est un pays – relativement – sûr, où les yeux clairs et la blondeur sont toujours un sésame pour l'argent facile : une hôtesse peut gagner 500 000 yens par mois (soit 30 000 F). De quoi poursuivre son « trip » indien pour cette Canadienne de vingt-trois ans venue se « refaire » à Tokyo avant de repartir vers son ashram. Felicia, l'Espagnole, modèle sous d'autres cieux, s'en tire encore mieux : elle danse dans un « top less » et se fait de sérieux pourboires avec des séances de « danse privée » dans les cabinets particuliers de sa boîte...

Dans tous les quartiers chauds de Tokyo (Shinjuku, Ikebukuro, Ueno), on trouve des étrangères. A la périphérie de la capitale, à

sont dans le collimateur de l'immigration. Puis ont fleuri les bars « *Little Bucarest* » : les Roumaines seraient plus de deux mille au Japon, elles aussi solidement tenues par leurs « agents ».

LES Sud-Américaines sont, elles, pour la plupart, sur le bitume, à exercer le plus vil métier du monde. Excepté un « *On va s'amuser ?* » et un prix en japonais qu'elles donnent quelle que soit la question qu'on leur pose, la conversation en reste là, à moins de parler espagnol. A proximité, rodent des « Jules » sud-américains : ils font le guet et surveillent les filles. Recrutées comme domestiques, gardes d'enfants, serveuses ou danseuses, beaucoup ignoraient ce qu'elles seraient contraintes à faire au Japon. « *De plus en plus de Colombiennes viennent chercher refuge chez nous* », dit une aide sociale de HELP, l'une des organisations de soutien aux femmes victimes d'abus. De deux à trois cents (dont la moitié sont japonaises) se réfugient chaque année dans son centre d'accueil à Tokyo. « *Souvent, les Sud-Américaines, les Russes ou les Roumaines sont séquestrées dans des appartements, ne sortant qu'accompagnées pour se rendre dans un hôtel où l'attend le client* », poursuit-elle.

On estime à cent vingt mille le nombre des Slaves, Sud-Américaines et Asiatiques émargeant sur le marché du *mizu shobai*, en situation illégale au Japon. La grande majorité est asiatique : on les appelle *Japa yuki*, « Celles qui font le voyage au Japon ». Elles déclinent tous les métiers de la nuit : hôtesse, *gogo dancers*, strip-teaseuses, prostituées. Beaucoup font vivre leur famille au pays. Aux mains de « *marchands de femmes* », la plupart sont victimes d'une « traite » pure et simple. Intimidés par les Occidentales, les mâles nippons ne le sont en rien par les Asiatiques, qui sont souvent, en outre, victimes d'abus et de sévices. Dans un récent rapport, l'association américaine Human Rights Watch dénonce l'esclavage de milliers de jeunes Thaïlandaises, prisonnières de dettes, contraintes à se prostituer au Japon. La police démantèle de temps à autre des réseaux de *Japa yuki*. Mais, contrairement à la publicité donnée à la disparition de la jeune Anglaise, leur sort est largement ignoré.

Philippe Pons

Le « commerce de l'eau » ne figure dans aucune statistique mais n'en représente pas moins l'un des deux grands pôles de la vie économique : aux activités relevant du « travail utile » s'opposent celles considérées comme « futiles », instables, fluides

ses de bar n'ont ni la culture ni l'art de la séduction des geishas. Elles sont souvent cependant plus que de simples entraîneuses et, pour la majorité, ne se prostituent pas. Si elles ont une liaison avec un client, c'est hors contrat. L'hôtesse donne à celui-ci l'occasion de raconter, de se raconter. Compagne attentive, dont la complaisance lui est acquise par la relation d'argent qu'instaurer le lieu, mais qu'il cherche néanmoins à conquérir (puisque la « prise » n'est jamais certaine), l'hôtesse entretient l'illusion de la séduc-

Kinshicho, une brochette d'Ukrainiennes attendent le client devant un bar. Elles viennent de débarquer de Toyama, un port de la mer du Japon, et sont toutes contentes d'être là. Les Russes ont été longtemps les plus nombreuses Slaves sur le marché du *mizu shobai* : « *Avec les armes à feu, les femmes sont la principale exportation de la Russie au Japon* », plaisante un policier de la brigade des mœurs. Elles sont pour la plupart « gérées » par la mafia russe, en cheville avec les yakuzas. Trop nombreuses, elles

Israéliens et Palestiniens : comment éviter le désastre

par Michael Lerner et Mark Le Vine

« L'INTIFADA du nouvel an juif », de part et d'autre de la Ligne verte, devrait une fois pour toutes démentir les dires des dirigeants israéliens et palestiniens – et, par extension, de leur communauté – selon lesquels ils sont prêts pour une paix juste et durable, ou que le processus diplomatique de l'après-Oslo peut y parvenir.

D'abord, comme le sociologue israélien Karuch Kimmerling l'a écrit dans le quotidien *Haaretz*, le premier ministre Ehoud Barak doit encore s'acquiescer ne serait-ce que d'une obligation présente, d'une promesse envers les Palestiniens. Cela le place derrière son prédécesseur, Benjamin Nétanyahou, qui lui, au moins, a concédé une partie de Hébron. L'engagement pris par Barak de s'attaquer aux discriminations et aux inégalités que rencontrent continuellement les citoyens palestiniens d'Israël n'a pas non plus été tenu le moins du monde, ce qui explique la rapide extension de la violence en Israël.

La dynamique de cette violence exige des Israéliens soutenant la paix qu'ils refusent les demi-mesures et les tromperies qui caractérisent la politique de Barak ; reconnaissent en toute honnêteté la nature oppressive et même raciste de l'histoire d'Israël et de sa politique actuelle ; exigent enfin une transformation globale de leur société, qui mettra fin à l'oppression politique et économique des Palestiniens de Jaffa ainsi que de Gaza, sans parler de la discrimination permanente contre les juifs d'origine proche-orientale.

Si les militants israéliens pour la paix et la justice sociale ne parviennent pas à concevoir un plan cohérent et applicable visant une trans-

formation pleine et entière au sein d'un modèle sioniste, il faut songer à de nouveaux principes identitaires, avant qu'il ne soit trop tard.

Le Mouvement israélien pour la paix doit écarter tout reste de timidité ou désir de parvenir à un « consensus national » et retrouver ce qui constitue notre véritable référence historique et religieuse. De fait, si les jeunes gens du monde entier se mobilisent pour lutter contre une mondialisation des entreprises qui

à la justice. Que la violence ait été planifiée ou spontanée, les Palestiniens doivent se poser un certain nombre de questions difficiles : quel succès politique (ou quelle catharsis émotionnelle) valait la vie de Mohamad El Dirah, tué à l'âge de douze ans dans les bras de son père sous les yeux du monde entier, sans parler des dizaines d'autres victimes palestiniennes, jeunes et moins jeunes ? Que se serait-il passé si, au lieu de s'enga-

Les Israéliens qui soutiennent la paix doivent refuser les demi-mesures et les tromperies qui caractérisent la politique de Barak, reconnaître la nature oppressive et même raciste de l'histoire d'Israël

ne les touche même pas directement pour la plupart, à coup sûr des centaines sinon des milliers d'Israéliens doivent faire de même pour la paix et la justice dans leur pays.

La violence démontre aussi l'échec total de la société palestinienne et de ses dirigeants à trouver de nouvelles stratégies non violentes contre l'occupation israélienne depuis dix ans. Malgré la présence de Palestiniens incroyablement doués et courageux, et d'ONG qui travaillent à la fois sur la résistance non violente et sur la volonté de construire une nation, du point de vue politique et sociétal, la communauté palestinienne doit encore se départir de l'idée que la violence peut conduire à l'indépendance et

ger dans une contestation violente lors de la « visite » de Sharon sur l'esplanade des Mosquées, on avait simplement ri de lui, ou si on ne lui avait même pas prêté attention, ou bien encore si on lui avait offert une tasse de thé en lui expliquant calmement que son passé de violence contre les Palestiniens avait été totalement vain ?

Comme le président Kostunica élu en Yougoslavie le conseillait à son peuple qui luttait – pacifiquement en grande partie – pour libérer Belgrade de Milosevic : « Répondez à leur violence par la non-violence. Répondez à leurs mensonges par la vérité. » Enfin, que faudra-t-il pour qu'on comprenne que la violence n'apportera jamais une paix juste, puisque l'équilibre du pou-

voir avec Israël veut que la violence s'exerce toujours de façon écrasante au détriment des Palestiniens ? Et puisque, comme communauté, ceux-ci ne s'en sont jamais entièrement remis au type de contestation civique non violente massive qui a fait tomber le colonialisme en Inde, Jim Crow en Amérique, et les régimes totalitaires dans d'innombrables pays à travers le monde. (Un tel mouvement aurait également considérablement accru le nombre des juifs israéliens désireux de participer à ce combat.)

Même si la violence pouvait apporter l'indépendance, les dégâts psychologiques et moraux causés à la société palestinienne seront irréversibles – il suffit de regarder de l'autre côté de la Ligne verte pour en voir les effets à long terme.

De fait, la triste vérité est que l'escalade de la violence entraînera d'irréparables dommages moraux et politiques pour Israël, mais que, pour les Palestiniens, la catastrophe sera aussi grande que le « Désastre » de 1948, la *Nakbah*.

Les forces de la paix des deux bords doivent exiger de leur peuple qu'il affronte les questions existentielles et s'engage pleinement en faveur d'une paix totale qui semble la seule paix possible aujourd'hui. Sans cela, c'est à la catastrophe que nous courons sans aucun doute.

Michael Lerner est rabbin de la synagogue *Bayt Tikkun* à Berkeley, directeur du magazine « Tikkun ».

Mark Le Vine est journaliste, Jean Monnet Fellow au Centre Robert-Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence.

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

Il faut rendre Sofri à la vie

Suite de la première page

On ne trouva rien ; jusqu'au moment où, providentiellement, en 1988, un ex-militant du groupe déclara des tourments religieux et l'exigence absolue de soulager sa conscience douloureuse en confessant sa participation au crime ; il dénonçait du même coup (tousjours par remords et souci religieux) ceux qu'il indiquait comme ses complices, les mandataires (Sofri et Pietrostefani) et l'exécutif matériel (Bompressi).

Malgré les contradictions évidentes, mensonges et réadaptations successives de l'accusation, malgré le désaccord de tous les témoins oculaires avec l'accusateur, la machine punitive suivit son cours.

Aujourd'hui, Noberto Bobbio, le célèbre philosophe politique antifasciste, âgé de quatre-vingt-dix ans, a lancé au journal télévisé de RAI I un appel solennel à la clémence : « Une fois close la phase de la justice, une nouvelle phase s'ouvre, celle de la clémence. » Il déclare par ailleurs à *La Stampa* : « J'ai toujours eu la conviction que Sofri était innocent, sur la base d'un fait concret : Lotta Continua n'a jamais été, à aucun moment de son existence, une formation terroriste. »

Et l'attitude héroïque de Sofri, respectant loyalement la justice institutionnelle au point de prendre par deux fois la décision d'entrer en prison sans véritable espoir d'en sortir, cette attitude que certains jugent trop héroïque, sacrificielle, s'explique par un choix précis : « Je suis en prison par mon choix : le choix de combattre sur le terrain de la justice... Tout ce que j'ai fait durant ces années-ci, je l'ai fait aussi pour démontrer ce qu'avait été Lotta Continua. Quelque chose qui n'avait rien à voir avec le procès, avec ses dossiers. Une histoire qui n'était pas celle-là. »

Paradoxalement, c'est cette attitude de respect de la justice institutionnelle, cette volonté de faire triompher, par la voie de la justice, la vérité – c'est-à-dire non

seulement sa propre innocence et celle de ses deux compagnons, mais aussi la vérité sur les années obscures de l'histoire italienne – qui semble déplaire le plus aux juges, comme une circonstance aggravante à l'unique preuve qu'elle ait contre Sofri, et qui est en définitive, comme l'écrit Giorgio Bocca, « le refus d'admettre son crime, le refus de se plier au devoir clérical de la confession ». Attitude qui manifeste une prétention insupportable à la vérité, et aussi la volonté de trouver chez les représentants de la justice cette même inimaginable exigence.

Ainsi commence la lettre écrite avant le dernier débat, *A mes juges* : « Je suis Adriano Sofri, et j'attends de vous le dernier juge-

De ce cas, et de la façon dont il a été affronté par les juges de divers ordres et grades, s'occuperont désormais les historiens. Aujourd'hui, la parole passe aux politiques, et aux autorités de l'Etat italien

ment dans une affaire judiciaire qui dure depuis douze ans, dans laquelle je suis déclaré coupable, et je suis innocent... A cette monstruosité je ne saurais me résigner à aucun prix, et je pense que la justice italienne devrait à la fin s'y refuser. »

Cela n'a pas eu lieu. L'affaire judiciaire tourmentée, qui a débuté il y a douze ans, est close. Pour nous qui écrivons, comme pour bien d'autres, elle s'est terminée de la pire façon, en mettant un sceau définitif sur la condamnation de trois innocents. Mais souligner encore une fois, comme on

l'a fait si souvent au cours de ces années, l'absence de preuves à l'appui dans les accusations de Leonardo Marino est inutile. De ce cas, et de la façon dont il a été affronté par les juges de divers ordres et grades, s'occuperont désormais les historiens. Aujourd'hui, la parole passe aux politiques, et aux autorités de l'Etat italien.

Giorgio Bocca écrit dans *La Repubblica* que l'Italie ne peut pas renoncer à « un homme de la valeur culturelle et civile » d'Adriano Sofri. C'est un jugement que beaucoup partagent, au-delà de l'appartenance politique. La force d'âme et la sérénité avec lesquelles Sofri a affronté la prison, affirmant son innocence et refusant de demander la grâce, ont suscité respect et admiration. Ses articles, publiés régulièrement dans les quotidiens et les hebdomadaires, à propos de livres, de faits d'actualité, de questions de morale, d'histoire, de littérature, avec une intelligence généreuse et profonde, lui ont conféré une autorité intellectuelle et morale reconnue par ceux-là mêmes qui lui sont hostiles. L'une des voix les plus libres et prestigieuses dans le

panorama culturel de l'Italie d'aujourd'hui est celle d'un homme qui a été, de façon répétée, et aujourd'hui définitivement, condamné à mourir en prison.

« Avec cette sentence, l'Etat avait une dernière possibilité. Nous l'avons perdue tous les deux : nous, et eux », a dit Adriano Sofri aux journalistes qui l'interviewaient dans la prison le lendemain de la sentence. Parmi ceux qui partagent son amertume, nombreux sont ceux qui, sans le connaître personnellement, éprouvent en face de cette affaire un sentiment de douloureux malaise. Adriano Sofri a dit souvent, et il l'a répété ces jours derniers, qu'il ne demandera pas la grâce. Le faire, a-t-il dit, serait pour lui un geste comparable à un suicide. Mais la loi italienne prévoit la possibilité de la grâce d'office, accordée spontanément par le président de la République.

Nous espérons que celui qui est en mesure de la faire réduira les dommages de cette double défaite en restituant Adriano Sofri à la vie.

Carlo Ginzburg et Jacqueline Risset

Eux et nous

par Eglal Errera

OUI, les manifestations de haine sont toujours insoutenables, et, pour les juifs, elles rappellent le meurtre qui a bien failli nous exterminer. Oui, cette rage-là, et le vandalisme qui souvent l'accompagne, n'en finit pas de nous sidérer, elle tétanise notre pensée et cloue notre discernement. Nous demeurons dans ces instants-là – et quelle que soit la réalité de notre force – l'objet faible et démuné d'une agression assassine. Certes.

N'est-ce pas aussi une violence extrême que de s'étonner aujourd'hui de la réaction des Palestiniens à l'encontre de leurs occupants, de choisir d'ignorer encore l'état de découragement et de juste colère dans lequel les ont mis les longues années consécutives aux accords d'Oslo ? Cette paix partielle et douloureuse devenue mirage au fil des jours, pendant que se poursuivait la colonisation juive des territoires palestiniens et que perduraient les tracasseries et les humiliations quotidiennes. Par quelle aberration de l'esprit sommes-nous devenus amnésiques de nos exils ? Aurions-nous oublié la catastrophe du bannissement, la douleur des familles séparées, d'une langue maternelle effacée ou supplantée pas une autre, d'un avenir pour lequel d'autres décident en toute souveraineté et en toute

est dépossédé, de ce « destin », que nous connaissons trop, d'être tour à tour les mal-aimés du monde et la victime emblématique au nom de laquelle se gonfle et s'exalte la bonne conscience de ce même monde ? A en devenir fou. Et la mort, chez eux comme chez nous. Et la dérive, intégriste, chez eux comme chez nous, stupide et terrifiante, et dont nous aurions pu faire notre ennemi commun. Mais nous en sommes, eux et nous, bien loin.

Comment en sommes-nous venus à manquer à notre devoir et à notre

courage de penser notre responsabilité historique ? Est-ce trop demander à nous-mêmes de convenir et de dire cette aveuglante évidence : pour la première fois de notre histoire moderne, ce sont les autres – en l'occurrence les Palestiniens –, et par nous, les victimes ; ce sont eux les premières victimes du drame qui se joue au Moyen-Orient depuis plus d'un demi-siècle. Quel risque vital et définitif prendrions-nous à déclarer d'une façon unilatérale et sans contre-partie que la réalisation du rêve sioniste, que la création de l'Etat d'Israël a infligé à des centaines de milliers de personnes un tort moral et historique dont elles continuent à payer le prix fort ? N'avons-nous pas, en d'autres temps, éprouvé l'impérieuse nécessité d'entendre notre malheur reconnu par ceux-là mêmes qui l'avaient causé ?

Est-ce vraiment trop demander à nous-mêmes de rompre avec le repli identitaire qui saisit les juifs dès qu'une guerre menace aux frontières de l'Etat d'Israël ou bien à l'intérieur de celles-ci, et cela quel que soit le rapport des forces engagées ? Serait-ce sacrilège ou faire preuve d'un coupable angélisme de demander à ceux qui n'ont d'autres mots pour répondre à la souffrance de l'autre que leur exclusive « inquiétude pour Israël » de prendre conscience que notre souci doit aller pareillement aux vies palestiniennes massivement menacées au jour d'aujourd'hui ? Cette inconditionnalité, qui s'affirme paradigme de la fidélité à notre histoire, pourrait bien en être la négation. Quant à cette inquiétude, elle s'avérera dans l'avenir tristement fondée si ceux-là continuent à reconduire une surdité que rien ne peut légitimer ou excuser. Nous serons alors tous perdants. Là-bas et ici, en Europe.

Eglal Errera est réalisatrice et écrivain.

PREFECTURE DE LA MAYENNE

Direction Départementale de l'Équipement de la Mayenne

Aménagement RN 162 Laval-Mayenne Avis d'enquête

Enquête conjointe portant à la fois sur l'utilité publique du projet situé sur les communes de St-Fraimbault de Prières, Aron, Mayenne, Moulay, Commer, Martigné sur Mayenne, Sacé, Louverné et Changé et sur la mise en compatibilité des POS des communes de St-Fraimbault de Prières, Aron, Mayenne, Moulay, Commer, Martigné sur Mayenne, Sacé, sur la réalisation des installations nécessaires à l'exploitation de la route express, ainsi que sur le classement en route express de la RN 162 entre le giratoire de "Coulonges" Pr 36+853 de la RN 12, et le giratoire "Besnier" sur la rocade est de Laval, Pr 41+030 sur la RN 162.

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'arrêté préfectoral n°2000 E 648 du 03/10/2000 de prescription d'ouverture d'enquête conjointe, le public est informé de l'enquête publique susvisée. Elle se déroulera sur le territoire des communes de St-Fraimbault de Prières, Aron, Mayenne, Moulay, Commer, Martigné-sur-Mayenne, Sacé, Louverné et Changé et à la préfecture du département de la Mayenne à Laval. Les dossiers constitués conformément aux articles R 11.3.1 et R 11.4.2 du code de l'expropriation et les registres d'enquêtes seront déposés dans les mairies concernées et à la préfecture, pendant 32 jours consécutifs, du mardi 7 novembre 2000 au vendredi 8 décembre 2000 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivants : Préfecture de la Mayenne : lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-16h30. St-Fraimbault de Prières : lundi 8h-12h et 13h30-18h ; mardi, vendredi 8h-12h ; mercredi, jeudi 8h-12h et 13h30-18h30 ; samedi 9h-12h. Aron : lundi, mardi, jeudi 9h-12h ; mercredi, vendredi 9h-12h et 15h-17h30 ; samedi 9h-11h30. Mayenne : lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h. Moulay : lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h ; mercredi, samedi 10h-12h. Commer : lundi au jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-17h, samedi 10h-12h. Martigné-sur-Mayenne : lundi, mercredi, vendredi 9h-12h et 14h-18h ; mardi, jeudi, samedi 9h-12h. Sacé : mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30. Louverné : lundi, samedi 8h30-12h ; mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h et 13h30-18h ; vendredi 8h30-12h et 13h30-17h. Changé : lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h ; samedi 8h30-12h.

Les personnes intéressées, ainsi que les chambres consulaires pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité des POS et sur le classement en route express de la RN 162, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à M. le président de la Commission d'enquête dans les mairies concernées et à la préfecture, lieux de l'enquête. Elles sont tenues à la disposition du public.

La commission d'enquête nommée par décision du Tribunal Administratif de Nantes du 19/09/2000 se compose comme suit :

Président : M. René Le Tallec, ingénieur divisionnaire des TPE, chef d'arrondissement, en retraite, demeurant, 12 avenue du Sergent Maginot - 35000 Rennes.

Commissaires-enquêteurs : M. Serge Leclerc, ingénieur en retraite, demeurant, 26, rue de Bretagne 53230 Loiron, qui en cas d'empêchement de M. Le Tallec, assurera son remplacement. M. Michel Ravez, officier supérieur des télécommunications de l'armée de terre, en retraite, demeurant, 7, rue du Pré Perché - 35000 Rennes.

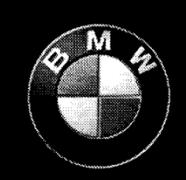
Commissaire-suppléant : Mme Maria Germerie, infirmière diplômée d'Etat, en retraite, demeurant, 8, place de l'Hôtel de Ville - 53500 Ernée, qui en cas d'empêchement de M. Leclerc ou de M. Ravez, assurera leur remplacement.

Les permanences de la commission d'enquête, pour y recevoir le public sont assurées dans les lieux, jours et heures suivants :

Préfecture de la Mayenne : les lundis 13/11 et 04/12 de 9h à 12h. Aron : mercredi 22/11 de 9h à 12h. Commer : mercredi 8/11 de 9h à 12h. Martigné s/Mayenne : mercredis 8/11 et 22/11 et lundi 4/12 de 14h à 17h. Mayenne : mardi 7/11, jeudi 23/11 de 14h à 17h et vendredi 8/12 de 15h à 18h. Moulay : mardi 7/11, jeudi 23/11 et vendredi 8/12 de 9h à 12h.

La commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour adresser à M. le préfet de la Mayenne, les dossiers d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées relatifs à l'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des POS des communes concernées et au classement en route express de la RN 162. Une copie, du rapport et des conclusions, sera déposée à la préfecture - bureau de l'environnement, à la sous-préfecture de l'arrondissement de Mayenne, dans les mairies concernées, à la direction départementale de l'équipement de la Mayenne, service des routes, cité administrative à Laval, pour y être tenue à la disposition du public pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 8 décembre 2001 inclus.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.



GAP

Nouvelle adresse Internet
www.gap.fr

Villiers Etoile Concorde

Le réveil de l'Europe du livre

LES QUATRE CENTS millions de volumes qui paraissent chaque année dans toutes les langues de l'Union européenne ne constituent pas forcément un signe de puissance et de force. Au contraire. Les professionnels du livre donnent souvent l'impression de se résigner à un déclin programmé de la lecture et de leur industrie, face à la puissance de l'image et du multimédia. De nombreux éditeurs restent hésitants face aux technologies numériques. Alors, chacun reste dans son coin, se lamente dans son pays et vit le changement comme une fatalité qui le condamne. Cette vision caricaturale du monde du livre est celle que les professionnels donnent d'eux-mêmes, et pas seulement en France.

La Commission européenne, et surtout la très libérale direction de la concurrence, regarde d'un air un peu étonné et désapprobateur des objets aussi désuets, qui s'abritent parfois derrière des systèmes compliqués, destinés à maintenir un prix unique du livre. Les gens du livre parlent d'exception culturelle, d'art et de littérature, de produits pas comme les autres, autant de termes qui n'entrent pas forcément dans le langage courant de la DG4, le puissant service de Bruxelles chargé de la concurrence. Face au défi du numérique et aux menaces de l'ultralibéralisme appliqué aux livres, les professionnels devaient réagir.

Lors d'un colloque à Strasbourg, les 29 et 30 septembre, organisé dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, éditeurs, libraires, écrivains ont parlé le langage de « l'économie du livre dans l'espace européen ». Il s'agit de rappeler ce que l'on oublie fréquemment, à savoir que « le livre est le premier produit culturel en Europe », comme l'a indiqué Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition (SNE). Les ventes de livres dans l'Union européenne représentent environ 25 milliards d'euros.

Comme pour mieux affirmer ce double langage, culturel et économique, les conférences avaient lieu tantôt à l'École nationale d'administration, tantôt au Musée d'art moderne de la ville. Le ton de la dernière journée était résolument offensif sur le prix unique du livre (*Le Monde* du 29 septembre).

Dix pays européens ont adopté, depuis quelques années ou depuis un siècle, un système permettant d'éviter des rabais trop énormes qui profitent aux éditeurs de best-sellers et à la grande distribution. L'objectif de ces mesures est de maintenir un réseau d'éditeurs et de libraires indépendants pour favoriser un pluralisme éditorial. Ça ne résout pas tous les problèmes du livre, ça n'empêche pas toutes les concentrations, ça n'interdit pas de se moderniser, ça n'empêche pas de faire faillite. Mais il est incontestable que, si la France a su maintenir un

réseau de libraires indépendant, qui réalise encore un tiers des ventes de livres – contre 10 % en Grande-Bretagne –, c'est grâce à la loi Lang de 1981.

Ancien président de l'Union internationale des éditeurs, Alain Gründ s'est placé sur un terrain économique pour montrer que « le prix fixe n'empêche nullement la concurrence entre éditeurs et entre réseaux de distribution », et surtout qu'il n'est pas synonyme de hausse des prix. A titre d'exemple, M. Gründ a montré deux livres identiques pour la jeunesse : l'un qu'il publie en France, au prix de 69 F (10,52 €), l'autre en coédition en Grande-Bretagne – où les prix sont livres –, à 14,99 £ (24,87 €, 163 F). En Angleterre, le livre bénéficie d'une couverture cartonnée, pour une différence de prix de près de 100 F...

Les Anglais, comme les Suédois, pensent vivre dans le meilleur des systèmes possibles et ne veulent pas revenir en arrière. John Clement, PDG de Moonlight Publishing, a montré la vigueur de l'édition britannique dans un régime de prix libres. Depuis 1996, le Portugal, la Grèce et tout récemment l'Autriche ont adopté une loi sur le prix unique du livre, inspirée de la loi Lang. L'Italie et la Belgique ont des projets de loi avancés allant dans le même sens. L'Allemagne et les pays nordiques ont privilégié des accords interprofessionnels entre éditeurs, libraires et distributeurs.

Des inquiétudes surgissent chez les libraires danois et chez les professionnels espagnols qui ont publié, lundi 2 octobre, *En défense du lecteur*, un plaidoyer pour le prix fixe, après la décision du gouvernement espagnol d'autoriser des rabais sur les livres scolaires pour le plus grand bonheur des grandes surfaces.

ÉVITER LES CONTOURNEMENTS

Dans le collimateur de Bruxelles, les Allemands sont sortis de leur réserve et ont perçu les menaces qui pesaient sur leur système de prix fixes. La Commission européenne a interdit l'accord qui existait entre l'Allemagne et l'Autriche. Une chaîne autrichienne a aussitôt proposé au public allemand sur son site Internet des livres à prix réduits. Pour protester, les éditeurs ont refusé de fournir ce libraire, qui les a attaqués à Bruxelles. Au cœur de l'été, des perquisitions ont eu lieu chez les éditeurs allemands. L'un des adjoints de Mario Monti, Jean-François Pons, a fait savoir que l'enquête n'était qu'à son début et qu'il n'acceptait pas que « l'Allemagne ne respecte pas ses accords ». Il a rappelé que la Commission n'était pas hostile à des lois nationales sur le prix fixe, en précisant que « si l'Allemagne avait eu une loi, il n'y aurait pas eu de problèmes pendant l'été ». Pour plusieurs participants, cette affirmation était un moyen d'enfoncer un coin dans l'axe franco-allemand qui se dessine aujourd'hui.

Les Allemands comme les Autrichiens soulignent aujourd'hui la nécessité d'une directive sur le prix unique du livre, préparée au Parlement européen par Willy Rothley. Elle n'imposerait pas une législation dans les pays qui la refusent, mais elle devrait tenir compte des zones linguistiques pour éviter les contournements. Il lui faut un soutien politique. Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, a indiqué que ces questions seraient au menu du conseil des ministres européens de la culture, le 23 novembre à Bruxelles, en précisant que les législations nationales devaient s'appliquer, « qu'il s'agisse du commerce électronique ou de la circulation des livres dans les zones linguistiques homogènes ».

Éditeurs et libraires ont su se mobiliser. Ils doivent montrer que leur combat n'est pas un moyen d'affirmer leur peur du changement, mais, au contraire, de s'appuyer sur un dispositif économique stable pour se développer dans des horizons numériques encore brumeux. Cela doit se faire sans hypocrisie. Des libraires espagnols et belges ont jeté un froid à Strasbourg en indiquant que des filiales d'éditeurs ou de distributeurs français n'étaient pas leurs principaux soutiens dans leur combat pour le prix unique du livre.

Alain Salles

Envol citadin par Nicolas Vial



Mort et résurrection d'Emmanuel Mounier

LES 5 ET 6 OCTOBRE, à Paris, sous l'égide de l'Unesco, l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier organisait un colloque international visant à saluer, cinquante ans après sa disparition, la mémoire d'un « grand témoin » du siècle, fondateur de la revue *Esprit* (1932) et figure emblématique du mouvement personneliste. Jusqu'à son dernier souffle, Mounier s'était fait le héraut chrétien d'un « optimisme tragique » qui opposait la « révolution personnelle et communautaire » aux fausses alternatives de type idéalisme/matérialisme ou individualisme/collectivisme.

« Le but est de montrer l'actualité d'une œuvre trop méconnue, qui passe pour une pensée molle alors que les jeunes pourraient y trouver un levier pour fonder leurs engagements », explique Guy Coq, infatigable animateur de l'Association des Amis de Mounier. D'autant que cette œuvre connaît aujourd'hui un vrai rayonnement à l'étranger. De fait, entre « amis » étrangers et « amis » français, le clivage était des plus manifestes durant ces deux journées de débats, les préoccupations des premiers renvoyant à une conception radicalement émancipatrice de la pensée mouniériste, les seconds ayant plutôt tendance à en émusser le tranchant subversif pour se contenter d'en souligner le rôle fondateur.

Ainsi l'historien René Rémond a-t-il rappelé à quel point le christianisme « dans son intégralité » fut au principe même de l'engagement personneliste. « Homme de prière » et

« confesseur de la foi », Mounier n'en adopta pas moins une attitude critique vis-à-vis d'un catholicisme dont il cherchait d'un même élan à « secouer les compromissions » et à « exprimer les audaces », inaugurant du même coup un nouveau type de relation entre l'intellectuel chrétien et son Eglise au sein d'une société pluraliste.

PRÉCURSEUR, PROPHÈTE

Dans le sillage de René Rémond, d'autres ont repris ce thème d'un Mounier précurseur, voire prophète, sur des sujets aussi divers que la famille, la laïcité ou l'intelligence du phénomène totalitaire : dénonçant le « méli-mélo sémantique » qui recouvre trop souvent le mot de communauté, Jean-William Lapierre, l'un des derniers survivants du comité de rédaction d'*Esprit* de l'après-guerre, a insisté sur les dangers de l'égoïsme et du repli sur soi que Mounier stigmatisait sous le terme d'« avarice ». A l'opposé de l'individu croquequillé sur son intérêt propre, la personne se déploie, elle, dans le rapport à autrui et dans la participation à une communauté qui lui confère toute sa dignité ; aussi est-ce cette référence capitale à la personne qui fit de la méthode mouniériste, selon Jean-William Lapierre, la riposte la plus efficace aux « pseudo-valeurs spirituelles » du fascisme.

Maître de conférences à la faculté de droit de Brest, Jacques Le Goff a pointé de son côté l'apport de Mounier à une théorie moderne de la démocratie, où le spirituel devient

le lieu de ressourcement du politique. Pensée inédite de « la distance », qui recoupe certaines intuitions d'Hannah Arendt et permet aujourd'hui de mieux comprendre les enjeux d'une laïcité s'entraînant sans cesse dans « l'entre-deux » du politique et du spirituel.

Mais rares furent les intervenants français qui montèrent à la tribune pour faire droit à la portée révolutionnaire de la rébellion personaliste. Toutefois Jean-François Petit, enseignant à l'Institut d'études religieuses de Paris, remplaça le conflit et le rejet des compromis douteux au centre d'une éthique personaliste qui « permet de transformer les événements en expérience » ; Cécile Parisot, auteur d'une thèse consacrée aux premières années d'*Esprit*, exhuma les origines latines de la personne (*persona*, le « masque », dans la Rome antique) et les croisant avec le vocabulaire de la mystique péguyste, conclut sur l'importance cruciale de la théâtralité dans l'activité de cette « revue révolutionnaire » dont les fondateurs optèrent résolument pour la place publique, espace privilégié de l'« action rêvée et rejetée ».

Mais la véritable surprise vint des participants étrangers, dont la conception du personalisme tranchait singulièrement avec celle de leurs homologues français. Ici, c'est bien en tant qu'instrument de libération sociale et politique que la « méthode » Mounier était mobilisée, non sans susciter chez certains une irritation à peine voilée. Ainsi, lorsque Antonio Severino, de l'université de

Sao Paulo, voulut marquer l'actualité de Mounier dans son pays en brochant – chiffres à l'appui –, un tableau de « l'existence réelle des Brésiliens » et de la misère qui les écrase, il s'attira des bougonnements agacés : « Qu'est-ce que ça a à voir avec Mounier ? », pestèrent quelques-uns.

Dans son *Manifeste du personalisme* (1936, réédité en 2000 au Seuil, in *Écrits sur le personalisme*), Mounier exprimait sa volonté de réconcilier christianisme et révolution, et de répondre à « l'appel surhumain de l'histoire » pour fonder un ordre nouveau, indissociablement spirituel, politique et social. Soixante ans plus tard, quel bilan tirer ? A entendre tel étudiant sénégalais, militant personaliste traqué par la police, ou tel syndicaliste américain, brandissant le journal *Catholic Worker*, on ne doute pas que l'esprit de Mounier soit encore vivant, parcourant le monde sur les chemins d'un cosmopolitisme dont Olivier Mongin a rappelé qu'il fut substantiel à *Esprit*. Aussi n'est-ce qu'à condition d'adopter un point de vue hexagonal que l'on pourra souscrire, avec Paul Ricoeur, à un constat de décès du personalisme (dans sa préface aux *Écrits sur le personalisme*). Car si l'engagement mouniériste est bel et bien mort à Paris, c'est pour mieux ressusciter aux quatre coins du monde, partout où le « désordre établi » confronte l'homme en tant que personne au défi de l'intolérable.

Jean Birnbaum

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Europe et la Serbie

AVANT même l'élection du 24 septembre en Yougoslavie, les Européens ont eu raison de soutenir Vojislav Kostunica. Annoncer à l'avance qu'ils suspendraient les sanctions européennes contre Belgrade si Slobodan Milosevic était vaincu était de bonne politique. Au lendemain de ce premier tour de scrutin, les Européens ont bien fait de se ranger, unanimes, derrière le tombeau de Milosevic. La priorité – morale, politique, stratégique – était de chasser Milosevic, premier et principal responsable de dix années de dévastations dans les Balkans. Le deuxième objectif devant être de réintégrer la Serbie dans le concert des nations européennes. Aussi l'Union européenne (UE) a-t-elle logiquement décidé cette semaine de lever toutes les sanctions prises à l'encontre de Belgrade. C'est parfaitement justifié. De même a-t-elle bien fait de ne pas exiger au préalable de M. Kostunica qu'il règle tous les problèmes pendants ; c'eût été demander l'impossible.

On ne peut s'empêcher, cependant, d'être stupéfaits devant la manière dont l'UE a pris sa décision. On peut comprendre que la levée des sanctions n'ait été attachée à la satisfaction d'aucune condition – encore une fois, il faut laisser du temps à M. Kostunica. On comprend mal, en revanche, qu'elle n'ait été assortie d'aucune déclaration politique. Pas le moindre rappel des principes auxquels les Européens sont attachés dans cette région et pour lesquels ils ont fait, ou soutenu, la guerre du printemps 1999 contre Belgrade. Cette absence de toute référence principielle est une manière de gommer

le passé et d'approuver les nouveaux dirigeants serbes dans leur refus de tout examen de conscience pour ce que leur pays a fait subir aux autres peuples des Balkans.

Or leurs déclarations, qui ne rejettent pas l'idéologie de la Grande Serbie, justifient que l'on s'inquiète. Sur le Kosovo, M. Kostunica reste flou. Mais l'un de ses adjoints, Zoran Djindjic, annonce le retour de forces yougoslaves dans la province à la fin de l'année. Les Européens auraient pu exiger de Belgrade d'immédiatement libérer le millier de Kosovars enlevés par les forces serbes et détenus en Serbie ; ils devraient être conscients que la résolution 1244, qui établit le mandat de l'ONU sur la province, si elle maintient le Kosovo sous souveraineté de la Serbie, ne préjuge pas pour autant de l'avenir ni du droit à l'autodétermination des Kosovars. De même ne faut-il pas relâcher le soutien accordé aux aspirations du Monténégro à échapper à la tutelle de Belgrade au seul motif que M. Milosevic n'est plus au pouvoir. Il serait, enfin, franchement immoral de traiter le Tribunal pénal international (TPI) en paria, empêcher de bonnes retrouvailles avec Belgrade, parce que M. Kostunica a décidé qu'il ne lui livrerait pas M. Milosevic.

Lever sans préalable les sanctions relève d'un pari pascalien, exprimant la croyance en la dynamique démocratique à l'œuvre en Serbie. Mais ce pari doit être fait en conscience et avec lucidité, c'est-à-dire en rappelant fermement les principes que défend l'Europe dans les Balkans. Ne pas l'avoir fait est, au choix, une erreur ou une naïveté.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeron, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jaraud (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

De la guérilla à la guerre

SUR LES CINQ bataillons et demi – 3 500 hommes environ – de nos troupes, et les quelque cinquante civils vietnamiens surpris par les forces du Vietminh entre Caobang et That-Khé, quelques centaines d'hommes seulement ont pu échapper. La gravité de ces événements ne surprendra à vrai dire que les esprits mal informés. Voilà des semaines, des mois, que les commentateurs les plus lucides annonçaient l'organisation dans le Nord-Tonkin d'une puissante armée du Vietminh devant laquelle les forts et les postes échelonnés le long de la frontière ne pourraient indéfiniment résister. A partir du moment où il apparaissait impossible de renforcer les effectifs de ces garnisons isolées et de leur procurer l'armement nécessaire, le repli de ce dispositif dangereusement avancé s'imposait.

La décision a été prise trop tard :

les conséquences ont été dramatiques. L'enseignement de la « bataille de destruction », engagée par le Vietminh contre les colonnes de Caobang et de That-Khé, semble assez clair : on est passé en Indochine de la guérilla à la guerre proprement dite, et les méthodes de combat employées jusqu'à présent sont sans rapport avec cette conversion. Les effectifs et le matériel dont disposent actuellement les troupes franco-vietnamiennes ne permettent plus de poursuivre l'extension des zones de pacification au-delà des deltas tonkinois et cochinchinois. Le commandement est dans l'obligation d'abandonner l'œuvre de pénétration dans les régions montagneuses et d'attendre, en tenant quelques voies stratégiques essentielles, que des moyens d'action plus puissants lui soient donnés.

(12 octobre 1950.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ÉNERGIE Avant la fin de l'année, le gouvernement doit décider de l'avenir du constructeur de chaudières Framatome, pièce maîtresse de l'industrie nucléaire française.

● LA CESSION prévue des 8,4 % que possède encore l'équipementier de télécommunications Alcatel dans Framatome est le prétexte de ce réaménagement. ● DEUX SCHÉMAS

sont en concurrence. Le premier, présenté par le patron de Framatome, prévoit la mise en Bourse de la société. ● LE SECOND, mis au point par les actionnaires publics, vise à res-

structurer l'ensemble de la filière. Cogema, Framatome et CEA regrouperaient leurs activités, nucléaires ou non. ● SIMULTANÉMENT, le CEA réorganise ses activités civiles. Sous

la houlette de son nouvel administrateur général, il veut conserver le nucléaire comme activité structurante, tout en se développant dans les nouvelles technologies.

Deux schémas s'opposent pour réorganiser le nucléaire français

A l'occasion de la sortie prochaine d'Alcatel du capital de Framatome, deux logiques s'affrontent. Les dirigeants du constructeur de réacteurs prônent une mise en Bourse. Les actionnaires publics, Cogema et CEA, privilégient un rapprochement entre les différents acteurs

LA RESTRUCTURATION de l'industrie nucléaire française va franchir une étape décisive. D'ici à la fin de l'année, les pouvoirs publics auront décidé du devenir de Framatome, dans la perspective du départ d'un de ses actionnaires, Alcatel. Pour permettre au groupe de céder les 8,4 % qu'il possède encore dans le capital du leader mondial des réacteurs nucléaires et numéro deux de la connectique, ils ont le choix entre deux schémas. Le premier, défendu par Dominique Vignon, le président de Framatome, consiste à réaliser ce désengagement en mettant en Bourse la société. Le deuxième, présenté par les deux principaux actionnaires publics, Cogema et CEA-Industrie (CEA-I), filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui contrôlent ensemble 57,1 % du capital, vise à profiter de cette occasion pour rationaliser l'ensemble des participations dans le nucléaire et à se renforcer dans les nouvelles technologies. Ce deuxième schéma est accueilli favorablement au ministère des finances et au secrétariat d'Etat à l'industrie.

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

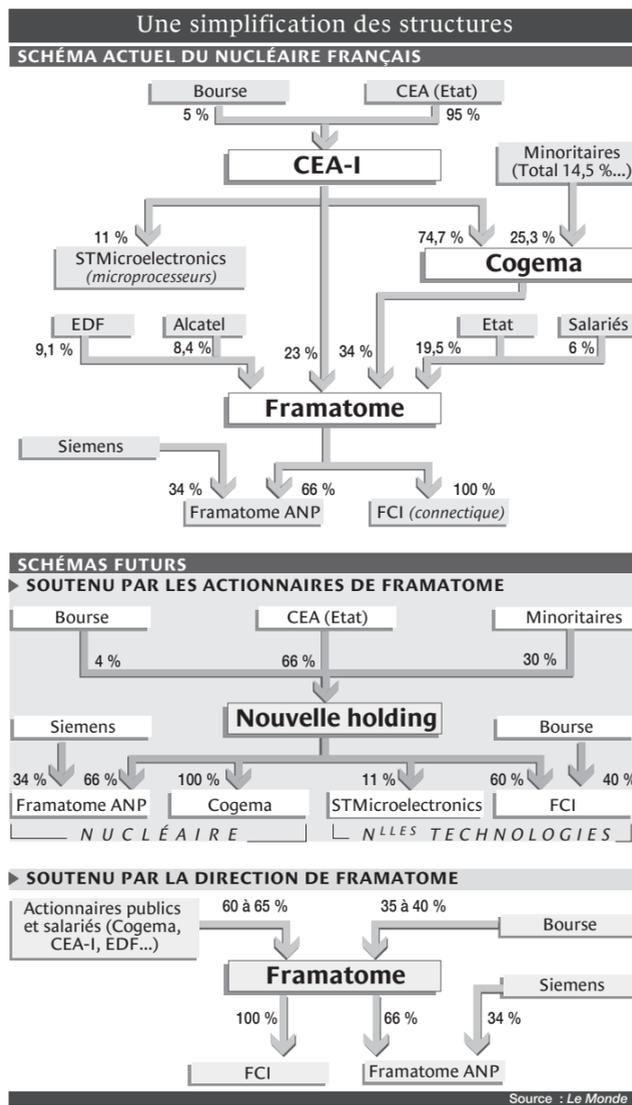
Tout a commencé en juillet 1999 : les pouvoirs publics décident alors de créer un pôle nucléaire européen autour de Framatome en profitant du départ d'Alcatel. Un retrait important, puisque le groupe dirigé par Serge Tchuruk doit céder ses 44 %. L'opération, négociée pendant plusieurs mois, a un triple impératif : maintenir Framatome dans le secteur public en lui donnant pour acteur de référence la Cogema, renforcer son activité nucléaire en lui ajoutant la maîtrise du combustible et, enfin, permettre de nouer des relations industrielles avec l'allemand Siemens. Si Alcatel

cede immédiatement l'essentiel de ses parts, il en garde 8,4 % qui seront cédées « préférentiellement par mise en Bourse » avant fin 2001.

Afin de respecter le calendrier, le patron de Framatome décide au printemps de lancer les études préliminaires pour une cotation future. Sa démarche reçoit l'appui du Trésor au ministère des finances, qui mandate des banques conseils : Clinvest, filiale du Crédit lyonnais, et Merrill Lynch. Mais la situation se gâte, au début de l'été, lorsqu'Anne Lauvergeon, présidente de la Cogema, exprime son opposition à une telle éventualité. Plutôt que de mettre en Bourse Framatome, il serait plus opportun, selon elle, de faire coter l'une de ses deux activités, la connectique regroupée dans FCI. Une manière pour cette société, très consommatrice de capitaux, d'assurer son développement en faisant des acquisitions par échange d'actions.

M. Vignon récuse cette hypothèse et maintient sa démarche avec l'appui du Trésor. Pas question de scinder l'entreprise en deux, d'autant que le nucléaire fournit des liquidités qui permettent de développer FCI. Le rapport des banquiers-conseils le conforte dans sa démarche malgré quelques recommandations : changer le nom de Framatome, insister sur le côté connectique du groupe et augmenter le montant des dividendes.

Tout en signifiant son opposition, M^{me} Lauvergeon se met à étudier d'autres solutions destinées à simplifier les structures et dénouer les liens entremêlés de ce monde où tous les acteurs sont présents les uns chez les autres. Anticipant une stagnation de l'activité nucléaire, son objectif est aussi de faire entrer Cogema dans un deuxième métier de haute techno-



Le CEA se dote d'un important pôle nucléaire civil

ALORS QUE le nucléaire civil dans le monde n'est pas vraiment à la reprise, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a décidé, le 1^{er} septembre, de se doter d'un important pôle nucléaire regroupant les activités relatives aux réacteurs, au cycle du combustible et à la gestion des déchets, qui s'appuierait sur les compétences des centres de Marcoule (Gard), Cadarache (Bouches-du-Rhône) et de Saclay (Essonne). Cet ensemble, qui comptera 5 000 personnes et disposera d'un budget d'environ 5 milliard de francs (dont 1,2 milliard par an pour le démantèlement des installations les plus vieilles), devrait être mis en place à la fin du mois.

Le but poursuivi par le Commissariat est double. D'abord, et c'est bien naturel dans un pays qui ne compte pas moins de 58 réacteurs nucléaires, accompagner techniquement la gestion du parc, tant en ce qui concerne la sûreté, le vieillissement et l'allon-

gement de la durée de vie des centrales (trente ans aujourd'hui) que le cycle du combustible (mieux brûler l'uranium et le plutonium produit) et, comme l'impose la loi de 1991, offrir des « solutions acceptables » au devenir des déchets. Ensuite, ce pôle nucléaire, qui sera dirigé par Jacques Bouchard, ancien patron de la direction des applications militaires (DAM), a pour mission de préparer le futur. Non pas que la France envisage dans l'immédiat de relancer un programme de construction de centrales, mais plus simplement pour que ses industriels soient prêts si le besoin s'en faisait un jour sentir.

« Aujourd'hui, le marché du nucléaire a changé, commente M. Bouchard. Il est géographiquement plus large et se fait actuellement plutôt en Asie. De plus, les besoins futurs ne seront pas nécessairement centrés sur la seule production d'énergie. » De nouveaux créneaux pourraient se faire jour, qui vont du

dessalement de l'eau de mer à la production massive d'hydrogène – énergie propre – destinée aux transports. Pour cette raison, outre les améliorations que le CEA pourrait apporter à la conception du réacteur à eau pressurisée de deuxième génération (EPR) qui, dans dix ou vingt ans peut-être, pourrait, si les pouvoirs publics et les Français en sont d'accord, remplacer certaines centrales EDF, le tout nouveau pôle devrait se pencher sur les réacteurs du futur (réacteurs à haute température, etc.).

« Dans ce domaine, précise M. Bouchard, notre but n'est pas de concevoir des réacteurs pour le plaisir d'en faire, mais de traiter les problèmes dans leur globalité en s'interrogeant sur ce que l'on veut faire et pour quels besoins, tout en diminuant le volume des déchets et en améliorant davantage la sûreté. » Ce sont des recherches de longue haleine qui nécessitent des moyens d'études lourds (simulation nu-

mérique et réacteur de recherche) et qui portent sur le futur des réacteurs et du cycle du combustible. En particulier sur l'enrichissement de l'uranium, que la Cogema maîtrise dans son usine Eurodif de Pierrelatte.

Mais cette usine n'est pas éternelle, et la technique d'enrichissement utilisée, la diffusion gazeuse, est aujourd'hui moins économique. L'une de celles qui pourraient lui succéder, le laser, doit faire d'ici trois ou quatre ans la démonstration économique et technique de ses capacités. L'autre, l'ultracentrifugation, amenée à maturité par les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon, devrait faire l'objet de nouvelles études de la part du CEA pour que les industriels français soient armés et puissent demain garder leur compétitivité.

Jean-François Augereau

Dominique Gallois

PROFIL

PASCAL COLOMBANI

Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis le 1^{er} janvier, Pascal Colombani a trouvé dans cet organisme public une culture convenant parfaitement à son parcours de chercheur-industriel. Agé de cinquante-quatre ans, cet ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé et docteur de physique, a débuté sa carrière au CNRS, à Orsay, où il a étudié la physique des ions lourds et la spectroscopie nucléaire. Après un post-doctorat au Lawrence Berkeley Laboratory (Californie), il rejoint en 1978 le groupe Schlumberger, où, pendant dix ans, il exerce différentes responsabilités : directeur du marketing pour l'ouest des Etats-Unis à Denver (Colorado), directeur de recherche à Montrouge, puis à Ridgefield (Connecticut), directeur des affaires européennes à Bruxelles, enfin PDG de la filiale japonaise du groupe à Tokyo.

Fin 1997, le ministre de la recherche, Claude Allègre, l'appelle

Pierre Le Hir

à la direction de la technologie. Dans l'ombre du remuant ministre – dont il défend la politique et le bilan dans ce domaine –, cet homme pragmatique et efficace travaille à l'élaboration de la loi sur l'innovation, au lancement d'un concours national de création d'entreprises technologiques, à la réorientation de la politique spatiale et à la promotion des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif.

Trois mois après son arrivée à la tête du CEA, M. Colombani annonce « un plan stratégique » redéfinissant les grandes orientations de l'établissement (Le Monde du 12 avril) : le nucléaire restera son « activité structurante », mais il augmentera son effort de recherche sur les énergies alternatives et les nouvelles technologies (microélectronique, nanotechnologies, biotechnologies...). Tranchant avec les certitudes hautaines d'autres représentants de la filière nucléaire, il affirme que « le CEA a besoin de s'ouvrir et d'écouter ce que dit la société ».

PROFIL

ANNE LAUVERGEON

Sherpa de François Mitterrand dans les conférences internationales, secrétaire général adjoint de la présidence de la République entre 1990 et 1995 : l'épisode « mitterrandien » a longtemps éclipsé tous les autres dans le curriculum vitae d'Anne Lauvergeon. Il est vrai que jusque-là on n'avait jamais vu une aussi jeune femme – à peine trente ans – occuper un poste aussi en vue à l'Elysée. Son parcours – Ecole normale supérieure, ingénierie en chef des Mines – ne manquait pas d'impressionner, sa bonne humeur étonnante dans un lieu aussi compassé.

On en arrivait à oublier qu'avant d'évoluer sous les ors de la République la dame avait commencé sa carrière dans des endroits nettement plus austères, comme Usinor ou la « division sol et sous-sol » de la direction Ile-de-France de l'industrie. Avant même d'approcher l'épicentre de la vie politique française, elle avait été repérée par des grands patrons comme Raymond H. Levy, de Renault. De 1988 à

1990, elle avait occupé le poste d'adjointe au chef du service du conseil général des Mines, ce qui se fait de mieux pour se créer des réseaux dans l'industrie.

C'est de cette période où les médias l'ignoraient encore qu'Anne Lauvergeon tire aujourd'hui la légitimité dont elle a besoin pour réussir à la tête de la Cogema. A quarante et un ans, après le succès mitigé de son passage à la banque Lazard, puis dans le groupe de télécommunications Alcatel, l'ancienne conseillère du président tient désormais un poste à sa mesure. Mais la partie n'est pas gagnée. Au tournant du XXI^e siècle, Anne Lauvergeon doit introduire la transparence dans une maison qui a pu rester si longtemps jalouse de ses petits comme de ses grands secrets. En mettant sur Internet des informations sur la Hague que réclamaient les écologistes, elle a montré qu'elle ne manquait pas d'idées. Mais, malgré le concert de louanges, elle ne manque pas non plus d'ennemis dans le petit monde cruel du nucléaire.

Anne-Marie Rocco

PROFIL

DOMINIQUE VIGNON

Décembre 1996 : Dominique Vignon, directeur général des activités nucléaires de Framatome, remplace Jean-Claude Leny à la présidence de l'entreprise publique. Succéder à ce patron charismatique, qui s'est constamment battu pour assurer l'indépendance de Framatome, s'annonce difficile. Pour ce polytechnicien, ingénieur des Ponts, la mission est d'autant plus délicate que le dauphin d'hier est devenu un traître. Les rapports entre les deux hommes se sont dégradés. Si M. Leny est hostile à la fusion de Framatome avec GEC-Alsthom, son successeur y est plus favorable. Mais le rapprochement ne se fera pas.

Le patron de Framatome, qui fête ses cinquante-trois ans à la mi-novembre, s'est finalement rallié au credo de son prédécesseur sur la nécessaire indépendance. Une volonté d'autant plus ancrée que le groupe s'est réorganisé et suscite des convoitises. Tablant sur une stagnation de l'activité nucléaire, Dominique Vignon accé-

lère l'orientation de l'entreprise vers un deuxième métier, la connectique (FCI). L'acquisition, en août 1998, de l'américain Berg permet au groupe de se hisser au deuxième rang mondial. FCI pèse autant aujourd'hui que le nucléaire. Mais M. Vignon n'entend pas pour autant rester inactif dans la concentration de ce secteur. Il échoue dans sa tentative de racheter l'américain Westinghouse en 1998, mais parvient l'année suivante à reprendre les activités nucléaires de Siemens.

Avec ses actionnaires, Dominique Vignon est moins chanceux que son prédécesseur. Il n'est pas parvenu à contenir les convoitises de la Cogema, entrée en 1999 dans son capital en tant qu'actionnaire de référence. Si M. Leny était toujours parvenu à bloquer Jean Syrota, Dominique Vignon n'a pas pu faire de même face à la nouvelle patronne de la Cogema, Anne Lauvergeon. Son arrivée bouscule la stratégie du patron de Framatome, qui jouait sur la diversité du tour de table pour imposer ses vues et conserver son indépendance.

D. G.

L'allemand Preussag entre au capital de Nouvelles Frontières

Le premier voyageur français a abandonné l'idée de s'introduire en Bourse

L'allemand Preussag prendra en novembre 6 % de Nouvelles Frontières, pour monter jusqu'à 34 % en 2002. Le patron du premier voyageur français,

Jacques Maillot, selon lequel cette alliance n'entraînera « aucun changement » pour le client, n'a pu mener à bien les autres solutions envisagées.

Pour Preussag, ancien fleuron de la métallurgie devenu leader du tourisme en Europe, cet accord scelle son entrée sur le marché français.

LE NUMÉRO UN du tourisme européen, l'allemand Preussag, s'installe chez le premier voyageur français, Nouvelles Frontières (NF). Mercredi 11 octobre, Preussag devait annoncer une prise de participation croissante – qui s'échelonne jusqu'en mars 2002 – dans le groupe présidé par Jacques Maillot. A terme, l'allemand détiendra une minorité de blocage de 34 %, le fondateur de NF et ses associés d'origine restant majoritaires. Cet accord, qui valorise NF à 2,5 milliards de francs (hors activité Internet), a reçu l'aval du conseil de surveillance de Preussag, jeudi 5 octobre, ainsi que celui des différentes instances du groupe français, mais reste soumis à l'approbation de Bruxelles.

Depuis plusieurs semaines, les spéculations répétées sur une probable entrée de Preussag dans le capital de NF se heurtaient systématiquement à un démenti catégorique de M. Maillot. Aujourd'hui, il n'y a plus de suspense : le patron du premier voyageur français intégré a abandonné l'idée de placer de 15 % à 20 % de son capital en Bourse comme celle de fédérer des voyageurs de l'Europe du Sud pour faire face aux tour-opérateurs d'Europe du Nord. Schéma presque contre nature pour M. Maillot, il s'adosse à un conglomérat allemand en voie de reconversion.

En novembre, Preussag achètera 6 % des parts de Nouvelles Frontières. En janvier 2001, 7 % supplémentaires lui seront cédés avant qu'il acquiert 8 % sous forme d'une augmentation de capital de 250 millions de francs programmée pour

mars 2001. En janvier et en mars 2002, une cession de titres (5 %) et une nouvelle augmentation de capital de 250 millions de francs permettront à Preussag de monter à 34 %.

Pour NF, une alliance s'imposait rapidement. Le voyageur, qui possède sa compagnie aérienne Corsair (treize avions), a souffert de l'augmentation du kérosène et du renchérissement du dollar. En outre, le système informatique, changé en prévision du passage à l'an 2000, a accusé de nombreux dysfonctionnements jusqu'en avril. D'un coût initial de 100 millions de francs, cette modernisation coûtera trois fois plus cher.

« AU BÉNÉFICE DU CLIENT »

M. Maillot assure que l'alliance avec Preussag n'entraînera « aucun changement » pour ses clients : chaque marque conservera son identité et, surtout, « toutes les synergies développées le seront au bénéfice du client ». Fort de son adossement, le voyageur français n'exclut pas d'autres opérations de croissance.

Depuis plusieurs mois, Preussag ne cachait pas son désir de s'implanter en France. Les contacts avec FRAM, le Club Méditerranée et Havas Voyages – finalement racheté par un autre allemand, C+N – n'ayant pas débouché, c'est vers NF que le groupe de Hanovre s'est tourné. Ce nouvel investissement s'inscrit dans un vaste mouvement de reconversion : autrefois fleuron de la métallurgie et du charbon, Preussag est en train de se spéciali-

ser dans le tourisme. Cette mutation, amorcée voilà à peine plus de trois ans sous la houlette du président du directoire, Michael Frenzel, connaît une phase d'accélération. D'ici à 2002, 77 % du chiffre d'affaires (contre la moitié en 1999) seront réalisés dans le voyage.

Cette stratégie s'est concrétisée par une série d'acquisitions. La plus importante a été la prise de contrôle du britannique Thomson Travel cet été. Auparavant, Preussag, qui cherche à affirmer sa présence dans l'ensemble des métiers du tourisme, avait mis la main sur Hapag Lloyd, en 1997, puis sur le voyageur allemand TUI et sur la chaîne d'agences First. Ce développement s'appuie sur le solide appétit de la clientèle allemande pour les voyages organisés. Dès la fin des années 90, Preussag met aussi le cap sur les pays voisins de l'Allemagne, en particulier le Royaume-Uni, par le biais de Thomas Cook. Mais cette participation devra être cédée, sur injonction de la Commission européenne, à l'issue de la prise de contrôle de Thomson Travel.

En parallèle, les activités « tradi-

tionnelles » du groupe sont peu à peu vendues. Les aciéries, mines de charbon, machines-outils et autres chantiers navals ont assez vite trouvé de nouveaux propriétaires. « Nous allons poursuivre ces cessions à un rythme soutenu », a indiqué M. Frenzel la semaine dernière. L'exonération fiscale décidée par le gouvernement allemand sur les plus-values tirées de participations industrielles, qui a toute chance d'entrer en vigueur en 2001, devrait favoriser ces désengagements. Les techniques de construction sont à vendre, ainsi qu'un important parc immobilier. Recentré sur la logistique, Hapag Lloyd a vocation à être partiellement cédé, voire à entrer en Bourse. Les prochaines cessions, y compris celle de Thomas Cook, devraient conforter les possibilités financières de la maison, et rapporter de l'ordre de 3 milliards d'euros. De quoi, aux yeux des dirigeants de Preussag, développer encore le pôle tourisme.

François Bostnavaron
et Philippe Ricard
(à Francfort)

Bridgestone remplace le PDG de sa filiale Firestone

LE FABRICANT JAPONAIS DE PNEUMATIQUES Bridgestone a annoncé, mardi 10 octobre, le remplacement du PDG de sa filiale américaine Firestone. Le groupe est impliqué dans un gigantesque scandale, qui a conduit au rappel de 6,5 millions de pneus équipant principalement des 4x4 Ford Explorer. La défaillance de ces pneus serait à l'origine d'accidents ayant entraîné la mort de 103 personnes aux Etats-Unis et d'une cinquantaine dans d'autres pays. C'est l'actuel directeur général de Firestone, l'Américain John Lampe, âgé de cinquante-trois ans, qui remplacera le PDG actuel, le Japonais Masatoshi Ono.

Lors de la conférence de presse suivant l'annonce de sa nomination, M. Lampe n'a cherché à « accuser personne d'autres sinon Bridgestone-Firestone », mais a noté que les pneumatiques ne sont pas la seule cause des accidents.

Jusqu'à présent, Ford a rejeté toute la responsabilité sur Firestone. « C'est seulement un problème de pneu et non de véhicule », a affirmé à plusieurs reprises le PDG de Ford, Jacques Nasser. M. Lampe a précisé que 3,7 des 6,5 millions de pneus rappelés avaient déjà été remplacés. L'opération devrait être achevée au mois de novembre.

La justice sanctionne les contrats d'abonnement de CanalSatellite

CANALSATELLITE devra supprimer onze clauses, jugées abusives, de ses contrats d'abonnement. Le bouquet numérique a aussi été condamné, mardi 10 octobre, à 50 000 francs de dommages et intérêts par le tribunal de grande instance de Paris. L'association Consommation-Logement-Cadre de vie (CLCV) avait saisi la justice pour faire modifier les contrats d'abonnement au bouquet numérique.

Le tribunal a jugé abusive la clause qui interdit au souscripteur de résilier son abonnement avant son échéance tandis qu'une autre permet au bouquet de modifier son offre de programmes sans avertissement préalable. Il a aussi ordonné la suppression d'une clause qui permet à CanalSatellite de modifier ses tarifs par une simple mention dans le Magazine des abonnés, sans notification individuelle. Les juges mentionnent que le prix est un « élément substantiel » du contrat et que « le consommateur doit être informé de toute modification de celui-ci ». CanalSatellite devrait « probablement faire appel de ce jugement ».

En Italie, l'électricien Enel devient le numéro deux du téléphone

MILAN

correspondance

En rachetant le deuxième opérateur italien de téléphonie fixe, Infostrada, la société semi-publique d'électricité Enel devient le principal rival de l'opérateur historique Telecom Italia. A l'issue d'un conseil d'administration, mardi 10 octobre, Enel a accepté de payer 11 milliards d'euros (plus de 72 milliards de francs) au groupe britannique Vodafone Airtouch pour acquérir la totalité du capital d'Infostrada.

Dans un second temps, Enel a l'intention de fusionner Infostrada avec Wind, filiale à 56,63 % du groupe d'électricité, dont France Télécom est le second actionnaire, avec 43,37 %.

La participation de l'opérateur français, qui trouvait trop élevé le prix d'Infostrada, sera alors réduite à 26,6 % de la nouvelle société. Mais France Télécom disposera d'un « délai de trente mois » pour demander une « réorganisation » du capital, qui interviendrait alors « au prix du marché », selon le communiqué publié mercredi matin par les deux sociétés. Ce réaménagement permettrait à France Télécom de remonter sa participation à 32,5 %, Enel conservant 42,5 %, et les 25 % restants étant en Bourse.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de diversification d'Enel. La loi sur la libéralisation du secteur électrique de 1998 oblige le groupe, qui détenait jusque là le monopole, à réduire sa part de marché à moins de 50 % d'ici à la fin 2002. Depuis, le gouvernement cherche à accélérer le processus de libéralisation et a demandé à Enel de vendre avant le 30 juin 2001 les trois sociétés dans lesquelles ont été logées les centrales électriques à céder, représentant une capacité de production de 15 000 mégawatts. Le produit de cette cession permettra d'ailleurs de financer partiellement le rachat d'Infostrada.

La loi impose également à Enel de vendre ses réseaux de distribution dans des agglomérations importantes comme Rome, Milan et Turin. Selon la société, ces cessions lui feront perdre 1,6 million de clients sur un total de 29 millions d'abonnés. Pour compenser ce re-

cul, Enel a décidé de se diversifier dans d'autres services : la distribution de gaz et d'eau, ainsi que dans la téléphonie.

En novembre 1999, lors de la mise sur le marché d'une première tranche de capital, dont l'Etat italien détient maintenant 68,26 %, l'administrateur délégué de la société, Franco Tato, avait indiqué que, d'ici à 2004, 25 % du chiffre d'affaires proviendrait d'activités diversifiées. Un objectif que la société espère dépasser dès 2001 ou 2002.

En décembre 1997, Enel a créé Wind. Avec 5 millions de clients à fin juillet, dont 3 millions dans la téléphonie mobile, cette société est désormais le troisième opérateur italien. Infostrada lui apportera 6,3 millions de clients supplémentaires, selon les chiffres publiés en août.

Dans la distribution de gaz, la société compte contrôler 15 % du marché italien en 2010 et a racheté son compatriote Colombo Gas en janvier. Dans le secteur de l'eau, Enel a acquis, en septembre 1999, trois sociétés – Acquedotto Pugliese, Ente Irrigazione Puglia e Lucania et Sogesid – auprès du ministre du Trésor, pour 1,6 milliard d'euros.

Ce redéploiement ne fait pas l'unanimité. Le ministre des finances, Ottaviano Del Turco, redoute par exemple qu'Enel ne constitue une holding publique similaire à l'IRI, liquidé par l'Etat le 1^{er} juillet. L'opposition s'inquiète qu'une société privée passe sous la coupe du secteur public et qu'Enel finance sa diversification grâce aux revenus de l'électricité, où elle bénéficie encore d'une situation dominante.

Mardi, les groupes parlementaires de l'opposition se sont dits « totalement opposés » à l'achat d'Infostrada par Enel, demandant que le groupe d'électricité utilise ses ressources pour réduire ses coûts plutôt que d'« accroître et diversifier son monopole ». Le ministre de l'industrie, Enrico Letta, a quant à lui souhaité que l'Etat abandonne le contrôle de l'Enel au plus tôt. Une nouvelle tranche pourrait être cédée en Bourse avant les élections législatives prévues au printemps.

Philippe Webster



JCDecaux

De Paris à Sydney, en passant par Londres, Prague, Hong Kong ou Singapour, 2118 villes, réparties dans 33 pays, sont couvertes par le réseau de communication extérieure du groupe JCDecaux. N°1 mondial du mobilier urbain, JCDecaux est aussi l'entreprise la plus innovante de son secteur.

les vitrines du monde

La privatisation de la RAI, thème de campagne électorale en Italie

Avec la liquidation de l'IRI, le pôle audiovisuel public italien est rattaché à un nouveau holding. L'ouverture du capital au public est souhaitée par le centre gauche italien, mais fortement contestée par Silvio Berlusconi

ROME

de nos correspondants

Le serpent de mer de la privatisation de la RAI, l'entreprise publique de télévision et de radio italienne, resurgit. A sept mois des élections législatives, où l'on donne pour le moment Silvio Berlusconi et l'opposition gagnants, le projet maintes fois évoqué puis ajourné retrouve une réelle actualité : beaucoup d'enjeux se nouent autour du nom de son propriétaire.

Le 28 septembre, l'IRI (Istituto per la ricostruzione industriale), l'organisme d'Etat qui possède la RAI, vient de franchir une nouvelle phase dans sa liquidation en cours. Le comité des liquidateurs a donné ce jour-là son feu vert à la création de la RAI Holding, qui reprendrait les 99,5 % des actions de l'IRI. En-

core faut-il que l'assemblée des actionnaires confirme cette proposition. Réunie mardi 10 octobre, elle a préféré reporter sa décision à novembre. Cette société holding est l'outil par lequel le ministère du Trésor pourrait entreprendre une privatisation partielle de la RAI, en récupérant la tutelle actuellement exercée par le Parlement. Depuis un arrêt de la Cour constitutionnelle de 1973, le conseil d'administration de la RAI est nommé par les présidents de la Chambre des députés et du Sénat, et le directeur général nommé par l'IRI.

Le centre gauche, coalition majoritaire au gouvernement, souhaite amorcer la privatisation malgré la mauvaise humeur de son aile gauche et, par ailleurs, celle de Rifondazione comunista qui se battent au nom du maintien du

service public. A l'inverse, l'opposition menée par Silvio Berlusconi dans la campagne législative annonce dans son programme le maintien, si elle revient au pouvoir, du statut public de la RAI.

LE SPECTRE D'UN MONOPOLE

Le paradoxe n'est sans doute qu'apparent. Chaque camp se souvient des quelques mois, en 1994, pendant lesquels Silvio Berlusconi fut premier ministre. Selon le centre gauche, le chef du gouvernement en profita pour mettre des personnalités qui lui sont proches à la tête des chaînes publiques. Demain, s'il revient à son poste, pourquoi n'en ferait-il pas autant ? s'inqiète-t-on dans la majorité. Etant propriétaire de Mediaset, il a déjà un quasi-monopole sur la télévision privée italienne. Aurait-il le

contrôle de tous les réseaux de main ?

La majorité défend, en dépit de ses divisions internes, une privatisation partielle qui garantirait une vraie concurrence et une indépendance renforcée. Lors d'une réunion de ses dirigeants fin août, elle a décidé de mettre à l'étude les formes de placements de futures actions. Une des possibilités serait de vendre une participation minoritaire dans les deux premières chaînes, les plus regardées, la troisième restant publique, sans publicité et financée par la seule redevance. Fedele Confalonieri, un des proches de Silvio Berlusconi, et président de Mediaset, a aussitôt accusé : « Vous voulez vendre la Rai à vos amis ! » Depuis, cette hypothèse est écartée.

Claudio Petruccioli, président de

la commission sénatoriale chargée de la réforme de la RAI, tient à redéfinir le rôle de ce pôle audiovisuel public. « Il ne s'agit pas tant de privatisation que de s'occuper de donner à la Rai la capacité d'une vraie entreprise s'introduisant sur le marché, en particulier pour ses futures chaînes numériques. » Encore faut-il que les activités initiales de

télévision analogique et de radio restent à 51 % aux mains de l'Etat, de manière à respecter la vocation de service public de la Rai, précise M. Petruccioli. Pour mieux garantir l'indépendance de la Rai, le conseil d'administration pourrait être élargi à neuf personnes - quatre pour le Parlement, auxquelles se joindraient deux représentants du Conseil des régions, et trois issus de la société civile.

Pour sa part, le sénateur Massimo Baldini, de Forza Italia, réaffirme que « l'information, l'analyse et le débat doivent être assurés par le service public. Si la majorité veut soustraire le système à l'influence politique, à elle de formuler des normes que Silvio Berlusconi respectera s'il revient au pouvoir ». Quant à Usigrai, l'Union syndicale des journalistes de la Rai, elle entend renforcer la qualité du service public. S'il faut ouvrir la Rai au marché pour le développement du numérique ou des activités annexes à l'information, il faudrait le faire en s'assurant un « actionariat diffus, de petits porteurs, pour éviter la mainmise de gros investisseurs ».

Dans ce concert encore confus, certaines discordes se font explicites. La par condicio, c'est-à-dire l'accès égalitaire à l'écran pour chacun des partis engagés dans la campagne des prochaines législatives, est fermement contestée par M. Berlusconi, qui voudrait un temps d'intervention proportionnel au poids des suffrages réalisés. Ses adversaires le somment de vendre Mediaset, dénonçant « le conflit d'intérêts » entre les besoins de l'entrepreneur et l'indépendance qu'imposerait la charge de futur premier ministre.

Salvatore Aloise
et Danielle Rouard

Changements en douceur pour « Le Nouvel Observateur »

LA DERNIÈRE rénovation du *Nouvel Observateur*, avec la maquette signée Claude Maggiori, remontait à 1985. Quinze ans plus tard, le premier des « news magazines » généralistes, dont la diffusion totale payée de 478 358 exemplaires est en progression continue (+ 3 % depuis 1996), opère une transformation tranquille dès le 12 octobre. Les lecteurs habituels de « *L'Obs* » ne seront guère dépayés par les changements introduits dans le corps du magazine. Les modifications sont essentiellement visuelles : des textes plus aérés, des photos plus grandes, un traitement des sujets plus diversifié en vue d'une plus grande facilité d'entrée et de lecture. La ligne éditoriale, celle « d'une gauche moderne et critique », selon Laurent Joffrin, directeur de la rédaction, reste fidèle aux « valeurs » fondatrices de l'hebdomadaire de Claude Perdriel, PDG, et de Jean Daniel, son directeur.

La véritable innovation réside dans l'enrichissement de la formule sur laquelle Claude Perdriel a choisi de concentrer tous ses efforts,

en y consacrant 25 millions de francs supplémentaires. C'est ainsi que *Le Nouveau Cinéma*, mensuel créé en septembre 1999, cesse sa parution, faute d'avoir atteint l'équilibre, pour intégrer le *Télé-Obs*, à raison d'une vingtaine de pages par numéro.

Sans cacher sa déception à l'égard de l'arrêt du titre, proche de 100 000 exemplaires, Richard Cannavo, rédacteur en chef du nouveau cahier, considère que cette transformation n'est pas négligeable pour les lecteurs. Avec ses enquêtes, ses reportages, ses portraits complémentaires à la rubrique de *L'Obs*, ce supplément de 76 pages se propose de devenir un « magazine du cinéma et de l'image ».

UN CAHIER POUR PARIS ET L'ILE-DE-FRANCE

En complément, un cahier spécial de 28 pages pour les habitants de Paris et d'Ile-de-France, dont la rédaction a été confiée à Guillaume Mallaurie, abordera les préoccupations de « proximité » et de vie quotidienne. Le premier

dossier est consacré à « la guerre du macadam » qui oppose piétons, rollers, bus, transports...

Avec ses deux magazines en un seul, pour un prix identique (20 francs), *Le Nouvel Observateur* espère dépasser le chiffre de 500 000 exemplaires diffusés. Cette transformation vise aussi à distancer ses principaux concurrents, parmi lesquels *L'Express* et son supplément loisirs, mais aussi *Télérama*, magazine culturel et de télévision de plus en plus généraliste. La concurrence se situe aussi sur les marchés publicitaires, comme dans la recherche de nouveaux lecteurs à Paris et en Ile-de-France, où *Le Nouvel Observateur* diffuse près de 45 % de ses exemplaires. A plus long terme, le véritable enjeu de cette bataille reste de séduire, grâce à des produits nouveaux, les jeunes générations peu attirées par les *news magazines* généralistes et plutôt habituées à « zapper » entre les titres selon leurs sujets d'intérêt.

Michel Delberghe

Jusqu'au 15 octobre 2000

- 1000^{FHT} sur un Dell, le rêve.

Quand le 2^{ème} constructeur micro informatique mondial vous offre 1000^{FHT} de réduction sur tous ses PC Dimension et tous ses portables Inspiron en processeur Intel® Pentium® III, le rêve devient réalité.

PC DIMENSION 4100

Processeur Intel® Pentium® III à 733 MHz

- Chipset Intel® 815E
- 256 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
- 64 Mo de mémoire SDRAM PC 133 MHz
- Disque dur 7.5 Go
- Carte vidéo ATI AGP 4x, 16 Mo de SDRAM
- Moniteur 17" Couleur
- Lecteur de CD ROM 20/48x
- Carte son PCI Sound Blaster 64V
- MS® Windows 98 ou Windows Millennium Edition au choix
- MS® Works Suite 2000
- Garantie 3 ans unité centrale et moniteur (1 an sur site J+1 et 2 ans enlèvement, réparation et retour sur site)

5 990^{FHT}

6 990^{FHT} 5 990^{FHT} (7 164,04^{FHT})

Financement sur 36 mois 191,84 FHT/mois*
Code E-Value 170-D1011

PORTABLE INSPIRON 3800 600GT

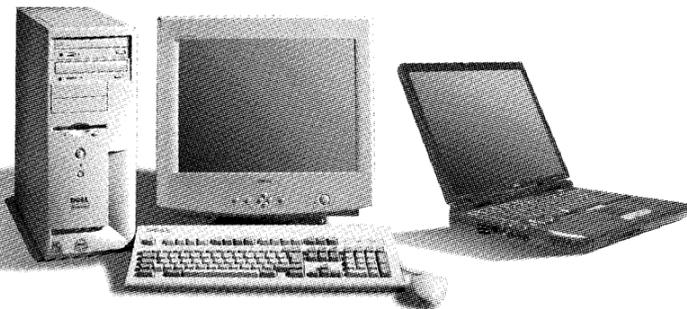
Processeur Intel® Pentium® III 600/500 MHz avec technologie® Intel® SpeedStep™

- AGPSet Intel® 440BX pour mobile
- 256 Ko de mémoire cache full speed
- 32 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo
- Disque dur 5 Go
- Ecran couleur à matrice active 14,1" XGA (résolution 1024x768)
- Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M1 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM
- Lecteur CD ROM 24x interchangeable avec le lecteur de disquettes
- Contrôleur audio ESS Maestro 3i son 3D. Compatible SoundBlaster® Pro
- Enceintes stéréo intégrées
- Batterie Lithium Ion 53 Whr
- MS® Windows 98 / MS® WorksSuite 2000
- 1 an de garantie aller et retour atelier

11 990^{FHT}

12 990^{FHT} 11 990^{FHT} (14 340,04^{FHT})

Financement sur 36 mois 378,86 FHT/mois*
Code E-Value 170-1002



Connectez-vous vite sur www.dell.fr ou téléphonez au 0 825 387 226

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DAEWOO MOTOR** : les 135 principaux directeurs du constructeur automobile coréen, au siège et à l'étranger, ont démissionné en bloc, mercredi 11 octobre, pour « prendre leur part dans les revers de la société ».

● **MERCEDES** : le constructeur automobile allemand, filiale de DaimlerChrysler, envisage d'implanter une usine de montage en Irak, a annoncé, mardi à Bagdad, le ministre irakien de l'industrie.

● **IBM** : le groupe informatique américain va investir 5 milliards de dollars (5,8 milliards d'euros), dont la moitié dans une nouvelle usine, pour mettre en production de nouvelles puces, à la gravure 1 000 fois plus fine qu'un cheveu humain.

● **SANOFI-SYNTHELABO** : plus de la moitié des 919 employés de deux sites de production girondins du laboratoire français sont en grève depuis le 5 octobre pour des questions de salaires et d'application des 35 heures.

● **MESSÉGUÉ** : les laboratoires fondés à Fleurance (Gers) par l'herboriste Maurice Mességué ont été repris, à titre personnel, par le président du groupe de distribution GIF, Philippe Ginestet.

● **ROCHE** : le laboratoire pharmaceutique suisse va payer à lui seul la moitié des 255 millions de dollars d'indemnité infligée à six laboratoires, dont BASF, Aventis et trois japonais, accusés d'entente sur les prix des vitamines aux Etats-Unis.

SERVICES

● **EQUANT** : France Télécom a renoncé, mercredi 11 octobre, à conclure dans l'immédiat avec l'opérateur néerlandais une transaction qui ne peut « être conclue dans les conditions de marché actuelle », précise le groupe français dans un communiqué.

● **JCDecaux** : le groupe de mobilier urbain a reporté son introduction en Bourse « en raison des conditions actuelles d'instabilité dans les marchés ».

● **BERTELSMANN** : le groupe de communication allemand et le portail internet Lycos ont

commencé, mardi 10 octobre, la vente en ligne de morceaux de musique en téléchargement payant sous le format crypté SDMI.

● **AMAZON.COM** : le numéro un mondial du commerce en ligne et la maison d'enchères Sotheby's vont fermer leur site commun sothebys.amazon.com, ouvert en novembre 1999.

● **DAIEI** : le directeur général du distributeur japonais et son adjoint ont démissionné, mardi 10 octobre, après avoir reconnu avoir profité d'informations réservées pour vendre des actions d'une filiale, alors que le groupe traverse de graves difficultés financières.

● **UMTS** : le rapporteur général du budget, Didier Migaud, souhaite, dans un entretien aux Echos le 11 octobre, « qu'il soit possible d'attribuer une cinquième licence UMTS » de téléphonie mobile de troisième génération en France.

● **ALITALIA** : la compagnie aérienne italienne et la compagnie suisse Swissair envisagent de créer une co-entreprise dont Alitalia détiendrait la majorité, a annoncé mardi l'agence italienne Radiocor.

● **AMADEUS** : la société de réservations de voyages a conclu un accord avec BT Openworld, filiale Internet de British Telecom, pour la création d'un site portail de voyages destiné aux pays d'Asie et du Pacifique.

FINANCE

● **MASTERCARD** : Le réseau américain de cartes de crédit a confirmé, mardi, être en discussion avec son franchisé européen Europay, mais a refusé de confirmer une éventuelle fusion.

● **UBS** : Alex Krauer, le président du conseil d'administration de l'Union des banques suisses, a annoncé mercredi qu'il quitterait ses fonctions après l'assemblée générale des actionnaires de 2001 et serait remplacé par l'actuel président du directoire, Marcel Ospel.

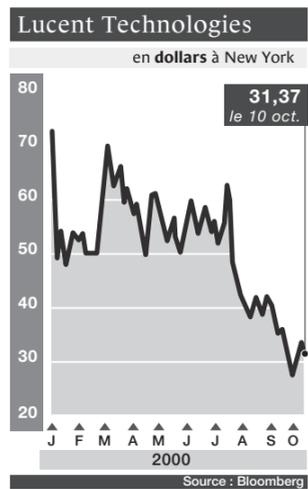
● **DEUTSCHE BANK** : la banque allemande veut prendre le contrôle à 100 % de National Discount Brokers (NDB), un courtier en ligne américain, dont elle détient 16 % du capital.

VALEUR DU JOUR

Encore des contre-performances pour Lucent

POUR LA TROISIÈME FOIS depuis le début de l'année, Lucent Technologies a averti, mardi soir 10 octobre, les investisseurs que ses performances financières seraient inférieures aux prévisions. Le numéro un mondial des infrastructures de télécommunications a prévenu qu'il tablait désormais sur un bénéfice par action de 17 à 18 cents au 4^e trimestre (clos le 30 septembre) contre 24 cents l'an dernier. Les analystes attendaient 27 cents. Pour l'ensemble de l'exercice, Lucent prévoit une baisse de son bénéfice net par titre de 10 % à 11 % par rapport au 1,99 dollar de l'exercice précédent et une progression de son chiffre d'affaires de l'ordre de 14 %. Le groupe, né en avril 1996 d'une séparation des activités d'opérateur téléphonique et de construction d'équipements d'AT&T, va également revoir à la baisse ses estimations de résultats pour l'exercice 2001.

Après l'avertissement et lors des cotations électroniques hors marché, le titre Lucent a plongé jusqu'à 23 dollars perdant alors plus de 26 % et retrouvant ses cours de février 1999. Depuis le début de l'année, l'action a abandonné 68 % de sa valeur. Sur le marché officiel et avant le communiqué révisant les prévisions de profits, le titre Lucent avait cédé 2,9 % à 31,38 dollars. Rich McGinn, président du groupe depuis octobre 1997, a expliqué ses mauvaises performances par des pertes de parts de marchés dans les



réseaux en fibres optiques et les auto-commutateurs au profit de concurrents comme Nortel et Cisco. Des échecs commerciaux qui selon des analystes pourraient lui coûter son poste. « La question maintenant est celle de la crédibilité des dirigeants », affirme à l'agence Bloomberg Wendy Snow, partenaire du Hedge Fund Lamoreaux Partners. « Combien de temps allons-nous continuer à avoir de mauvaises nouvelles ? », s'interroge sur son côté Alan Day, qui gère huit milliards de dollars pour Stratevest. M. McGinn a reconnu mardi soir « que Lucent doit entreprendre une restructuration majeure » mais estime « que les problèmes peuvent être résolus ». Le groupe avait déjà révisé en baisse ses prévisions de chiffre d'affaires et de profits en janvier et en juillet.

E. L.

EUROPE					
FRANCFORT	DAX 30	LONDRES	FT100	PARIS	CAC 40
7459	6618,03	6798	6178,70	6922	6072,82
7291		6674		6752	
7122		6550		6582	
6954		6426		6412	
6786		6302		6242	
6618		6178		6072	
Europe 9h57 ▶ Indices sélection					
EUROPE	EURO STOXX 50	4815,71	-1,06	-1,81	
EUROPE	STOXX 50	4711,87	-1,11	-0,64	
EUROPE	EURO STOXX 324	399,86	-1,11	-3,93	
EUROPE	STOXX 653	369,14	-1,11	-2,73	
PARIS	CAC 40	6072,82	-1,15	1,92	
PARIS	MIDCAC	
PARIS	SBF 120	4098,40	-1,18	1,13	
PARIS	SBF 250	
PARIS	SECOND MARCHÉ	
AMSTERDAM	AEX	649,17	-0,83	-3,31	
BRUXELLES	BEL 20	3005,40	-0,23	-10,03	
FRANCFORT	DAX 30	6618,03	-0,83	-4,89	
LONDRES	FTSE 100	6178,70	-1,10	-10,84	
MADRID	STOCK EXCHANGE	10799,40	-1,38	-7,23	
MILAN	MIBTEL 30	44495,00	-0,93	3,50	
ZURICH	SPI	7761,40	-0,66	2,53	

AMÉRIQUES				
NEW YORK	Dow Jones	NEW YORK	Nasdaq	EURO / DOLLAR
11310	10524,40	4274	3240,54	0,950
11150		4067		0,929
10990		3861		0,909
10830		3654		0,888
10671		3447		0,867
10511		3240		0,847
Amérique 9h57 ▶ Indices sélection				
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10524,40	-0,42	-8,46
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1387,02	-1,07	-5,60
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3240,54	-3,43	-20,37
TORONTO	TSE INDEX	10394,83	-0,36	23,55
SAO PAULO	BOVESPA	15747,09	-0,68	-7,87
MEXICO	BOLSA	339,03	-1,05	-15,58
BUENOS AIRES	MERVAL	449,09	-1,54	-18,42
SANTIAGO	IPSA GENERAL	96,45	-0,82	-32,55
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6665,74	0,28	23,03

ASIE - PACIFIQUE				
TOKYO	Nikkei	HONGKONG	Hang Seng	EURO / YEN
17504	15513,57	17920	15127	102,9
17106		17259		100,4
16708		16597		97,9
16309		15936		95,3
15911		15274		92,8
15513		14612		90,3
Zone Asie 9h57 ▶ Indices sélection				
TOKYO	NIKKEI 225	15513,57	-1,98	-18,07
HONGKONG	HANG SENG	15127	-2,75	-10,82
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1854,16	-3,12	-25,22
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	68,92	-5,64	-46,99
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3213,10	-0,12	1,92
BANGKOK	SET	17,08	-2,23	-50,83
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3857,06	-2,24	-22,95
WELLINGTON	NZSE-40	1918,96	-1,51	-13,04

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en recul de 1,31 %, à 6 062,57 points, à l'ouverture de la séance du mercredi 11 octobre. La Bourse de Paris avait clôturé en hausse de 0,54 % mardi. Elle avait toutefois réduit sa progression dans l'après-midi au fur et à mesure que l'indice Nasdaq repartait à la baisse. L'indice CAC 40 avait terminé à 6 143,30 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes était en léger recul de 0,06 %, à 6 668,94 points, lors des toutes premières transactions, mercredi. Mardi, la Bourse de Francfort avait terminé en baisse de 0,11 %, l'indice de référence DAX s'établissant à 6 673,15 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ des cent principales valeurs de la Bourse de Londres cédaient 0,83 %, à 6 195,9 points, lors des premiers échanges. Mardi, l'indice vedette de la Bourse de Londres avait perdu 0,27 %, pour terminer à 6 247,7 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a fini sur un plus bas niveau depuis un an et demi à la suite d'importants dégagements opérés sur les valeurs technologiques, qui n'ont pu être compensés par les gains réalisés sur des titres jugés plus défensifs. L'indice Nikkei a perdu 1,98 %, à 15 513,57 points.

NEW YORK

L'INDICE NASDAQ des valeurs de croissance américaine a connu, mardi 10 octobre, un nouvel accès de faiblesse. Il a chuté de 3,43 %, à 3 240,53 points, et sa baisse atteint 20,37 % depuis le début de l'année. C'est le recul des valeurs de l'informatique qui explique largement ce nouveau plongeon, en particulier la déroute des semi-conducteurs. Ce secteur a été vendu massivement par les investisseurs à la suite des recommandations négatives émises par les analystes de Lehman Brothers et de Salomon Smith Barney sur Xilinx et sur Altera. Les actions des deux fabricants de semi-conducteurs ont chuté respectivement de 21 % et 27 %.

L'indice des semi-conducteurs de la Bourse de Philadelphie est tombé de 10,11 %, à 706,51 points, un niveau sans précédent depuis le début de l'année. Des rumeurs selon lesquelles la banque d'investissement Morgan Stanley Dean Witter serait exposée à des pertes dans le secteur des télécommunications ont fait plonger son titre de 10 %. Les valeurs qui ont résisté à ce nouveau coup de froid sur les valeurs technologiques appartiennent au secteur pharmaceutique et à celui de l'énergie grâce à la remontée du cours du brut.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles n'a reculé que de 0,42 %, à 10 524,40 points. Les obligations ont aussi servi de refuge. Le rendement moyen sur les bons du Trésor à 10 ans s'est détendu à 5,79 %, contre 5,81 % vendredi (le marché était fermé lundi). La baisse du rendement d'une obligation traduit une hausse de son prix.

ÉCONOMIE

Les relations commerciales américano-chinoises normalisées

LE PRÉSIDENT américain, Bill Clinton, a signé, mardi 10 octobre, la loi sur la normalisation permanente des relations commerciales américano-chinoises (PNTR), qui ouvrira les marchés de la nation la plus peuplée du monde à la première puissance économique mondiale. Avant d'apposer sa signature au texte de loi lors d'une cérémonie, M. Clinton a souligné que la normalisation des relations commerciales entre les deux pays permettrait de poursuivre la croissance économique des Etats-Unis, mais également d'intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale et de l'encourager dans la voie des réformes démocratiques.

■ **ÉTATS-UNIS** : quelque 3,3 % des prêts syndiqués aux Etats-Unis ont été classés « à risque en raison d'un défaut ou d'autres craintes sur le crédit » contre 2 % l'an dernier, ont indiqué mardi les autorités de contrôle.

C'est le plus fort taux depuis six ans. Le plus faible niveau avait été observé en 1998 avec 1,8 %, selon la Réserve fédérale, l'agence fédérale d'assurance des dépôts bancaires et le contrôleur de la monnaie.

■ **L'économie des Etats-Unis reste dynamique, mais sa croissance ralentira sans doute**, a déclaré mardi soir le président de la Réserve fédérale de Kansas City, Thomas Hoenig. Hoenig escompte une croissance de l'ordre de 3,5 à 4,5 % dans l'année qui vient. Hoenig a en outre déclaré qu'il était « raisonnable » de prévoir une croissance de la productivité de 2,5 à 3,5 % dans les deux à trois ans qui viennent.

■ **CHINE** : la Chine va annuler 10 milliards de yuans (1,2 milliard de dollars) de dette en faveur des pays les plus pauvres d'Afrique, a annoncé mercredi à Pékin le ministre chinois du commerce extérieur et de la coopération économique, Shi Guangsheng.

■ **PÉTROLE** : les stocks américains de pétrole, d'essence et de produits distillés ont fortement baissé au cours de la semaine achevée au 6 octobre, selon les dernières statistiques de l'Institut américain du pétrole (API), publiées mardi.

■ **Le ministre qatariote de l'énergie et de l'industrie, Abdallah Ben Hamad Al-Attiya**, a affirmé mardi qu'il craignait un effondrement des cours du brut en raison de l'excédent pétrolier sur le marché.

■ **INTERNET** : le volume moyen de courriers électroniques envoyés chaque jour à travers le monde devrait atteindre 10 milliards cette année et pourrait exploser à 35 milliards d'ici à 2005, selon une étude publiée mardi par la société de recherches International Data Corp.

■ **OMC** : le conseil général (exécutif) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a donné son accord mardi par consensus à l'entrée du sultanat d'Oman, qui deviendra dans un mois le 139^e Etat membre, a annoncé l'OMC à Genève.

■ **OCDE/FMI** : les prévisions économiques du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OCDE se sont révélées moins correctes et moins précises, de 1990 à 1999, que celles des analystes indépendants, a indiqué une étude universitaire britannique publiée mardi.

■ **FRANCE** : globalement, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes est d'environ 20 % actuellement en France, selon les chiffres les plus récents publiés par l'INSEE.

Le salaire horaire moyen était de 63 francs en 1998, à raison de 55 francs pour les femmes et 68 francs pour les hommes. En terme mensuel, le salaire net moyen est de 10 600 francs, dont 9 200 francs pour les femmes et 11 400 francs pour les hommes.

■ **ALLEMAGNE** : l'excédent du commerce extérieur allemand s'est contracté en août à 4,0 milliards de marks, après 10,3 milliards un mois plus tôt et contre 5,9 milliards en août 1999, annonce mercredi l'Office fédéral de la statistique, à partir de données préliminaires.

Les paiements courants ont quant à eux dégagé un déficit de 12,1 milliards de marks, à mettre en regard de soldes négatifs de 6,5 milliards en juillet et de 8,9 milliards un an plus tôt.

■ **HONGRIE** : le déficit de la balance commerciale hongroise a totalisé 2,66 milliards d'euros sur les huit premiers mois de l'année, en hausse de 46,15 % comparé à la même période de 1999, a indiqué mardi le bureau central des statistiques.

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE** : la production industrielle en République tchèque a augmenté de 11 % en août 2000 par rapport au même mois de 1999, a annoncé l'Office tchèque des statistiques (CSU), mardi à Prague.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2.20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2.97660	
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
		COURONNE DANOISE.....	7,4519
		COUR. NORVÉGIENNE.....	1,5191
		COUR. SUÉDOISE.....	0,5992
		COURONNE TCHÈQUE.....	72,9700
		DOLLAR AUSTRALIEN.....	0,3968
		DOLLAR CANADIEN.....	0,5392
		DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	3,9840
		DRACHME GRECQUE.....	339,4300
		FLORINT HONGROIS.....	35,5400
		ZLOTY POLONAIS.....	15,6466

Cours de change croisés						
11/10 9h57 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,92726	0,87515	0,13342	1,45840	0,57678
YEN.....	107,84500	94,32500	14,38500	157,26000	62,17500
EURO.....	1,14266	1,06016	0,15245	1,66670	0,65915
FRANC.....	7,49535	6,95405	6,55957	10,93625	4,32370
LIVRE.....	0,68568	0,63585	0,60000	0,09145	0,39535
FRANC SUISSE.....	1,73375	1,60845	1,51720	0,23130	2,52950

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/10 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,79	4,78	5,36	5,69
ALLEMAGNE.....	4,75	4,99	5,22	5,59
GDE-BRETAG.....	6,63	5,98	5,12	4,66
ITALIE.....	4,75	4,97	5,59	6,01
JAPON.....	0,31	0,45	1,83	2,81
ÉTATS-UNIS.....	6,53	6,22	5,83	5,86
SUISSE.....	2,80	3,44	3,80	4,25
PAYS-BAS.....	4,72	4,97	5,36	5,66

Matif

Cours 9h57 ▶	Volume 11/10	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	22948	86,63	86,60
Euribor 3 mois	NC	NC	NC
DÉCEMBRE 2000			

Pétrole

En dollars ▶	Cours 10/10	Var. % 09/10
BRENT (LONDRES).....	32,60	+ 2,35
WTI (NEW YORK).....	0,34	+ 1,93
LIGHT SWEET CRUDE.....	33,29	+ 4,10

Or

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre DaimlerChrysler a progressé, mardi 10 octobre, de 3 %, à 53,30 euros. La Commission européenne a approuvé la reprise de Detroit Diesel par le groupe automobile germano-américain.

dans le capital du courtier en ligne américain National Discount Brokers, a indiqué ce dernier mardi. L'annonce, par le groupe de services financiers Halifax, de son intention de doubler sa part de marché dans la banque de dépôt en y consacrant 100 millions de livres a fait baisser le titre de 3,93 % à 525,5 pence mardi.

11/10 10h22

Table of stock prices for the Automobile sector, including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, Fiat Priv., Michelin, Peugeot, Pirelli SPA, DR Ing Porsche, Renault, Valeo, Volkswagen.

BANQUES

Table of stock prices for the Banking sector, including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, Alpha Bank, B Pinto Mayor, Bank Austria, Bank of Ireland, Bank of Pireaus, BK of Scotland, Bankinter, Barclays PLC, Bayer-Hypo, BCA AG, BCA Fideuram, BCA Intesa, BCA Lombarda, Monte Paschi, BCA P.Berg-CV, BCA P.Milano, B.P. Verona, BCA Roma, BBVA, Espirito Santo, BCO Popular, BCP, Bipop Carire, BNL, BNP Paribas, BSCH, Christiania BK, Comit, Comm.Bank of Gr, Commerzbank, Credit Lyonnais, Danske Bank, DNB Holding, Deutsche Bank, Dexia, Dresdner Bank, EFG Eurobank, Erste Bank, FoereningsSB, Halifax Group, HSBC, IKB, KBC Bancassuran, Lloyds TSB, Nat Bank Greece, Naxos BQ, Nordic Baltic, Nordic Baltic H, Rolo Banca, Royal BK, S-E Banken, San Paolo, Standard Chartered, Ste General, Sv Handbk, Swedisch Match, UBS, Unicredit, Unidank, Xiosbank.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the Basic Products sector, including Acerulia, Acerinox, Aluminium, Anglo American, Assidoma, Bekaert, Billiton, Boehler-Uddehol, Bunzl, Corus, Elval, Ispat, Johnson Matthey, Metasae, Holmen, Outokumpu, Smurfit, Stora, Svenska Cellulosa, ThyssenKrupp, Union Miniere, Upm-Kymmene, Viohalco, Voest-Alpine.

CHIMIE

Table of stock prices for the Chemical sector, including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, Bayer.

Table of stock prices for the Conglomerates sector, including BOC Group, Celanese, Ciba Spec Chem, Clariant, Degussa-Huels, DSM, EMS-Chem, ICI, Kemira, Laporte, Lonza, Norsk Hydro, Rhodia, Solvay, Tessenderlo, BOC Group, Celanese, Ciba Spec Chem, Clariant, Degussa-Huels, DSM, EMS-Chem, ICI, Kemira, Laporte, Lonza, Norsk Hydro, Rhodia, Solvay, Tessenderlo.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for the Conglomerates sector, including D'Ieteren SA, AZEO, GBL, Gevaert, Inchcape, Mtylinoes, Unaxis Hldg, Orkla, Sonae SGPS, Tomkins.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for the Telecommunications sector, including Atlantic Teleco, Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, E.Biscom, Eircom, Elisa Communica, Energis, Equant, Europolitan, France Telecom, Hellenic Tele, Helsteleph, Kingston, Koninklijke KPN, Libertel, Mannesmann, Mobilcom, Panafon, Portugal Telecom, Sonera, Swisscom, Tele Danmark, Telecel, Telecom Italia, Teli, T.J.M., Tiscali, Versatel, Vodafone Group.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for the Construction sector, including Acciona, Aktor SA, Uponor, Aumar, Acesa, Blue Circle, Bouygues, Bpb, Brisa Auto-Estr, Buzzi Unicem, Crh, Cimpor, Colas, Grupo Dragados, Fcc, Groupe Gtm, Grupo Ferrovial, Hanson, Heidelberger, Helltechnodo, Heracles, Hochtief, Holderbank, Imerys, Italcementi, Lafarge, Michaniki, Pilkington, Rmc Group, Saint Gobain, Skanska, Taylor Woodrow, Technip, Titan Cement, Wiener Bau, Williams.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for the Cyclical Consumption sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, Airtours, Alitalia, Austrian Airlines, Autogrill, Bang & Olufsen, Benetton, British Airways, Bulgari, Christian Dior, Club Med, Dt.Lufthansa, Electrolux, Em.Tv & Merchan, Eui Group, Euro Disney, Granada Compass, Hermes Intl, Hpi.



Table of stock prices for the STOXX 653 index, including KLM, Hilton Group, LVMH, Medion, Moulinex, Persimmon, Roy.Philips Ele, Preussag, Rank Group, Ryanair, Saigroup, Sas Danmark, Seb, Sodexo, Tele Pizza, The Swatch, Thomson, Wwvw, Wilson Bowden, Wm-Data, Wolford.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the Food and Beverage sector, including Allied Domecq, Associat Brit F, Bass, Bbagg, Brau-Union, Cadbury, Carlsberg, Danisco, Danone, Delta Holdings, Diageo, Elais Oleagin, Erid, Heineken, Hellenic Bottli, Hellenic Sugar, Kamps, Kerry, Montedison, Nestle, Koninklijke Num, Parmalat, Pernod Ricard, Raisio, Scott & Newcast, South African B, Tate & Lyle, Uniq, Unilever, Whitbread.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the Equipment sector, including Abb, Adecco, Aeroposti, Alstom, Altran Techno, Alusuisse, Assa, Assoc Br Ports, Atlas Copco, Attica Entr, Baa, Barco, Bba Group, Cir, Capita, Cdb Web Tech, Cgip, Cmg, Cookson, Dampskibs, Dampskibs-B, Eon Ag, Eads Sico, Ecom, Euronunnel, Exel, F.l. Group, Group 4 Falck, Finmeccanica, Finnlines, Fki, Fls Ind, Flughafen Wien, Gkn, Hagemeier, Halkor, Hays, Heidelberger, Huhtamaki, Ifil, Imi Plc, Indra, Indra Sistemas, Indvaerden, Investor, Investor-B, Iss, Jot Automation, Kinnevik, Koebenhavn Luft, Kone, Legrand, Linde, Mg Technologies, Metsu, Morgan Crucible, Netcom, Nkt Holding, Nxt, Pace Micro Tech, Partek, Peninsorient, Perlos, Premier Farnell, Railtrack, Randstad, Rentokil, Rexam, Rexel, Rhi Ag, Rieter, Rolls Royce.

Advertisement for Labinal: 132,65 € par action plus value +42,3%. Actionnaires de Labinal, il vous reste 10 jours pour apporter vos titres à l'offre amicale de Snecma sur Labinal. Clôture le 24 octobre.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the Energy sector, including Bg Group, Bp Amoco, Cepsa, Coflexip, Dordost, Eni, Enterprise Oil, Hellenic Petrol, Lasmo, Omv Ag, Petroleum Geo-S, Repsol Ypf, Royal Dutch, Saipem, Shell Transp, Total Fina Elf, Wm-Data, Wolford.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i, Almannj, Alpha Finance, Amvescap, Bhw Holding, Bpi, British Land, Rmc Group, Capital Shop, Close Bros, Compart, Cobepa, Consors Disc, Corp Fin Alba, Cs Group, Depfa-Bank, Direkt Anlage, E D & F Man Gro, Eurafrance, Fortis, Fortis (Nl), Gecina, Givm, Hamerston, Ing Groep, RealDanmark, Land Securities, Liberty Intl, Marschollek, Mediobanca, Mepec, Metrovacasa, Provident Fin, Rodamco, Rodamco North, Schroders, Simco, Slough Estates, Unibal, Vallehermoso, Wcm Beteilig.

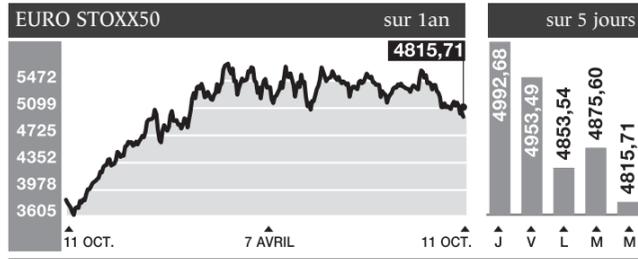


Table of stock prices for the EURO STOXX50 index, including Sandvik, Saure Arbon, Schneider Elect, Seat, Securicor, Securitas, Serco Group, Sgl Carbon, Shanks Group, Sidel, Invensys, Singulus Techno, Skf, Smiths Ind Plc, Sophus Berend, T.J. Group, Telefonica, Thomson Csf, Tomras Systems, Unaxis Hldg, Va Technologie, Vedior, Vestas Wind Sys, Vivendi Environ, Volvo, Volvo-B.

ASSURANCES

Table of stock prices for the Insurance sector, including Aegion, Aegon, Agf, Alleanza, Allianz, Allied Zurich, Asr Verzekering, Axa, Baloise Hldg, Britannic, Cgnu, Cnp Assurances, Corp Mapfre, Ergo Versicheru, Ethniki Gen Ins, Euler, Codan, Fortis, Generali, Generali Hldv, Interam Hellen, Irish Life & Pe, Fondiaria, Legal & General, Mediolanum, Muench Ruckver, Pohjola Yhtymae, Prudential, Ras, Royal Sun Allia, Sai, Sampo, Swiss Re, Scor, Seguros Mundial, Skandia Insuran, Storebrand, Royal Sun Allia, Swiss Life Reg, Topdanmark, Zurich Allied, Zurich Allied N.

MEDIAS

Table of stock prices for the Media sector, including Mondadori, B Sky B Group, Canal Plus, Capital Shop, Carlton Communi, Daily Mail & Ge, Elsevier, Emap, Future Network, Gruppo L'Espresso, Havas Advertisi, Indp News And M, Lagardere Sca, Lambakis Press, M6 Metropole Tv, Mediaset, Nrj Group, Damskibs Svend, Pt Multimedia, Publicis Groupe, Publigruppe, Reed Internatio, Reuters Group, Sogetel, Televest Comm, Tfi, Trinity Mirror, United News & M, United Pan-Euro, Vnu, Wolters Kluwer, Wpp Group.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Ahold, Altadis, Amadeus Global, Athens Medical, Austria Tabak, Avis Europe, Beiersdorf, Bic, Brit Amer Tobac, Casino, Clarins, Delhaize, Colruyt, Freeserve, Gallaher, Gib, Givaudan, Henkel, Imperial Tobacc, Jeronimo Martin, Kesko, Laoreal, Laurus, Morrison Superm, Reckitt Benckis, Safeway, Sainsbury, Stagecoach, T-Online, Terra Networks, Tesco, Tnt Post Groep, Wanadoo, World Online, Wpp Group.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the Commerce Distribution sector, including Ava Allg Hand, Boots Co Plc, Buhrmann Nv, Carrefour, Casto, DUBois, Cc Carrefour, Charles Voegelé, Continente, D'Ieteren, Dixons Group, Gal Lafayette, Gehe, Great Univ Stor, Gucci Group, Hennes & Mauris, Karstadt Quelle, Kingfisher, Marks & Spencer, Matalan, Metro, Next Plc, Pinault Print, Valora Hldc, Vendek Kbb, W.H. Smith, Wolseley Plc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for the High Technology sector, including Alcatel, Altec Sa Reg, Asm Lithography, Baan Company, Baltimore Tech, Bookham Technol, Spirent, Bae Systems, Brokat, Bull, Business Object, Cap Gemini, Colt Telecom Ne, Comptel, Dassault Syst, Dialog Semicond, Ericsson, F-Secure, Filtronica, Finmatica, Getronics, Gn Great Nordic, Infineon Techno, Infogrames Ente, Intracom, Kewill Systems, Logica, Marconi, Misy, Nokia, Oce, Olivetti, Pscion, Sage Grp, Sagem, Sap Ag, Sap Vz, Sema Group, Siemens Ag, Mb Software, Spirent, Stmicroelec, Tecnost, Teles Europe, Thus, Tietoeator.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for the Collective Services sector, including Aea, Aem, Anglian Water, British Energy, Centrica, Edison, Electrabel, Electric Portug, Endesa, Enel, Evn, Fortum, Gas Natural Sdg, Iberdrola, Italgas, National Grid, International P, Oesterr Elektr, Powergen, Scottish Power, Severn Trent, Suez Lyon Eau, Syd Kraft, Syd Kraft-C, Thames Water, Fenosa, United Utilitie, Vivendi.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the Euro Nouveau Marché, including Airspray, Antonov, C/Tac, Cardio Control, Ccs, Hitt Nv, Innocent, Nedgraphics, Sophoen, Prolion Holding, Ring Rosa.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANCE

L'action Alcatel était affectée, mercredi 11 octobre, lors des premiers échanges, par l'avertissement sur ses bénéfices lancé, mardi soir, par l'équipementier télécoms américain Lucent. Elle plongeait de 7,04 %, à 70,65 euros.

Le titre STMicroelectronics abandonnait 5,3 %, à 47 euros, mercredi matin. Il pâtissait de la décision de Salomon Smith Barney et de Lehman Brothers de réviser en baisse leurs recommandations sur deux fabricants de semi-conducteurs Altera et Xilinx.

L'action France Télécom touchait son plus bas niveau de l'année à 101,4 euros, en recul de 1,75 %. Celle de sa filiale Internet Wanadoo était dans le même cas et perdait 3,56 %, à 13 euros. France Télécom a annoncé qu'il était bien en discussion avec Equant, mais qu'il excluait une transaction dans les conditions actuelles du marché.

La remontée des cours du pétrole profitait à l'action TotalFinaElf mercredi matin. Elle s'appréciait de 1,23 %, à 180,8 euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 11 OCTOBRE Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

Table with columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t)

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 10 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 18 h 10

Table with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 10 octobre

Table with columns: Émetteurs, Valeurs unitaires, Cours en euros, Cours en francs, Date cours

Main market table with columns: Ticker, Cours, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t)

Table with columns: International, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t)

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLS

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupé détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 11 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille

Table with columns: Ticker, Cours, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t)

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 10 octobre

Table with columns: Émetteurs, Valeurs unitaires, Cours en euros, Cours en francs, Date cours

Main market table with columns: Ticker, Cours, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t)

LEGAL & GENERAL BANK

Table with columns: Stratégie ind. Europe, Cours, % Var. veille

LA POSTE

Table with columns: ADDILYS C., Cours, % Var. veille

www.clamdirect.com

Table with columns: AMPLITUDE AMÉRIQUE C., Cours, % Var. veille

Fonds communs de placements

Table with columns: DÉCLIC ACTIONS EURO, Cours, % Var. veille

Table with columns: DÉCLIC ACTIONS FRANC, Cours, % Var. veille

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.



INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 12 OCTOBRE 2000

SCIENCES Les Nobel de physique et de chimie, décernés, mardi 10 octobre, par l'Académie royale des sciences suédoise, couronnent des travaux effectués dans le

domaine de l'électronique. ● UN RUSSE ET DEUX AMÉRICAINS reçoivent le prix de physique, dont une moitié va à Jack Kilby pour « sa contribution à l'invention du circuit

intégré », et l'autre à Jaurès Alferov et Herbert Kroemer pour « le développement d'hétérostructures semi-conductrices pour l'électronique rapide et l'optoélectronique ». ● UN

JAPONAIS ET DEUX AMÉRICAINS sont récompensés, à parts égales, en chimie, pour « la découverte et le développement des polymères conducteurs ». ● CES TRAVAUX ont

déjà donné lieu à de nombreuses applications. ● LES TROIS LAURÉATS de chacun des deux prix se partageront une somme d'un peu plus d'un million d'euros.

Les prix Nobel couronnent les technologies de l'information

En physique comme en chimie, l'académie suédoise récompense des travaux qui ont permis le développement de l'électronique et de l'informatique modernes et entraîné des applications spectaculaires, de l'ordinateur aux téléphones portables, des écrans au laser

INVENTEUR du circuit intégré, Jack Kilby aura attendu quarante-deux ans pour que le prix Nobel l'honore. Un temps infini comparé à celui – moins de dix ans – que les pères du transistor, John Bardeen, Walter Brattain et William Shockley, ont dû patienter pour être récompensés, en 1956. Pourtant, à soixante-dix-sept ans, Jack Kilby peut se dire qu'il a plus de chance que Bob Noyce, co-inventeur du circuit intégré, décédé le 3 juin 1990.

C'est dans la solitude estivale du laboratoire de Texas Instruments (TI), qui venait tout juste de l'embaucher, que Jack Kilby a conçu l'innovation qui a fait la fortune de sa société et bouleversé l'industrie électronique. A cette époque, les transistors, inventés en 1947, étaient produits à l'unité avant d'être soudés sur des circuits imprimés les reliant à d'autres composants. Kilby eut l'intuition géniale de rassembler tous ces éléments sur

une même puce et d'ouvrir ainsi la voie de la miniaturisation. Dans le numéro de mars du mensuel *Texas Monthly Biz*, la journaliste Claire Poole raconte que le prototype du premier circuit intégré comportait un transistor, quatre résistances et trois condensateurs.

LA CALCULATRICE DE POCHE

L'accueil ne fut pas des meilleurs. D'abord limités aux ordinateurs et aux systèmes d'armes du Pentagone, ces composants trouvèrent de nouvelles applications dès que TI mit au point les méthodes de fabrication en série. En 1964, Jack Kilby et TI déposèrent le brevet numéro 3 138 743 décrivant les « circuits électroniques miniaturisés ». Aujourd'hui, l'ingénieur détient des droits sur une soixantaine de brevets, dont celui de la calculatrice de poche.

Le problème auquel se heurtaient, à cette époque, les électroni-

ciens avait un nom : « *La tyrannie des nombres* ». Une formule qui faisait référence à l'augmentation exponentielle du nombre de composants nécessaires pour augmenter les performances des circuits électroniques. Robert Noyce travaillait alors sur le même sujet chez Fairchild Semiconductor. En juillet 1959, il déposa lui aussi une demande de brevet sur le circuit intégré. Cinq mois après celle de Texas Instruments. Une longue bataille juridique s'ensuivit, jusqu'à ce que les deux entreprises acceptent d'exploiter des licences croisées. Robert Noyce ne devait pas en rester là. Il fut, en 1968, un des trois fondateurs... d'Intel, entreprise qui, en 1972, a inventé le microprocesseur et est devenue le numéro un mondial des puces.

Le mérite des deux autres lauréats du Nobel de physique, Jaurès Alferov et Herbert Kroemer, n'est pas d'une nature très différente. Ils

sont à l'origine de nouveaux composants microélectroniques et optoélectroniques – les hétérostructures – dont le grand public n'a pas la moindre idée, mais qu'il utilise sans le savoir au quotidien. Sans eux, les satellites de télécommunications seraient muets, tout comme les téléphones mobiles. Les lecteurs de CD, les pointeurs laser, les systèmes de transmission de données par fibres optiques, la détection des codes barres dans les supermarchés, n'existeraient pas.

Toutes ces applications reposent sur le développement de ces hétérostructures semi-conductrices dont la mise au point, insistait en chœur Jean-Louis Pautrat (CEA/Grenoble) et Michel Voos (ENS/CNRS), est aussi importante que celle du premier transistor. Aujourd'hui incontournables, ces composants sont le résultat d'une idée simple : créer un sandwich fait

de deux tranches de matériaux semi-conducteurs – un alliage à base d'arséniure de gallium et d'aluminium (AsGa/Al) enserrant une tranche plus ou moins mince d'arséniure de gallium (AsGa).

FAISCEAU LASER

Or ce « mille-feuille électronique » à trois couches, proposé de manière indépendante en 1963 par le Russe Jaurès Alferov et l'Américain Herbert Kroemer, présente la particularité de produire un faisceau laser de lumière infrarouge utilisée aujourd'hui dans les lecteurs de CD et, d'une manière moins publique, dans les réseaux de fibres optiques à haut débit (téléphone, informatique, etc.). Ce n'est pourtant qu'en 1970 que les chercheurs réussirent à faire fonctionner en continu et à température ambiante un de ces composants.

Un boulevard s'est alors ouvert aux applications industrielles et aux

travaux de recherches les plus fondamentaux, s'enthousiasme Joseph Zyss (CNRS/ENS/France Télécom), qui se réjouit de cette reconnaissance – face aux grandes disciplines traditionnelles – des Nobel pour la physique des solides et des nanostructures. La suite démontre que, dans ce domaine, l'histoire ne fait que commencer. D'autres hétérostructures ont été découvertes et mises au point, comme ces « mille-feuilles à cinq couches », plus performants et moins gourmands en énergie, largement utilisés aujourd'hui. Et que dire de travaux japonais récents qui, avec du nitride de gallium, ont créé des composants travaillant non plus dans l'infrarouge, mais dans le visible avec, à la clef, la possibilité de fabriquer demain des écrans de toutes sortes et de toutes tailles.

Michel Alberganti et Jean-François Augereau

Les inventeurs des plastiques conducteurs

Le prix de chimie honore des travaux qui ont abouti à la création d'écrans plats et souples

C'EST L'HISTOIRE de vingt ans de rêve, d'obstination et... de travail. L'histoire de trois hommes qui voulaient détrôner le cuivre et les monocristaux de silicium, coûteux, par des matériaux organiques, meilleur marché et, pensaient-ils, potentiellement plus performants : des cristaux, comme certains dérivés de la naphthaline, ou des polymères – plus vulgairement, du plastique.

Une gageure, dans la mesure où, pour tout un chacun, ces matériaux ne sont pas vraiment réputés conduire le courant. Qu'à cela ne tienne ! Alan Heeger, le physicien du groupe, a ouvert le feu en 1973 avec la publication d'un article « provocateur » dans lequel il affirmait avoir observé « des effets supraconducteurs » dans un matériau organique cristallin, le TTF-TCNQ. « A l'époque, cela semblait fantastique. Les Américains organisèrent un grand rassemblement sur le sujet, une espèce de Woodstock de la physique », se souvient Denis Jérôme (CNRS - université Paris-11 à Orsay). Hélas, les vérifications mirent très vite en évidence une erreur expérimentale. Mais cela n'enleva rien à la réputation de pionnier d'Heeger. « C'était faux, mais pas absurde, et ses travaux ont lancé le sujet », précise le chercheur français qui, en 1979, mit effectivement cet effet supraconducteur en évidence dans un matériau similaire.

Plus pressé que son collègue français, Alan Heeger s'était, entre-temps, intéressé aux travaux du Japonais Hideki Shirakawa qui, au laboratoire d'Alan McDiarmid à Philadelphie, était parvenu à synthétiser un polymère – le polyacétylène – puis à le « doper » (y introduire des impuretés) pour le rendre conducteur d'électricité. D'autres suivirent, comme le polyaniline ou le bleu émeraude. Heeger se joignit aux deux hommes pour les aider, notamment, à expliquer les phénomènes de délocalisation et de vibration des électrons qui provoquent, dans ces matériaux, une conduction d'un type très différent de celle du cuivre.

Mais, là encore, le rêve tarda à devenir réalité. Les matériaux étaient très instables. « Nous nous passions religieusement dans les congrès des échantillons de polyacétylène sous vide dans des tubes de verre scellés », se souvient Joseph Zyss (CNRS, Ecole normale supérieure, France Télécom). Leurs performances étaient, de surcroît, loin d'atteindre celles du cuivre ou des monocristaux de silicium, même si elles semblaient un peu plus prometteuses pour une utilisation en semi-conducteur.

« UN REBOND FANTASTIQUE »

La situation s'est débloquée à la fin des années 80, quand l'Américain Richard Friend (un ancien élève de Denis Jérôme) découvrit qu'un de ces polymères semi-conducteurs, le PPV, émettait de la lumière quand il était excité électriquement. La première diode organique électroluminescente était née. Cette découverte « a engendré un rebond fantastique », se souvient Joseph Zyss. Les polymères conducteurs passaient directement de l'état de curiosité scientifique à celui d'enjeu industriel. Les plus grands de l'électronique, comme Philips ou Matsushita, s'y intéressèrent immédiatement. Mais ce n'est qu'en 1995 qu'ils sont parvenus à donner à ces matériaux une longévité suffisante pour en faire des écrans plats et souples. Les polymères semi-conducteurs ou conducteurs sont aussi employés, aujourd'hui, pour fabriquer des transistors à effets de champ, ou dans certaines batteries. Dans le monde entier, des chercheurs s'efforcent de leur trouver d'autres débouchés. En France, Joseph Zyss les a utilisés pour mettre au point un laser souple.

Dans un premier temps, estime ce dernier, ils vont rester cantonnés à des applications bien spécifiques pour lesquelles ils sont irremplaçables. Ils sont déjà utilisés pour des cadrans d'autoradio, des écrans de téléphone portable et de télévision miniature et permettront, bientôt, la fabrication d'écrans vidéo géants souples très performants que l'on pourra accro-

cher au mur. « Mais le rêve de le voir détrôner le cuivre ou le silicium n'est pas prêt de se réaliser. » Pourtant, reconnaît-il, les conducteurs organiques constituent « un champ très ouvert », susceptible de conduire l'électronique moléculaire « dans ses développements ultimes ». Un avis partagé par Denis Jérôme qui souligne que quelques percées intéressantes vien-

nent d'être faites, aux Etats-Unis, dans le domaine des conducteurs organiques cristallins où, jusqu'à présent, les applications semblaient encore plus difficiles. « Il est possible qu'après le schisme des années 80, les cristaux et les polymères organiques convergent à nouveau », se réjouit-il.

Jean-Paul Dufour

Un Russe et deux Américains

● **Jaurès Alferov**, docteur en physique et mathématiques, est né en 1930 à Vitebsk (Biélorussie). Il dirige depuis 1987 l'Institut physique et technique de Saint-Petersbourg. Il est aussi vice-président de l'Académie des sciences russe depuis 1991 et député communiste de la Douma depuis 1995.

● **Herbert Kroemer**, docteur en physique, est né en 1928 en Allemagne. Avant de développer les semi-conducteurs à l'université de Californie de Santa-Barbara, il

travailla aux laboratoires RCA entre 1954 et 1957, chez Varian Associates entre 1959 et 1966, puis enseigna la physique à l'université de Boulder (Colorado).

● **Jack Kilby**, ingénieur en électricité, est né en 1923 à Jefferson City (Missouri). Il mit au point, peu après son arrivée chez Texas Instruments (TI), le premier circuit intégré. Il quitta TI en 1970 tout en conservant un rôle de consultant. De 1978 à 1985, il enseigna à l'université A et M du Texas.

EVASION
Publicités

Avant de planifier vos prochaines vacances donnez-nous une chance de vous les offrir gratuitement!

Connectez-vous sur: www.focusongreece.com

ILE MAURICE 8J/5N
Prix spécial ouverture
HILTON MAURICE RESORT****
9 735 F TTC
Vol régulier + 5 nuits hôtel
Hilton Maurice****, (côte Ouest)
demi-pension et sports nautiques inclus.
Départ Province : + 450 F. Validité Novembre.
Jours suppl. : 920 F. Sous réserve de dispos.

www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,21 F/min et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e. Ls. 079960001

Directours
Membre SNAV - Garantie APS

Pourquoi la Bourgogne a-t-elle été créée ?

pour votre prochain week-end gourmand !

41 idées coup de cœur au bout du fil :

N° Indigo 0 825 00 21 00

0,99 F TTC/MN
Comité Régional du Tourisme de Bourgogne

Deux Américains et un Japonais

● **Alan Heeger**, docteur en physique, est né en 1936 à Sioux City (Iowa). Après avoir enseigné à l'université de Pennsylvanie de 1962 à 1982, il est parti pour l'université de Californie de Santa-Barbara, où il occupe les fonctions de professeur de physique et de directeur de l'Institut des polymères et solides organiques.

● **Alan MacDiarmid**, Américain né

à Masterton (Nouvelle-Zélande) en 1927, a fait ses études aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne pour obtenir son doctorat en chimie. Il est professeur à l'université de Pennsylvanie depuis 1956.

● **Hideki Shirakawa**, docteur en chimie, est né en 1936 à Tokyo. Il enseigne, depuis 1966, à l'Institut de science des matériaux de l'université de Tsukuba (Japon).

"Bon pour" dormir sous les étoiles...

Promos sabbat en nov-déc.

sur l'un de nos 150 voyages d'aventure dans les montagnes & déserts à pied ou en 4x4 à prix très malins

NOMADE AVENTURE

"bon pour" une brochure gratuite : 01 46 33 71 71 www.nomade-aventure.com

Chaque semaine retrouvez la rubrique **"EVASION"**,

renseig. publicité : **01.42.17.39.63**
(Fax : 01.42.17.39.25)

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

DJERBA	@ 1290F	ATLANTA	@ 2270F
HERAKLION	@ 1790F	BALTIMORE	@ 2040F
ATHENES	@ 1440F	FORT DE FRANCE	@ 2490F
MARRAKECH	@ 1390F	LONDRES	@ 885F
POINTE A PITRE	@ 2490F	TENERIFE	@ 1690F
PORTO	@ 1390F	TOKYO	@ 4305F

www.anyway.com
0 803 008 008 - 3615 ANYWAY*****

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. ** 0,99F/min, *** 2,23F/min

AnyWay Lic. 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Bascque de Beau ARCP - Générali Assurance et APS



Les nuits tectoniques de Reykjavik

REYKJAVIK

de notre envoyé spécial

Tout commence par des groupes épars qui marchent bras dessus-bras dessous sur les trottoirs, qui chantent à tue-tête, et parfois un peu faux, en levant au ciel des cannettes de bière, de marque Viking. Sur la chaussée luisante, les voitures avancent lentement, tous phares allumés. Des vitres baissées s'échappent des rythmes sourds. Bientôt les rues ne sont plus que bruits, éclats de voix et de rires. Il est minuit, Reykjavik est de sortie, la nuit n'a qu'à bien se tenir. C'est ainsi tous les vendredis et tous les samedis, comme si la capitale de l'Islande fêtait, chaque fin de semaine, la découverte d'un nouveau monde.

Le rituel s'ouvre vers 17 heures, juste avant que ne ferment les magasins où l'on se précipite pour faire provision de bière et de whisky. Puis on se retrouve entre soi, chez les uns ou chez les autres, pour se faire beau et s'échauffer le corps de quelques boissons fortes. Après, c'est affaire de hasards et de

Chaque fin de semaine, la capitale de l'Islande s'enfièvre jusqu'à en perdre la raison, pour oublier le noir, pour oublier l'insularité

rendez-vous. De toute manière, le terrain se limite à deux rues principales et à une poignée de transversales et les bars se touchent.

Il y a le Rex, un beau café à la lumière tamisée et au mobilier design. Les filles parlent entre elles et fument des cigarettes comme les garçons de la table d'à-côté. Là, on choisit la prochaine étape, les lieux ont de l'importance, suivant l'âge et les accointances. Ainsi, à l'Astro, où, pour pouvoir entrer dans la place, il faut montrer ses habits à des cerbères vigilants, la tendance

est plutôt cuir, cravate pour les garçons, pantalon sous jupe courte pour les filles, le dernier chic, ou alors des robes imitation panthère qui leur collent à la peau. Les murs sont blancs et les canapés sombres. Au rez-de-chaussée, un long bar et une piste de danse bombardée de lumières crues. Au premier étage, un bar encore et deux salons. On va, on vient, on monte, on descend, on se montre. C'est mode, un peu froid, malgré l'alcool qui déjà trouble les regards et rend les pas maladroits.

Plus chaud, car tout de bois, le Victor, à quelques longueurs de là, est aussi plein à craquer. On fait patiemment la queue pour y entrer. Des bougies sur les tables, du vacarme, des sons plus latins. La techno dure, c'est au Thomsen, où la jeunesse aux cheveux ébouriffés se grise à cette Internationale de la musique, hymne sans paroles qui fait trembler les vitres. Ailleurs, c'est plus jazzy, comme au Sirkus, tenu par une Française : sur le mur, une grande photo de plage et de cocotiers avec, en travers, un vrai fil d'étendage auquel sont suspendus des gants pour le grand froid. Là aussi on boit la bière par pintes. Au Vegamot, un groupe joue, plutôt bien, de la pop anglaise.

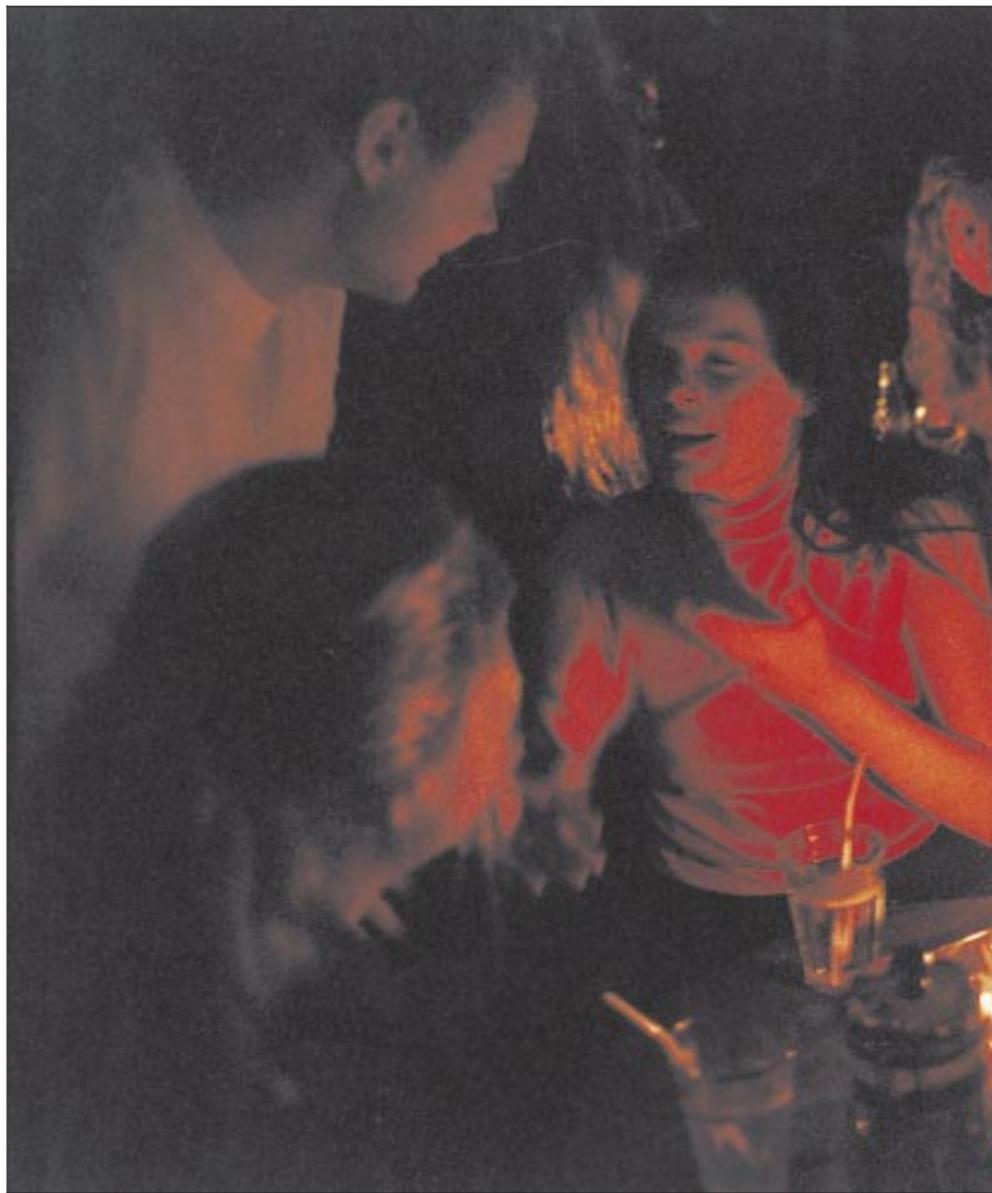
JUSQU'À PLUS SOIF

Ainsi file la nuit, de bar en bar. Il y a peu de cela, tous les établissements devaient fermer à 2 heures. La fête se poursuivait alors dans les rues, plus sauvage encore, tapage et verres brisés sur les trottoirs. Les autorités ont donc levé l'interdiction et danses et boissons sont désormais autorisés jusqu'à plus soif. « C'est notre coutume, notre histoire », précise une femme qui ajoute : « La semaine, on travaille si dur... » Son mari acquiesce : « Les Français boivent du vin tous les jours ; nous, la bière, c'est juste le week-end. » Ils sont installés, avec des amis, dans les canapés rouge du sous-sol du Café de Reykjavik, une boîte pour ceux et celles qui ont déjà pas mal de nuits blanches au compteur. Passent et repassent les tubes remixés des années 80.

Dans les rues, les patrouilles de police font leurs rondes débonnaires, ramassent ceux qui n'ont même plus la force de tituber. Pas d'esclandre, de batailles de fin de bal, tout est filmé par des caméras postées à l'angle des façades. Et puis, ici, chacun se connaît : l'agglomération de Reykjavik, c'est 170 000 habitants, on y est toujours le fils ou la fille de quelqu'un.

Haraldur poursuit tranquillement sa nuit au Kaffibarinn-House, un bar de blues et de rap, de bières et de tequila. Il parle de ce jeune pays si souvent en hiver, de l'économie qui va plutôt bien, du taux de chômage ridiculement bas, de la vie qui est chère, des belles voitures qui tournent en rond : « Hélas, l'Islande est une île, dit-il. Pour nous échapper, il n'y a que la fête ou la nage, mais l'eau de la mer est si froide ! »

Reykjavik se résume à un centre ancien, grand comme un mouchoir de poche, et des banlieues étendues, à la mode américaine, maisons basses, petits jardins, 4 x 4 hauts sur pneus devant la porte. Tous les toits, de tôles ondulées, sont peints de couleurs vives qui illuminent la brume. Il y a mille ans, Leif Eriksson, un fier Viking, partit de ce port dont le nom signifie « la baie des fumées » pour s'en aller découvrir le Groenland. Au gré des vents et des courants, il débarqua sur une terre inconnue, riche de



Une ville ouverte à l'art contemporain

Le front de mer de Reykjavik accueille une succession d'œuvres de plasticiens, objets du quotidien revus et corrigés par l'art. Cette singulière exposition, face au large, s'inscrit dans les célébrations de l'an 2000 à Reykjavik décrétée, pour l'occasion, « cité européenne de la culture ». Une exposition éphémère, mais qui illustre les relations privilégiées de cette ville avec l'art contemporain, comme en témoignent le nombre des galeries et l'accueil réservé aux artistes par les magasins locaux. Des artistes dont certains exposent en Europe, à l'instar de Sigurdur Arni Sigursson, qui réside régulièrement à Paris et a participé à la Biennale de Venise, en 1999, ou de Steinunn Thorarinsdottir, une plasticienne réputée pour ses originales silhouettes d'aluminium ou de plâtre.

En ville, l'ancienne Maison du port a été transformée en un magnifique espace dédié à l'art contemporain et, notamment, aux œuvres de Guoron Vera Hjartardottir et d'Einar Garibaldi Eiriksson. A l'affiche, en 2001, une rétrospective Gundmundur Gundmunsson, dit Erro, critique truculent et radical de la comédie du monde.

« vignes et de raisins »... découvrant ainsi l'Amérique bien avant Christophe Colomb. Mais qui s'en souvient ? Depuis, la jeunesse islandaise se cherche d'autres horizons. En attendant, l'île est secouée par les soubresauts de la plaque tectonique et les volcans ont de violentes poussées de fièvre.

chasser, leurs bateaux qui rouillent à quai. A certains moments de la nuit, il arrive que le firmament vert

d'une aurore boréale traverse le ciel.

Les taxis se font rares sous la



TOUS À LA PISCINE

Il est un peu plus de 3 heures. Un camion ambulant vend des hot-dogs nappés d'une sauce blanche qui dégouline sur les doigts. Les téléphones sonnent sans cesse, on se cherche, on se retrouvera sûrement plus tard, dans une file, devant un bar. Sur le port, le Skipper Inn ne laisse entrer que les habitués. Des marins surtout, qui ressassent leurs campagnes au large, les baleines qu'ils ne peuvent plus

ARTS ET VIE

ARTS

NOUVELLE BROCHURE
HIVER-PRINTEMPS
2000-2001 GRATUITE
SUR SIMPLE DEMANDE

www.artsvie.asso.fr
au siège :
39, rue des Favorites,
75738 Paris cedex 15

3614 AREVIE
(0,37 F/min)

Arts et Vie Paris :
01 40 43 20 27
(serveur vocal)
ou
délégations régionales :
Marseille : 04 91 80 89 60
Lyon : 04 72 69 97 77
Grenoble : 04 76 86 62 70
Nice : 04 93 88 78 18

ASSOCIATION CULTURELLE DE VOYAGES ET DE LOISIRS,
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DU TOURISME N° AG 075950028

Prague @ 1390 F

Vol AR

taxes aéroport comprises
Départ pour le 21/10

nettement plus simple

Lufthansa ANYWAY.com

0 803 008 008

Carnet de route

● **Repères.** Grâce au Gulf Stream, le climat islandais, de type océanique, est relativement clément en hiver mais soumis à de brusques changements. En octobre-novembre, la température est de 2° à 3°. En décembre, le soleil se lève vers 10 h 45 et se couche vers 15 h 50. Insolite : l'Islande est le premier producteur de bananes d'Europe, des fruits cultivés dans des serres chauffées (géothermie). Une carte d'identité suffit pour entrer dans le pays. La connaissance de l'anglais est utile. Heure locale : - 2 heures par rapport à Paris. Sur place, possibilité d'acheter des cartes téléphoniques GSM pour pouvoir utiliser son portable. Pour un montant minimum d'achats, les visiteurs peuvent obtenir le remboursement de la TVA.

● **Accès.** En avion, trois vols par semaine (3 h 25) avec Icelandair (tél. : 01-44-51-60-51), de Paris à l'aéroport de Keflavik, situé à environ 45 minutes de Reykjavik (navette). Compte tenu d'un coût de la vie assez élevé, il est judicieux d'opter pour un des forfaits proposés par les spécialistes de la destination, à l'image de 66° Nord/Atalante (tél. : 01-55-42-81-00 et 04-72-53-24-89) avec, en novembre et janvier, un forfait quatre jours-trois nuits en chambre double à partir de 2 500 F (381 €) par personne, de Bennett (tél. : 01-53-99-50-00) dont les forfaits analogues oscillent entre 2 930 et 3 370 F (447 et 514 €) selon l'hébergement, de Comptoir d'Islande/Alantours (tél. : 01-53-10-21-50) dont le forfait de base (une nuit) oscille entre 2 000 et 2 600 F (entre 305 et 396 €) avec la nuit supplémentaire à 660 F (100 €) et d'Island Tours (tél. : 01-56-58-30-20) qui programme des week-ends (trois nuits) pour, en voiture, découvrir l'hiver islandais : 4 515 F (688 €) par personne en chambre double, 4 850 F (739 €) en 4 x 4. Voir aussi les documentations d'Arts et vie (tél. : 01-44-19-02-02), Cartour (tél. : 01-44-56-30-30), Havas Voyages (tél. : 0-803-817-000), Nouvelles Frontières (tél. : 0-825-000-825), Scanditours (tél. : 01-42-85-64-30), Terrien (tél. : 02-40-47-93-25) et Voyages UTA (tél. : 01-48-24-74-74), partenaire d'Icelandair qui consacre à la destination une brochure très complète.

● **Savourer.** Poissons, fruits de mer, agneau et même baleine (Thrir Frakkar). Un menu touristique spécial est proposé toute l'année.

● **Sortir.** C'est entre l'automne et le printemps que la vie culturelle est la plus intense avec de nombreux concerts et un excellent Opéra. La vie nocturne de la capitale est internationalement réputée, de même que l'animation des fêtes de fin d'année. La plupart des cafés nocturnes se trouvent sur Austurstraeti et Posthusstraeti et dans les rues adjacentes.

● **Se tremper.** Même, et surtout en hiver, les piscines municipales (l'eau y est chauffée naturellement) sont très fréquentées. Ne pas manquer l'étonnante expérience du Blue Lagoon, situé dans la presqu'île voisine de Reykjanes.

● **Visiter.** Le Reykjavik Pass (150 F, 23 €, pour trois jours) permet un accès illimité aux bus, aux musées et aux piscines municipales.

● **Excursions.** Le Cercle d'or : chutes d'eau (Gullfoss), geysers (le Geysir) et site du premier Parlement islandais. Dans les environs, balades en motoneige et ascension d'un glacier.

● **Lire.** Le *Grand Guide de l'Islande* (Gallimard), plutôt culturel, et le *Petit Futé*, très pratique. Ecouter les disques de l'Islandaise Björk.

● **Renseignements.** Office du tourisme islandais, 8, avenue Kléber, 75116 Paris, tél. : 01-53-64-80-50. Internet : www.icetourist.is et, pour Reykjavik, www.reykjavik2000.is.

Scènes ordinaires chaque vendredi et samedi à Reykjavik. La jeunesse de la capitale islandaise se retrouve dans les bars d'Austurstraeti, de Posthusstraeti et des rues alentour. L'ambiance est latino au Victor, ci-dessus. A l'Astro, ci-contre, pour entrer, la tenue compte : chic pour les garçons, sexy pour les filles.

eau chaude venue des fins fonds de la terre. Il y a des bassins pour faire des longueurs et des coins plus cosy pour causer, assis en cercle, sans manière. Les vapeurs y font oublier les rigueurs du froid et réparent les écarts de la nuit.

Bruno Caussé
Photographies : Philippe Lopparelli pour « Le Monde »

pluie lourde comme de la neige mouillée, les bouteilles vides roulent sur le bitume. La musique joue encore. Elle finit par s'éteindre petit à petit et les bougies sur les tables aussi. C'est déjà le matin, le soleil éclaire le gris de la mer.

Le samedi ressemble à un dimanche. On fait tranquillement ses courses dans des magasins de grandes marques à la décoration soignée, décors tout en lignes de bois et de métal. Trois adolescents, habillés d'une même redingote noire, remontent le flot des passants indifférents avec une bande-roule où est simplement écrit : « Fuck the government »...

Pour côtoyer un ministre, c'est facile, il suffit d'aller dans les piscines. Tout le monde les fréquente car c'est ici un véritable art de vie. Quelle que soit la couleur du ciel, on se baigne en plein air dans une



Week-end bigarré à Saint-Denis

SAINT-DENIS, bien sûr, c'est la « vallée des Rois » française, de Dagobert à Louis XVIII (sans oublier Louis XVII, récemment reconnu par la science), et le Stade de France qui, en 1998, fit de la sous-préfecture francilienne la capitale mondiale du football. Ce

n'est pas que cela ! Entre la nécropole tridynastique et le temple futuriste du sport, l'espace dionysien, abritant près de 100 000 habitants, plus une université de 28 000 inscrits, recèle nombre d'atouts méconnus.

Le plus récent est la dizaine d'hôtels répartis sur une commune reliée par le métro ou le RER à plusieurs points de Paris-centre en moins d'un quart d'heure. Voyageurs du Benelux, d'Allemagne, d'Irlande, du Maghreb, ont élu ces établissements offrant le même confort que leurs homologues parisiens mais à moitié prix. Le Campanile-Basilique, en zone piétonne, occupe une position idéale. Parmi les autres attraits, citons le marché du Monde, autour de la halle couverte (1893) ; il attire une foule dévidant la bigarrure de cinquante nationalités, à la recherche des produits de leurs gastronomes respectives, du chorizo portugais aux viandes casher en passant par le *ras-el-hanout*, épices du couscous. Le terroir français est représenté par les derniers maraîchers de la région vendant directement leurs légumes. Une théorie de restaurants prolonge cette diversité culinaire. Pour l'esprit et les yeux, outre les deux sites hors

concours cités *supra*, des curiosités valent le détour comme l'ancien carmel (et sa chapelle due à Mique), mué en Musée d'art et d'histoire ; on y conserve la trace de la carmélite Louise de France, en instance de béatification. Cette fille de Louis XV prit le voile pour expier les excès galants de son père. En contrepoint, l'espace carmélitain propose une riche collection sur la Commune de Paris (1871). Voir enfin le Musée Christofle d'argenterie et les restes de la maison des Ursulines, attribuée à Mansart, et où le jeune Louis XIV se cacha durant la Fronde. Au cours du XX^e siècle, plusieurs autres grandes signatures architecturales ont été apposées sur Saint-Denis : André Lurçat, Oscar Niemeyer, Henri Gaudin, Ricardo Porro, Roland Simounet, etc. Le patrimoine industriel commence à être valorisé, ce qui ressort si l'on fait le tour en bateau de l'île Saint-Denis, conclusion inédite d'une balade dionysienne.

Jean-Pierre Péroncel-Hugot

- ★ **Basilique royale** : entrée 32 F (4,9 €), tél. : 01-48-09-83-54. **Stade de France** : entrée 38 F (5,8 €), tél. : 01-55-93-00-00. **Musée d'art**, tél. : 01-42-43-05-10. **Musée Christofle**, tél. : 01-49-22-40-00. **L'ancien couvent des Ursulines se trouve dans la rue de ce nom. Beau parc public de la Légion d'honneur. Marché du Monde, les mardis, vendredis et dimanches de 8 heures à 13 heures. Renseignements : office de tourisme, tél. : 01-55-87-08-70.**
- ★ **Café culturel, 11, allée des Six-Chapelles**, tél. : 01-48-20-40-62. **Hôtels : Campanile-Basilique, chambres à partir de 390 F (59 €), tél. : 01-48-20-74-31 ; La Table ronde, à partir de 180 F (27 €), tél. : 01-48-20-15-75 ; Les Cinq-Silences, chambre et cuisine à partir de 900 F (137 €) la semaine, tél. : 01-42-43-12-99.**
- ★ **Lire : Histoire de Saint-Denis, sous la direction de Roger Bourderon (Privat, 1997, 352 p., 245 F, 37 €) ; Guide Michelin Ile-de-France ; Louis XVII, la vérité, de Philippe Delorme (Pygmalion, 270 p., 89 F, 13,6 €).**

A tous prix

■ **30 F (4,6 €) : le Guide vacances hiver 2000-2001** (*De particulier à particulier*) propose près de cinq mille offres de location (studios, appartements, chalets, villas, chambres d'hôtes, gîtes, etc.). En kiosques et sur Internet (www.annonces-vacances.com).

■ **3 950 F (602 €) : une semaine à Pékin**, sous un ciel d'hiver souvent bleu, avec la Maison de la Chine

(76, rue Bonaparte, 75006 Paris) qui propose de séjourner six nuits au Novotel, un 4-étoiles situé non loin de la Cité interdite. Prix par personne en chambre double et petit déjeuner, avec le vol Paris-Pékin aller-retour et les transferts. Départs les 10 novembre, 15, 22 et 29 décembre, 19 et 26 janvier et le 9 février. Renseignements au 01-40-51-95-03.

■ **10 980 F (1 674 €) : la découverte du Vietnam** programmée, du

18 octobre au 1^{er} novembre, par Visiteurs en Asie. Au menu, l'ancienne Saïgon, le delta du Mékong, Hué, Hoi An, la baie d'Along et Hanoi. Prix par personne avec vol direct Air France de Paris (supplément de 500 F, 76 €, pour un départ de province), les vols intérieurs, neuf nuits en chambre double, la pension complète et les excursions avec un guide local francophone. Renseignements au 01-56-02-02-02.

C'est le moment d'une escapade en Provence

Du 1er octobre au 31 décembre 2000, profitez de conditions exceptionnelles sur les hôtels, les chambres d'hôtes, les avions et les véhicules de location pour vous offrir une escapade en Provence.

Week-end dans les Alpilles

320^F

2 nuits pour 2 personnes en chambre d'hôtes, (petits déjeuners inclus)

BOUCHES DU RHÔNE

Pour profiter des offres, demandez gratuitement votre "Petit Guide à l'usage des cigales qui veulent prolonger l'été".

En téléphonant gratuitement au :

Sur notre site internet : **www.visitprovence.com**

Ou en renvoyant ce bulletin au Service Loisirs Accueil des Bouches du Rhône : Domaine du Vergon - 13370 Mallemort

Offre valable du 1er octobre au 31 décembre 2000 réservée à toute personne physique. **Une nuit offerte en chambre double incluant 2 petits déjeuners.**

Pour tout séjour d'au moins une nuit comprenant deux petits déjeuners dans l'un des 63 hôtels et chambres d'hôtes participant à l'opération, une nuit supplémentaire vous sera offerte, incluant deux petits déjeuners, dans le même établissement pour le même séjour. Offre limitée à une nuit offerte par établissement mais cumulable dans tous les établissements participant. Réservations à faire directement auprès des hôteliers participants sur présentation du "Petit Guide à l'usage des cigales qui veulent prolonger l'été", ou auprès du S.A. (Service Loisirs Accueil). **Important :** Le Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône réalise une opération d'information sur le département des Bouches-du-Rhône et n'a aucune mission dans l'organisation, la gestion, les réservations ou le règlement des séjours qui seront effectués. Le CDT 33 n'est pas un prestataire de services touristiques au sens de la loi du 13/07/1992.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

e-mail _____

Selon la loi Informatique et Libertés du 6/01/78 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant.

"Les USA à prix d'ami ?"

"Avec les bons coûts de KLM, bien sûr !"

Chicago	2 325 FF TTC
Nashville	2 325 FF TTC
New-York	2 325 FF TTC
San Diego	2 670 FF TTC
Miami	2 785 FF TTC
Orlando	2 785 FF TTC

Et beaucoup d'autres destinations actuellement en promotion

KLM Réservations au 01 44 56 18 18, www.klm.fr ou 3615 KLM (2,21 F/mn).

Prix aller et retour par personne, taxes d'aéroport incluses au 05/10/00 au départ de Paris, soumis à conditions de vente et de transport dans la limite des places disponibles. Départs possibles de Paris, Nice, Lyon et Toulouse. Renseignez-vous sur les périodes de vente et de voyages.

The Reliable Airline **KLM** Royal Dutch Airlines

PRÊT-À-PORTER PRINTEMPS-ÉTÉ 2001

Planètes sexe

De l'érotisme trash de la collection John Galliano pour Dior à la fraîcheur juvénile de Cacharel en passant par les sulfureuses héroïnes de Jean-Charles de Castelbajac, les discours sur le corps s'enchaînent

« J'ADORE la touche d'humour et de dérision » s'enthousiasme, à la sortie du défilé Dior, une cliente liftée aux lèvres pourpres injectées de silicone, prête à craquer sur les survêtements griffés et les sacs « Cadillac » à poignée chromée. Lundi en début d'après midi, après quelques silhouettes pseudo-punk (kilt de cuir et de mousseline disloqué, tee-shirt à motif épingle à nourrice) le créateur John Galliano a choisi de détourner les vêtements de sport au fil de coupe-vent en nylon et plastique, de pantalons de basketteurs pressionnés le long de la jambe ou de maillots d'équipes de foot traficotés en robe. Un Sandow sert de martingale, un élastique de salle de gym ponctue la silhouette.

Clin d'œil aux marquages surdimensionnés des équipementiers sportifs, la femme imaginée par John Galliano ressemble à un présentoir de cosmétiques avec, inscrit en lettres blanches sur les vêtements, le nom des parfums et des maquillages maison (Eau sauvage, Diorella, Hypnotic, J'adore ou Miss Dior). Sandales à talons d'or, bracelet de cheville, sac « Saddle » en crocodile tague : les accessoires devraient séduire les rappeuses américaines fortunées, après les grosses gourmets siglées de l'automne. Si, pour la haute couture présentée en janvier 2000, les guenilles façonnées pendant des milliers d'heures par les doigts d'or des ateliers pouvaient relever d'un acte délibérément provocateur, l'accumulation de clichés déclenche aujourd'hui un sentiment de lassitude. A la sortie de cette mascarade, on se demande si le pire est de penser que ces vêtements sont importables ou de les voir portés ?

« FORTE ET FRAGILE »

Loin de ces silhouettes d'héroïnes névrosées comme celle des romans de l'Américain Bret Easton Ellis (*American Psycho*, *Glamourama*), Jean Colonna à l'Elysée-Montmartre a montré une image de la femme « sans violence mais vivante », sous de gros globes de lumière installés pour l'occasion.

●
Photographies
Joachim Ladefoged
Magnum

Au Musée des beaux-arts, la collection
Issey Miyake dessinée
par Naoki Takisawa
célèbre
une technologie
empreinte de poésie.



Une jupe en tulle rose de danseuse s'échappe d'un manteau de satin laiteux, une broderie d'or palpite sur un débardeur de résille beige, des fleurs de perles cassent la rudesse d'un ceinturon militaire. La fraîcheur de l'imprimé Liberty est

bousculée, ici, par des projections de silicone noir ou blanc. Pour ses tee-shirts, le créateur a fait appel au graphiste new-yorkais Jeff Burton qui décompose le mot bourgeoisie. « La morale ne doit pas étouffer la créativité. La bourgeoisie qui juge me dérange », explique le styliste installé dans un atelier-appartement à Belleville.

Inspirée, elle aussi, par une féminité à la fois « forte et fragile » ponctuée de détails rock, la collection de Christophe Lemaire exprime « une vision de l'élégance un peu grinçante, faite de contrastes et de décalages ». En chemise de popeline rayée et pantalon doré, robe de coton blanc revoilée de mousseline rouge ou de dentelle noire, les mannequins ont déambulé sur le parquet du Bataclan, accompagnées par des sonorités new wave et la voix heurtée d'une chanteuse en débardeur noir, short vert cru porté sur des bas jarretières.

Dans un autre registre, le défilé de Cacharel – qui a déserté les podiums pendant vingt ans – était l'un des moments attendus de ces présentations de l'été 2001. Pour redéfinir l'image vieillissante du prêt-à-porter, la marque fondée par Jean Bousquet en 1962 a fait appel au couple de designers Londonien Clements-Ribeiro qui, de-

Ci dessus, imprimés Comics et coiffures Barbarella par Jean-Charles de Castelbajac, pèlerin rock du prêt-à-porter.

A droite, au palais de Chaillot, John Galliano a présenté pour Dior sa version du « bitchwear ». A gauche, Cacharel amorce son retour sur les podiums avec une collection dessinée par les créateurs londoniens Clements Ribeiro qui s'inspire des imprimés Liberty, chers à la marque.

puis 1993, cultive un sens gourmand de la couleur et de l'imprimé. Avec en tête les photos de Sarah Moon et l'univers juvénile du parfum Anaïs Anaïs, Suzanne Clements et Ignacio Ribeiro privilégient « l'émotion plutôt que la traduction littérale » dans des vêtements simplissimes. Souvent soulignée de ceintures obis, la silhouette pleine d'énergie de leur « cowboy Geisha » mélange chemise à pressions en coton vichy et imprimés japonais, dans un souffle d'air frais.

Anne-Laure Quilleriet



Des Barbarella de vinyle aux elfes de tulle

IL PLEUT des cartons d'invitation comme il pleut sur la ville. Entre le micro-débardeur « banane épluchée » de Chloé et la jambe à jarretière-cartouchière de Dice Kayek, la tendance *bitchwear* se précise, dans un gigantesque *peep show* virtuel sous les bombes, entre topless et camouflage, cuisses huilées et mousselines déchiquetées, jupes-mouchoirs de soie, et « médailles pieuses en guise de collier », comme chez Jérôme Dreyfuss. Dans le sillage de John Galliano chez Dior, il imagine sa « gypsy 2000 déambulant entre de vieilles icônes et des casses automobiles », et mélangeant « vestes-foulards et vieux pantalons de cuir trouvés à même le sol... ».

Au-delà du stylisme, des joyeux télescopes de matières, du jean dont il ne reste que des fragments, aux broderies Lesage, il reste un esprit, une envie de fête qui renvoient au Paris des années 80, au temps de Patrick Kelly, Yorke and Cole, quand les mannequins se trémoussaient dans leurs tubes de la Soie de Paris. Mais ces années semblent bien candides à côté de l'ouragan noir et fluo qui s'abat sur les collections, à la conquête d'un *pop world* sous influence, dans une surenchère d'argent et de corps à vendre.

Chez Jean-Charles de Castelbajac, Pravda, Jodelle, Barbarella et autres héroïnes de papier sont de retour, déboulant en 3 D sous la lumière noire, toutes crinières déployées. Révélé par ses vêtements plutôt cruciformes, jamais ce pèle-

rin rock n'a été aussi proche du corps féminin, qu'il révèle, surligne de zips et de bottes de cuir, de sahariennes redessinées et de robes-bustiers sinueuses en jersey, sans se départir de son culte de la BD que célèbrent les imprimés réalisés à partir de Marke Newton, les épaulettes Sergeant Peppers, les ceintures Krink ! et les sacs Bada-boom en lettres fluo.

ORIENT DE SCIENCE-FICTION

Tabliers de cheveux artificiels, coutures ultrasoniques, robes gonflables équipées de mini-pompes : chez Issey Miyake, Naoki Takasawa convie le public à un autre voyage, où la technologie sert de support aux images parafantastiques et à l'évocation d'un monde en devenir. Les plissés aux fluos changeants remplis de trois mille berlingots de tulle, les patchworks planétaires, comme les robes-cerfs-volants, sortes de pentagones tissés à impression mandala suggèrent un Orient de science-fiction, adouci par la poésie des tissus, ces jacquards ombrés, revoilés, et ces correspondances entre le synthétique et le végétal, avec ce nouveau coton vert-noir non repassable, « *ul-time teinte d'un univers englouti* », et ces soleils blancs qui miroitent en vingt mille pièces de tissus assemblées au laser, pour former une robe. Une plongée dans l'imaginaire d'un autre temps, où « *sous l'effet de l'obscurité prolongée, la couleur a presque disparu...* ».

Laurence Benaim



Pas étonnant que tant de mannequins viennent de Suède.

Même nos meubles ont de jolies jambes.

Découvrez le design de Stockholm. Pour seulement 2160 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm: vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm Go There".

2160 FRF
prix TTC, à partir de

transfert aéroport-ville à bord de l'Arlanda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Scanditours au 01 42 85 64 30 ou visitez le site www.gotostockholm.com



SCANDITOURS

STOCKHOLM
It's there. Go there.™

Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels

**CHAMPIONNAT DU MONDE D'ECHECS
KASPAROV contre KRAMNIK**
Suivez les 16 matchs
en direct sur

→ www.lemonde.fr

Pluies sur le Sud-Est

JEUDI. La dépression centrée sur les îles britanniques dirige un flux rapide d'ouest à sud-ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les passages nuageux seront entrecoupés de rares éclaircies.

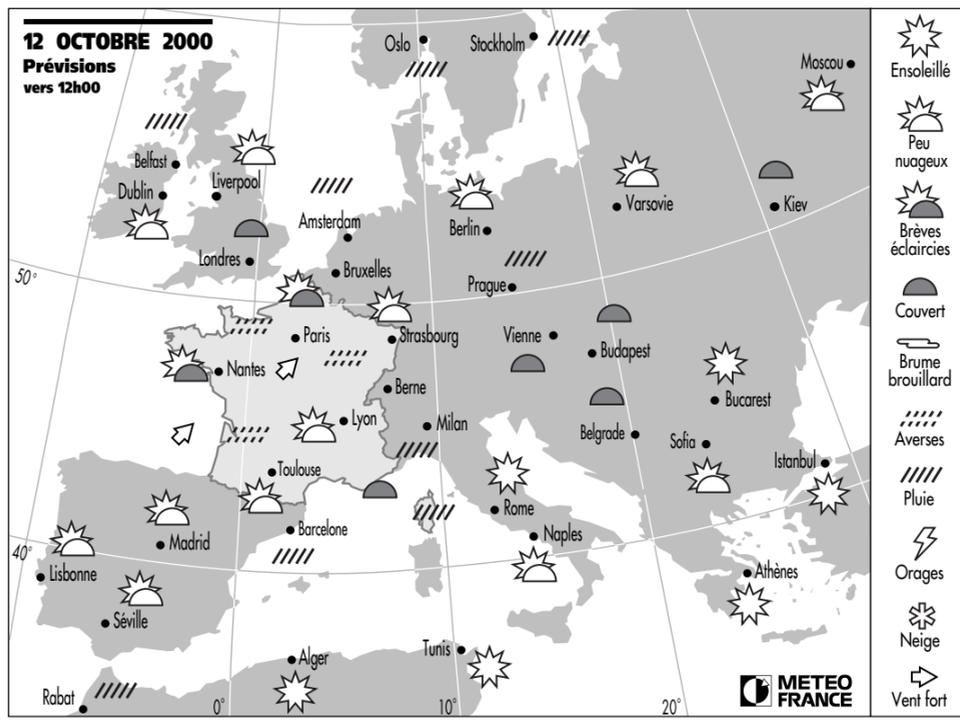
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Malgré quelques apparitions du soleil, les nuages seront très présents.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les passages nuageux alterneront avec de belles périodes ensoleillées.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur l'Aquitaine et Poitou-Charentes, le ciel sera chargé avec des averses parfois orageuses.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin et l'Auvergne, le ciel sera changeant avec quelques averses.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, la journée sera médiocre avec des pluies parfois orageuses.



Publicité for e-books with 'New York 2240 FRF' and 'Miami 2540 FRF' offers.

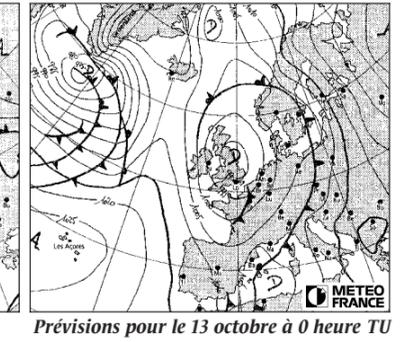
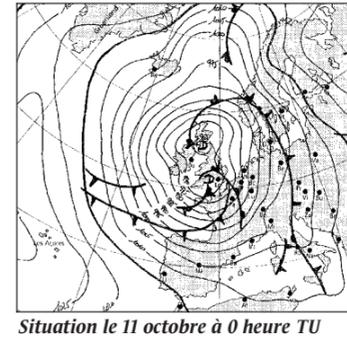
PRÉVISIONS POUR LE 12 OCTOBRE 2000

Table of weather forecasts for various cities including Nancy, Paris, Lyon, and Marseille.

Table of weather forecasts for cities in Europe and Africa, including London, Berlin, Rome, and Algiers.

Table of weather forecasts for cities in North America, including New York, Los Angeles, and Mexico City.

Table of weather forecasts for cities in Asia and Oceania, including Bangkok, Bombay, and Tokyo.



JARDINAGE

Conserver les plantes sur les balcons le plus longtemps possible

CE N'EST PAS parce que l'automne est là, pluvieux, frais, qu'il ne faut pas continuer de soigner les plantes qui poussent sur les rebords de fenêtre.

C'est ainsi que, intrigué par une plante de belle envergure posée sur la terrasse intérieure d'un vieil immeuble du 3^e arrondissement de Paris...

rêts d'Amérique latine. Une petite partie provient des zones les plus chaudes du sud des Etats-Unis, entre autres la fameuse mousse espagnole qui pend aux fils électriques texans et aux branches des grands arbres...

N'est-il pas étonnant de voir une plante aussi frieuse passer l'hiver dehors, même si la cour qui l'abrite est profonde et sans aucun courant d'air ?

Il y a donc un micro-climat parisien variable en fonction des quartiers, de l'orientation, de l'étage, etc. C'est ainsi que cette broméliacée plantureuse n'aurait pas résisté sur le balcon d'une tour des 18^e ou 15^e arrondissements...

Il n'empêche, il est inutile de planter des pensées et des tulipes,

mieux vaut profiter le plus longtemps possible de la floraison d'arrière-saison de plantes d'été. Leurs couleurs sont vives et réchauffent un peu l'atmosphère.

Les surfinias sont étonnants à cet égard. Le surfinia est une obtention japonaise, produit du croisement de pétunias classiques et de variétés sauvages de grand développement.

Journées d'automne à Courson

Les prochaines journées d'automne de Courson se tiendront le vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre. Au menu, des tables rondes, conférences animées par des journalistes, des écrivains et des spécialistes.

★ Domaine de Courson, Courson-Monteloup (Essonne). Tél. : 01-64-58-90-12. Tarif : 80 F, 12,19 €, (parking compris, navette depuis la gare RER-C de Breuilleville-Bruyères-le-Châtel, consigne et transport des plantes jusqu'à la sortie, conférences et visites du parc) ; 40 F, 6,10 € tarif réduit ; gratuit pour les moins de 12 ans accompagnant leurs parents.

cir de la moitié de leur longueur les tiges rescapées de l'hiver en avril, afin de redonner fière allure à ces buissons.

À CONTRE-COURANT

Autrefois, les jardiniers des villes comme ceux des campagnes rechignaient à jeter leurs plantes tant qu'elles n'étaient pas mortes et mettaient tout en œuvre pour les garder en vie le plus longtemps possible.

Ainsi, il y aurait les collections d'été, de printemps, d'automne et d'hiver. Prenons le temps de regarder, de cultiver, d'admirer, accompagnons la croissance des ces petites splendeurs et laissons un peu plus la nature faire son œuvre.

de consommation moderne. N'arrachons que les plantes qui n'ont réellement plus rien à offrir, pour les remplacer par d'autres qui prendront le relais en sorte que chaque rebord de fenêtre, chaque jardinière, chaque balcon soit un petit jardin en réduction qui vit et parfois meurt sans que l'on en décide d'une façon trop dictatoriale.

Un autre exemple, pris celui-ci dans la cour d'un immeuble du 4^e arrondissement de Paris, nous a enseigné qu'il pouvait être étonnant de voir fleurir en même temps des surfinias ayant bravé l'hiver, des pensées et des tulipes tardives, plantés côte à côte dans une longue jardinière solidement accrochée à une fenêtre pourtant orientée au nord.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 244

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 and letters I-X.

HORIZONTALEMENT

I. Changement complet. - II. Passion du stockage. Arrivé dès le début, il est le premier à partir. - III. Retour rapide à l'envoyeur. - IV. Pour être plus fort en affaires. Peuvent protéger, et ce n'est plus du vol. - V. En boule. Moi. Pour préparer Noël. - VI. User en surface. Pour faire la peau. - VII. Temps de récupération. Fournisseur de farine en Afrique. - VIII. Vient d'avoir. Passivité taoïste. Facilite la distribution. - IX. Jolis coups sur le ter-

rain. Est bien en place. - X. Impossibles à départager. Attaque par derrière.

VERTICALEMENT

1. Loterie amoureuse. - 2. Plein de vivacité. Réunion ouverte à tout le monde. - 3. Bouche l'écubier. Sa racine aide à la sortie. - 4. Beau parleur. Sort mais ne s'utilise que s'il est frais. - 5. Ne sont qu'illusions quand ils ne volent pas. Ceux d'avant. - 6. Formation en chambre. Engloutie dans les flots bretons. - 7. Pour un dignitaire de

l'Empire ottoman. Note. - 8. Formidable. - 9. Interjection. Le premier est le fondateur de la puissance moscovite. Noyau de cerisier. - 10. Devraient heurter les oreilles les plus sensibles. - 11. Personnel. Préposition. Mis en beauté. - 12. Permet de retrouver la forme.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 243

HORIZONTALEMENT I. Interrupteur. - II. Mauviette. Ré. - III. Puna. Viole. - IV. OPE. Valseuse. - V. Sa. Casées. An. - VI. Itou. Ss. Coût. - VII. Théine. Eo. Er. - VIII. II. Surimposé. - IX. OENS. Noël. - X. Déplaisant.

VERTICALEMENT

1. Imposition. - 2. Naupathie. - 3. Tune. Oe. Nd. - 4. Eva. Cuisse. - 5. Ri. Va. Nu. - 6. Révasser. - 7. Utiles. INA. - 8. Pôse. Emoi. - 9. Télescopes. - 10. Eu. Ola. - 11. Ur. Saies. - 12. Recentrent.

BRIDGE PROBLÈME N° 1914

BIEN JOUER VOS ATOUS

Dans un concours organisé par Bols, le liquoriste hollandais, la donne suivante a été présentée par l'Anglais Terence Reese. Ce concours était ouvert aux meilleurs experts, et chacun proposait des conseils pour améliorer le jeu du déclarant.

Bridge hand diagram showing cards in hand and on the table, with a 3-2-3-4-2 distribution.

Ann. : O. don. Pers. vuln. Ouest Nord Est Sud 4♥ passe passe 4♠ passe passe passe

Réponse

Le déclarant doit absolument couper avec le 9 de Pique pour pouvoir utiliser le 5 de Pique comme rentrée au mort. S'il ne prend pas cette précaution, il chute, ne pouvant faire un jeu d'élimination en coupant le troisième Trèfle et en faisant un placement à Carreau sur Est (pour l'obliger à jouer Carreau ou dans coupe et défausse).

Mais, quand Sud tire l'As de Pique, Est ne fournit pas, il lui faut donc encore réaliser le Roi et la Dame de Pique. Alors il ne lui reste plus qu'un atout au mort (le 6 de Pique). Heureusement, la situation n'est pas désespérée si l'on tire As et Roi de Trèfle, car Ouest fournit chaque fois, et seule la treizième carte est encore inconnue. Si c'est un troisième Trèfle, Sud chute ; mais si c'est le Roi ou le Valet ou le 9 de Carreau, le contrat va être gagné : il suffit de jouer le 3 de Carreau. Si Ouest met le Roi ou le Valet (couvert par la Dame), deux levés sont assurés ; si c'est le 9 de Carreau, Sud met le 4 du mort, et deux cas sont possibles :

1. Est ne prend pas le 9 de Carreau, et Ouest doit rejouer dans la coupe et défausse ; 2. Est prend avec le Valet de Carreau, il doit rejouer Carreau dans la fourchette ou Trèfle coupé avec le 10. Sud remonte au mort à l'atout (le 5 pour le 6) et prend le Roi de Carreau en impasse.

Un beau placement de main à droite ou à gauche, à condition de penser à ménager la reprise du 5 de Pique.

ART ET MAGIE

Cette donne est tirée d'un livre de Guy Dupont, Art et magie. Le contrat est imperdable quelles que soient les mains d'Est-Ouest, mais la solution, qui est pourtant simple, ne saute pas aux yeux. Cachez, au début, les mains d'Est-Ouest et mettez-vous en Sud.

Bridge hand diagram for Art et Magie showing cards in hand and on the table, with a 4-3-2-4-2 distribution.

Ann. : N. don. Tous vuln. Ouest Nord Est Sud - passe passe 4♥ passe passe passe

Quest ayant entamé le Roi de Trèfle, comment gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ? Note sur les enchères Nord ayant passé d'entrée, il faut renoncer au chelem et ouvrir de « 4 Cœurs ». Mais, si Sud avait été donneur, la main avec deux As aurait été trop belle pour un barrage, et Sud aurait ouvert de « 1 Cœur » ou de « 2 Trèfles » fort indéterminé.

Philippe Brugnion

MUSIQUE La scène du Sud français est en ébullition. Bernard Lubat d'Uzeste (Gironde), les Fabulous Trobadors de Toulouse, Massilia Sound System et Dupain de Marseille... :

issus d'horizons musicaux différents, tous se réclament de l'Occitanie et se retrouvent dans une même conception métissée et festive de la culture. ● BERNARD LUBAT, qui se

revendique comme « occitaniste non régionaliste », voit dans l'Occitanie « une résistance suprême au libéralisme ». ● SOUCIEUX DE RÉSISTER – eux aussi – « à la colonisation

anglo-saxonne du marketing », les trois Marseillais de Dupain ont forgé leur dernier album *L'Usina* à coups de vielle à roue, de poèmes occitans, de musiques électroniques... ● AU

SEIN DE cette nouvelle scène « folklorique », les collaborations croisées sont de rigueur. Ensemble, ils créent aussi des groupes informels comme le Port de Boucan All Stars.

De la Gascogne à la Provence, l'Occitanie donne de la voix

Entre vielle à roue et platines électroniques, poèmes provençaux et rengaines ragga-aioli, de nombreux groupes réinventent leur folklore. A Marseille, Dupain et Massilia Sound System façonnent une identité occitane vivante autour de la musique et de repas de quartier

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

Manger une pizza (prononcer pizze) dans un bistrot du Vieux-Port, face au terminal du ferry-boat (boate), ne déplaît pas aux Dupain. Les trois garçons ont de l'appétit et adorent cultiver les visions fantasmagoriques de Marseille et de ses voisines. Samuel Karpينيا de Port-de-Bouc, Pierre-Laurent Bertolino dit Pierlo, d'Aubagne, et Sam de Agostini descendu des Alpes ne font pas dans le registre du santon, mais dans celui de la tradition ouvrière. Vielle à roue, percussions, voix : la complainte des déracinés de la métallurgie peut commencer.

Si le ferry-boat traverse le port en ligne droite, les Dupain zigzaguent dans l'histoire de l'émigration provençale. Samuel, petit-fils de Polonais et fils de Normands passés au sud pour travailler sur l'étang de Berre, chante d'une voix tendue en provençal, variante de l'occitan : « *Son lei quatras oras dau matin/Quora me desrevelhi/Tota la nuech, lei mascas son vendugas mi veire/Breçat per lo bruch de l'usina, me siàu endurmit* » (« Il est quatre heures du matin quand je me réveille. Toute la nuit les sorcières sont venues me voir, bercé par le bruit de l'usine, je me suis endormi »).

Lancinante psalmodie, épaulée par une vielle sortie des profondeurs de la France rurale, diabolisée par le tambourin et les ordinateurs, *L'Usina*, album sorti cet été, est dédiée « aux ouvriers de la région de Fos-sur-Mer, d'ici et d'ailleurs... » qui voient « leur usine crever ». Ce texte a été écrit par Samuel Karpينيا, mais sur les onze titres de l'album *L'Usina*, neuf sont des adaptations de poèmes occitans « rédigés au moment de l'extension du capitalisme entre 1860 et 1920 par différents auteurs urbains », dont Joan lo Rebè-

ca et Felip Mabilly. Grand gaillard aux yeux bleus, Samuel Karpينيا ne parlait pas un mot de provençal il y a cinq ans. Il chantait dans un groupe un peu punk, Kanjar'oc. Conseillé par Jean-Marie Carlotti, figure tutélaire de la chanson provençale, il apprend la langue du pays avec sa voisine avant de fonder un joyeux trio vocal, Gatcha Empega (terme signifiant « à la va-vite »).

Le Normand devenu occitan rencontre Pierlo, un adepte des ordinateurs et des échantillonneurs de sons, qui vient d'adopter la vielle à roue, puis Sam de Agostini, batteur rock. Les Dupain donnent leur premier concert en 1998, sur les rives de l'étang de Berre – Carlotti le barde est au même programme. Depuis, Gatcha Empega, désormais mené par le chanteur Manu Théron, continue d'entonner *Adeieu Pauré Carnavas*, chanson satirique inventée par les Marseillais à l'occasion du départ en exil de Napoléon.

ÉMULATION ET CHAHUT

Dupain s'appelle Dupain « pour résister à la colonisation anglo-saxonne du marketing ». S'ils ne sont pas allés à Millau pendant l'été pour soutenir José Bové, c'est pour cause de concerts. « On a réfléchi à la langue, à la musique, mais on n'avait pas pensé à la bouffe. Or reprendre possession de son environnement passe aussi par là », précise Pierlo. L'environnement est une notion décidément culturelle. « Marseille, poursuit Sam de Agostini, qui habite vers la porte d'Aix, là où il n'y a que des "Mauros", c'est cent onze quartiers, donc cent onze identités. » Quel ciment leur trouver ? « La réalité sociale. Et la langue. »

Qu'est-ce que Marseille ? Réponse de Massilia Sound System, grou-



FRANÇOIS POULAIN

Les trois Marseillais de Dupain : Samuel Karpينيا, de Port-de-Bouc, au chant et tambourin, Pierre-Laurent Bertolino, dit Pierlo, d'Aubagne, à la vielle et Sam de Agostini aux percussions.

pe de raggamuffin (du hip-hop très reggae) fondé à la fin des années 80 : la pizza en bord de mer, le regard protecteur de Notre-Dame-de-la-Garde sur le peuple marseillais, le marché des Capucins, la grande tour des quartiers nord, d'où l'on voit toute la ville, Radio Grenouille... Inventés par Joe Corbeau, Arménien de Marseille, et Massilia, il y a aussi ces cris de ralliement, « yebba » ou « aioli », qui s'entendent les fêtes du Bar de la Plaine, QG des MTP (Marseille Trop Puissant) supporters de l'OM du virage nord du Stade Vélodrome.

Marseille est une ville où le foot est roi, c'est un poncif. « Au stade, le racisme n'a plus court », dit Sam, qui précise que Dupain ne joue pas

au foot : même s'il a acheté un ballon à la station-service en revenant, cet été, du Festival international des luthiers et maîtres sonneurs de Saint-Chartier (Indre), il ne l'a pas encore gonflé. Davantage lié à la mythologie du football marseillais, Massilia Sound System a fait le détour par la Jamaïque, tandis que Dupain restait en Méditerranée. Gari (MTP, virage nord), Tatou (Ultras, virage sud, sous les Winners, supporters connus pour brandir l'effigie de Che Guevara pendant les matchs) affirment la force de l'imaginaire et l'absolue nécessité du jeu. « Les clubs de supporters prolongent la tradition des clubs de boule à l'ancienne », précise Tatou. L'émulation, le chahut, la communication importent davanta-

ge que les bons résultats d'un club.

Dans ce cas, foot, loto, repas de quartier, participent du même folklore. « Comme dans les repas de quartier, dans les clubs de foot, les minots discutent avec les vieux », dit Tatou, né à Ivry-sur-Seine et « émigré » à La Ciotat à l'âge de 18 ans (commentaire : « On ne naît pas forcément marseillais, on peut le devenir. Décider d'être marseillais, c'est un choix »). Lancés dans le quartier Arnaud-Bernard de Toulouse au début des années 90 par l'écrivain, chanteur et théoricien occitan Claude Sicre, l'un des deux Fabulous Trobadors, les repas de quartier visent à renouer les liens de solidarité. A Claude Sicre et à l'écrivain Félix Castan, on doit également le concept de Linha Imagi-

not, la ligne imaginaire qui soude la France citoyenne et opposée au centralisme antidémocratique, au-delà des limites territoriales, toujours contestables et souvent nationalistes. Chaque année en juin, Massilia Sound System organise son repas de quartier à La Ciotat : « Et ça marche, car on met en exergue que les gens ordinaires sont des héros, et non les derniers des ignorants. »

LOTOS ET CONCOURS DE BOULES

Ici, on joue au loto avec des haricots, on organise des concours de boules « à la mêlée » – le partenariat est tiré au sort, il peut être un nul ou un crack. Les Dupain affectionnent les « sardinades » de village, autant que les festivals arlésiens Suds et MIMI (Mouvement international des musiques innovatrices, conçu à Marseille à la Friche de la Belle de Mai) qui soudent des intérêts parfois divergents. « Nous composons la bande-son de tout cela, dit Tatou. Les personnages du quotidien nourrissent les chansons folkloriques. »

Massilia cite Vincent Scotto et Félix Castan, chante en provençal ses rengaines ragga-aioli. Des traditions de l'Occitanie, tant Dupain que Massilia Sound System ont gardé le goût des joutes poétiques. Massilia a tourné ses regards vers le reggae et traduit la pratique des sound-systems (platine transportable sur laquelle le DJ scandait ses morceaux) en occitan : autour du *possi* se regroupent les candidats tchatteurs de la *chourmo* (la bande, le gang) afin de se livrer à d'amicales joutes (les baletti).

« Nous revendiquons notre statut de musiciens folkloriques, répète Tatou. Le reggae s'est forgé à la campagne, récupérant les règles du jeu connues de tous, comme ici, quand on fait des joutes. » Au passage, nos Occitans joueurs critiquent les rappeurs (total respect cependant pour les intouchables IAM) : « Chanter en occitan, c'est ringard pour les rappeurs. Les Occitans font du hip-hop depuis longtemps. Le rap était un chant universel ; au lieu de cela, il est devenu une musique de jeunes des banlieues à problèmes », regrettent les Massilia, qui concluent : « Plutôt que de regarder leur Nike, les minots, ils feraient mieux de soigner leurs lignes de scan-sion, pour pas que leurs grands pères aient honte. »

Véronique Mortaigne

Concerts et disques

● **Concerts** : Dupain et 100 % Collègues, le 12 octobre au Transbordeur à Lyon. Massilia Sound System, en tournée française jusqu'en décembre, principales dates : le 12 octobre au Bikini de Toulouse, le 7 novembre à L'Ubu de Rennes, le 15 au Zénith de Nancy, le 17 à Paris au Bataclan. La Talvera : le 15 octobre, à La Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône), le 10 novembre à Paris, La Maroquinerie. Soirée « Vague du

Sud », le 27 octobre à la Fiesta des Suds à Marseille (Spook & The Guay, Kanjar'oc, Raspigous, Watchaclan...).

● **Disques** : Dupain, *L'Usina* 1 CD Virgin. Massilia Sound System, *3968 CR 13*, 1 CD Scalén. Femmouzes T, 2, 1 CD Dep/Virgin. 100 % Collègues, 1 CD La Tawa-Corrida. La Talvera, *Pampaligossa*, 1 CD Crash Disques, distribué par PIAS. Nux vomica, *Carnevale*, 1 CD Modal/Harmonia Mundi. Compilation : *Geoworld, Provence*, 1 CD BMG.

Des allers et retours Toulouse-Marseille

LES OCCITANS de Marseille et ceux de Toulouse multiplient les échanges. Parlant provençal ou béarnais, théoriciens de la cause occitane ou joyeux fêtards, et souvent les deux à la fois, les musiciens de la nouvelle scène occitane mènent des expériences passionnantes sans craindre l'étiquette du folklore. « Le folklore c'est l'apport anonyme, quotidien, sans cesse réinventé, du peuple dans sa pluralité à la culture », écrit Claude Sicre, qui, sous l'appellation rap, a remis les joutes verbales occitanes au goût du jour – Ange B, joueur de tambourin, son complice au sein des Fabulous Trobadors, n'a jamais dédaigné l'électronique, bien au contraire. Des tournées, des concerts, une inventivité tout en couleurs : la scène du Sud français est en ébullition, et tourne sur un axe allant d'Uzeste à Nice.

Les collaborations croisées sont de règle. Sur *3968 CR 13*, dernier album des Massilia Sound System, on retrouvera Sam de Agostini de Dupain, Claude Sicre des Fabulous Trobadors, mais aussi Daniel Lodo du groupe La Talvera, de Cordes (Tarn), dont l'excellent album *Pampaligossa* avait bénéficié de l'appui tourbillonnant des machines de Massilia. Ensemble, ils créent des groupes informels, à la fois identitaires et

brasseurs de rythmes, à l'humour décapant et décomplexé. Fin 1998, apparaît Occitania qués aco, formation en forme de festival, puisqu'on y trouve la Talvera, les Fabulous Trobadors, les Nux vomica de Nice, Jajdish, Marseillais et Mauriciens, et Gatcha Empega ; un an plus tard, c'est le Port de Boucan All Stars, avec les mêmes Marseillais, plus Tri Vocci, de jeunes MC de Marseille et des anonymes de Port-de-Bouc. Le collectif a enregistré un disque au café-musiques Le Baltazar, à La Plaine, haut-lieu de la jeunesse qui pense autrement à Marseille – le bar voisin, l'Intermédiaire, organise un festival de musiques occitanes.

VOYAGES MUSICAUX

Marseille est un port ayant accueilli toutes les populations venues des pourtours de la Méditerranée. Toulouse, dont l'urbanité est adossée à la campagne occitane, n'a pas été aussi immédiatement « assimilationniste ». Marseille a organisé les voyages musicaux et atlantiques de Massilia Sound System. Toulouse a conduit le duo Fabulous Trobadors, et leurs amies des Femmouzes T, vers la zone rurale, profondément imprégnée de culture ibérique, du Nordeste brésilien. 2, dernier album des Femmouzes T, dont l'ac-

cordéoniste et chanteuse, Rita Macedo, est Bahianaise, accueille également la verve de Minvielle et les talents de Bernard Lubat – le temps d'une ode au festival d'Uzeste (« *Uzeste festival, Uzeste festival, pour des lendemains qui chantent, un changement radical* »).

De son côté, le collectif 100 % Collègues établit des ponts entre le Maghreb (les deux frères Amokrane, de Zebda), l'Espagne et le flamenco (Bernardo Sandoval et Serge Lopez), le rock (Marc Dechaumont, ex-guitariste et bassiste de Fly and The Tox) et l'Occitanie. « Pas fêlés mais faits les uns par les autres... Chassez l'Andalousie et c'est le chant kabyle qui donne l'estocade. Il y a bataille car on est des deux rives », explique 100 % Collègues, groupe festif et « motivé » – il avait largement participé au disque du même nom, réinterprétation joyeuse des chants révolutionnaires et politiques, édité en 1997 par Zebda au profit de la Ligue communiste révolutionnaire, par attachement au militantisme de quartier. 100 % Collègues vient de publier son deuxième album (avec une belle reprise de *Cheneroh*, une balade du Kabyle Ait Menguelet) et termine une tournée très festive, dont Dupain assure la première partie.

V. Mo.

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD LUBAT

1 Vous êtes musicien, jazzman, né à Uzeste, village gascon, dans la lande bordelaise. Que représente l'Occitanie pour vous ?

La France est une nation plurielle, riche donc. Il y a la Bretagne, l'Occitanie, la Corse, le Pays basque, l'Alsace... Tout cela façonne des mélodies, des musiques de langages, des cultures, de la littérature, et non pas uniquement des patois comme on le dit parfois. L'Occitanie, c'est la terre sur laquelle je marche tous les jours, avec son destin.

2 Est-ce que c'est aussi une nation, un drapeau ?

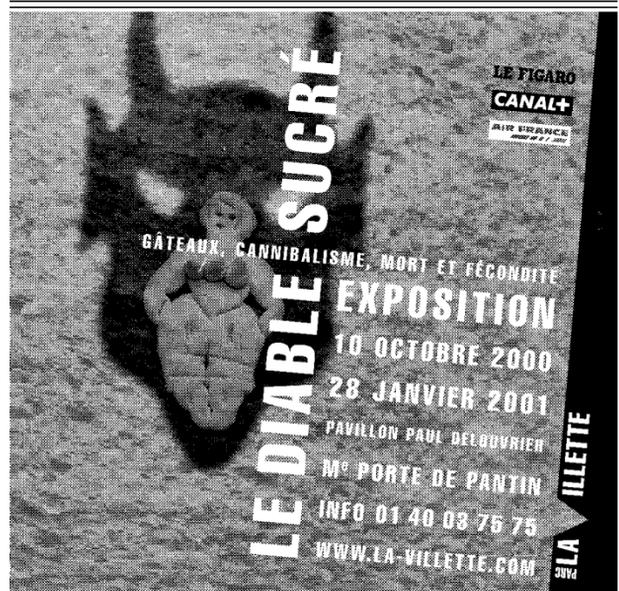
Je ne suis pas nationaliste. Je suis occitaniste anti-régionaliste. Pour moi la nation française n'est intéressante que si elle sait cultiver sa pluralité. Le désir d'indépendance ne me semble ni intéressant, ni réaliste, ni même poétique. L'Occitanie en elle-même est complexe. Il y a le Provençal, le Gascon, le Béarnais. On ironise sur les particularismes locaux, mais moi j'ai l'impression que chaque personne est un particularisme local. Quand je discute en gascon avec un Provençal, on ne se comprend pas très bien, mais c'est excellent, car alors on cherche. Le libéralisme veut nous unir dans l'uniformité. Pour moi, l'Occitanie est une résistance suprême au libéralisme.

3 Dupain, Massilia Sound System, les Fabulous Trobadors, Les Femmouzes T, Bernard Lubat... Tous ceux-là appartiennent-ils à la même famille ?

On participe tous au même mouvement, mais on n'a pas du tout la même façon d'agir, de s'exprimer, ce qui est bien : on a tous besoin, surtout quand on est coriace, de se confronter à d'autres coriaces, de se dégager de la compétition au profit de l'émulation, du défi.

C'est jouissif, ludique. Je trouve Dupain formidable, ils font une musique à laquelle je n'aurais pas pensé. Leur chanteur, Samuel Karpينيا, est venu à Uzeste quand il appartenait encore à Gatcha Empega. Nous avons aussi invité Massilia Sound System. Ce qui m'intéresse chez eux, c'est le swing. Le ragga, c'est du be-bop.

Propos recueillis par Patrick Labesse



Miklos Bokor peint la « spirale de l'histoire »

Dans une église à l'abandon, l'artiste a réalisé une fresque monumentale et expressionniste, reflet de son histoire et de son siècle

À L'ORIGINE, le hasard. Un jour de 1996, un maçon qui travaille chez lui parle à Miklos Bokor d'une église en ruine dans les bois, sur le causse. Bokor, qui séjourne, depuis longtemps, plusieurs mois par an dans un petit village près de Martel (Lot), et qui est terriblement curieux de tout ce qui est histoire et archéologie, ignorait jusqu'alors ce monument. Peu après, suivant les indications du maçon, il découvre l'église de Maraden, parmi arbres et broussailles. « J'ai réussi à entrer, malgré les branches et les ronces. Et là, sur les murs, j'ai vu ce que je devais y peindre... Depuis, en fait, je ne suis qu'un peintre en bâtiment qui exécute la vision que j'ai eue ce jour-là. Jusqu'alors, j'avais peint des dizaines de tableaux, bien sûr, mais un tableau, c'est un fragment. Ici, je pouvais créer un monde. »

Il lui faut d'abord acquérir l'église, ce qu'il fait en 1997 avec l'aide du Musée Jenisch de Vevey. Il cherche à connaître l'histoire de Maraden. La date de la construction n'est pas connue, mais des documents établissent qu'il existait un prieuré en ce lieu dès les alentours de l'an 800. Quant à la liste des prieurs, elle commence en 1235 et finit en 1785. A cette date, le prieuré est vendu. Il sert bientôt de carrière aux habitants des environs, de sorte qu'il ne reste plus aujourd'hui que l'église et des traces de murs sous les herbes.

Puis Bokor a mis en chantier la restauration de la nef unique romane, rectangulaire, à chevet plat, longue d'une vingtaine de mètres, large de cinq, éclairée par deux fenêtres hautes et étroites à ses extrémités. Elle est déblayée, la voûte est rétablie, les murs de petites pierres grises sont vérifiés. En

1998, Bokor peut entreprendre l'œuvre qu'il achève cet automne : un ensemble de fresques qui couvre les quatre murs jusqu'à la corniche, bandeau de pierre sur lequel commence la voûte.

La première impression est tout à la fois de sobriété extrême et de mouvement violent. Sobriété : les ocres et les terres dominent, accompagnées de blanc, d'un noir charbonneux et de traces de bleu. Sobriété encore : les fresques des murs latéraux sont divisées en trois registres superposés, seulement interrompus sur la paroi de droite par une très haute figure humaine qui s'élève du sol à la voûte. Elle réapparaît de part et d'autre de chacune des fenêtres, tantôt peinte, tantôt seulement incisée au couteau dans le mortier encore frais.

AFFLUX DE CORPS

Mais cette composition ordonnée est comme débordée par l'afflux des corps qui s'y précipitent : foules, cortèges, courses et chutes de silhouettes innombrables, indiquées en peu de traits ou plus précises. Elles vont dans un sens et dans l'autre, selon des obliques qui s'entrecroisent et mettent ces fresques en mouvement, un mouvement parfois lent de procession, parfois accéléré, presque convulsif. Les gestes du peintre se font alors de plus en plus elliptiques, le dessin de plus en plus abrégé, expressionnisme proche de l'abstraction, qui conserve son intensité malgré la technique de la fresque et ses contraintes.

Sur le mur d'entrée et celui du chœur, deux scènes se répondent, deux meurtres. Sacrifice d'Abraham, assassinat d'Abel ? Bokor ne répond pas à la question. « Je n'ai



Détail du mur gauche de l'église de Maraden, couvert par le tourbillon de corps peint par Miklos Bokor.

pas pensé à une iconographie particulière. Ni à une religion particulière. Je voulais que ce soit beaucoup plus général. » Il appelle l'œuvre *La Spirale de l'histoire*. On pourrait l'appeler *Le Jugement dernier* ou *Le Triomphe du mal*. Ces cortèges voués à la mort parcourent l'histoire depuis ses débuts.

Les visages, quand ils ne sont pas seulement suggérés par une courbe gravée ou une tache blanche ou brune, sont des masques percés de trous, bouches ouvertes, regards exorbités. Les corps, quand ils ne sont pas enveloppés de voiles, se réduisent à des fantômes longilignes, à des squelettes qui font aussitôt penser aux camps d'extermination nazis. « La masse anonyme, continuellement renouvelée et toujours identique, des non-hommes en qui l'étincelle divine s'est éteinte », écrit Primo Levi. Cette masse privée de son humanité, Bokor l'a ressuscitée sur les

murs de Maraden. En 1944, à dix-sept ans, capturé à Budapest, il a été déporté à Auschwitz, où la plupart des siens ont disparu. Puis déplacé à Buchenwald, à Rhemsdorf, de camp en camp, jusqu'à Theresienstadt, où il a été libéré en 1945. C'est aussi cela qu'il a peint, un demi-siècle plus tard.

Commémoration, avertissement, révolte ? Ces fresques sont tout cela à la fois. Mais sûrement pas l'accomplissement d'une vie et d'une œuvre. « Maintenant, dit Bokor, je sens que j'ai à l'intérieur de moi des dessins et des tableaux qui veulent sortir. Tant que je travaillais à l'église, je ne pouvais rien faire d'autre. J'y étais du matin jusqu'à la nuit. J'ai besoin de revenir à l'atelier. » Mais, un peu plus tard, en revenant de Maraden, il ajoute : « J'aimerais bien trouver une autre église. »

Philippe Dagen

La BNF fermée pour dix jours après l'incendie de Tolbiac

Le site Internet devait redémarrer jeudi 12 octobre, mais des doutes subsistent sur l'informatique lourde

UNE ODEUR DE SUIE et de plastique brûlé flotte sur le quai François-Mauriac. L'incendie d'une conduite électrique passant au pied de la Bibliothèque nationale de France (Le Monde du 8 et 9 octobre) a provoqué la fermeture du site François-Mitterrand pour une durée indéterminée. Au moins une dizaine de jours, indique la direction de la BNF. L'électricité et le téléphone sont toujours coupés. La climatisation est arrêtée et le système informatique ne fonctionne plus. Une partie du personnel a été repliée en catastrophe sur le site Richelieu, les autres attendent chez eux la réouverture. Un numéro vert (0-800-433-006) a été mis en place pour donner des informations au public - assez succinctes, il est vrai.

L'alerte a été donnée le vendredi 6 octobre à 18 h 40. L'évacuation des salles s'est faite sans problème. « Cinquante-huit minutes après, il ne restait plus un chat dans le bâtiment et toutes les visites de contrôles avaient été effectuées, note Jean-Pierre Angremy, le président de la BNF. A minuit cela brûlait très fort dans le souterrain où se

trouvait le câble du réseau EDF. Les pompiers ont mis 36 heures à maîtriser complètement la situation. » Cette relative lenteur s'expliquerait par la gravité du sinistre et par l'absence de plans complets du réseau électrique du quartier en chantier. Deux associations de quartier, Tam Tam et la section du XIII^e arrondissement de la Fédération des associations d'usagers des transports, insistent sur le risque créé par ces installations à la sécurité déficiente.

« MOYENS DE SÉCURITÉ OBSOLETES »

Il faudra deux mois pour que ce dernier retrouve une situation normale. En attendant, l'EDF a tiré deux câbles de 20 000 volts pour alimenter la BNF, qui consomme autant d'électricité qu'une ville de 30 000 habitants. Mais le local technique qui accueille cette alimentation électrique, le poste de livraison électrique (PLE), a été endommagé. Par la fumée, affirme la direction de la BNF. Par l'incendie, soutient le syndicat FSU de l'établissement, qui regrette par ailleurs « l'absence

de consignes claires sur les procédures à suivre en cas d'évacuation », ainsi que des « moyens de sécurité insuffisants ou obsolètes ». Il faut donc d'abord remettre le PLE en état de marche. En outre, le comité d'hygiène et de sécurité devait, le 10 octobre, effectuer une visite approfondie des locaux de la BNF à la demande des syndicats.

Pour le moment, les 180 magasins du bâtiment ont tous été fermés. Ils sont intacts. Leur hygrométrie a été mesurée à 18 degrés, annonce la direction de la BNF - une température jugée normale. Le site Internet de la BNF serait prêt à redémarrer le 12 octobre, sous une forme allégée, « ce qui est signe de la bonne santé du système informatique ». En revanche, on ignore si cette interruption du courant électrique aura des conséquences sur l'informatique lourde de la bibliothèque. La direction fait savoir que, l'alerte ayant été progressive, l'arrêt du système informatique n'a pas été brutal.

Emmanuel de Roux

Patrick Sommier est nommé directeur de la MC 93 de Bobigny

LE MINISTÈRE de la culture, la ville de Bobigny, le conseil général de Saint-Denis et l'association de la Maison de la culture de Bobigny ont, à l'unanimité, choisi Patrick Sommier, qui fut conseiller artistique de la MC 93 de 1985 à 1994, comme directeur pour quatre ans à compter de la saison 2000-2001. Il succédera, après l'approbation du conseil d'administration de la MC 93 qui devrait se réunir prochainement, à Ariel Goldenberg, nommé directeur du Théâtre national de Chaillot à Paris, en remplacement de Jérôme Savary. Actuellement responsable de la programmation de l'Odéon-Théâtre de l'Europe auprès de Georges Lavaudant, Patrick Sommier a dirigé, en 1995, l'association des Saisons françaises et organisé à Moscou et Saint-Petersbourg une manifestation pour promouvoir la création française. Il a aussi signé des mises en scène, comme celle de *Morphine*, de Mikhaïl Boulgakov, en 1998, créée à Strasbourg et reprise à Bobigny.

DÉPÊCHE

■ ÉDITION : La grève de la faim de huit salariés de Casterman a été arrêtée, samedi 7 octobre. Ils avaient commencé leur mouvement le 28 septembre, pour protester contre leurs licenciements pour faute grave (« Le Monde des livres » du 6 octobre). Ils « ont été rétablis dans leurs droits », selon l'intersyndicale CGC-CFDT de Casterman, filiale de Flammarion, après un arbitrage de la commission de conciliation du Syndicat national de l'édition.

FIAC PARIS 24-30 OCT.

CHARLES MATTON

Galerie Beaubourg
Château Notre-Dame des Fleurs
Vence

<http://www.galeriebeaubourg.com>

PREMIERE SEMAINE
ET DEJA
1/2 MILLION
DE SPECTATEURS

“Une œuvre
tourbillonnante et
bouleversante...
Un chef d'œuvre.”

STUDIO

“On n'a jamais
rien vu de tel
au cinéma.”

TÉLÉ 7 JOURS

“Magnifique...
Un art total...
Du jamais vu.”

LE FIGARO

“Un régal.”

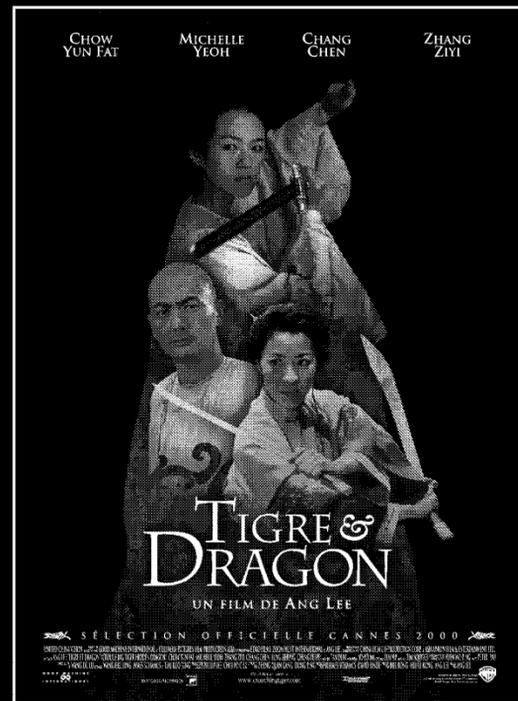
LIBÉRATION

“Un émerveillement.”

LE MONDE

“Magique.”

TÉLÉSTAR



TIGRE &
DRAGON
UN FILM DE ANG LEE

www.crouchingtiger.com www.tigreetdragon-lejeu.com

DISTRIBUE PAR WARNER BROS. (Transatlantic), Inc.
GOOD MACHINE INTERNATIONAL
WARNER BROS. PICTURES
A TIME WARNER ENTERTAINMENT COMPANY
© 2000 Warner Bros. Tous droits réservés.

M Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro d'octobre

Dossier :

L'école pour quoi faire ?

Une institution à la recherche de ses missions.

- Entretien avec Eric Hobsbawm.
- Qui enseignera les langues en primaire ?
- Ces jeunes qui fuient l'école.
- Débat : faut-il enseigner l'histoire des religions ?
- Les Abattoirs de Toulouse transforment le musée...

Chez votre marchand de journaux

30F-45F€

Le magazine des enseignants qui avancent

Petites histoires de la chambre noire

En quatre cents photos mêlant époques et genres, le Musée Niépce décrypte l'image et ses usages

PHOTOGRAPHIES/HISTOIRES PARALLÈLES, COLLECTION DU MUSÉE NIÉPCE. Musée Nicéphore-Niépce, 28, quai des Messageries, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 ; fermé le mardi. Jusqu'au 11 février 2001. Catalogue, éd. Somogy, 160 p., 180 F (27,44 €).

CHALON-SUR-SAÔNE

de notre envoyé spécial

Elle est habile, cette exposition du Musée Nicéphore-Niépce. Elle part d'un constat : Chalon-sur-Saône, ville natale de l'inventeur de la photographie, a l'image d'une cité endormie dans l'histoire et les vieux appareils. Cette exposition est donc le résultat d'une stratégie, initiée par François Cheval, directeur du musée : réinstaller Chalon dans l'actualité. Il a ainsi organisé, du 21 au 24 septembre, « Le Grand Album », première édition d'un festival qui a associé dans les rues des commandes photographiques et sonores, des films, le tout dans un climat festif. « Une deuxième édition devrait suivre dans deux ans », affirme François Cheval.

Durant ce festival a été inaugurée une exposition qui présente en 400 photos, parfois inédites, un panorama de la collection du Musée Niépce – 2,5 millions d'images rassemblées depuis son ouverture, en 1974. Le festival fut bref et spectaculaire ; l'exposition dure

plus de quatre mois et baigne dans une pénombre feutrée qui incite au recueillement.

Traditionnellement, un musée de la photographie met en avant des auteurs et des chefs-d'œuvre, suivant la chronologie – c'est le cas du Musée d'art moderne de New York. Cette exposition évite ce terrain où le combat est perdu d'avance, puisque la collection du Musée Niépce, pour le moins disparate, est largement inférieure à celles de musées américains et français (Orsay, Musée national d'art moderne) et à celle de la Bibliothèque nationale de France. Baudouin Lebon, dans le catalogue, résume la collection du Musée Niépce : « Deux millions et demi d'images dont un million et demi de vues photographiques pour cartes postales. »

Le parti pris de Chalon est autre, décelable dans le titre à rallonge : « Photographies/histoires parallèles, collection du Musée Niépce ». Ces histoires ont été définies par dix « experts » après une patiente exploration du fonds. Six thèmes sont mis en avant, qui vantent la diversité et la vitalité du médium. Sont ainsi associés images du XIX^e siècle et d'aujourd'hui, chefs-d'œuvre et curiosités, auteurs célèbres ou obscurs, petits objets précieux et grands formats tonitruants, techniques ancestrales et procédé numérique, photos de guerre et nus, images pour la presse ou la publicité... Plus qu'un état des lieux, c'est un propos sur l'image, la façon de la



« Pas des patineurs », photographie de Pierre Boucher, 1944. Papier de gélatino-bromure d'argent, 29,5 X 22,5 cm.

fabriquer, de la lire ou de la détourner de son projet originel, ainsi que sur ses usages les plus larges, qui est mis en avant et qui permet d'apprécier grosso modo ce que la collection « a dans le ventre », tout en masquant ses lacunes.

NARRATION ICONOCLASTE

Les thèmes prennent des libertés avec les repères classiques, au point que l'histoire qui nous est racontée est inédite, voire iconoclaste. Prenons le premier, qui, et ce n'est pas un hasard, colle au travail de « dépeçage » de François Cheval : « Les arts de la manipulation, du photographique au numérique ». Deux notions – manipulation, numérique – bien dans l'air du temps, qui associent, entre autres, un pionnier du procédé couleur dans les années 1860, Louis Ducos du Hauron, à Dominique T. Pasqualini, dont les recherches datent de 1997.

Les thèmes qui suivent – « L'accumulation », « Photographier l'inphotographiable », « Les mirages de la photographie » – poursuivent ce voyage dans le temps propre à générer des associations surprenantes : une vue montagnarde de Bis-

son et un paysage de Giacomelli, des vues documentaires dans le Paris du XIX^e siècle et une accumulation contemporaine de genoux par Patrick Tosani, les vues ethnographiques de Lévi-Strauss et une galerie de portraits de Vieitez, une radio du thorax durant la guerre de 14 et un nu pornographique...

Les (belles) curiosités et les chemins de traverse explorés l'emportent largement sur les chefs-d'œuvre statufiés. Privilégier le contexte des prises de vue et leur usage y est pour beaucoup. Ce principe, ébauché par Michel Frizot, en 1996, dans l'exposition « Face à l'histoire » (Centre Pompidou), est ici poursuivi par un des experts invités, Clément Chéroux, sous le titre d'« accidents photographiques ». Ce jeune historien explore depuis quelques années le « changement de statut des images » dans le temps, ou comment les « insuccès » d'antan peuvent, portés par l'évolution esthétique, devenir des réussites. Sans doute le par-tis pris est-il réducteur. Mais au moins il y a de l'idée, et donc du plaisir à parcourir le Musée Niépce ainsi décoiffé.

Michel Guerrin

Cinq héliogravures de Niépce découvertes

C'est une jolie découverte que le Musée Niépce de Chalon-sur-Saône a faite au printemps : cinq reproductions photographiques de gravures sur plaque de cuivre argenté ou sur étain, que Nicéphore Niépce aurait réalisées dans les années 1823-1829. Leur importance est moindre que le *Point de vue du Gras* (vers 1826), image prise par Niépce à la chambre noire et sur nature, ce qui en fait la plus ancienne photographie connue à ce jour. Mais ces essais, jamais reproduits ou diffusés, enrichissent l'archéologie du procédé et la méthode de Niépce. Ces héliogravures représentent « Un moine accompagné d'un jeune homme », « Un Grec et une Grecque », et des paysages. Les plaques sont à l'étude, notamment les dates inscrites, souvent postérieures à la prise de vue et effectuées par Isodore Niépce, ce qui les rend aléatoires. Le Musée Niépce, propriétaire des cinq héliogravures, reste discret sur le contexte de cette découverte. Une vingtaine d'héliogravures de Niépce sont connues à ce jour dans le monde – un exemplaire du *Cardinal d'Amboise* a récemment été vendu aux enchères pour 225 000 francs (34 301 euros).

La voix sûre et mutine de Bebel Gilberto

BEBEL GILBERTO, le Bataclan, Paris, mardi 9 octobre. Prochain concert : Nuit Brésil au Festival Nancy Jazz Pulsations, samedi 14, avec Marcio Faraco, Tania Maria et Lenine. Tél. : 03-83-35-40-86.

Au vu des récentes parutions phonographiques et des concerts passés ou à venir, la *musica popular brasileira* actuelle est d'abord un exercice stylistique au féminin. Marisa Monte, Paula Morelenbaum, Daniela Mercury, Bebel Gilberto... chacune possède une manière bien à elle d'écouter et d'intégrer la diversité des sons du monde, sans perdre de vue un héritage culturel, familial, l'ancrage dans un territoire. Chacune garde aussi un regard vers les grands compositeurs et interprètes du répertoire. Sur les épaules de Bebel Gilberto, il y a quelques monuments : elle est la fille du chanteur et guitariste Joao Gilberto et de la chanteuse Miúcha Buarque de Hollanda, donc la nièce de Chico Buarque de Hollanda.

Indéniablement, de manière plus flagrante à la scène que sur son album *Tanto Tempo* (Crammed Discs-Warner), il y a en Bebel Gilberto la marque de cette double expérience dont témoigne son concert au Bataclan, lundi 9 octobre. A la base la plus traditionnelle de la bossa-nova, s'ajoutent quelques effets électroniques, des ornements fins, des atmosphères rêveuses, avec en fond ce groove dansant qui attire l'oreille. Pour d'autres titres, elle va plus franchement vers la pop américaine, l'affirmation à l'énergie, avec ce grain de folie qui fait la différence.

TOUT POUR CONQUÉRIR

Bebel Gilberto a tout pour conquérir. Sensuel, mouvant, son corps répond à la moindre note. Elle ondule, ses mains dessinent des arabesques, les bras se tendent, en suspension dans les moments d'émotion. La voix est sûre, profonde, passant du souffle amoureux à l'invitation à la fête. Ses atouts, son sens musical, Bebel Gilberto ne sait pourtant pas encore tout à fait se les

approprier. La qualité de ses chansons n'est pas en cause mais la manière dont elles sont ordonnées au concert qui peut faire défaut, un peu linéaire par moments, avec des relances qui ne viennent pas toujours à point. Bebel Gilberto doit encore apprendre à différencier la scène du disque.

Du coup, la salle, après les premières interprétations – elle commence par *Samba da Benção*, musique de Baden Powell, paroles de Vinicius de Moraes, enchaîne avec ses propres hymnes, *Alguem*, *Sem Contenção*, *Tanto Tempo*... – perd un peu pied à mi-parcours. Du bar resté ouvert provient une rumeur d'inattention sur les compositions les plus fragiles et tendres. Le retour à la danse, avec *Bananeira* (de Gilberto Gil), *Close Your Eyes* ou *Batucada* et une accroche plus basique du rythme rétablissent les choses. Bebel Gilberto redevient alors mutine et présente, au plus juste de son talent.

Sylvain Siclier

La tumultueuse « Raymonda » ouvre la saison du Ballet de l'Opéra de Paris

RAYMONDA, par le Ballet de l'Opéra de Paris. Rudolf Noureev (version chorégraphique, d'après Marius Petipa). Nicholas Georgiadis (décors et costumes). Palais-Garnier, 8, rue Scribe, Paris 9^e. Métro Opéra. Tél. : 0-836-69-78-68. De 30 F à 395 F (4,57 € à 60,22 €). A 19 h 30, du mardi au samedi ; dimanche, à 15 heures. Jusqu'au lundi 23 octobre.

En ouvrant sa saison avec *Raymonda*, le Ballet de l'Opéra de Paris choisit la surabondance. Cette œuvre de Marius Petipa – Marcellais qui créa, au XIX^e siècle, l'école russe à Saint-Pétersbourg – date de 1898 et n'est entrée au répertoire qu'en 1983, par décision de Rudolf Noureev, alors nommé directeur de la danse. Pour l'occasion, le danseur russe signait sa propre version : près de trois heures d'étonnement. Si l'argument est

relativement simple – Raymonda (Carole Arbo) s'apprête à épouser le chevalier Jean de Brienne (Jean-Guillaume Bart), dont on annonce le retour de croisade, quand l'héroïne est enlevée par le Sarrasin Abderam (Kader Belarbi) –, tout dans la mise en scène est prétexte à des actions en cascade où l'Occident médiéval côtoie les fastes de l'Orient.

Vie de château en Provence, préparation de la robe de mariée, jeunesse qui s'amuse en costumes de lune, chevaliers coiffés au bol ou portant d'impressionnantes armures, oriflammes et drapeaux. On bascule jusqu'au vertige dans les tentures, les tapisseries, les broderies, les lustres. Danses d'Orient et d'Espagne. On aura droit, plus tard, à des danses hongroises. Qu'importe la vérité historique. Priorité est donnée aux costumes, aux bottes rouges, aux sequins, au tulle, au brocart, aux rythmes venus

d'ailleurs. Combats à cheval, duel à la loyale entre Jean de Brienne et Abderam. Ce dernier meurt d'un coup porté à la gorge. Tout est bien qui finit bien. Raymonda épouse son chevalier.

Tout au long de ce monument plein de fantaisie, force est de constater que le corps de ballet a atteint un niveau d'excellence tel que la différence avec les étoiles s'est considérablement réduite. On prend autant de plaisir à regarder danser Laetitia Pujol ou Delphine Moussin que Carole Arbo, Yann Saïz que Kader Belarbi.

RÉGAL D'INTERPRÉTATION

Notamment au premier acte (le ballet en compte trois) : la séquence en tutus strassés et corselets argentés est un régal d'interprétation. Il est vrai que, dans *Raymonda*, la danse de Petipa met particulièrement en valeur les compositions pour grands ensembles. En

revanche, les variations et les solos, très exigeants au plan technique, manquent d'abattage et de brillant. Carole Arbo campe une Raymonda un peu pâlichonne. Ce corps de ballet qui talonne les étoiles se révèle parfois cruel pour ces dernières.

La musique d'Alexandre Glazounov, qui signait là sa première partition pour ballet, soutient savamment l'action. Elle est dirigée avec précision par le chef Alexander Anissimov... La saison danse alterne les grands ballets du répertoire et les pièces contemporaines. Ainsi, dans le prochain programme, présenté à partir du 21 octobre, George Balanchine et Jerome Robbins voisineront avec Angelin Preljocaj et Lionel Hoche, jeune chorégraphe de Saint-Etienne qui répondra à une première commande. Il créera *Yamm*, sur une musique contemporaine de Philippe Fénelon.

Dominique Frétard

SORTIR

PARIS

Seychelles All Stars

Moins connu que celui de Madagascar, de l'île Maurice ou de la Réunion, le répertoire musical seychellois possède pourtant une richesse métissée typique des cultures de l'océan Indien. Réunis sous le patronyme avantageux des *Seychelles All Stars*, deux des plus talentueux interprètes de l'archipel – Ralf (chant, guitare) et John Vital (accordéon, chant) –, accompagnés de quatre autres musiciens, feront tanguer Paris au rythme de chansons nonchalamment sensuelles inspirées de danses traditionnelles – sega, mountia, kamtolé –, et des apports du reggae, du blues et du folk. Un concert rare, complété d'un premier album éponyme d'excellente facture.

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. Les 12, 13 et 14 octobre, 21 heures. Tél. : 01-40-33-30-60.

Factory

Un festival peut en cacher un autre... Programmé dans le cadre du Festival d'Île-de-France, celui-ci propose en trois jours de constater les affinités possibles et parfois heureuses entre le jazz et les musiques électroniques. Au programme le premier soir : Zimpala, et son éclectisme déclaré (ils joueront également les 13 et 14), Liquid, groupe dans lequel on retrouve Krishoo, batteur de FFF, enfin Guericq Tidiane Seck, le clavier cheikher sympathique de la scène mandingue parisienne, qui bourlingua autrefois avec le Super Rail Band de Bamako, Salif Keita et Mory Kanté, ici en compagnie du batteur Marque Gilmore (Talvin Singh, A Guy Called Gerald...) et de la chanteuse Amina. Viendront, les jours suivants, Echosystem Digital Experience et Graham Haynes (le 13), Bugge Wesseltoft's New

Conception of Jazz (avec Julien Loreau, Bojan Z, Anga Diaz, le 14). *Le Trabendo*, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. Du 12 au 14 octobre, 19 h 45. Tél. : 01-58-71-01-01. 100 F. **Juan Carlos Caceres** Installé à Paris, ce pianiste et chanteur argentin, auteur compositeur, vit en étroite intimité avec le tango, la milonga et le candombe. Dans son nouveau répertoire, il intègre la *murga*, musique et danse de carnaval, interdite pendant la dictature, mais désormais très en vogue auprès de la jeunesse de Buenos Aires. Concert reçu dans le cadre du festival Paris-Banlieues-Tango par la Maison des cultures du monde, où l'on pourra également écouter le 13 octobre la chanteuse uruguayenne Olga Delgrossi, surnommée par ses aficionados *La Dama del Tango*.

Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, Paris 6^e. Le 12 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-45-44-41-42. De 50 F à 100 F.

Saburo Teshigawara Pour sa nouvelle pièce, intitulée *Absolute Zero*, le chorégraphe japonais Saburo Teshigawara tente de prendre au pied de la lettre cette appellation chimique signifiant un arrêt total de la matière. Plus de changement, aucun mouvement, autrement dit, un challenge impossible pour un danseur. Et un défi à la hauteur de cet artiste en quête d'extrêmes sensations qu'est Saburo Teshigawara. Accompagné par le vidéaste Ravi Deepres, il affirme avoir découvert des qualités de mouvements inattendues. Proches de l'Absolute Zero ? *Festival d'Automne. Maison des arts (grande salle)*, place Salvador-Allende, Créteil (94). Du 12 au 14 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19 ou 01-53-45-17-00. 70 F (10,67 €) et 100 F (15,24 €).

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Diable sucré, gâteaux, cannibalisme, mort et fécondité

Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. Du mardi au vendredi de 14 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 13 heures à 19 heures. Du 10 octobre au 28 janvier. 10 F, 28 F et 35 F. Tél. : 01-40-03-75-74.

He Dan, peintre chinois

Terre jaune

La Maison de la Chine, 76, rue Bonaparte, Paris 6^e. Jusqu'au 9 décembre. Tél. 01-40-51-95-00.

Kourmaks, kilims

Triff, Galerie des arts textiles, 35, rue Jacob, Paris 6^e. Jusqu'au 4 novembre. Tél. : 01-42-60-22-60.

Tosca

de Puccini. Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Antonello Allemandi (direction), Werner Schroeter (mise en scène).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 1^{er}. Les 12, 14, 17, 19, 25, 28 et 31 octobre, 19 h 30, jusqu'au 11 novembre. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

Solistes de l'Orchestre philharmonique

Ries. Strauss. Zemlinsky. Robert Fontaine (clarinette), Daniel Raclot (violoncelle), Catherine Cournot (piano).

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. Le 12 octobre, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 50 F.

Chœur et Orchestre de Paris

Beethoven. Berlioz. Michael Gielen (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. Les 12 et 13 octobre, 20 heures. Tél. : 08-25-00-08-21. De 90 F à 350 F.

Académie baroque européenne d'Ambronay

Monteverdi : *Vêpres de la Vierge*. Gabriel Garrido (direction).

Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5^e. Le 12 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Orchestre les Archets de France

Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1^{er}. Le 12 octobre, 19 h 15. Tél. : 01-42-77-65-65. De 100 F à 150 F.

Il Combattimento

Monteverdi, Gibbons. Ensemble Concerto, Roberto Gini (direction), Romeo Castellucci (mise en scène).

Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6^e. Les 12, 13 et 14 octobre, 20 heures.

Tél. : 01-53-45-17-00. De 110 F à 150 F.

Ensemble BDC

« Affects ». Tom Pilschke : chorégraphie.

Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4^e. Le 12 octobre, 19 heures ; le 13 octobre, 18 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. De 30 F à 60 F.

Daniel Dobbels

« L'Enfer ». Daniel Dobbels : chorégraphie.

L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18^e. Les 12, 13 et 14 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-26-47-47. De 80 F à 120 F.

Kenny Neal Blues Band Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17^e. Les 12, 13, 14 et 15 octobre, 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Sophia Domancich Trio Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. Le 12 octobre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.

Jimmy Drouillard, Thierry Eliez, Philippe Chayeb Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. Le 12 octobre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 80 F.

Jean-Pierre Fouquet, Aldo Romano, Michel Bénita Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. Le 12 octobre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Ignatius, Polo L'Avant moderne parisien, 35, rue Léon, Paris 18^e. Le 12 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-52-09-14. 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir. Les 12 et 13 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Volapük Montreuil (93). *Instants chav*

Les négociations de Rambouillet vues de Washington

James Rubin, ancien porte-parole de Madeleine Albright, affirme dans le « Financial Times » que le « sabotage » des Français a compliqué la tâche des Américains avant le déclenchement de la guerre du Kosovo

« CERTAINS disent que la guerre était évitable, qu'elle n'était que le résultat d'une diplomatie défectueuse à la désormais célèbre conférence de Rambouillet. » Dans le supplément hebdomadaire du *Financial Times* des 1^{er} et 8 octobre, James Rubin, ancien porte-parole du département d'Etat, loue le rôle de Madeleine Albright dans la crise du Kosovo. Il ajoute à la saga diplomatique une note personnelle, en évoquant la - brève - disparition de Belgrade de sa femme, journaliste à CNN, au début des frappes de l'OTAN.

L'ancien bras droit de Madeleine Albright dévoile les contacts téléphoniques restés secrets entre le chef de la diplomatie américaine et Slobodan Milosevic. Ces contacts « montrent clairement que l'Occident avait offert à Milosevic toutes les chances de résoudre la crise du Kosovo diplomatiquement ». A deux reprises, avant Rambouillet puis à la veille des bombardements, M^{me} Albright propose une rencontre à Milosevic, « ce qui n'était pas une décision facile », écrit James Rubin en rappelant l'aversion qu'elle éprouvait pour celui qu'elle avait déjà qualifié publiquement de « diabolique ». Ces propositions n'eurent aucune suite.

La secrétaire d'Etat faisait le calcul suivant : soit un accord était conclu à Rambouillet et l'OTAN déploierait des forces de maintien de la paix au Kosovo, soit - et c'était le plus probable - le refus par les Serbes de tout plan de paix « raisonnable » finirait de convaincre les Européens de soutenir les

Kosovars par une campagne aérienne. « Notre priorité était d'unir les Européens derrière les frappes aériennes en définissant clairement l'agresseur et la victime. »

L'UNITÉ SE FISSURE

Mais il était aussi impératif d'obtenir la signature de Haschim Thaci, chef de la délégation albanaise, pour pouvoir bombarder les Serbes. « Comme toute la stratégie de l'OTAN dépendait de ce rebelle mystérieux, Albright me dit de travailler avec lui. » Au cours de longues promenades dans le parc de Rambouillet, Thaci et Rubin nouent une certaine amitié.

« La plupart des critiques n'étaient pas conscients de la difficulté de Madeleine Albright à mobi-



liser l'Occident avant 1999, poursuit son ancien porte-parole. *Presque tous nos alliés bloquaient toute action d'envergure avant la conférence de paix de Rambouillet*, et même durant cette dernière, « les Français et les Italiens eurent une attitude qui aurait pu être fatale aux efforts déployés par l'administration pour souder l'OTAN contre le régime de Belgrade ».

A Rambouillet, alors qu'un compromis a été trouvé sur presque toutes les questions, l'unité des Européens se fissure. « Les Ita-

liens collaboraient désormais avec les Serbes pour clore la négociation selon les termes de Belgrade, ce qui n'était pas vraiment une surprise, l'opinion publique italienne étant opposée à une intervention de l'OTAN contre son voisin. Nous découvrîmes que [Lamberto Dini, ministre des affaires étrangères] passait les documents de travail au président serbe Milutinovic. Il suggéra même que nous renoncions à faire respecter l'accord par des troupes de l'Alliance. »

Quant aux Français, « pour des

raisons plus obscures, ils sabotaient nos efforts pour convaincre les Albanais ». Selon Rubin, ils s'étaient opposés à ce que le général Wesley Clark, commandant des forces alliées, explique les plans militaires de l'Alliance à la délégation albanaise pour obtenir sa signature. Ils estimaient que, du fait de la fonction de Clark à l'OTAN, l'équilibre diplomatique serait rompu au détriment des Serbes : « C'était ridicule. En vérité, l'objection française était idéologique. Ils ne supportaient pas que l'on accorde de l'importance au bras armé d'une alliance à laquelle ils n'avaient jamais appartenu. »

Marie-Sophie Keller

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Dans ce glauque feuilleton des affaires qui altère l'autorité du chef de l'Etat, les honorables parlementaires, de gauche comme de droite, devraient cesser de jouer au chat et à la souris. Plutôt que de se faire tour à tour policier, juge ou sage - ce qu'ils ne sont pas par fonction -, ils seraient mieux inspirés d'exercer la seule responsabilité qui est la leur. Celle-ci est définie par la Constitution. Il appartient, en l'occurrence, aux députés et aux sénateurs de déclencher ou non, selon qu'ils la jugent opportune, la procédure de la Cour de justice de la République ou Haute Cour (...). Il revient aux

parlementaires, s'ils l'estiment nécessaire et si une telle initiative obtient la majorité absolue à l'Assemblée et au Sénat, de lancer une procédure de mise en accusation du président de la République devant la Cour de justice de la République (...). Cette responsabilité politique est considérable. Les élus doivent en user avec beaucoup de circonspection.

RTL

Alain Duhamel

■ En revanche, immunité parlementaire ne signifie pas immunité politique. C'est même l'inverse qui est vrai : plus il y a immunité judiciaire, moins il y a immunité politique. Jacques Chirac paie cher dans l'opinion son statut dérogatoire. Les Français voudraient qu'il

s'explique, considèrent qu'il devrait répondre comme un citoyen ordinaire à toute demande d'un magistrat et s'offusquent que le président de la République se trouve par statut au-dessus des lois. Ce qui est vrai aujourd'hui sera de plus en plus au fur et à mesure que nous approcherons de l'élection présidentielle.

LE FIGARO

Yves Thréard

■ Rien ne va plus ! Monaco est une plaque tournante de l'argent sale. Ce que tout le monde savait sans jamais oser le dire haut et fort, deux rapports très officiels de l'administration française le soulignent aujourd'hui. Noir sur blanc, en des termes bien peu diplomatiques : la Principauté est un « Etat

vulnérable au blanchiment » (...). Certes, le tableau est sombre. Mais pourquoi jeter tout ce linge sale en public aujourd'hui ? Une seule fois, Paris a eu le courage de rompre l'omerta. C'était en 1962, par la voix du général de Gaulle. Depuis, plus rien (...). En fait, la nouvelle posture française est teintée d'une bonne dose d'hypocrisie. Notre gouvernement, qui assume actuellement la présidence de l'Union européenne, veut être à la pointe du combat international contre les flux de capitaux douteux. Le statut de paradis fiscal n'implique pas la fonction occulte de « lessiveuse ». Mais avant de reprocher Jersey à l'Angleterre ou Andorre à l'Espagne, il est de bon ton qu'il montre l'exemple. C'est très bien. C'est aussi très opportuniste.

SUR LA TOILE

PHOTO

■ Amazon, premier vendeur mondial sur Internet de produits culturels (livres, disques, vidéos...), lance un nouveau service de photo en ligne, en partenariat avec Ofoto.com. Les clients pourront envoyer via Internet des photos numériques pour les faire imprimer, ou envoyer par la poste des négatifs pour obtenir des copies numériques. Amazon vient ainsi concurrencer les deux services déjà existants, AOL-Kodak et Yahoo-Shutterfly. - (Reuters.) www.amazon.com

JEUX PIRATES

■ La filiale américaine de Sega a contacté plusieurs sites Web qui publièrent des informations précises sur le piratage de jeux pour la console Dreamcast, et les a mis en demeure de les supprimer. La plupart ont préféré fermer, mais le webmagazine *Isonews* a décidé de contre-attaquer sur le terrain judiciaire, car il considère l'action de Sega comme une intimidation et une atteinte à la liberté d'expression. www.isonews.com

www.manifs.net

Des dizaines de manifestations réelles et virtuelles, sur des sujets futiles ou essentiels

JEAN-PHILIPPE PERNOT aime son métier de consultant informatique, mais sa passion, ce sont les manifs. Il passe en moyenne deux heures par jour à recenser toutes les manifestations prévues à Paris et en Province, et les affiche sur son site, en indiquant le lieu, la date et le motif : « Parfois, des organisateurs me signalent un événement, comme les kinés, qui sont très actifs ces temps-ci, mais c'est rare. Je dois trouver presque tout moi-même, depuis les pêcheurs jusqu'aux chauffeurs de taxi. Je lis les sites des médias et des agences, je suis l'actualité dans les journaux et à la radio. Forcément, j'en oublie beaucoup, mais je fais de mon mieux. »

Pour aider le lecteur à s'y retrouver, il classe le tout par région et par thème : politiques, étranger, enseignement, famille et santé, environnement, agriculture... S'il passe à proximité d'une manif au cours d'un déplacement professionnel, il fait un détour pour prendre des photos et rédiger un compte rendu. Il tient à préciser qu'il n'appartient à aucune organisation poli-



tique ou syndicale : « Je tiens à mon indépendance. Je ne fais pas de préférence, j'élimine uniquement les rassemblements racistes ou haineux. »

Pourtant, M. Pernot ne se contente pas d'être simple témoin. Puisque l'action se déroule sur Internet, il a inventé la manif vir-

tuelle : « Nous sommes un pays de culture contestataire, j'ai voulu donner à chacun l'occasion de revendiquer. Au lieu de descendre dans la rue, on peut devenir cybermanifestant, et appeler les autres à vous rejoindre sur le Net. » Pour organiser une manifestation en ligne, il

suffit de remplir un formulaire, de lancer un mot d'ordre et d'attendre les réactions. A ce jour, le site de M. Pernot en abrite plus de quatre-vingts, sur les sujets les plus divers : le prix des carburants, l'installation d'un aéroport international en Picardie, le droit pour les rollers d'emprunter la chaussée, l'instauration de la taxe Tobin ou l'interdiction de la publicité sur les chaînes de télévision publique, plus les inévitables canulars, qui sont rangés à part.

Lorsque le sujet est dans l'air du temps, les visiteurs viennent s'inscrire. Ils peuvent aussi s'opposer à la tenue de la manifestation, qui se transforme alors en débat contradictoire : « Pour certains sujets, comme la levée des sanctions contre l'Autriche, il y a eu des centaines d'interventions. Les deux camps étaient fortement représentés. Même chose pour l'avortement, ou la réforme universitaire. C'est comme une vraie manif, on voit très vite ce qui motive les gens, et ce qui les indiffère. »

Yves Eudes

Christian Colombani

Le crayon bicolore par Luc Rosenzweig

IL ALLAIT Y AVOIR, paraît-il, du sport, ce mardi, au Palais-Bourbon, à l'occasion de la séance des questions au gouvernement. Une sorte de session de rattrapage, car l'Assemblée nationale, la semaine précédente, avait fait mine de ne rien avoir entendu des clameurs provoquées par la fameuse casquette Méry. Nous nous calâmes donc sur la Chaîne parlementaire, dite LCP, établissement public bicéphale destiné à mieux faire connaître le travail des députés et des sénateurs, dirigée par Ivan Levaï et Jean-Pierre Elkabbach.

A quoi reconnaît-on dans l'Hémicycle les députés qui vont poser des questions ? Facile ! Ils ont mis un costume bleu foncé, qui, leur a-t-on dit, fait très digne et passe bien à la télé. Et les députées ? Plus compliqué, mais essayez de repérer celles qui se sont assises au bord d'une travée et qui ont l'air de sortir de chez le coiffeur. Nous nous amusâmes à ce petit jeu

en écoutant d'une oreille distraite les questions « habituelles », concernant les difficultés des planteurs de lentilles du Livradois, ou les malheurs causés aux kinésithérapeutes par la réforme de l'article 10, alinéa b, du code de la Sécurité sociale, lorsque notre attention fut attirée par un objet étrange.

Dans les mains du président de séance, Raymond Forni, on pouvait distinguer, sans l'ombre d'un doute, un crayon bicolore : bleu d'un côté, rouge de l'autre. Le bon vieux gros crayon bicolore à deux sous, celui que l'on taille dans la grosse ouverture du taille-crayon à deux entrées, celui qui sert à souligner les titres en rouge et les sous-titres en bleu, pour autant qu'il existe encore aujourd'hui une classe dont l'enseignant soit en mesure d'exiger cela. A l'heure où tous les gens en vue tripotent négligemment un Montblanc à 5 000 balles pour faire classe, il faut une certaine dose de courage ou d'incons-

science au président de l'Assemblée nationale pour s'exhiber muni de ce prolétaire des calamités ! Mais à quoi peuvent bien servir ces deux couleurs ? Bons points et mauvais points aux députés ? Coloriages pendant les discours barbaques ? Si M. Forni veut bien distraire quelques minutes de son précieux temps présidentiel, qu'il nous éclaire et nous transmettons. Et la question ? Celle qui devait secouer la torpeur d'après déjeuner ?

Elle fut posée par le député Vert et moustachu Noël Mamère (costume bleu). Comme le susdit s'était déjà fait taper sur les doigts par Forni pour mise en cause un peu rude de Jacques Chirac dans l'Hémicycle, il avait cuirassé sa question de tant de précautions juridiques, qu'elle était aussi claire qu'un exploit d'huissier. La ministre concernée, Elisabeth Guigou (brushing impeccable), fit comme si elle avait compris, et renvoya Mamère voir à Bègles si elle y était.

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER		
Nom		
Prénom		
N° rue		
Code postal [] [] [] [] Ville		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)		
N° rue		
Code postal [] [] [] [] Ville		
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER		
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte
		Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HT}/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

MERCREDI 11 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. La décentralisation. **Public Sénat**
- 20.55 Ce qui fait débat. Spécial François Mitterrand. Invités : Edouard Balladur ; Robert Badinter ; Elisabeth Guigou ; Edwy Plenel ; Serge July. **France 3**

MAGAZINES

- 18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Mark Knopfler ; Cristina Ortiz. **Canal +**
- 19.15 Mercredi c'est, Julie. Michel Boujenah. **France 2**
- 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
- 21.05 Au nom de la loi. Les murs de la folie. **TV 5**
- 22.30 Paris dernière. Invité : Patrick Bruel. **Paris Première**
- 22.35 Ça se discute. Sectes, sentiments, travail : comment se fait-on manipuler ? **France 2**
- 22.45 Zig Zag café. Paroles de femmes. **TSR**
- 23.20 Howard Stern. Invités : Quentin Tarentino ; Shaquille O'Neal. **Paris Première**
- 0.45 E = M 6 spécial. Gardez la forme ! **M 6**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 La Vie en feuilleton. [3/5]. **Arte**
- 21.00 Les Balkans, poudrière de l'Europe. **Histoire**

- 21.00 Classic Archive. Hephzibah Menuhin. **Mezzo**
- 21.35 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [6/6]. **Planète**
- 22.00 Les Documenteurs des années noires. **Histoire**
- 22.25 Fortunes de guerre. Les mercenaires sud-africains. **Planète**
- 23.00 D'ouest en est, carnets de route de Régis Wargnier. **Canal +**
- 23.20 Musiques en chœur. [2/4]. **Planète**
- 23.45 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [4/12]. **Planète**
- 23.50 Les Yeux de Chimène. **Odyssée**
- 0.25 La Firme. [2/2]. **TSR**

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (3^e jour). **Eurosport**
- 20.05 Football. Coupe du monde 2002. Éliminatoires. Groupe 1 : Slovaquie - Suisse. **TSR**

DANSE

- 21.00 « Giselle ». Ballet. Chorégraphie de Marcia Haydeé. Musique d'Adam. Par le ballet du Württembergisches Staatstheater de Stuttgart. Avec Birgit Keil (Giselle). **Muzzik**

MUSIQUE

- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La vie comme un roman : Le jazzman du goulag. **Arte**

- 23.45 Roy Hargrove's Crisol & Chucho Valdés. Lors du Festival international de jazz. **Muzzik**
- 0.50 Madeleine Peyroux. Lors du Festival international de jazz. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.45 Jugement. Tom Topor. **RTL 9**
- 22.10 Au bénéfice du doute. Williams Crépin [1 et 2/2]. **Festival**
- 22.45 Pour le bonheur de ma fille. Charles Correll. **Téva**
- 22.55 Vengeance par amour. Andy Wolk. **M 6**
- 0.35 David aux pays des merveilles. Moritz Seibert. **Arte**

SÉRIES

- 20.40 Homicide. Voyage dans le passé. **Série Club**
- 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Épreuves et tribulations. **Canal Jimmy**
- 21.25 Profiler. Le pouvoir corrompu (v.o.). **Série Club**
- 22.35 New York District. Médailles de guerre (v.o.). La transition (v.o.). **13^{ème} RUE**
- 22.45 New York Police Blues. Le serpent cracheur. **Canal Jimmy**
- 23.25 Taxi. A Full House For Christmas (v.o.). **Série Club**
- 23.30 Les Soprano. Commémoratori. **Canal Jimmy**
- 23.45 The Practice. Envers et contre tout (v.o.). **Série Club**

FILMS

- 15.50 Le Cerveau. Gérard Oury (France, 1968, 115 min). **Cinétoile**
- 18.20 Cela s'appelle l'aurore. Luis Bunuel (France, 1955, N., 100 min). **Ciné Classics**
- 18.30 Les Granges brûlées. Jean Chapot (France, 1973, 95 min). **Ciné Cinémas 1**

- 20.45 Outland, loin de la Terre. Peter Hyams (Etats-Unis, 1981, v.o., 110 min). **Cinéfaz**
- 21.00 Persona. Ingmar Bergman (Suède, 1966, N., v.o., 85 min). **Cinétoile**

- 21.20 L'École de la chair. Benoît Jacquot (France, 1998, 105 min). **RTBF 1**
- 22.20 Céline. Jean-Claude Brisseau (France, 1992, 85 min). **Ciné Cinémas 1**

- 22.25 Sourires d'une nuit d'été. Ingmar Bergman (Suède, 1955, N., v.o., 105 min). **Cinétoile**



- 22.35 Starship Troopers. Paul Verhoeven. Avec Casper Van Dien, Dina Meyer (Etats-Unis, 1997, v.o., 125 min). **Cinéfaz**

- 22.55 Stavisky. Alain Resnais (France, 1974, 115 min). **TMC**

- 23.15 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, v.o., 110 min). **Ciné Cinémas 3**

- 0.10 Le Rideau déchiré. Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1966, v.o., 120 min). **Cinétoile**

- 0.25 L'Assassin. Elio Petri (Italie, 1961, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

- 1.05 La Classe de neige. Claude Miller (France, 1998, 100 min). **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 16.40 Mission sauvetages. 17.35 Sunset Beach. 18.25 et 1.45 Exklusif. 19.00 Etre heureux comme... 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Défense d'entrer. 23.10 Ça vaut le détour. 0.45 Mado en France.

FRANCE 2

- 16.40 Des chiffres et des lettres. 17.10 Un livre. 17.20 Qui est qui ? 17.55 Friends. 18.25 JAG. 19.15 Mercredi, c'est Julie. 19.50 Un gars, une fille. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Madame la providence. Jardin privé. 22.35 Ça se discute. Sectes, sentiments, travail : comment se fait-on manipuler ? 0.50 Journal, Météo. 1.10 Des mots de minuit.

FRANCE 3

- 17.00 MNK. 17.50 C'est pas sorcier. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo. 20.10 Tout le sport. 20.20 C'est mon choix... ce soir. 20.55 Ce qui fait débat. Spécial François Mitterrand. 23.50 Météo, Soir 3. 0.20 Ciné mercredi. Film. Denis Amar. 2.00 Libre court. Solène change de tête.

CANAL +

- 18.20 Les Simpson. 18.50 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 Est-Ouest. Film. Régis Wargnier. 23.00 D'ouest en est, carnets de route de Régis Wargnier. 23.25 Lèvres de sang. Film. Jean Rollin.

Le Monde TELEVISION

FRANCE-CULTURE

17.30 A voix nue
Parmi les vingt-quatre émissions (reportages, entretiens, fictions...) que France-Culture consacre à la prison jusqu'au 20 octobre, une semaine avec Philippe Maurice. Condamné à mort et gracié en 1981, lors de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, il a depuis retrouvé sa liberté et décroché un doctorat d'histoire. Il parle de lui, de la prison et de la réinsertion avec une intelligence révoltée.

TMC

22.55 Stavisky
La montée et la chute, dans un énorme scandale financier, d'un aventurier devenu homme d'affaires. Ce n'est pas à proprement parler une reconstitution historique de l'affaire Stavisky (embellie par les décors rétro), mais une étrange rêverie sur ce personnage, vu par Alain Resnais, en 1974, comme un héros à la « Fantomas ». La rencontre de Belmondo et de Resnais est étonnante.

CANAL+

23.00 D'Est en Ouest
Les carnets de route du cinéaste Régis Wargnier à l'occasion de la sortie de son dernier film, *Est-Ouest*. Douze villes américaines, de Chicago à Los Angeles, en passant par New York et Minneapolis, en compagnie de l'une des actrices du film, Catherine Deneuve, avant d'aller à Kiev et à Moscou. Là, les témoignages sont infiniment plus poignants que de l'autre côté de l'Atlantique.

JEUDI 12 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studiot ouvert. Spécial Elections américaines 2000. **Public Sénat**
- 21.00 Etre mère... A quel âge ? **Forum**
- 21.45 Thema. Les Grandes Migrations d'aujourd'hui. **Arte**

MAGAZINES

- 10.00 Arrêt sur images. Les vaches sont-elles aussi folles que ça ? Invités : Frédéric Brunquell ; Louis Orenaga ; Paul Veille. **La Cinquième**
- 13.05 Au nom de la loi. Les murs de la folie. **TV 5**
- 14.00 Les défilés prêt-à-porter printemps-été 2001 femme à Paris. Jean-Paul Gaultier. **Paris Première**
- 14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : Comment diminuer la consommation de carburant ? (A l'occasion du Salon de l'auto). **La Cinquième**
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Pierre Dudan. **Paris Première**
- 18.30 L'Invité de PLS. **LCI**
- 18.45 Nulle part ailleurs. Invités : Elisabeth Guigou ; Pamela Hanson ; Bugge Wesseltoft's ; Erik Truffaz. **Canal +**
- 19.30 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
- 20.50 Envoyé spécial. Le viol : une vie en miettes. Un hôpital à cœur ouvert. P-s : Les mains qui soignent. **France 2**
- 21.45 Le Club. Avec Danielle Darrieux. **Ciné Classics**
- 22.45 Zig Zag café. Les enfants des rues. **TSR**
- 23.45 Lucy, Ramsès et Cie. **Histoire**
- 23.50 Courts particuliers. Avec Laurence Côté. **Paris Première**
- 0.20 Vol de nuit. Invités : Jean-Marie Le Clézio ; Marcel Ruffo ; Michel Houellebecq. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

- 18.30 Le Monde des animaux. Les géants du Caire. **La Cinquième**
- 19.00 Voyages, voyages. Les îles du Kenya. **Arte**
- 19.30 Embarquement porte n° 1. Londres. **Odyssée**
- 20.00 Médecine traditionnelle en Afrique. [1/7]. Phytomédicins et guérisseurs. **Planète**
- 20.00 Le Surf à pays des marins-pêcheurs. **Odyssée**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Envoyé spécial : le viol
A partir de témoignages de femmes victimes d'agressions sexuelles, *Le Viol, une vie en miettes*, donne des informations utiles sur un crime trop longtemps demeuré tabou. Sentiment de honte, obligation d'apporter des preuves, peur de ne pas être crue : les femmes qui s'expriment devant la caméra expliquent de manière poignante le combat qu'elles ont dû mener pour oser parler.

PARIS PREMIÈRE

21.55 Dédée d'Anvers
Une prostituée d'Anvers découvre l'amour avec un marin de passage qui veut la sortir de son milieu. Tiré d'un roman d'Ashelbé, auteur de « Pépé le Moko », *Dédée d'Anvers*, réalisé par Yves Allégret en 1947, renoue en partie avec le « réalisme poétique » des années 30, mais vire au drame le plus noir. Premier grand rôle de Simone Signoret à la composition intelligente et subtile.

CINÉ CLASSICS

23.20 Peter Ibbetson
Après vingt ans, Ibbetson (Gary Cooper) retrouve son amour d'enfance, devenue duchesse. Il se bat avec le mari jaloux, le tue par accident et est condamné à la prison à vie. Le film romantique vire alors à la poésie fantastique. Battu par ses géoliers, Peter survit parce qu'il rejoint son aimée en rêve, pour un amour défiant le temps et l'espace. Un classique, signé Henry Hathaway, de l'amour fou. En v.o.

- 20.30 US Air Force, son histoire. [4/5]. Cap sur l'espace. **Planète**
- 20.40 Thema. Les grandes migrations d'aujourd'hui. Les chemins de l'espoir. Qui a le droit de rester ? Une fracture en Europe. **Arte**
- 21.05 Les Conflits verts. La guerre de l'eau. **TV 5**
- 21.35 Mamié vient d'avoir un bébé. **Planète**
- 21.50 Titanic, au-delà du naufrage. La genèse. **Odyssée**

- 22.30 Les Couples légendaires du XX^e siècle. Eva Braun et Adolf Hitler - Nicolas II et Alexandra. **TMC**

- 23.00 Passé sous silence. Tchernobyl, autopsie d'un nuage. **France 3**

- 23.20 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [6/6]. 1980-1991 : Le soleil se lève aussi à l'Est. **Planète**

- 23.20 Légendes. Jaclyn Smith. **Téva**

- 23.55 Un siècle d'écrivains. Les deux vies du chat Radiguet. **France 3**

- 0.05 Légendes. Jessica Tandy. **Téva**
- 0.10 Fortunes de guerre. Les mercenaires sud-africains. **Planète**

- 0.30 Music Planet. John Lee Hooker. That's My Story. **Arte**

- 0.40 L'Art du monde des ténèbres. [1/4]. Les origines. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Tennis. Tournoi féminin de Zurich (4^e jour). **Eurosport**
- 15.00 Cyclisme. Championnats du monde sur route (C-1-m) Elite messieurs. **France 3 - Eurosport**
- 17.00 et 20.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (4^e jour). **Eurosport**
- 18.30 Tennis. Tournoi féminin de Zurich (4^e jour). **Eurosport**

DANSE

- 18.55 I'm Sitting in a Room Different from the One You are in Now. Ballet. Avec Joao Fiadeiro. **Mezzo**

MUSIQUE

- 19.30 « Concerto pour piano et orchestre n° 2 ». Œuvre de Brahms. Avec Daniel Barenboim, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. S. Celibidache. **Mezzo**
- 20.00 Les Jeunes Interprètes. Alban Berg Quartet. **Muzzik**

- 20.25 Andreï Gavrilov joue Scriabine. *Prélude pour la main gauche* en ut dièse mineur op. 9, *Sonate n° 4* en fa dièse majeur op. 30 et *Étude* en ut dièse mineur op. 42 n° 5. **Muzzik**
- 21.50 Prinsengracht Concert. Lors du Festival d'Avro, en 1994. Avec Maxim Vengerov, violon ; Itamar Golan, piano. **Mezzo**

- 0.25 Branford Marsalis. Steep 96. **Muzzik**
- 0.35 Robert Schumann et Franz Liszt par Claire-Marie Le Guay. Lors du Festival de piano, en 2000. Avec Claire-Marie Le Guay, piano. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

- 18.15 Jalna. Philippe Monnier [6/8]. **TV 5**
- 20.30 Pour l'amour de Thomas. Claude Gagnon. **Festival**
- 21.00 Fortitude. Waris Hussein [2/2]. **Histoire**
- 22.25 Prêchur en eau trouble. Georges Lautner. **Festival**
- 22.40 Point de rupture. Paul Marcus. **TF 1**
- 23.35 Tick Tock. Kevin S. Tenney. **TSR**

COURTS MÉTRAGES

- 20.40 Chambre n° 13. *Le Phénomène de la Mort sans fin*. Philippe Monpointet. **13^{ème} RUE**

SÉRIES

- 18.10 I Love Lucy. The Ballet (v.o.). **Téva**
- 18.20 Les Simpson. Bière qui coule amasse mousse. **Canal +**
- 18.25 Dharma & Greg. Quand l'otarie rit ! **M 6**
- 19.45 The Practice. Doutes raisonnables. **Série Club**
- 20.30 It's Like, You Know... Poursuite sur l'autoroute (v.o.). **Canal Jimmy**
- 20.40 Buffy contre les vampires. Facteur Yoko. **Série Club**
- 20.50 X-Files. Peur bleue. **M 6**
- 20.55 Navarro. Vengeance aveugle. **TF 1**
- 21.25 Outsiders. Only the Lonely (v.o.). **Série Club**
- 21.55 New York 911. Dure journée. **TSR**
- 22.15 Roswell. Vers la lumière (v.o.). **Série Club**
- 23.25 Taxi. Sugar Mama (v.o.). **Série Club**
- 23.45 The Practice. Doutes raisonnables (v.o.). **Série Club**

- 0.10 Chapeau melon et bottes de cuir. L'héritage diabolique. **M 6**
- 0.55 Friends. The One After Las Vegas (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

- 14.00 Le Monde perdu. Irwin Allen (Etats-Unis, 1960, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**
- 15.35 Un monde parfait. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, v.o., 135 min). **Ciné Cinémas 3**



- 16.10 Husbands. John Cassavetes. Avec Peter Falk, John Cassavetes et Ben Gazzara (Etats-Unis, 1970, v.o., 130 min). **Cinéfaz**

- 16.15 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min). **Ciné Cinémas 2**



- 20.30 L'Enigme du Chicago Express. Richard Fleischer. Avec Charles McGraw, Marie Windsor et Paul Moxey (EU, 1952, N., v.o., 75 min). **Ciné Classics**

- 20.30 Underground. Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min). **Ciné Cinémas 1**

- 20.30 La Haine. Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min). **Ciné Cinémas 2**

- 20.45 Kiss of Death. Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1995, 100 min). **Cinéstar 1**

- 20.45 Men in Black. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, 95 min). **Cinéfaz**

- 21.55 Dédée d'Anvers. Yves Allégret (France, 1947, N., 90 min). **Paris Première**

- 22.20 La Chair et le Sang. Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1985, 125 min). **Cinéfaz**

- 22.30 Le Guépard. Luchino Visconti (Italie, 1963, v.o., 180 min). **Ciné Cinémas 3**

- 23.20 Peter Ibbetson. Henry Hathaway (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**

- 0.00 Le Cerveau. Gérard Oury (France, 1968, 110 min). **Cinétoile**

- 0.00 Le Monde perdu, Jurassic Park. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1997, 125 min). **Ciné Cinémas 2**

- 0.25 Cathy Tippel. Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1975, 105 min). **Cinéfaz**

- 1.10 Les Granges brûlées. Jean Chapot (France, 1973, 95 min). **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour. 14.45 High Secret City. 15.45 Les Dessous de Palm Beach. 16.40 7 à la maison. 17.35 Sunset Beach. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Tiercé, Météo. 20.55 Navarro. Vengeance aveugle. 22.40 Made in America. Point de rupture. Téléfilm. Paul Marcus. 0.20 Vol de nuit.

FRANCE 2

- 13.55 Un cas pour deux. 15.00 Rex. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 16.40 Des chiffres et des lettres. 17.10 Un livre. 17.20 Qui est qui ? 17.55 70's Show. 18.25 JAG. 19.15 Jeudi, c'est Julie. 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo, Point route. 20.50 Envoyé spécial. Le viol : une vie en miettes ; Un hôpital à cœur ouvert ; Les mains qui soignent. 23.05 Vengeance froide. Film. Phil Joanou. 1.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 13.55 et 1.15 C'est mon choix. 15.00 Cyclisme. Championnat du monde sur route, à Plouay. 17.00 MNK. 17.50 C'est pas sorcier. Les Mayas. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.15 Tout le sport. 20.25 C'est mon choix... ce soir. 20.55 Commando. Film. Mark L. Lester. 22.30 Météo, Soir 3. 23.00 Passé sous silence. Tchernobyl, autopsie d'un nuage. 23.55 Un siècle d'écrivains. Les deux vies du chat Radiguet.

CANAL +

- 14.05 La Courtisane. Film. Marshall Herskovitz. 16.00 Iran, la nature en fête. [1/2]. 16.55 L'Homme de ma vie. Film. Stéphane Kurc. ► En clair jusqu'à 20.40 18.20 Les Simpson. 18.45 Nulle part ailleurs. 20.40 Entre les jambes. Film. Manuel Gómez Pereira. 22.35 Vous avez un mess@ge. Film. Nora Ephron (v.o.). 0.35 Sous le signe de Rome. Film. Guido Brignone, Vittorio Musy Glori, Michelangelo Antonioni et Ricardo Freda (v.o.).

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
● Tous publics
○ Accord parental souhaitable
⊙ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
⊙ Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Connaissance. Et l'homme descendit du singe. [1/6]. Origines. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 La Vie en feuilleton. Caviar sur canapé. [3/5]. 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La vie comme un roman : Le jazzman du goulag. 21.45 Musica. L'American Ballet Theatre. 23.10 Flash Bach. L'Elue du maître. 23.20 Aprilé. Film. Nanni Moretti (v.o.). 0.35 David aux pays des merveilles. Téléfilm. Moritz Seibert.

M 6

- 18.15 Drôles de filles. 19.00 Charmed. 19.50 I-minute, Turbo. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 et 0.40 Mode 6. Christian Lacroix. 20.10 Notre belle famille. 20.39 Conso le dise. 20.40 Jour J. 20.50 Le Lycée. Procès d'intention. Et la vie continue. 22.55 Vengeance par amour. Téléfilm. Andy Wolk.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Fiction 30. Derniers jours de juillet, de Béatrice Leca. 21.00 Mesures, démesures. Hommage au compositeur italien Franco Donatoni. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. Afghanistan : extrêmes limites.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Keith Jarrett. Le jour et la nuit. Le jazz est un roman. 19.07 A côté de la plaque. Discographie de Keith Jarrett, interprète classique. 20.00 Concert. Keith Jarrett dans les archives de Radio France. 22.30 Jazz, suivez le thème. *It's Easy to Remember*, trois versions. 23.00 Le Conversatoire. Invité : Aldo Romano, batteur. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

La chambre d'accusation valide la procédure du juge Halphen sur les HLM de Paris

La mise en examen de Jean Tiberi est confirmée

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris a validé, mercredi matin 11 octobre, l'instruction du juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen sur les marchés de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris. Close le 28 octobre 1999, puis rouverte après la publication par *Le Monde* du témoignage enregistré par Jean-Claude Méry, la procédure a toutefois subi plusieurs importantes annulations, dues à des irrégularités de forme. Les magistrats ont ainsi annulé les mises en examen de l'ancien ministre Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis, et de son ancien collaborateur, l'ex-policier Rémy Halbwax. A également été annulée l'audition de l'ancien ministre et président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud, qui avait été interrogé par le juge en qualité de témoin.

La cour d'appel a en outre écarté du dossier tous les actes ayant concerné un autre ancien ministre (RPR), Michel Roussin, qui avait été mis en examen en 1994 en sa qualité d'ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris. M. Roussin avait pourtant obtenu un non-lieu dans cette af-

faire, après l'effondrement des charges retenues à son encontre (*Le Monde* daté 17-18 décembre 1995). Les poursuites contre Jean Tiberi, successeur de M. Chirac à la tête de la Ville de Paris, ont en revanche été avalisées par la chambre d'accusation. Ces décisions expurgent de fait la procédure du juge Halphen de tous les éléments qui auraient pu entraver de nouvelles investigations fondées sur le contenu de la cassette de M. Méry. Tous les personnages concernés par les annulations prononcées figurent en effet parmi les protagonistes cités par le promoteur dans son « testament » enregistré. Leur mise à l'écart du dossier découlant de l'arrêt de la chambre d'accusation autorise paradoxalement le juge à effectuer des actes susceptibles de les viser directement.

Le juge Halphen avait clos son instruction sans être parvenu à démontrer l'existence d'un système de financement parallèle du RPR (*Le Monde* du 30 octobre 1999). Au total, une cinquantaine de personnes – chefs d'entreprises, intermédiaires, élus et anciens dirigeants de l'OPAC – ont été mises en examen au cours de cette instruction. La procédure instruite par

le magistrat de Créteil était contestée par pas moins de 23 requêtes soulevant différents moyens d'annulation. Les défenseurs de plusieurs des personnes mises en examen avaient notamment invoqué une anomalie ayant entaché la désignation du juge d'instruction : sur l'ordonnance désignant M. Halphen, datée du 10 février 1994, le nom d'un autre magistrat – une femme – avait d'abord été inscrit, puis occulté grâce à « un liquide de couverture du genre Tipp-ex ». La chambre d'accusation a considéré qu'il ne s'agissait que d'un « acte d'administration judiciaire », sans portée réelle sur l'enquête.

LES CONTRADICTIONS DE M. MÉRY

Les avocats de M. Tiberi, M^{es} Thierry Herzog et Gaëtan Di Marino, soulevaient, pour leur part, l'irrégularité de la mise en examen du maire de Paris, survenue le 28 juin 1999, c'est-à-dire plus de deux ans après son audition en qualité de témoin, le 27 février 1997. Le seul « élément nouveau » invoqué par le juge pour justifier les poursuites était la réalisation par les policiers, en avril 1997, d'une « synthèse » portant sur les marchés de l'OPAC. Or ce rapport, assuraient les avocats du maire de

Paris, se fondait sur des éléments qui « figuraient au dossier bien avant l'audition de M. Tiberi en qualité de témoin », dénonçant « un procédé de violation des droits de la défense » auquel la cour d'appel n'ot pas souscrit.

Personnage central de l'affaire, Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR, avait toujours contesté, devant le juge Halphen, avoir œuvré pour le financement occulte du RPR. « Je n'ai jamais récolté directement de l'argent pour le RPR, avait-il déclaré le 23 octobre 1995. Comme je l'ai toujours dit, j'incitais les entreprises à financer le RPR, ce n'est pas la même chose. »

Loin de ces dénégations, il a toutefois relaté, dans le témoignage qu'il avait enregistré en vidéo en 1996, avoir été l'organisateur et l'animateur d'un « système » de collecte de fonds occultes institué autour des marchés publics de l'OPAC qu'il qualifiait d'« organisation capable de tirer des bénéfices ». Précisant que l'argent collecté n'était « pas pour la poche personnelle » de l'actuel président de la République, Jean-Claude Méry affirmait : « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillions. » Le juge Halphen avait rouvert son dossier sans attendre la décision de la chambre d'accusation pour saisir un exemplaire de l'enregistrement, puis pour questionner – à titre de témoin – l'ancien ministre (PS) Dominique Strauss-Kahn sur les circonstances dans lesquelles il avait détenu la cassette. L'arrêt du 11 octobre lui ouvre la possibilité d'aller beaucoup plus loin.

Hervé Gattegno
et Fabrice Lhomme

Le sucre de Gandhi

par Pierre Georges

UNE LETTRE en provenance de Chantecoq (Loiret). Et un lecteur qui y confie une histoire indienne à l'intention des politiques français, pour qu'ils en fassent le meilleur usage et « comprennent enfin ce qu'au fond nous désirons ».

Aussitôt écrite, aussitôt transmise. L'histoire, indique notre correspondant, lui fut racontée dans le temps par Jean Hébert, homme qui avait longtemps vécu auprès de Gandhi. Elle se passe dans un village du sud de l'Inde, où le Mahatma vivait très simplement. Une maman vient un jour le voir avec son petit garçon. « *Bapu*, lui demande-t-elle, dites à mon petit d'arrêter de manger des bonbons et des sucreries toute la journée ! Il se coupe l'appétit et se gâte les dents. » « *Bien sûr*, dit Gandhi, mais revenez donc me voir dans dix jours. » Dix jours plus tard, la maman est à nouveau là avec le petit garçon, à qui Gandhi dit : « *Il ne faut pas manger du sucre toute la journée, tu te coupes l'appétit et tu vas te gâter les dents !* » « *Ah, merci*, dit la maman, *vous, il va vous écouter ! Mais pourquoi ne le lui avez-vous pas dit, il y a dix jours ?* » « *Il y a dix jours*, dit Gandhi, *je mangeais encore du sucre !* »

On pourra accueillir cette parabole sucrière comme l'on voudra. D'un haussement d'épaules, en grommelant contre les historiettes trop édifiantes façon sucre Gandhi, et, en l'espèce, un peu « *cucul la praline* ». Ou, au contraire, comme la parfaite illustration de ce que chacun est en droit d'attendre de chaque leader moral ou politique : le devoir d'exemplarité. Autrement dit cette nécessité, cette impérieuse obligation de mettre ses actes en conformité avec ses déclarations, avant que de faire la leçon de justice ou la morale aux autres.

Dans ce climat d'affaires qui agace et gêne singulièrement les dents du pays, dans cet affrontement permanent et cependant épisodique, un jour la guerre des mots, un jour la paix armée, où chaque camp politique fait reproche à l'autre de ce qu'il fit lui-même, où est l'exemplarité, où se trouve la leçon de civisme ? Pour rester dans la métaphore sucrière, c'est tout un système qui patauge dans la mélasse désormais et tout un pays qui s'y trouve englué, malgré lui, avec le plus vif déplaisir.

D'où le fossé qui se creuse. D'où cette défiance sans cesse plus manifeste à l'égard du « politique » que traduisent les sondages. Ces mêmes sondages d'ailleurs qui avancent la solution, une esquisse de solution parfaitement claire, évidente, démocratique : la justice tout bêtement. Et pour tous les justiciables sans privilège de fonction, ni exception de convenances. Non pas comme un exercice populiste, façon Foire du trône, de dégomme permanent des élus. Mais tout simplement parce que dans une démocratie, nul n'a pas encore inventé mieux que la justice pour dire le droit et que les juges pour juger aussi bien de l'innocence que de la culpabilité.

On s'en voudrait d'enfoncer ainsi les portes ouvertes. S'il n'y avait cette propension de politiques, depuis des années, à tout faire pour disqualifier la justice *a priori*, afin de n'avoir jamais à maudire les juges. A inventer un droit « politique » exorbitant, pour n'avoir pas à relever éventuellement du droit commun. En somme à agiter en permanence l'épouvantable et bien commode « République des juges » pour esquisser la loi républicaine.

Guy Legris est démis d'office du Crédit municipal de Paris

DIRECTEUR GÉNÉRAL du Crédit municipal de Paris, que préside Jean Tiberi, Guy Legris a été « démis d'office » de cette fonction par la Commission bancaire, le 2 octobre. Cette décision, rendue publique mardi 10 octobre, met fin à un an de conflit entre la Banque de France et le maire de Paris. La Commission a considéré, au terme d'une enquête diligentée au sein de l'établissement, que M. Legris n'a pas « l'expérience adéquate à sa fonction » et que cela constitue une « infraction » à la loi bancaire. Le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) a été convoqué pour le 12 octobre.

La nomination de M. Legris au poste de directeur général du Crédit municipal remonte au 30 juin 1999, mais elle n'a jamais été validée par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei), qui contrôle ce type d'établissement. La Banque de France, à travers le Cecei, s'est toujours opposée au choix de M. Legris, au motif qu'il n'a pas les compétences professionnelles requises pour diriger un tel établissement, qui a une double activité de prêts sur gage et de prêts classiques à caractère social.

M. Legris est un ancien commissaire des Renseignements généraux, devenu inspecteur général de la Ville de Paris. Sous Jacques Chirac, jusqu'en 1995, il a été le bras droit de M. Tiberi à la fédération RPR de Paris, où il était responsable de la puissante section de l'Hôtel de Ville. Depuis le 25 mai 2000, il est mis en examen dans l'affaire des faux électeurs du 3^e arrondissement. Au cours de l'enquête, il a été présenté, par plusieurs té-

moins, comme l'un des principaux organisateurs de la fraude lors des municipales de 1989. L'actuel maire de Paris a tout fait pour protéger M. Legris, malgré plusieurs mises en garde et trois courriers comminatoires du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Son obstination a ouvert une crise au sein du COS et entraîné la démission de deux administrateurs, dont Philippe Dominati (DL), conseiller régional d'Ile-de-France, conseiller d'arrondissement dans le 8^e, lui aussi mis en examen dans l'affaire des faux électeurs.

D'AUTRES SOUPÇONS

Si la procédure de contrôle des compétences des personnes nommées à la tête des établissements bancaires est systématique et prévue par la loi, les démissions d'office sont rarissimes. Tout simplement, explique-t-on de bonne source, parce que les présidents s'entêtent rarement à maintenir, comme directeurs généraux, des personnes dont l'absence de compétence est démontrée.

Pourquoi M. Tiberi s'est-il, lui, obstiné ? L'enquête de la Commission bancaire aurait mis au jour d'autres soupçons à l'encontre de M. Legris, qui pourraient déboucher sur de nouvelles procédures. Quelques prêts individuels, d'un montant non négligeable et dont le caractère social resterait à démontrer, auraient attiré l'attention des enquêteurs. Tout comme certaines bizarreries dans la comptabilité de l'établissement.

Christine Garin

Kasparov craque au championnat du monde

LE SANG a coulé dans la deuxième partie du championnat du monde d'échecs, jouée mardi 10 octobre à Londres. Le sang a coulé et le joueur blessé n'était pas celui que les pronostiqueurs attendaient...



Pour la première fois en deux ans, le tenant du titre, Garry Kasparov, a mis un genou à terre sans avoir pu faire grand-chose contre son challenger, Vladimir Kramnik.

Contrairement à la première partie, où les deux joueurs avaient sagement évité de jouer leurs coups favoris pour ne pas tomber dans un piège, la rencontre ressemblait à une partie normale entre Kramnik et Kasparov. Le premier ouvrait du pion-dame et le second sortait sa défense Grünfeld. Lequel des deux allait surprendre l'autre, lequel allait innover ? La réponse ne se fit pas attendre. Elle laisse mesurer la sérieuse de la préparation qu'ont entreprise Kramnik et sa prestigieuse équipe de secondsants (le Français Joël Lautier, l'Espagnol Miguel Illescas et le Russe Evgueni Bareïev, 11^e joueur mondial). Aussi incroyable que cela paraisse, le 11^e coup de Kramnik (Txb7), que tout modeste joueur de club oserait sans doute sans se poser de questions puisqu'il gagne un pion, n'avait tout simplement jamais été joué au haut niveau ! Et Kasparov, le

monstre aux cent yeux, ne l'avait pas vu. Il se plongea dans un abîme de réflexion, qui lui fit prendre près d'une heure de retard à la pendule. Après avoir été surpris dans la première partie, il trébuchait à nouveau dès l'ouverture, qui est pourtant son point fort...

La suite fut une lutte pénible pour l'égalité, longue et infructueuse. Le champion du monde avait un pion

2^e PARTIE

Blancs : Vladimir Kramnik

Noirs : Garry Kasparov

Défense Grünfeld

1	d4	Cf6	21	f4	Dd8
2	c4	g6	22	Dc3	Fb8
3	Cc3	d5	23	Df3	Dh4
4	cxd5	Cxd5	24	e5	g5
5	e4	Cxc3	25	Te1	Dxf4
6	bxc3	Fg7	26	Dxf4	gxf4
7	Cf3	c5	27	e6	fxe6
8	Fe3	Da5	28	Txe6	Rg7
9	Dd2	Fg4	29	Txa6	Tf5
10	Tb1	a6	30	Fe4	Te5
11	Txb7	Fxf3	31	f3	Te7
12	gxf3	Cc6	32	a4	Ta7
13	Fc4	0-0	33	Tb6	Fe5
14	0-0	cxd4	34	Tb4	Td7
15	cxd4	Fxd4	35	Rg2	Td2+
16	Fd5	Fc3	36	Rh3	h5
17	Dc1	Cd4	37	Tb5	Rf6
18	Fxd4	Fxd4	38	a5	Ta2
19	Txe7	Ta7	39	Tb6+	Re7
20	Txa7	Fxa7	40	Fd5	Abandon

Pierre Barthélémy

Tirage du Monde daté mercredi 11 octobre 2000 : 502 990 exemplaires. 1 - 3

Dechavanne à la tête des Grosses Têtes !

16h-18h

